



## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

### 1.3 : État initial de l'environnement

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans**

Approuvé le 7 mars 2023



# SOMMAIRE

|            |                                                                                                   |           |  |  |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--|--|
| <b>1</b>   | <b>LES ELEMENTS PHYSIQUES DU TERRITOIRE .....</b>                                                 | <b>6</b>  |  |  |
| <b>1.1</b> | <b>Caractéristiques physiques .....</b>                                                           | <b>6</b>  |  |  |
| 1.1.1      | La topographie                                                                                    | 6         |  |  |
| 1.1.2      | La géologie                                                                                       | 8         |  |  |
| 1.1.3      | Les ressources naturelles                                                                         | 12        |  |  |
| 1.1.4      | Les éléments caractéristiques du climat                                                           | 16        |  |  |
| <b>1.2</b> | <b>L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion.....</b>                                          | <b>21</b> |  |  |
| 1.2.1      | Le réseau hydrographique                                                                          | 21        |  |  |
| 1.2.2      | Les masses d'eaux superficielles                                                                  | 23        |  |  |
| 1.2.3      | Les masses d'eaux souterraines                                                                    | 27        |  |  |
| 1.2.4      | Les documents cadres                                                                              | 29        |  |  |
| 1.2.5      | Les usages de l'eau                                                                               | 33        |  |  |
| 1.2.6      | L'impluvium de Volvic                                                                             | 34        |  |  |
| <b>2</b>   | <b>LE GRAND PAYSAGE .....</b>                                                                     | <b>37</b> |  |  |
| <b>2.1</b> | <b>Portrait de paysage : les unités paysagères .....</b>                                          | <b>38</b> |  |  |
| 2.1.1      | La Chaîne des Puys                                                                                | 41        |  |  |
| 2.1.2      | La faille et coteaux de Limagne                                                                   | 42        |  |  |
| 2.1.3      | La Grande Limagne                                                                                 | 43        |  |  |
| 2.1.4      | Le Val d'Allier                                                                                   | 44        |  |  |
| <b>2.2</b> | <b>Des équilibres spatiaux en mouvement : les structures paysagères et leurs dynamiques .....</b> | <b>47</b> |  |  |
| 2.2.1      | Les structures du domaine de l'eau                                                                | 49        |  |  |
| 2.2.2      | Les structures du domaine du relief                                                               | 52        |  |  |
| <b>2.3</b> | <b>La découverte du paysage .....</b>                                                             | <b>62</b> |  |  |
| 2.3.1      | Les sites de reconnaissance et d'appropriation                                                    | 64        |  |  |
| 2.3.2      | Observer et comprendre les paysages                                                               | 68        |  |  |
| 2.3.3      | Traverser le territoire                                                                           | 73        |  |  |
| <b>2.4</b> | <b>Les impacts de l'urbanisation dans les paysages.....</b>                                       | <b>76</b> |  |  |
| 2.4.1      | Les entrées de ville distendues                                                                   | 78        |  |  |
| 2.4.2      | Les franges urbaines                                                                              | 79        |  |  |
| 2.4.3      | Les paysages dégradés                                                                             | 81        |  |  |
| 2.4.4      | Les coupures vertes                                                                               | 81        |  |  |
| <b>3</b>   | <b>LA STRUCTURE URBAINE .....</b>                                                                 | <b>84</b> |  |  |
| <b>3.1</b> | <b>La logique d'implantation historique.....</b>                                                  | <b>84</b> |  |  |
| <b>3.2</b> | <b>Des organisations urbaines caractéristiques.....</b>                                           | <b>86</b> |  |  |
| 3.2.1      | Les bourgs en balcon                                                                              | 86        |  |  |
| 3.2.2      | Les bourgs en piémont                                                                             | 86        |  |  |
| 3.2.3      | Les bourgs en articulation                                                                        | 86        |  |  |
| <b>3.3</b> | <b>L'évolution des premières implantations au XXème siècle .....</b>                              | <b>90</b> |  |  |
| 3.3.1      | L'habitat individuel                                                                              | 90        |  |  |
| 3.3.2      | Les zones d'activités et les grandes zones d'équipements                                          | 90        |  |  |

|            |                                                                                |            |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>4</b>   | <b>LE PATRIMOINE.....</b>                                                      | <b>94</b>  |
| <b>4.1</b> | <b>Le patrimoine protégé institutionnel .....</b>                              | <b>94</b>  |
| 4.1.1      | L'archéologie préventive                                                       | 94         |
| 4.1.2      | Les monuments historiques                                                      | 94         |
| 4.1.3      | Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)                                      | 101        |
| 4.1.4      | Les sites classés et inscrits                                                  | 101        |
| 4.1.5      | Chaîne des Puys et faille de Limagne : patrimoine mondial de l'humanité UNESCO | 102        |
| <b>4.2</b> | <b>Le patrimoine remarquable .....</b>                                         | <b>105</b> |
| 4.2.1      | L'architecture traditionnelle                                                  | 105        |
| 4.2.2      | Le patrimoine vernaculaire                                                     | 106        |
| <b>5</b>   | <b>BIODIVERSITE ET TRAMES ECOLOGIQUES .....</b>                                | <b>111</b> |
| <b>5.1</b> | <b>Espaces protégés, préservés ou inventoriés.....</b>                         | <b>111</b> |
| 5.1.1      | Les sites du réseau Natura 2000                                                | 113        |
| 5.1.2      | Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)  | 125        |
| 5.1.3      | Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Puy-de-Dôme                            | 140        |
| 5.1.4      | La réserve naturelle régionale                                                 | 144        |
| <b>5.2</b> | <b>Les zones humides .....</b>                                                 | <b>146</b> |
| 5.2.1      | Le rôle des zones humides                                                      | 146        |
| 5.2.2      | Les zones humides du territoire                                                | 146        |
| <b>5.3</b> | <b>Les trames écologiques.....</b>                                             | <b>149</b> |
| 5.3.1      | Définitions                                                                    | 149        |
| 5.3.2      | Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes                                                | 149        |
| 5.3.3      | Les trames vertes et bleues à l'échelle du Grand Clermont                      | 153        |
| 5.3.4      | Les trames de la Communauté d'Agglomération                                    | 154        |

|            |                                                     |            |
|------------|-----------------------------------------------------|------------|
| <b>6</b>   | <b>LA GESTION DE L'ENERGIE .....</b>                | <b>164</b> |
| <b>6.1</b> | <b>Documents cadres .....</b>                       | <b>164</b> |
| 6.1.1      | La Loi énergie-climat                               | 164        |
| 6.1.2      | Stratégie Nationale Bas Carbone                     | 165        |
| 6.1.3      | SRADDET                                             | 165        |
| 6.1.4      | Plan Climat Air Energie Territorial                 | 166        |
| <b>6.3</b> | <b>Les émissions de gaz à effet de serre .....</b>  | <b>167</b> |
| <b>6.4</b> | <b>La consommation d'énergie.....</b>               | <b>167</b> |
| <b>6.5</b> | <b>Le potentiel énergétique.....</b>                | <b>168</b> |
| 6.5.1      | L'énergie solaire                                   | 170        |
| 6.5.2      | La méthanisation                                    | 170        |
| 6.5.3      | La géothermie et l'aérothermie                      | 171        |
| 6.5.4      | L'éolien                                            | 171        |
| 6.5.5      | Le bois-énergie                                     | 171        |
| <b>6.6</b> | <b>Potentiel de séquestration du carbone .....</b>  | <b>171</b> |
| <b>7</b>   | <b>LA GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES.....</b> | <b>174</b> |
| <b>7.1</b> | <b>Les risques naturels .....</b>                   | <b>174</b> |
| 7.1.1      | Le risque inondation                                | 174        |
| 7.1.2      | Le risque mouvement de terrain                      | 178        |
| 7.1.4      | Le risque sismique                                  | 182        |
| 7.1.5      | Le risque feux de forêt                             | 182        |
| 7.1.6      | Le risque tempête et les autres risques climatiques | 182        |
| 7.1.7      | Le risque Radon                                     | 182        |
| 7.1.8      | Arrêtés de catastrophe naturelle                    | 184        |
| <b>7.3</b> | <b>Les risques technologiques.....</b>              | <b>190</b> |

|            |                                                           |            |                              |     |
|------------|-----------------------------------------------------------|------------|------------------------------|-----|
| <b>7.4</b> | <b>Les nuisances .....</b>                                | <b>198</b> |                              |     |
| 7.4.1      | Les nuisances sonores                                     | 198        |                              |     |
| 7.4.2      | La pollution de l'air                                     | 203        |                              |     |
| 7.4.3      | La pollution des sols                                     | 206        |                              |     |
| 7.4.4      | La pollution lumineuse                                    | 211        |                              |     |
| 7.4.5      | Les ondes électromagnétiques                              | 213        |                              |     |
| <b>8</b>   | <b>LES RESEAUX.....</b>                                   | <b>216</b> |                              |     |
| <b>8.1</b> | <b>L'alimentation en eau potable.....</b>                 | <b>216</b> |                              |     |
| 8.1.1      | Les réseaux d'eau potable                                 | 216        |                              |     |
| 8.1.2      | Les captages                                              | 219        |                              |     |
| 8.1.3      | La qualité des eaux                                       | 219        |                              |     |
| 8.1.5      | La disponibilité de la ressource                          | 220        |                              |     |
| <b>8.2</b> | <b>L'assainissement des eaux usées et pluviales .....</b> | <b>222</b> |                              |     |
| <b>8.3</b> | <b>La gestion des déchets.....</b>                        | <b>230</b> |                              |     |
|            |                                                           |            | 8.3.1 Le cadre réglementaire | 230 |
|            |                                                           |            | 8.3.2 La gestion             | 231 |
| <b>8.5</b> | <b>La couverture numérique .....</b>                      | <b>233</b> |                              |     |

## 1 LES ELEMENTS PHYSIQUES DU TERRITOIRE

### 1.1 Caractéristiques physiques

#### 1.1.1 La topographie

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans s'étend du plateau des Dômes, à l'Ouest, aux rives de l'Allier, à l'Est. Il est composé d'une partie de l'important massif de la Chaîne des Puys composées des Volcans d'Auvergne. Les altitudes s'échelonnent de 294 mètres à l'Est à 1198 mètres à l'Ouest, donnant lieu à de fortes pentes dans la faille de Limagne et plus particulièrement sur les communes de Volvic, Enval, Châtel-Guyon, Chanat-la-Mouteyre et Sayat.

On distingue trois ensembles géographiques d'Ouest en Est :

##### - Le plateau des Dômes et la chaîne des Puys

Le plateau des Dômes, socle continental ancien, resté en place lors de l'effondrement de la Limagne, la domine aujourd'hui de plus de 700 mètres. Il supporte la Chaîne des Puys formée de volcans alignés selon une orientation Nord-Sud. On y trouve ainsi de fortes pentes marquant le territoire.

##### - La faille de la Limagne

La faille de Limagne s'étend sur près de 30 km depuis Châtel-Guyon jusqu'à Ceyrat au sud de Clermont-Ferrand. Sur le territoire, elle s'étend sur une dizaine de kilomètres sur les communes de Châtel-Guyon, Sayat, Enval, Volvic et Chanat-la-Mouteyre. Elle se localise parallèlement à la Chaîne des Puys et marque la séparation entre le plateau des Dômes et la plaine de Limagne. On y trouve des vallées profondes et une déclivité importante.

##### - La plaine de la Limagne

La plaine de la Limagne est constituée par le fossé d'effondrement du rift. Situé alors à un niveau proche de la mer, ce fossé se remplit d'eau à l'époque du tertiaire qui apporte des sédiments. Riche de ces sédiments, le fossé est désormais une vaste plaine agricole marquée par des cours d'eau.

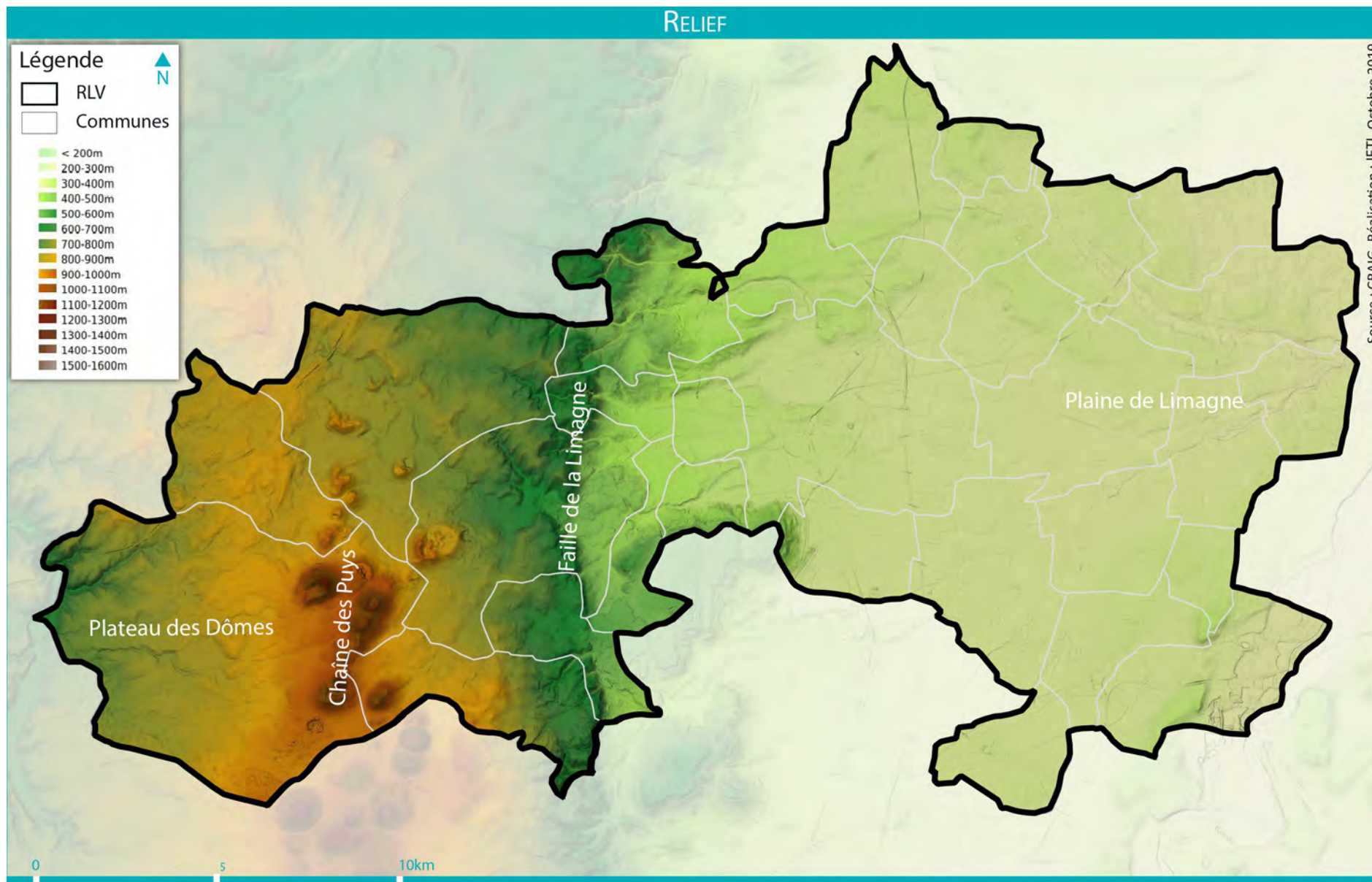
#### ENJEUX – Caractéristiques Physiques

**Mettre en valeur les perspectives paysagères et ouvertures offertes par le large spectre de formes et de reliefs.**

**Maîtriser les risques de ruissellement et de mouvement de terrain liés aux fortes pentes notamment dans la faille de Limagne.**

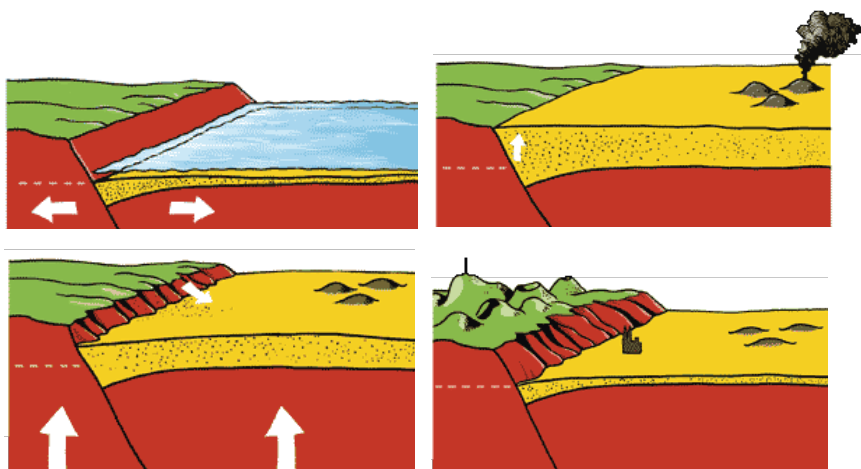
**Maîtriser les risques de remontée de nappes et d'inondation liés aux pentes faibles ou nulles dans la plaine de la Limagne.**

**Prendre en compte la contrainte de la topographie dans l'accroissement des mobilités douces dans certaines parties du territoire.**



### 1.1.2 La géologie

Le socle géologique est issu d'un long processus de formation de la faille de Limagne débuté il y a 40 millions d'années avec l'effondrement du plateau continental. La plaine de Limagne se remplit alors d'eau qui apporte des sédiments venant combler le fossé. La phase de sédimentation se termine il y a 25 millions d'années, laissant place à une phase d'érosion intense. Le volcanisme a ensuite été épisodique et les puys les plus connus aujourd'hui sont jeunes, datant d'environ 10 000 ans.



Étapes du processus géologique – Source : [chainedespuys-failledelimagne.com](http://chainedespuys-failledelimagne.com)

**Le site de la Chaîne des Puys et la faille de Limagne est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en tant que haut lieu tectonique.** Il illustre le phénomène de rupture continentale, appelé rifting, qui est l'une des cinq principales étapes de la tectonique des plaques.

Les grands ensembles géologiques correspondent aux ensembles géographiques :

#### - Le plateau des Dômes et la Chaîne des Puys

Le plateau des Dômes est constitué d'un socle granitique hérité de la chaîne hercynienne sur lequel reposent les formations volcaniques de la Chaîne des Puys (basanites, trachyandésites, labradorites, etc.) ainsi que des colluvions sur les versants et les fonds de vallées.

#### - Le secteur de la Faille

Le secteur de la faille est un secteur de transition. On y retrouve des coulées volcaniques, des colluvions de versants et de vallées, ainsi que des formations de l'Oligocène : les argiles et sables de Saint-Hippolyte et des matériaux argilo-calcaires sur substrat marno-calcaire (principalement au niveau de Riom).

#### - La plaine de la Limagne

Les sols de la Limagne sont constitués d'alluvions et de colluvions issues de la sédimentation dans le lac formé par l'effondrement du socle granitique le long de la faille à l'ère tertiaire. Ces terrains se caractérisent un sol de grande profondeur et par leur grande fertilité en raison d'un mélange très riche de matières organiques et de sables volcaniques descendus de la Chaîne des Puys, qui se mélangent aux marnes et calcaires issus de la longue sédimentation.

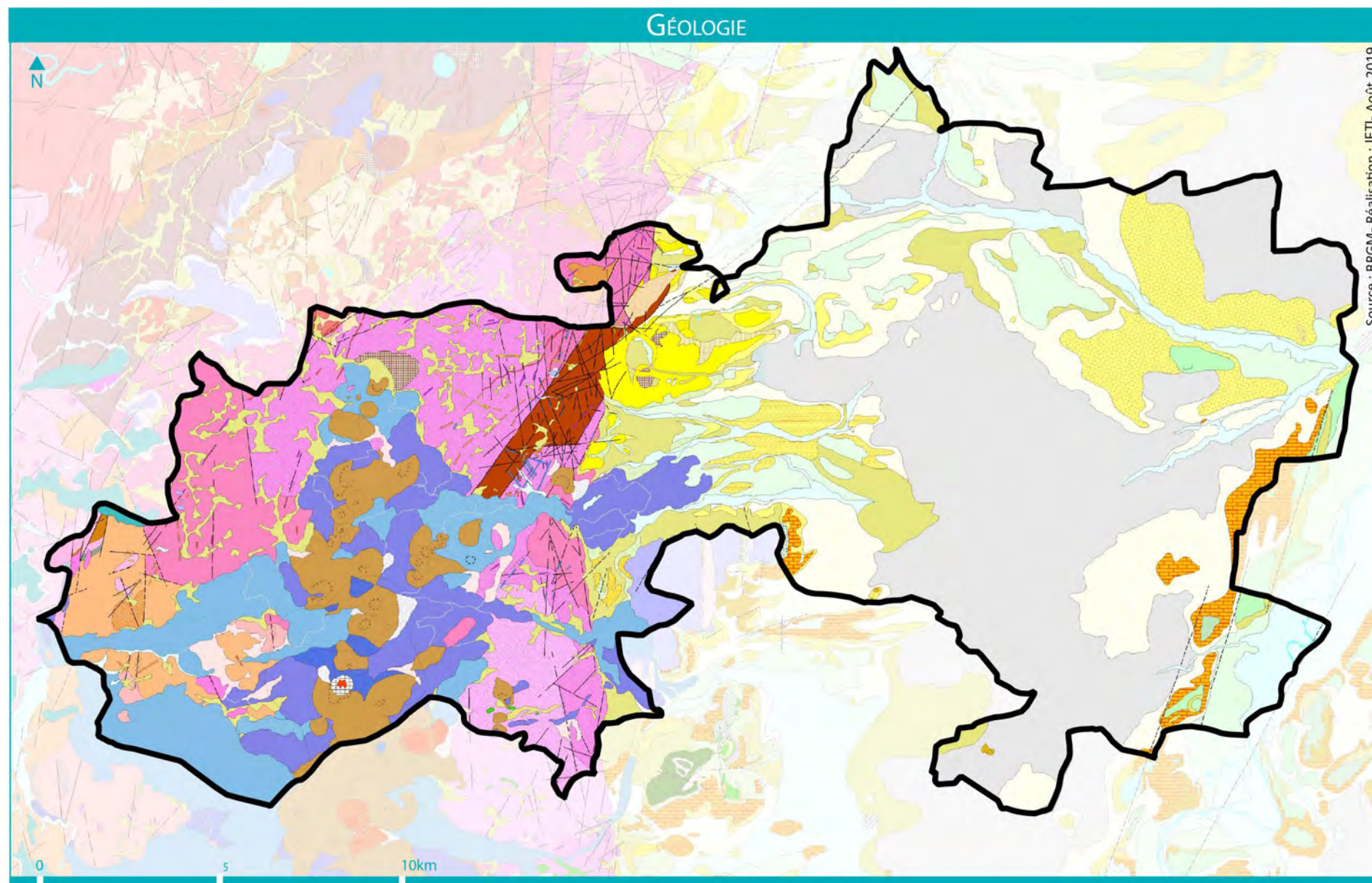
#### **ENJEUX - Géologie**

**Valoriser le fort attrait agricole de la Limagne en lien avec la fertilité de son sol.**

**Prendre en compte les risques de mouvements de terrains liés à certaines formations plus instables (argiles, substrats marno-calcaires...).**

**Prendre en compte les capacités d'infiltration du sol et les risques d'inondation associés en fonction des spécificités des bassins versants (pentes, urbanisation...).**

**Préserver et mettre en valeur la richesse géologique en lien avec le classement UNESCO.**



#### Socle hercynien :

- Granite fin à biotite et cordiérite (type granite de Claveix)
- Monzogranite à biotite et cordiérite (granite de Châteauneuf)
- Massif de Champs-Royat : Monzogranite à biotite de Pulvérières
- Massif syéno-dioritique d'Enval

#### Volcanisme miocène :

- Chaîne de la Sioule : Basanites
- Plateau des Dômes s.l. : Basanites (plateau de Châteaugay)

#### Séries métamorphiques\* :

- Gneiss indifférenciés à biotite, sillimanite, orthose, +/- muscovite
- Métatexites à biotite, sillimanite, et cordiérite
- Leptynites, gneiss à biotite, sillimanite, +/- grenat

*\*Roches issues du métamorphisme qui est l'ensemble des modifications intervenant à l'état solide dans la composition minérale et dans la structure d'une roche soumise à des conditions de température et de pression différentes de celles où elle s'est formée.*

#### Bassin de la Limagne :

- Argiles et sables de Saint-Hippolyte.
- Sables feldspathiques, argiles et marnes, plus ou moins colluvionnés
- Marnes et argiles beiges à vertes, calcaires argileux, à Cypris
- Complexe de Limagne ("Terres Noires") : Mélange d'alluvions fluviales et de colluvions
- Matériaux fins argilo-calcaires, cailloutis cryoclastiques, sables, plus ou moins colluvionnés sur substrat de marnes et calcaires

#### Volcanisme du Quaternaire récent (Holocène) de la Chaîne des Puys :

- Labradorites (leucobasaltes), labradorites à amphibole, à pyroxène, à amphibole et pyroxène
- Basaltes, basaltes à amphibole, basaltes à augite-olivine, basaltes à augite-olivine-amphibole
- Projections scoriacées (cônes volcaniques, lapilli de saupoudrage, faciès de débouchage)
- Trachy-andésites (laves, cônes stromboliens) ("lave de Volvic")
- Projections trachytiques à trachybasaltiques sur substrats divers (basaltes, scories, éboulis)
- Trachyte à biotite (dôme) +/- amphibole ou pyroxène
- Brèches de maar
- Brèches d'explosion : pyroclastites (maar)

#### Autres formations :

- Éboulis alimentés par des roches volcaniques diverses selon le contexte
- Alluvions fluviales anciennes indifférenciées, alluvions anciennes résiduelles
- Alluvions fluviales actuelles à récentes (Holocène)
- Microgranites à microleucogranites, porphyriques, en petits massifs ou filons
- Colluvions s. l. de versants, de fonds de vallées
- Colluvions argilo-sableuses (Oligocène argilo-sableux démantelé)
- Domaine magmatique et métamorphique de Combrailles - la-Sioule : Diatexites-Anatexites granitoïdes à biotite et cordiérite (Artense)
- Complexe argilo-calcaire (Châteaugay, Courmon d'Auvergne, Lempdes) : Marnes, argiles, calcaires, sables
- Alluvions fluviales anciennes de haute terrasse (Pleistocène moyen-Mindel)
- Alluvions fluviales anciennes de très haute terrasse (Pleistocène inférieur-Günz)
- Sables et sables argileux de Gergovie
- Argiles et sables argileux quartzo-feldspathiques bariolés rouges et verts
- Complexe volcanique et volcano-sédimentaire viséen type Châteauneuf, Ceyssat : Tufs et laves rhyolitiques à ignimbritiques, brèches, pyroclastites, conglomérats, schistes, grès, fréquemment métamorphisés (coméennes ou Schistes tachetés)

### 1.1.3 Les ressources naturelles

#### Le sol et ses qualités agronomiques

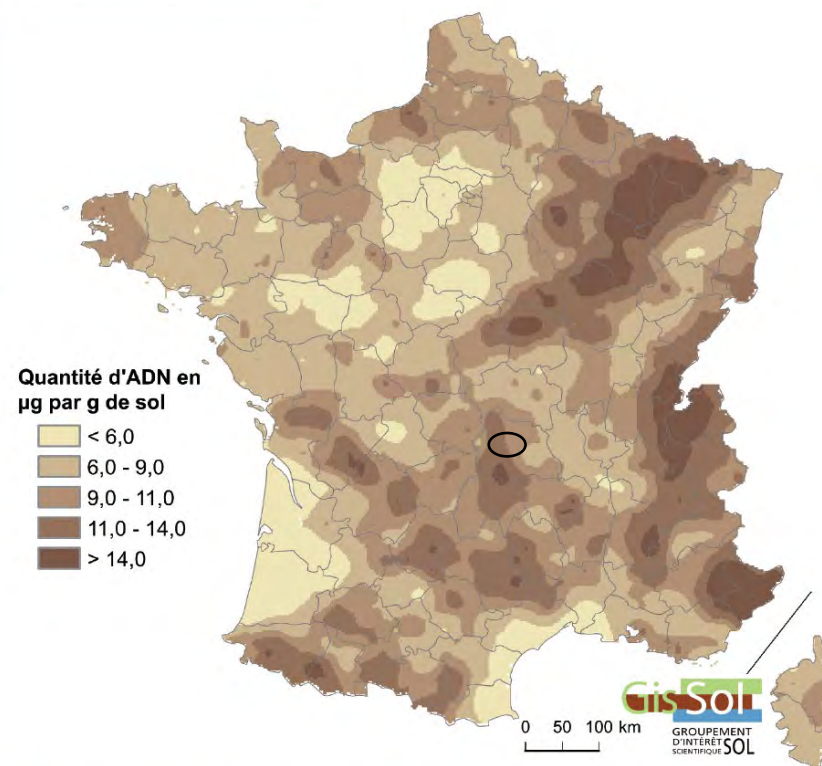
Les sols sont une ressource limitée, ce qui signifie que leur perte et leur dégradation ne sont pas récupérables au cours d'une vie humaine. Les sols constituent une composante essentielle des ressources terrestres, du développement agricole et de la durabilité écologique, ils sont à la base de la production alimentaire (humaine et animale), de la production de carburants et de fibres, ainsi que de nombreux services écosystémiques essentiels. Ils représentent par conséquent une ressource naturelle très précieuse, même si elle est souvent négligée. La superficie des sols productifs est limitée et soumise à une pression croissante, provoquée par une utilisation intensive des sols et des usages concurrentiels. (Source FAO (Food and Agriculture Organisation))

La biodiversité des sols est un indicateur de leur fertilité et du bon fonctionnement des écosystèmes. Le réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) a réalisé une campagne permettant d'établir la carte ci-contre de la concentration en ADN microbien des sols qui donne une indication de cette biodiversité.

Les terres du territoire, notamment celles de la plaine de la Limagne, par leur histoire géologique, sont particulièrement fertiles. La quantité d'ADN est plus forte sur la partie ouest du territoire en raison de l'influence de l'occupation des sols. En effet les sols de grandes cultures renferment moins de biomasse microbienne que les sols de prairies et de forêt.

La préservation des sols face aux pressions de l'urbanisation est donc un enjeu majeur pour le territoire. Cette préservation doit prendre en compte les critères qualitatifs en plus des critères quantitatifs (superficie), sans se limiter à la notion de rendement agricole qui pourrait faire oublier l'interaction et la complémentarité des différents types de zones agricoles.

La répartition géographique de la biomasse microbienne des sols de France métropolitaine



Source : Gis Sol-programme ANR Ecomic-RMQS, 2010 ; IGN, Geofla®, 2006 ; Dequiedt et al., 2010.

Note : La biomasse mesurée correspond à la quantité d'ADN extrait des échantillons de sols du RMQS.

### Le sous-sol et les carrières

La richesse du sous-sol du territoire a également conduit à l'exploitation des minéraux dans des carrières. Aujourd'hui, 10 carrières sont en activité pour extraire la pouzzolane, la pierre de lave et des granulats.

Le schéma régional des carrières Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé, par arrêté préfectoral, le 8 décembre 2021.

Ce document préconise :

- La limitation du recours aux ressources minérales primaires ;
- Le recours privilégié au renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées ;
- La préservation de la possibilité d'accéder aux gisements dits « de report » et de les exploiter ;
- L'approvisionnement des territoire dans une logique de proximité ;
- Le respect du socle commun d'exigences régionales dans la conception des projets, leur exploitation et leur remise en état
- Une absence d'exploitation des gisements en zone de sensibilité réhabilitaire ;
- La remise en état des carrières dans l'objectif de ne pas augmenter l'artificialisation des sols
- La prise en compte des enjeux agricoles dans les projets ;
- La préservation des intérêts liés à la ressource en eau ;
- L'inscription dans la durée et la gouvernance locale la restitution des sites au milieu naturel
- La garantie de l'accès effectif aux gisements d'intérêts nationaux et régionaux.

L'objectif est d'aller vers une meilleure prise en considération de l'environnement, tant au niveau de l'exploitation que de la remise en état des sites.

Une attention particulière devra être portée aux carrières situées dans le périmètre UNESCO afin de garantir la compatibilité avec le plan de gestion du site.

| Commune    | Nom                              | Matériaux      | Quantité maximale (t/an) | Echéance d'exploitation |
|------------|----------------------------------|----------------|--------------------------|-------------------------|
| Saint-Ours | Dugour et Fils                   | Pouzzolane     | 140 000                  | 2030                    |
| Saint-Ours | Pouzzolane des dômes             | Pouzzolane     | 140 000                  | 2030                    |
| Volvic     | Volvic -Les Creux<br>Andésite    | Pierre de lave | 20 000                   | 2047                    |
| Volvic     | Volvic – Chevanedes<br>Andésite  | Pierre de lave | 40 000                   | 2047                    |
| Volvic     | Les Littes<br>Mallet-Pyrolave    | Pierre de lave | 12 500                   | 2020                    |
| Volvic     | Volvic Les Graniers<br>Mallet    | Pierre de lave | 1 000                    | 2032                    |
| Volvic     | Volvic Suc de la Louve<br>Mallet | Pierre de lave | 10 000                   | 2037                    |
| Volvic     | Carrières des goulots            | Pierre de lave | 5 000                    | 2041                    |

| Commune               | Nom                                     | Matériaux | Quantité maximale [t/an] | Echéance d'exploitation |
|-----------------------|-----------------------------------------|-----------|--------------------------|-------------------------|
| Les Martres d'Artière | Granulats Vicat                         | Granulats | 450 000                  | 2019                    |
| Les Martres d'Artière | Sablières du centre<br>Carrière zone II | Granulats | 110 000                  | 2021                    |

*Carrières en activité sur le territoire – Source DREAL*

Les carrières situées à proximité immédiate du territoire sont également à prendre en compte car leurs impacts peuvent rayonner sur le territoire.

| Commune    | Nom                                         | Matériaux | Quantité maximale [t/an] | Echéance d'exploitation |
|------------|---------------------------------------------|-----------|--------------------------|-------------------------|
| Chateaugay | Jalicot<br>Carrière de Chateaugay           | Granulats | 200 000                  | 2023                    |
| Joze       | Sablières du centre<br>(Joze / Saint-Laure) | Granulats | 110 000                  | 2031                    |

| Commune          | Nom                           | Matériaux      | Quantité maximale [t/an] | Echéance d'exploitation |
|------------------|-------------------------------|----------------|--------------------------|-------------------------|
| Chapdes-Beaufort | Carrières de Chapdes-Beaufort | Granulats      | 180 000                  | 2043                    |
| Pont-du-Château  | Sablière de Pont-du-Château   | Granulats      | 300 000                  | 2021                    |
| Mazaye           | Andésite (Les Amontières)     | Pierre de lave | 2 000                    | 2037                    |
| Mazaye           | Andésite (Chatelaunoux)       | Pierre de lave | 2 000                    | 2037                    |

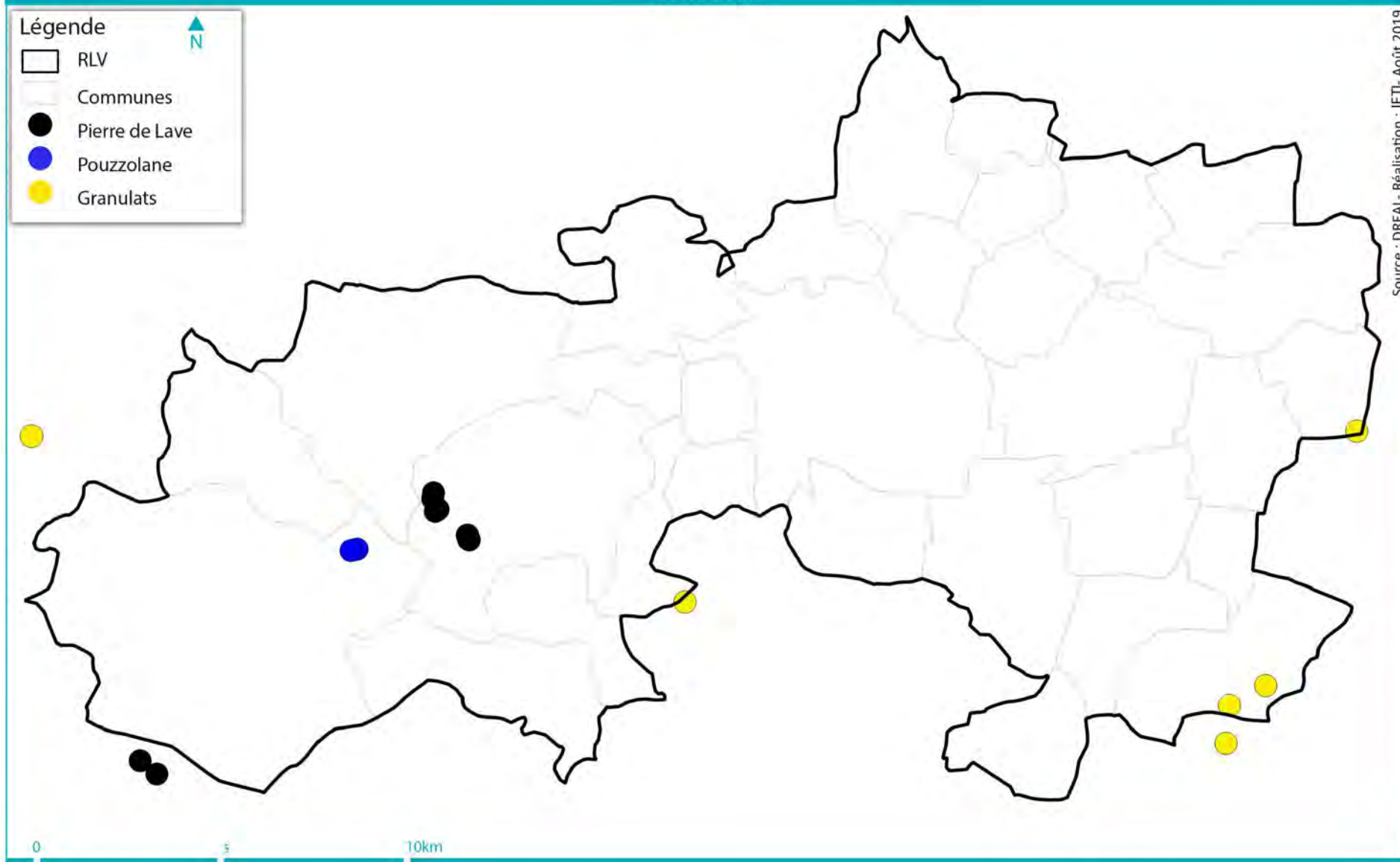
*Carrières en activité à proximité du territoire – Source DREAL*

#### **ENJEUX - Ressources Naturelles :**

**Préserver les sols de l'artificialisation en tenant compte de la complémentarité de leurs rôles et usages (usages agricoles, milieux naturels...)**

**Exploiter les ressources du sous-sol de manière économe en limitant les impacts sur le paysage et la biodiversité.**

## CARRIÈRES



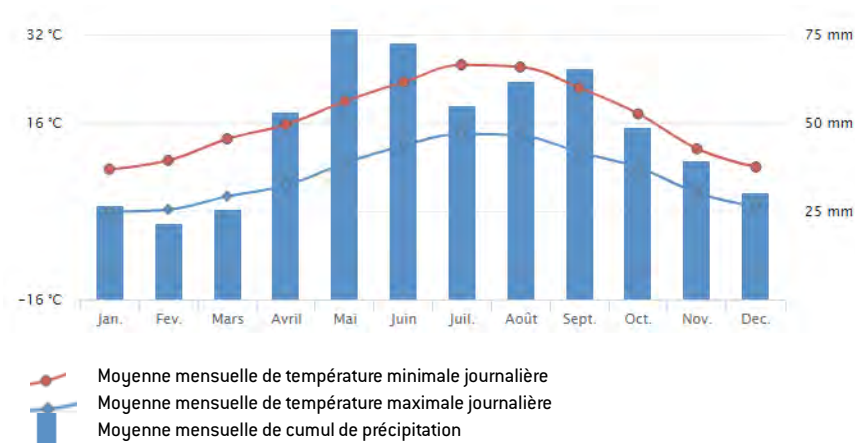
#### 1.1.4 Les éléments caractéristiques du climat

Le territoire se situe dans une zone à la limite de l'influence du climat océanique et du climat continental. Il bénéficie donc d'un climat soumis à ces deux influences, ainsi qu'aux spécificités liées à l'orientation des reliefs.

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| Température minimale journalière (moyenne annuelle)        | 6,6 °C       |
| Température maximale journalière (moyenne annuelle)        | 16,8 °C      |
| Hauteur de précipitations (moyenne annuelle)               | 578,9 mm     |
| Nombre de jours avec précipitations (moyenne annuelle)     | 87,4 jours   |
| Durée d'ensoleillement (moyenne annuelle)                  | 1 913 heures |
| Nombre de jours avec bon ensoleillement (moyenne annuelle) | 71,85 jours  |

Normales annuelles à Clermont-Ferrand (1981-2010) – Source : Météo France

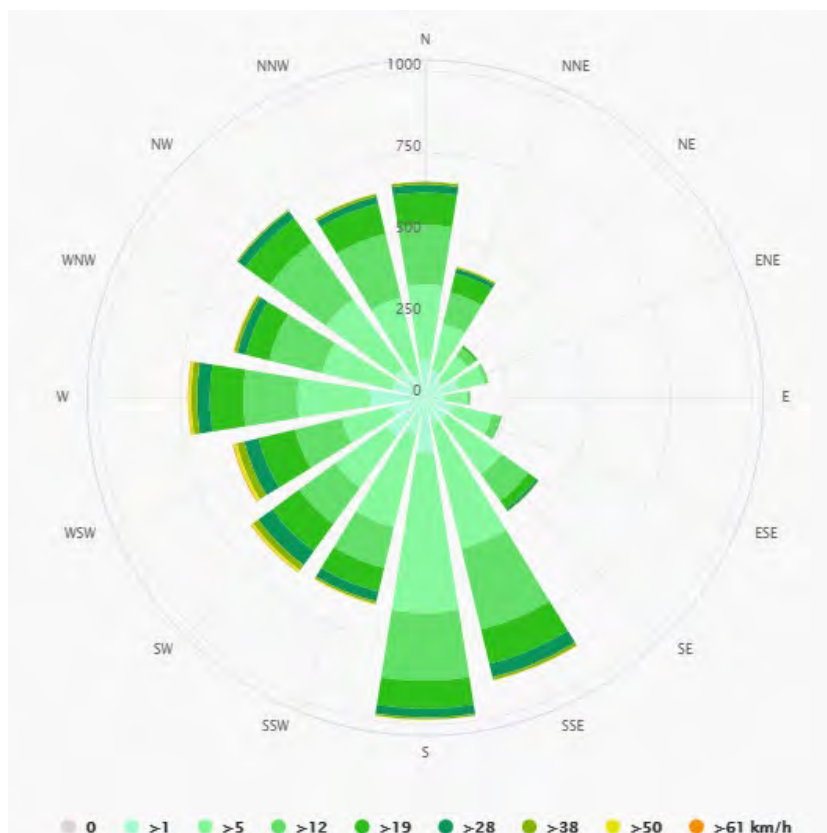
#### Les températures et les précipitations



Températures et précipitations normales mensuelles à Clermont-Ferrand – Source : Météo France

Le climat se caractérise par une amplitude thermique importante avec des températures minimales négatives en hiver et supérieures à 25 degrés en été ainsi que par un cumul de précipitations faible sur l'année avec des épisodes pluvieux plutôt concentrés à la fin du printemps et en été.

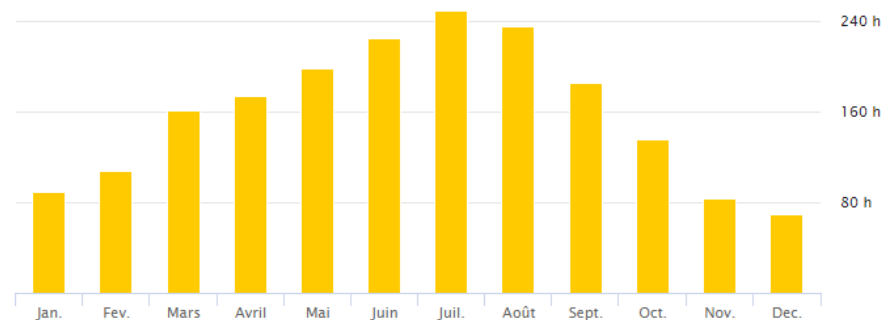
## Les vents dominants



Rose des vents à Clermont-Ferrand en nombre d'heures par an par secteur avec indication des vitesses – Source : Meteoblue

La rose des vents met en avant la prédominance des vents de secteurs sud et la rareté des vents d'est. On note également que les vents sont majoritairement faibles (< 19km/h).

## L'ensoleillement



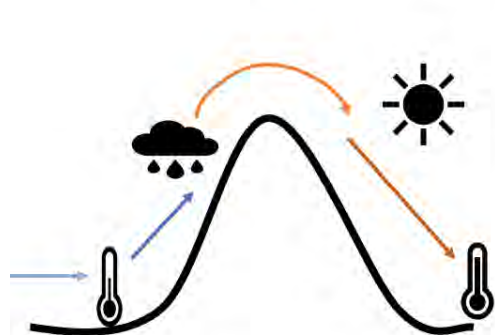
Normales mensuelles d'ensoleillement à Clermont-Ferrand – Source : Météo France

Le territoire jouit d'un bon ensoleillement, légèrement supérieur à la moyenne nationale (1850h/an) avec une moyenne de 1 913h ensoleillées par an.

### Variations à l'échelle du territoire

La présence des reliefs et leur orientation Nord/Sud jouent un rôle dans les caractéristiques climatiques de RLV et notamment un climat sensiblement différent d'Est en Ouest. Un phénomène appelé effet de Foehn est en œuvre au niveau des reliefs entraînant des pluies abondantes sur les versants Ouest alors que les versants et le territoire situés à l'Est rencontrent des épisodes de fortes sécheresses. Les données ci-dessus, relevées à la station météorologique de Clermont-Ferrand, à l'Est de la Chaîne des Puys, reflètent donc plus particulièrement le climat de la partie Est du territoire. Les Combrailles et la partie Ouest du plateau des Dômes et de la Chaîne des Puys ont notamment des précipitations plus importantes et une amplitude thermique plus faible.

## L'effet de Foehn



Un vent froid et humide devient chaud et sec à rencontrant un relief.

1 – L'air est soulevé par le relief et se refroidit. L'eau qu'il contient condense, il pleut et de la chaleur se libère

2 – De l'autre côté de la montagne l'air redescend alors plus chaud et sec

*L'effet de Föhn – Source : IETI*

## Le dérèglement climatique

### Quel climat pour Riom Limagne et Volcans en 2050 ?

|                                                                                                      | Action ambitieuse                                                                              | Inaction                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Températures       | +2°C en été, +0,9°C en hiver                                                                   | +3,1°C en été, +2°C en hiver                                                                    |
|  Précipitations     | Augmentation des précipitations cumulées (+22 mm/an) moins bien réparties au cours de l'année. | Augmentation des précipitations annuelles (+70 mm/an) moins bien réparties au cours de l'année. |
|  Sécheresses        | Des sécheresses plus intenses mais autant fréquentes.                                          | Des sécheresses plus intenses et plus fréquentes : 3 jours supplémentaire en été                |
|  Vagues de chaleur | 25 jours par an contre 12 actuellement dont 10 en été contre 4 actuellement                    | 29 jours par an contre 12 actuellement dont 10 en été contre 4 actuellement                     |

Sources : Drias, les futurs du climat - Extraction pour Riom du modèle CRM2014 – Aladin  
Evolutions possibles du climat en 2050 – Source PCAET RLV

Le climat de notre planète est en train de changer en raison de l'émission de gaz à effet de serre par les activités humaines. La lutte contre le changement climatique s'organise à différentes échelles (par exemple à l'échelle du territoire dans le cadre du PCAET) mais son succès se joue à l'échelle mondiale et est soumis à de nombreuses incertitudes.

Il est toutefois possible de dessiner des grands scénarios qui permettent de se projeter ainsi le PCAET présente le résumé de deux situations possibles en 2050 : en cas d'inaction ou de mise en place d'actions ambitieuses. On observe que dans les deux cas le climat va évoluer, en effet le changement climatique est déjà à l'œuvre.

La prise en compte du dérèglement climatique doit donc s'appréhender selon deux volets :

- L'adaptation aux changements déjà à l'œuvre et leur potentiel d'aggravation des autres risques présents sur le territoire
- La lutte contre l'aggravation du phénomène de changement climatique par la réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre)

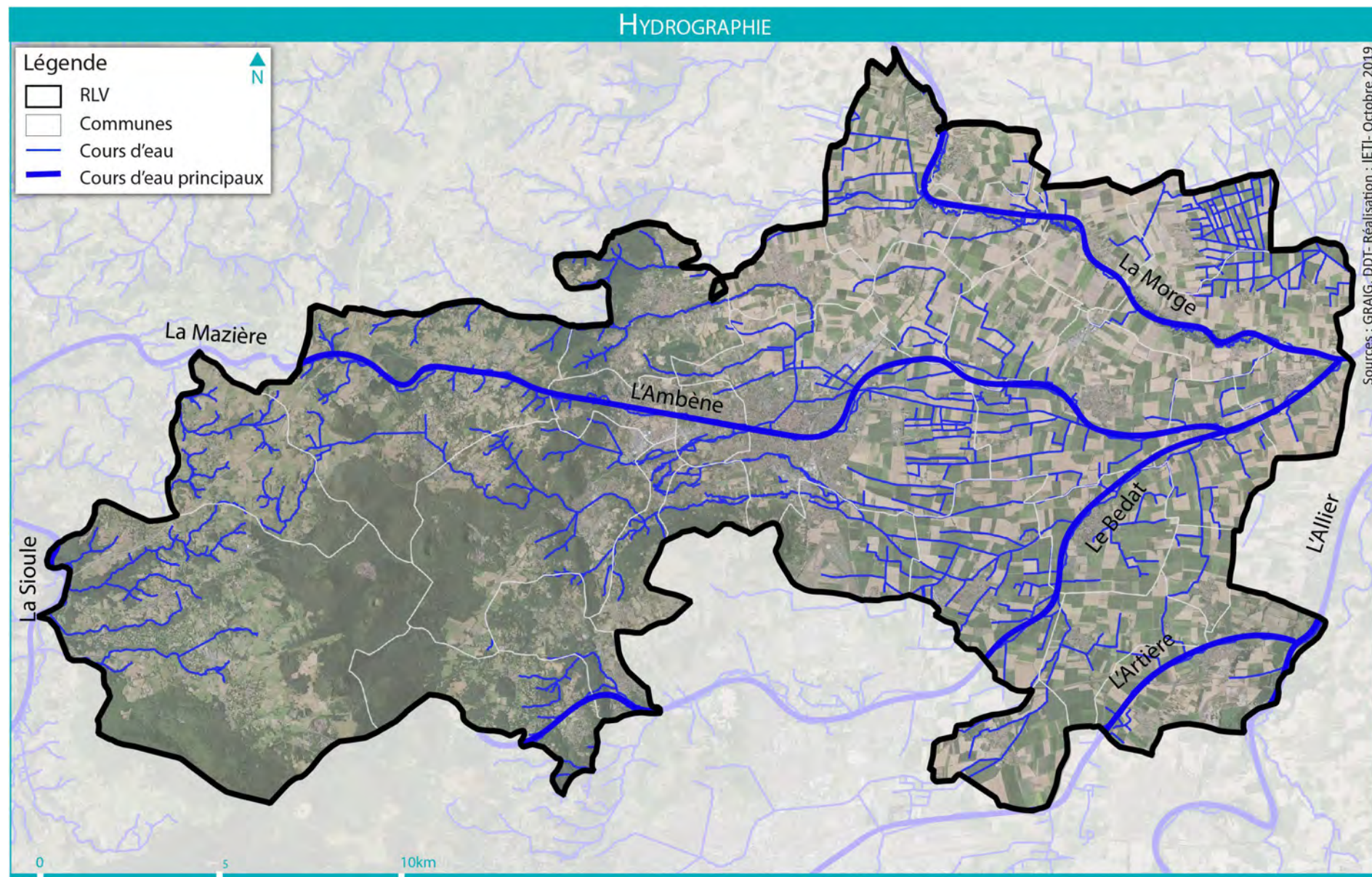
#### **ENJEUX – Contexte climatique**

**Tirer parti des spécificités et de la variété climatique (pour l'agriculture, le tourisme...)**

**S'adapter au dérèglement climatique et réduire les émissions de GES**

## 1.2 L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

### 1.2.1 Le réseau hydrographique



Le réseau hydrographique du territoire est très dense et se caractérise par une diversité des cours d'eau. Ainsi on retrouve des cours d'eau de montagne avec des bassins versant petits et pentus et des cours d'eau plus artificialisés dans la plaine de la Limagne, issus du développement de l'agriculture dans cet ancien marais.

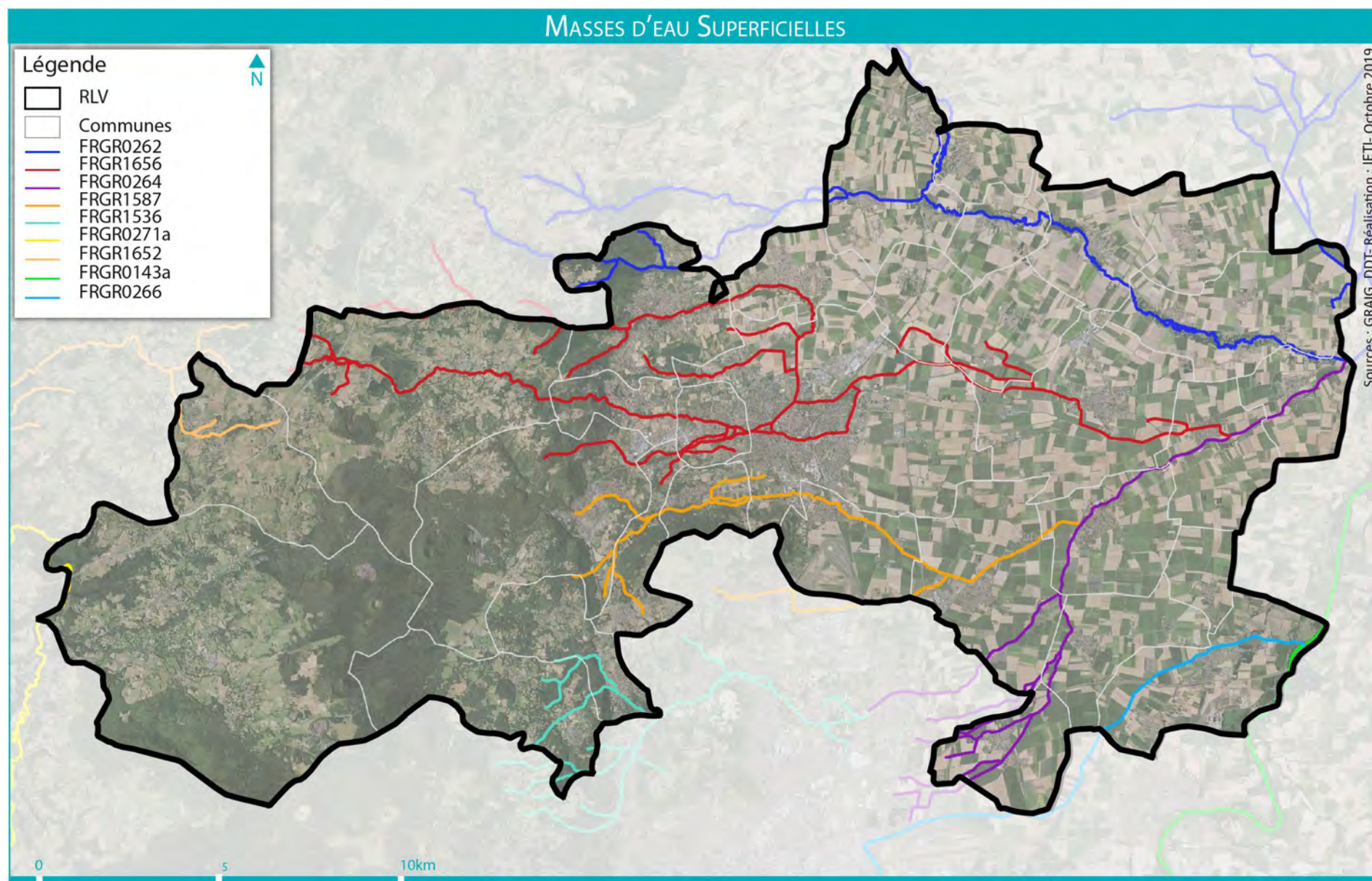
**L'eau occupe une place singulière dans la structuration des paysages** : elle est stagnante sur le plateau des Dômes, notamment avec la présence des gours ; elle est très présente le long des coteaux et de la faille de Limagne et s'exprime avec puissance sous forme de résurgences, dans les gorges ; elle est moins visible dans la plaine de Limagne, où elle a été massivement canalisée.

### 1.2.2 Les masses d'eaux superficielles

Le territoire comprend **9 masses d'eau superficielles** :

| Code      | Cours d'eau                                                                                          | Etat écologique [2013]                                              | Délai bon état |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|
| FRGR0262  | La Morge et ses affluents de la confluence du ruisseau de Sagnes jusqu'à sa confluence avec l'Allier | Moyen                                                               | 2027           |
| FRGR1656  | L'Ambène et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Bedat                       | Mauvais                                                             | 2027           |
| FRGR0264  | Le Bedat depuis Gerzat jusqu'à sa confluence avec la Morge                                           | Médiocre<br>Répertoriée comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) | 2027           |
| FRGR1587  | Le Gensat et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Bedat                      | Moyen                                                               | 2027           |
| FRGR1536  | Le Bedat et ses affluents depuis la source jusqu'à Gerzat                                            | Médiocre                                                            | 2027           |
| FRGR0271a | La Sioule depuis Olby jusqu'à la retenue des Fades-Desserves                                         | Moyen                                                               | 2027           |

|           |                                                                                   |                                                                     |      |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------|
| FRGR1652  | Le Mazière et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sioule | Bon                                                                 | 2021 |
| FRGR0143a | L'Allier depuis la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy                            | Médiocre                                                            | 2021 |
| FRGR0266  | L'Artière depuis Ceyrat jusqu'à sa confluence avec l'allier                       | Médiocre<br>Répertoriée comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) | 2027 |



## Bassin Loire-Bretagne

Département : PUY-DE-DOME

### Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

#### Cours d'eau

| Etat | Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Niveau de confiance de l'état |
|------|----------|-----|-------|----------|---------|-------------------------------|
|      |          |     |       |          |         | Élevé                         |
|      |          |     |       |          |         | Moyen                         |
|      |          |     |       |          |         | Faible                        |

#### Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

| Niveau de confiance de l'état | Etat ou potentiel écologique      |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Élevé (E)                     | Très bon (vert clair)             |
| Moyen (M)                     | Bon (vert moyen)                  |
| Faible (F)                    | Moyen (jaune)                     |
|                               | Médiocre (orange)                 |
|                               | Mauvais (rouge)                   |
|                               | Information non disponible (gris) |

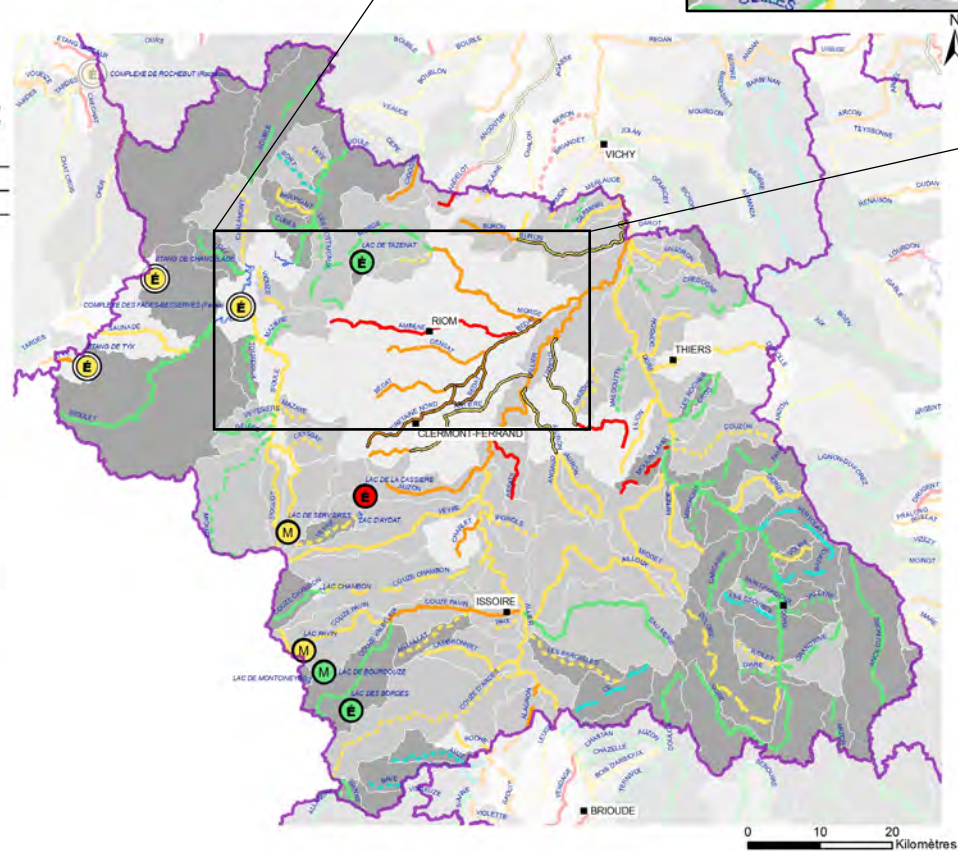
|          |                        |
|----------|------------------------|
| MEFM MEA | MEFM MEA               |
| MEN      | Masse d'eau surfacique |

#### Echéances des objectifs

|                       |  |
|-----------------------|--|
| 2015                  |  |
| 2021                  |  |
| 2027                  |  |
| objectif moins strict |  |
| villes principales    |  |
| limite départementale |  |

©BO CarthAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 06/11/2015  
Agence de l'eau Loire Bretagne

### Etat écologique 2013 des eaux de surface



L'état écologique des masses d'eau superficielles est évalué par mesures ou par analyse des pressions. Il est défini à partir de la comparaison des paramètres suivants à une situation « de référence » ou l'impact de l'homme serait nul :

- Les éléments de qualité biologique, présence ou l'absence de certaines espèces (poissons, invertébrés, les macrophytes et les diatomées) ;
- Les éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous ou les nutriments...) ;
- Les éléments de qualité hydromorphologique : variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.

Le niveau du paramètre le moins bon est retenu pour l'état de la masse d'eau ce qui explique que l'état est rarement bon, un seul paramètre suffisant à le déclasser.

L'état chimique n'est pas évalué pour ces masses d'eau par manque de données.

Le délai de bon état est défini dans le SDAGE en fonction de l'état actuel de la masse d'eau et de ses perspectives d'évolution. Il est fixé à 2015 pour les masses d'eau dont l'état est déjà bon.

Le territoire est encadré par deux grands cours d'eau qui ne le traversent que brièvement :

- La Sioule à l'Ouest sur la commune de Saint-Ours
- L'Allier à l'Est sur la commune des Martres-d'Artière

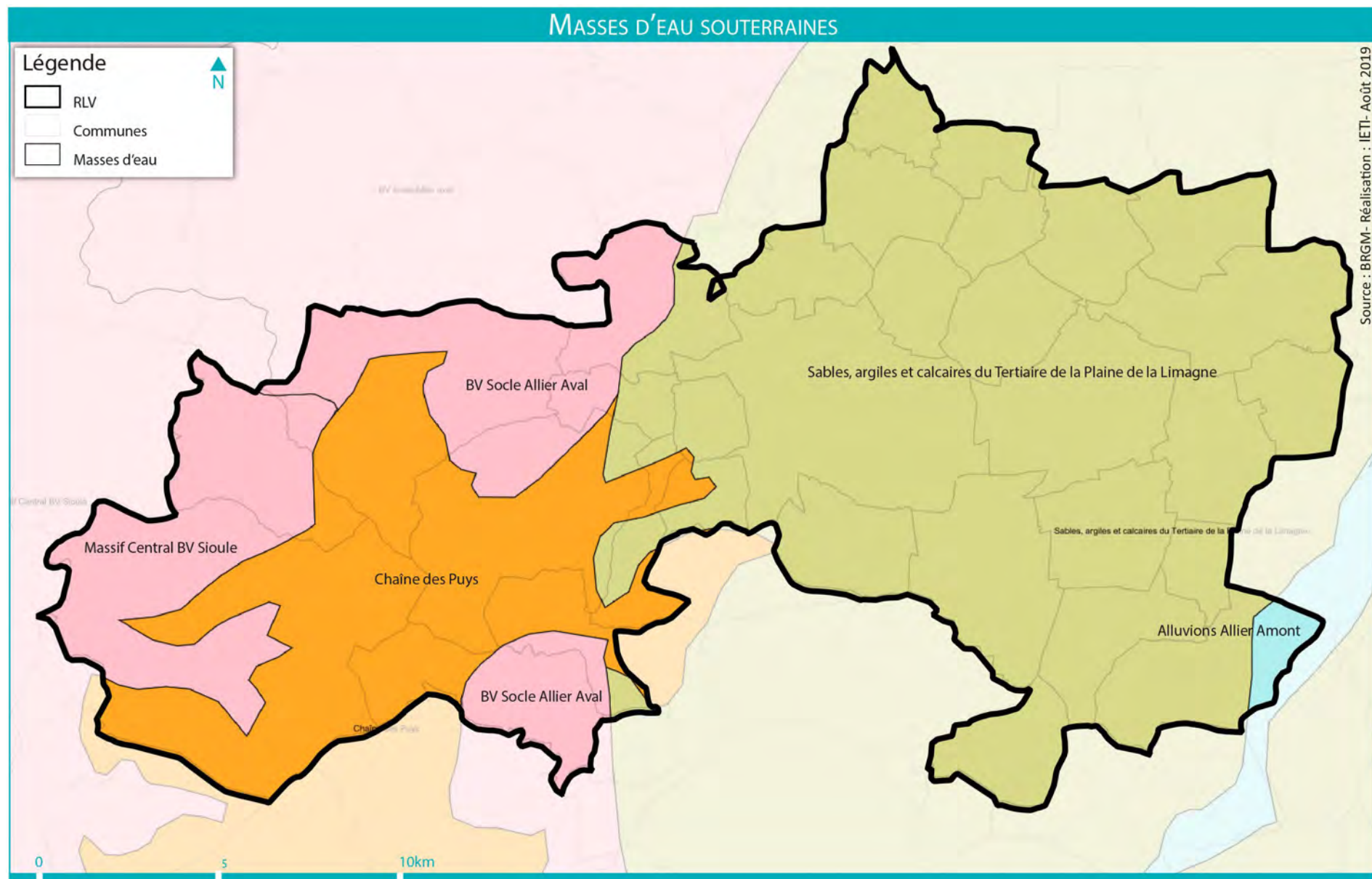
Leurs bassins versants ont été retenus pour l'élaboration des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Les cours d'eau du bassin versant de la Sioule, y compris la Mazière sont assez courts et de type ruisseaux de montagne.

Dans le bassin versant de l'Allier on trouve des cours d'eau plus longs qui prennent leur source sur le plateau des Dômes, rejoignent la plaine de la Limagne par des gorges escarpées puis s'écoulent dans la plaine vers l'Allier.

C'est le cas des principaux cours d'eau du territoire que sont la Morge, l'Ambène, le Bedat et l'Artière

### 1.2.3 Les masses d'eaux souterraines



Le territoire est concerné par **cinq nappes souterraines** :

| Code    | Nom                                                                                                                      | Etat 2013                                                                                                          | Délai bon état |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| FRGG051 | Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la plaine de la Limagne<br>Type imperméable, affleurante, écoulement captif | Bon état quantitatif<br>Bon état chimique                                                                          | 2015           |
| FRGG134 | Bassin versant socle Allier-aval<br>Type socle, affleurante, écoulement libre                                            | Bon état quantitatif<br>Bon état chimique                                                                          | 2015           |
| FRGG099 | Chaîne des Puys<br>Type édifice volcanique, affleurante, écoulement captif                                               | Bon état quantitatif<br>Bon état chimique<br><br>classée « nappe réservée à l'alimentation en eau potable » [NAEP] | 2015           |
| FRGG052 | Alluvions Allier amont<br>Type alluvial, affleurante, écoulement libre                                                   | Bon état quantitatif<br>Moyen état chimique                                                                        | 2015<br>2027   |

| Code    | Nom                                                                   | Etat 2013                                 | Délai bon état |
|---------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------|
| FRGG050 | Massif Central BV Sioule<br>Type socle, affleurante, écoulement libre | Bon état quantitatif<br>Bon état chimique | 2015           |

Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

Les masses d'eau du territoire sont en bon état quantitatif. Toutefois la nappe de la Chaîne des Puys est classée « réservée à l'alimentation en eau potable ».

Il est à noter que ces données datent de 2013 et que les conditions météorologiques ont accentué la pression sur la recharge des nappes souterraines. Les étés 2018 et 2019 se sont caractérisés par des épisodes de forte chaleur et les automnes et hivers par des faibles précipitations. Ainsi le département du Puy-de-Dôme a été soumis à des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau durant l'été 2019 en raison du faible niveau des masses d'eau. **L'amplification de ce phénomène dans le cadre du changement climatique est un enjeu pour le territoire.**

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

Les masses d'eau du territoire sont en bon état qualitatif en dehors de la nappe Alluvions Allier aval qui n'atteint pas cet objectif en raison de la présence de nitrates.

#### 1.2.4 Les documents cadres

##### **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne**

La Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans fait partie du périmètre de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du comité de bassin Loire-Bretagne.

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 affirme la nécessité d'une « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L.212-1 du code de l'environnement).

Elle institue le SDAGE qui fixe, sur chaque grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales de gestion. Conformément à l'article 3 de la loi sur l'Eau, les SDAGE ont une portée juridique. Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent désormais en tenir compte pour toutes leurs décisions concernant l'eau et les milieux aquatiques. Les documents d'urbanisme doivent être conformes aux dispositions du SDAGE (article L 212-1 du Code de l'Environnement).

**Le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027** approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 3 mars 2022, fixe 14 orientations fondamentales, déclinées en dispositions.

- 1 - Repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant
- 2 - Réduire la pollution par les nitrates
- 3 - Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique
- 4 - Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- 5 - Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
- 6 - Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- 7 – Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable
- 8 – Préserver et restaurer les zones humides

9 - Préserver la biodiversité aquatique

10 - Préserver le littoral

11 - Préserver les têtes de bassin versant

12 - Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

13 - Mettre en place des outils réglementaires et financiers

14 - Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

##### **Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le SDAGE se décline en sous-bassins, les SAGE, élaborés par une commission locale de l'eau (CLE), à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente à la fois en termes de développement économique, d'aménagement du territoire et de gestion durable de l'eau. Ces SAGE, tout comme le SDAGE sont opposables aux tiers.

Ainsi le territoire de Riom Limagne et Volcans est concerné par deux périmètres de SAGE :

- **Le SAGE de l'Allier Aval**, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 13 novembre 2015 :

- 1 - Mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre
- 2 - Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
- 3 - Vivre avec/ à côté de la rivière en cas de crues
- 4 - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant
- 5 - Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la DCE (directive cadre européenne)

6 - Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant

7 - Maintenir les biotopes et la biodiversité

8 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

**- Le SAGE de la Sioule, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 5 février 2014**

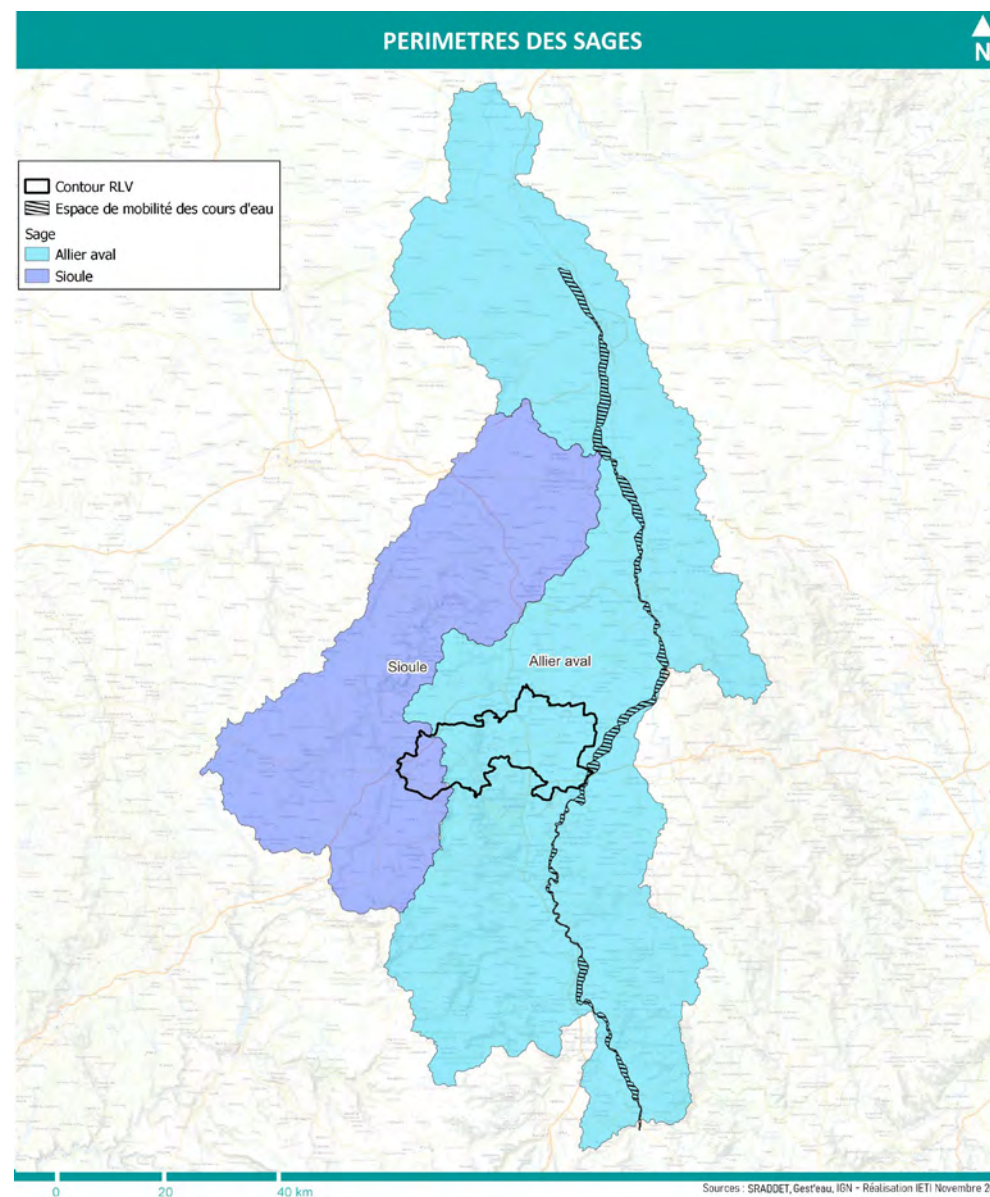
1 - Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état

2 - Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux pour atteindre le bon état

3 - Préserver et améliorer la quantité des eaux pour atteindre le bon état

4 - Protéger les populations contre les risques d'inondation

5 - Partager et mettre en œuvre le SAGE



### **Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Loire-Bretagne**

Le PGRI du bassin Loire-Bretagne a été approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 23 novembre 2015. Il est opposable aux documents d'urbanisme. Il a été élaboré pour une période de six ans et présente une politique de gestion du risque d'inondation pour les débordements de cours d'eau fondée sur six objectifs :

- 1 - Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues,
- 2 - Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,
- 3 - Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- 4 - Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
- 5 - Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation,
- 6 - Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

### **Les zones vulnérables aux nitrates**

Ce que l'on appelle une zone vulnérable aux nitrates est une partie d'un territoire où la pollution des eaux est produite par le rejet direct ou indirect de nitrates, ainsi que d'autres composés azotés, d'origine agricole. C'est une menace pour la qualité des milieux aquatiques.

Les zones vulnérables aux nitrates sont définies comme :

- Des zones où les eaux douces superficielles et souterraines ont, ou sont susceptibles d'avoir, une teneur en nitrates supérieure à 50mg/L. Cela concerne notamment les eaux destinées à l'alimentation en eau potable.
- Les eaux qui ont subi, ou montrent une tendance à, l'eutrophisation. Cela concerne les eaux douces superficielles ou les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines.

Les exploitants agricoles ayant au moins un îlot cultural dans les zones vulnérables d'Auvergne-Rhône-Alpes doivent appliquer les programmes d'actions suivants :

- le PAN (Programme d'Actions National, version consolidée du 14 octobre 2016),
- le PAR (Programme d'Actions Régional Auvergne-Rhône-Alpes) du 19 juillet 2018.

Le PAR, dont la révision est quadriennale, a été élaboré à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes par les services de l'État en s'appuyant sur un groupe de concertation avec l'ensemble des parties prenantes : organisations agricoles, agences de l'eau, associations environnementales. Il a fait l'objet par ailleurs de consultations larges au printemps 2018.

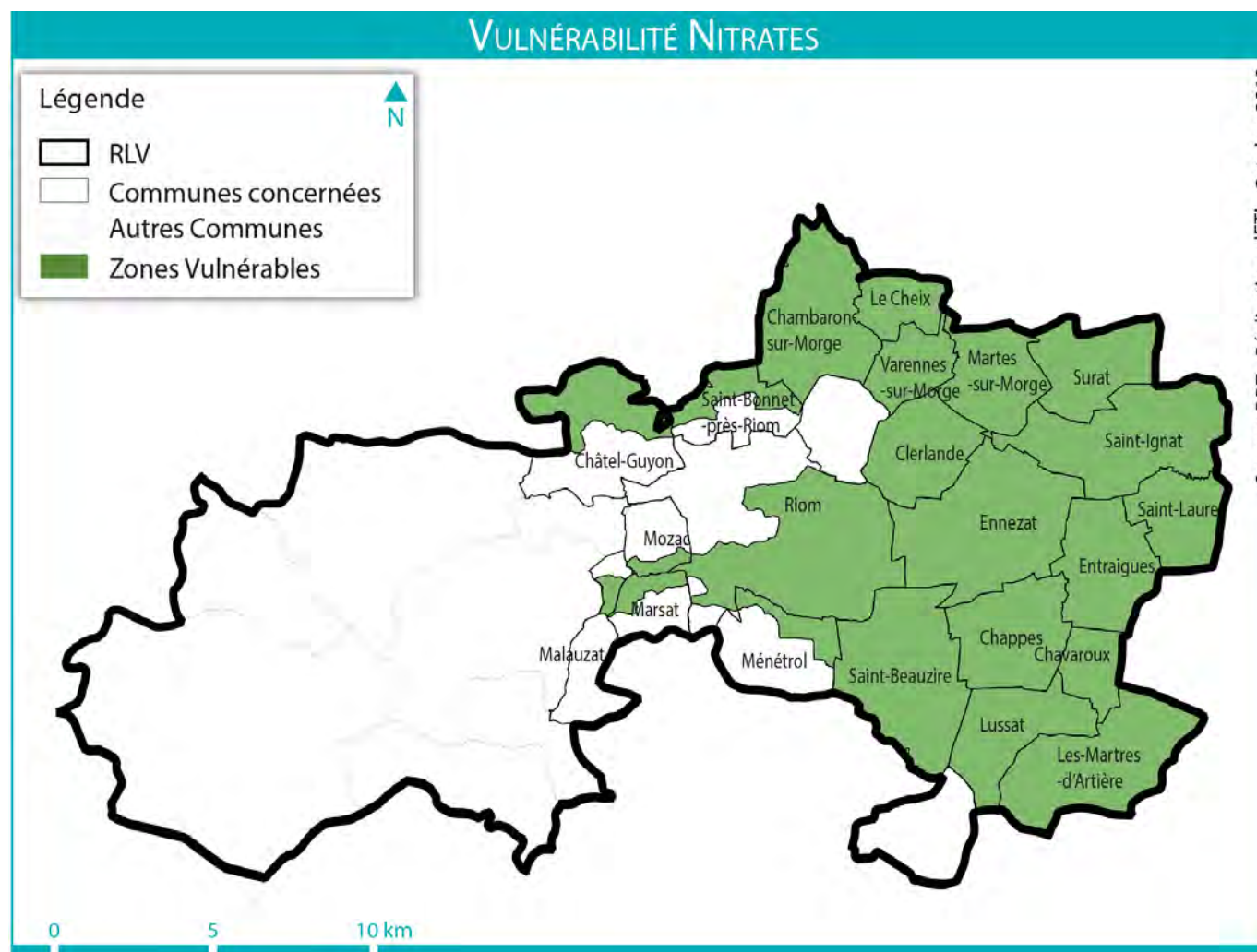
Le PAR précise et renforce quatre des 8 mesures du PAN :

- mesure 1 : les périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés,

- mesure 3 : la limitation de l'épandage des fertilisants azotés afin de garantir l'équilibre de la fertilisation azotée, qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral référentiel régional qui a également été révisé,
- mesure 7 : la couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses,

- mesure 8 : la couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau, sections de cours d'eau et plans d'eau de plus de 10 ha.

Sur le territoire, 22 communes sont concernées par ce zonage, dans leur intégralité ou pour une partie de leurs sections cadastrales.



### 1.2.5 Les usages de l'eau

L'eau est une ressource importante du territoire, utilisée pour de nombreuses activités humaines :

- Eau potable : l'alimentation des habitants du territoire en eau potable est la principale raison des prélèvements d'eau.
- Agriculture : l'irrigation des cultures nécessite des prélèvements d'eau.
- Industrie : certains usages industriels conduisent à des prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Sur le territoire de RLV, l'usine d'embouteillage des Eaux de Volvic est le principal exemple de ces prélèvements.
- Tourisme etc.

Entre 2008 et 2017, la tendance globale est une hausse des prélèvements, principalement marquée pour l'usage d'irrigation, à l'échelle du territoire comme à l'échelle départementale. Cette forte augmentation peut être mise en lien avec les épisodes de sécheresse qu'a connu le territoire entraînant un plus grand besoin d'irrigation des cultures.

Le territoire se distingue de la situation départementale par une faible hausse des prélèvements à usage d'eau potable mais une hausse plus importante pour les prélèvements d'eau à usage industriel.

| Prélèvements<br>en millions de<br>m <sup>3</sup> | RLV         |             |              | Puy-de-Dôme |             |              |
|--------------------------------------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
|                                                  | 2008        | 2017        | Augmentation | 2008        | 2017        | Augmentation |
| Eau potable                                      | 14,1        | 14,2        | 0,7%         | 56,1        | 63          | 12,3%        |
| Irrigation                                       | 2,2         | 3,8         | 72,7%        | 11,3        | 19,6        | 73,3%        |
| Industrie                                        | 2,5         | 2,8         | 12,0%        | 9,6         | 10,1        | 5,2%         |
| Loisirs                                          | 0           | 0           | 0,0%         | 0,08        | 0,1         | 25%          |
| <b>Total</b>                                     | <b>18,8</b> | <b>20,8</b> | <b>10,6%</b> | <b>77,1</b> | <b>92,8</b> | <b>20,4%</b> |

*Volumes des prélèvements d'eau hors usage énergie – Source BNPE*

Dans le cadre du changement climatique, cette ressource pourrait venir à être plus contrainte. En effet les scénarios d'évolution prévoient une augmentation de la gravité et de la fréquence des sécheresses, l'augmentation du nombre de journées chaudes et une baisse globale de l'humidité des sols. De plus, cette raréfaction de l'eau menace également la qualité de l'eau notamment avec un risque de concentration des pollutions.

Ainsi, des conflits d'usage pour cette ressource pourraient apparaître. Ils peuvent être anticipés par un travail d'économie dans chacun des secteurs. Par exemple, à travers une réflexion pour l'agriculture sur la nature des cultures et leur besoin en eau ou, pour l'eau potable : sensibilisation aux économies d'eau, installation d'équipements économes dans les logements et les bâtiments publics, performance des réseaux etc. L'impact des prélèvements industriels peut également pris en compte dans ce contexte d'économie globale.

#### 1.2.6 L'impluvium de Volvic

L'impluvium de Volvic, zone dont est issues l'eau de Volvic, recouvre 38,2km<sup>2</sup> sur les communes de Pulvérières, Charbonnières-les-Varennes, Saint-Ours et Volvic.

Le CEPIV (Comité Environnement pour la Protection de l'Impluvium de Volvic) a été créé pour sa protection. Il porte notamment des actions sur les pratiques agricoles, sur la gestion forestière et sur la restauration des milieux.



Figure 1 Impluvium de Volvic (Source : CEPIV)

**ENJEUX- L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion :**

**Poursuivre et intensifier les actions menées pour améliorer la qualité des eaux (en lien avec les différents acteurs) et raisonner l'usage de cette ressource.**

**Maîtriser les prélèvements en eaux dans un contexte de changement climatique et assurer la répartition entre les usages (eau potable, industrie, agriculture...)**

**Assurer la compatibilité du projet avec les documents cadre (PGRI, SAGE...)**

**Prendre en compte et réduire les risques**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ATOUTS</b></p> <p>Une richesse géologique liée à la variété des structures (volcanisme, faille...)</p> <p>Un maillage hydrographique important et différencié (bassins versants de plaine et de montagne)</p> <p>Des masses d'eau souterraines en bon état</p> <p>Une combinaison de sols et de climats permettant une agriculture variée rendant des services multiples</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Une topographie complexifiant la gestion de l'eau et les mobilités</p> <p>Des masses d'eau superficielles en état écologique moyen voir mauvais</p> <p>Un support physique source de risques (inondation, mouvement de terrain.)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>La mise en valeur du site d'inscription exceptionnel en lien avec les démarches existantes et notamment le classement UNESCO</p> <p>L'amélioration de la qualité des eaux dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion</p> <p>Développement d'une agriculture plus respectueuse de la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cultures moins gourmandes en eau</li> <li>- Diminution de l'usage des produits phytosanitaires</li> </ul> <p>Valoriser les atouts de chaque secteur agricole et diversifier les services rendus : production énergétique, services écosystémiques, maintien des paysages...</p> | <p><b>MENACES</b></p> <p>L'inscription des activités humaines sans cohérence avec le socle géographique menaçant notamment sa lisibilité dans les paysages</p> <p>La raréfaction de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique : impact sur les activités humaines (agriculture, tourisme, eau potable).</p> <p>Le prélèvement non maîtrisé de la ressource en eau</p> <p>L'invasion des résineux dans la chaîne des Puys, consommateurs importants de la ressource en eau.</p> <p>Développement urbain non maîtrisé entraînant une anthropisation généralisée</p> <p>Evolution du climat local avec une augmentation globale des températures, plus de vagues de chaleur, des précipitations plus importantes mais moins bien réparties entraînant des phénomènes extrêmes (inondations) et des sécheresses.</p> |

## 2 LE GRAND PAYSAGE

La Convention Européenne du Paysage adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 Juillet 2000 définit, dans son premier article, le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».<sup>1</sup>

Cette Convention reconnaît le paysage comme un patrimoine commun et culturel, partagé par une société. Un paysage ne se définit donc pas comme la somme des conditions géographiques réunies sur un territoire, mais bien comme la transcription, par un observateur, d'émotions que le territoire procure. En ce sens, le paysage est un objet infiniment subjectif, qui interroge aujourd'hui le cadre de vie des habitants et des acteurs d'un territoire, ainsi que l'insertion qualitative des projets territoriaux dans l'espace.

Par ailleurs, la Convention établit que le paysage n'est pas une donnée figée. Il évolue au gré des saisons, mais aussi sur le long terme. Le paysage est un support dynamique révélateur des politiques de territoire et des grands équilibres d'occupation du sol.

D'après cette définition, **l'analyse des paysages revêt quatre objectifs majeurs :**

- **Préciser les éléments de paysages fondateurs**, c'est-à-dire les grands éléments géographiques supports de leurs expressions. Ces éléments, pris ensemble, composent des unités paysagères, c'est-à-dire des morceaux de territoire où les ambiances sont homogènes. Les quatre unités paysagères seront définies comme les quatre grandes cartes postales du territoire à l'échelle régionale (la Chaîne des Puys, la faille et les coteaux de Limagne, la Grande Limagne, le Val d'Allier). C'est sur elles que repose l'identification de Riom Limagne et Volcans dans son contexte

métropolitain à l'échelle du Grand-Clermont. Depuis le classement de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO), ces quatre unités paysagères sont également le support d'une identification du territoire à l'échelle nationale et internationale. Au sein de ces quatre unités paysagères, le territoire dispose d'une trame de paysage très diversifiée, qu'il conviendra également de préciser pour révéler toutes les facettes du territoire.

- **Révéler les équilibres entre les différents éléments de paysages.** Combinés entre eux, ils composent des structures paysagères. « Une structure paysagère correspond à un système formé par des éléments de paysage et des interrelations matérielles ou immatérielles qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Elle représente le produit de l'interaction entre la structure biophysique et la structure sociale d'un territoire et constitue les traits caractéristiques d'un paysage »<sup>2</sup>. C'est de l'interrelation entre eau et relief que naissent les structures paysagères spécifiques à Riom Limagne et Volcans. Elles ne sont toutefois pas stables : elles sont soumises à des dynamiques qui perturbent et modifient leur lecture.
- **Mettre en récit les structures paysagères entre elles**, pour identifier les moyens de leur découverte et de leur appréhension au sein du territoire, à la fois de manière statique, mais également en mouvement. Il s'agit d'identifier les sites permettant cette découverte des paysages, les lieux appropriés par les habitants ou les visiteurs du territoire.

<sup>1</sup> Convention Européenne du Paysage, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature de ses Etats membres à Florence, le 20 octobre 2000, p. 9

<sup>2</sup> Des composants du paysage : Unités, structures, éléments, J.F. Seguin, 2005

- **Rendre compte de l'impact de l'urbanisation dans les paysages.** Si celle-ci est une dynamique paysagère forte conduisant à une évolution rapide des paysages à l'échelle de Riom Limagne et Volcans, elle est un sujet à part entière de l'élaboration d'un PLUi.

Le territoire dispose de nombreuses études et ouvrages portant sur la caractérisation des paysages : Atlas des Paysages de la région Auvergne<sup>3</sup>, schéma paysager du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)<sup>4</sup>, charte du PNRVA, SCOT du Grand-Clermont, Clermont au loin – Chronique périurbaine<sup>5</sup>, plan de gestion UNESCO, etc. Ces études sont élaborées à des échelles diverses, sur des périmètres différents de celui de la Communauté d'Agglomération. Ceci étant, la réalisation en 2010 du schéma paysager sur le périmètre du PNRVA a été le support méthodologique de chacune des études suivantes. Ce diagnostic des grands paysages s'approprie les notions évoquées dans ces différentes études et se veut être dans la continuité des connaissances issues de leur lecture.

Enfin, pour définir les caractères immatériels et culturels des paysages, nous avons associé, à chaque instant de la concertation publique du PLUi, une table ronde sur les paysages. Les sessions d'immersion ont aussi garanti la prise en compte du regard des habitants sur leurs paysages.

## 2.1 Portrait de paysage : les unités paysagères

**L'ancienne région Auvergne dispose d'un Atlas des Paysages.** Il définit plusieurs familles de paysages à l'échelle auvergnate. Précisées à l'échelle départementale, ces familles définissent des unités paysagères, qui ont depuis été reprises pour définir une trame à l'échelle de la nouvelle région.

Le diagnostic paysager du PLUi s'appuie sur le document fouillé et précis qu'est l'Atlas des Paysages. Le diagnostic du PLUi a tout d'abord confronté les analyses de l'Atlas à une observation de terrain. Un atelier avec les élus et Personnes Publiques Associées a ensuite permis de préciser mes unités paysagères définies par l'Atlas, pour définir une trame des paysages à l'échelle du territoire.

<sup>3</sup> Collectif Chomet pour le compte de la DREAL Auvergne : Cyrille Marlin, Marie Baret, Victor Miramand, Alexis Pernet, Benjamin Chambelland, Stéphane Duprat, Nathalie Batisse, Emmanuel Boitier, Arnaud Misse - 2014

<sup>4</sup> Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement, Claude Chazelle - 2010

<sup>5</sup> Kristof Guez, Pierre et Rémi Janin, Alexis Pernet, Hugo Receveur - 2011, Fûdo Editions



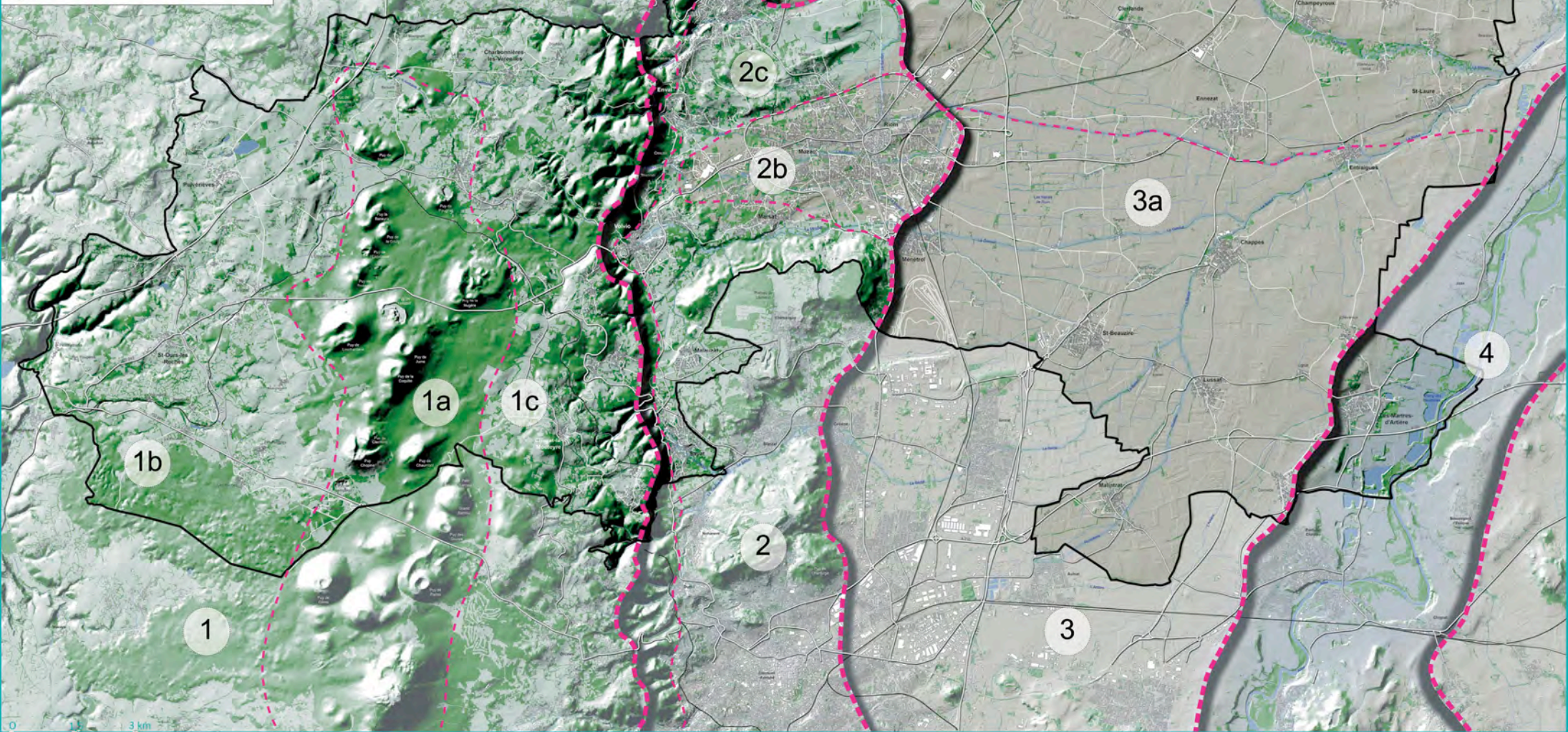
**Limites des unités paysagères**

Trame à l'échelle régionale

Trame à l'échelle du territoire de RLV

|                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1 La Chaîne des Puys           | 1a L'alignement des Puys       |
| 2 Faille et coteaux de Limagne | 1b Le plateau des Dômes        |
| 3 Grande Limagne               | 1c Les contreforts des Dômes   |
| 4 Val d'Allier                 | 2a La ligne de faille boisée   |
|                                | 2b L'agglomération de Riom     |
|                                | 2c Les coteaux d'agglomération |
|                                | 3a Les terres noires           |
|                                | 3b Le val de Morges            |

N



### 2.1.1 La Chaîne des Puys



*L'alignement des Puys depuis le plateau des Dômes - « sur le ciel bleu d'étranges sommets tronqués, pareils à des pustules monstrueuses : les volcans éteints, les volcans morts. »<sup>6</sup>*

« La chaîne fait partie d'un ensemble à trois étages, comprenant les éléments suivants : 1. un plateau ancien (plateau des Dômes) en partie recouvert par les coulées volcaniques et qui s'établit généralement entre 800 et 900 m d'altitude ; 2. Les puys qui jaillissent du plateau et dont l'altitude s'échelonne le plus souvent entre 1 100 et 1 200 m, largement dominés par le Puy-de-Dôme (1 465 m) ; 3. deux zones de dépression qui encadrent ces Hautes-terres ; à l'Est, le plateau des Dômes s'effondre

brusquement par des escarpements abrupts sur la Limagne (400 m d'altitude) ; à l'Ouest, il s'abaisse graduellement vers la vallée de la Sioule, qui coule aux environs de 700 m d'altitude »<sup>7</sup>

**L'unité paysagère de la Chaîne des Puys comprend l'alignement des Puys, le plateau des Dômes et les contreforts des Dômes.** Cette distinction marque le processus de fabrication géologique de la Chaîne des Puys. Il s'agit du plateau ancien, qui, après s'être effondré sur la partie est du territoire pour former la faille et la plaine de Limagne, a été sujet, sur la partie ouest, à un volcanisme produisant les cônes, dômes et cheires présents aujourd'hui.

Si l'alignement des Puys est facilement identifiable, les deux autres trames à l'échelle du territoire se distinguent pour former l'avant et l'arrière des Puys, garantissant leur aspect émergé et déposé sur le plateau. Particulièrement, le contrefort des Dômes offre à l'alignement des Puys un espace de faire-valoir, c'est-à-dire le recul nécessaire entre les Puys et la rupture de pente de la faille, les rendant observables et distinguables depuis la Grande Limagne. Quant à lui, le plateau des Dômes, d'où émergent les Puys, offre une continuité visuelle et formelle avec les Combrailles, vaste unité paysagère caractéristique de l'Auvergne.

La Chaîne des Puys est une unité paysagère caractérisée par un équilibre entre la forêt et le pâturage. Cet équilibre est en mouvement : la forêt a gagné du terrain pour occuper une grande partie de l'alignement des Puys, les sommets comme les bases. La pâture se concentre dans le contrefort et le plateau des Dômes. Bien que présentant des parcelles de résineux en forme de timbres postes et un fin réseau bocager, ce paysage reste ouvert.

Cette unité paysagère se caractérise aussi par l'absence de la figure de l'eau. Hormis l'Étang Grand à Pulvérières, l'eau s'infiltre très facilement dans la roche volcanique. Cette caractéristique a favorisé des implantations humaines très fréquentes sous la forme de nombreux hameaux restant discrets dans le paysage.

<sup>6</sup> Mont-Oriol, Guy de Maupassant, Edition Gallimard, 2016, p.60

<sup>7</sup> Extrait Atlas des Paysages Auvergne – La Chaîne des Puys

Ces combinaisons offrent une ambiance où la dimension rurale et patrimoniale est très présente. De part et d'autre de l'alignement, les Puys dominant et cloisonnent le paysage dans un monde à part, tranquille, fortement intime.

### 2.1.2 La faille et coteaux de Limagne



*Sur les hauteurs de Volvic, Notre-Dame-de-la-Garde - « une large vague de verdure où on distinguait à peine l'entaille cachée des gorges. Le flot d'arbres escaladait la pente rapide jusqu'à la première crête »<sup>8</sup>*

« L'espace des coteaux de Limagne, s'il est allongé d'une vingtaine de kilomètres environ, est une bande étroite de trois à quatre kilomètres qui a fait l'objet d'une installation dense au cours du temps avec une accélération ces trois dernières décennies. C'est la zone la plus peuplée

d'Auvergne. L'histoire géologique de la faille a eu quatre grandes conséquences paysagères que l'on peut difficilement dissocier les unes des autres : 1. l'implantation de l'habitat du fait du microclimat qui y règne, 2. la culture fruitière ; 3. Le développement thermal ; 4. le développement du tourisme étroitement lié au précédent ainsi qu'aux visions pittoresques que génèrent les reliefs singuliers de la faille et sa position par rapport à la chaîne des Puys et à la plaine de Limagne. »<sup>9</sup>

**Territoire de résurgence de l'eau absorbée dans la Chaîne des Puys, la Faille et les coteaux de Limagne dispose d'une localisation et d'une orientation privilégiée qui en fait un territoire d'implantation tout à fait favorable pour l'habitat.** A la faveur de l'effet de Föhn qui protège les villages, de nombreux bourg et hameaux s'égrènent à mi-pente du coteau, en mettant en scène l'eau par des fontaines.

Bien que fine, c'est une unité paysagère complexe, qui joue également un rôle majeur dans l'appréhension du paysage du territoire. C'est par cet effondrement le long de la faille que la lecture des Puys est permise depuis la Grande Limagne. Et inversement, c'est par le caractère de domination de la Chaîne des Puys que l'on peut observer la Grande Limagne.

L'unité paysagère de la Faille et des Coteaux de Limagne est aussi très complexe. Elle comprend la ligne de faille boisée, l'agglomération de Riom et les coteaux d'agglomération. La ligne de faille boisée souligne la rupture de pente et la jonction avec le contrefort des Dômes. Cette situation est très facilement observable depuis la Grande Limagne. L'agglomération de Riom se distingue par un continuum urbain entre la ville et sa première couronne. Ce développement interroge et perturbe la lecture du site historique de Riom qui s'est constitué en hauteur. Les coteaux d'agglomération constituent des situations diverses : des collines autour de Châtel-Guyon, le plateau abrupt de Lachaud. Les coteaux d'agglomération se caractérisent par un profil différent entre le sud du territoire (plus resserré, le plateau de Lachaud

<sup>8</sup> Mont-Oriol, Guy de Maupassant, Edition Gallimard, 2016, p.60

<sup>9</sup> Extrait Atlas des Paysages Auvergne – Les Coteaux et la Faille de Limagne

et la ligne de faille boisée se font face) et le nord du territoire (plus ouvert, le coteau offre des vues larges sur la Grande Limagne dans une situation de balcon). Enfin, les coteaux d'agglomération accueillent une diversité de cultures : des reliquats de vignes sur les coteaux de Ménérol ou au pied du château de Tournœl, une arboriculture disséminée, et un mélange entre polycultures et élevages.

L'ambiance qui se dégage de cette unité paysagère est sa grande diversité, son ouverture sur le lointain et sa relation entre les Puys et la Limagne.

### 2.1.3 La Grande Limagne



*La plaine de Limagne, d'où se détache la Chaîne des Puys - « une plaine infinie qui donnait aussitôt à l'âme la sensation d'un océan. Elle s'en allait, voilée par une vapeur légère, une vapeur bleue et douce »<sup>10</sup>*

« La terre de Limagne est réputée pour être une des « meilleures terres agricoles d'Europe ». C'est un ancien marais drainé, enrichi par des cendres volcaniques (étymologiquement, le terme Limagne semble définir un marais, une terre humide, un grand lac...). Dans les fonds des bassins se sont accumulés des sédiments et des formations complexes donnant les fameuses «terres noires de Limagne», à l'aptitude agronomique exceptionnelle. Une fois drainées, notamment suite au Plan Limagne de 1968, ces terres ont bâti la richesse de ces terroirs. L'agriculture, autrefois essentiellement basée sur une petite polyculture

---

<sup>10</sup> Mont-Oriol, Guy de Maupassant, Edition Gallimard, 2016, p.59

élevage, s'est spécialisée vers une céréaliculture intensive aujourd'hui en grande partie irriguée. »<sup>11</sup>

**Cette unité paysagère peut se distinguer en deux sous-trames : les terres noires et le Val de Morge.** Si les terres noires font références à la très haute qualité agronomique de la plaine de Limagne et aussi à sa couleur en hiver, sa distinction avec le Val de Morge est liée, non pas à une différenciation des cultures, mais à la présence d'un rythme topographique un peu plus important au nord du territoire. L'Ambène fait la limite entre un Sud moins pourvu en arbres isolés et haies que le Nord.

La Grande Limagne se caractérise avant tout par un paysage ouvert à 360°, délimité à l'ouest par la Chaîne des Puys et à l'est par le Livradois. Bien que le sentiment d'horizontalité et de linéarité domine ici, la Grande Limagne n'offre pour autant pas de monotonie. Ses couleurs changent aux grés des saisons ; le rythme des cultures apporte une diversité et une mosaïque de couleurs selon leurs typologies. Par ailleurs, d'un territoire de marais, l'eau a été chenalisée et maîtrisée au profit du développement des cultures ; ce qui laisse peu de présence à l'eau dans le paysage, hormis les ripisylves. Dernière caractéristique : les bourgs sont concentrés ; ils se distinguent dans le lointain de ce paysage de plaine grâce à leur clocher. A plus grande proximité, ce sont les franges entre urbain et domaine agricole qui dominent.

#### 2.1.4 Le Val d'Allier



*Le Val d'Allier, une unité paysagère en limite du territoire de Riom Limagne et Volcans.*

« Le trait marquant du paysage physique de la vallée de l'Allier est sa platitude. Son orientation correspond à la faille bordière de la Limagne dans le sens nord-sud. Sa pente est très faible sur ce tronçon : environ 0,1%. [...] Cette spécificité physique entraîne une lenteur de l'écoulement des eaux et par suite une faible force de creusement et de charriage, à l'exception des épisodes de crues. La faiblesse de la pente empêche la rivière d'entailler un lit profond et rectiligne. Elle sinue entre bancs de sable et gravières. Elle dessine de larges méandres qui progressent au gré du courant et des crues. »<sup>12</sup>

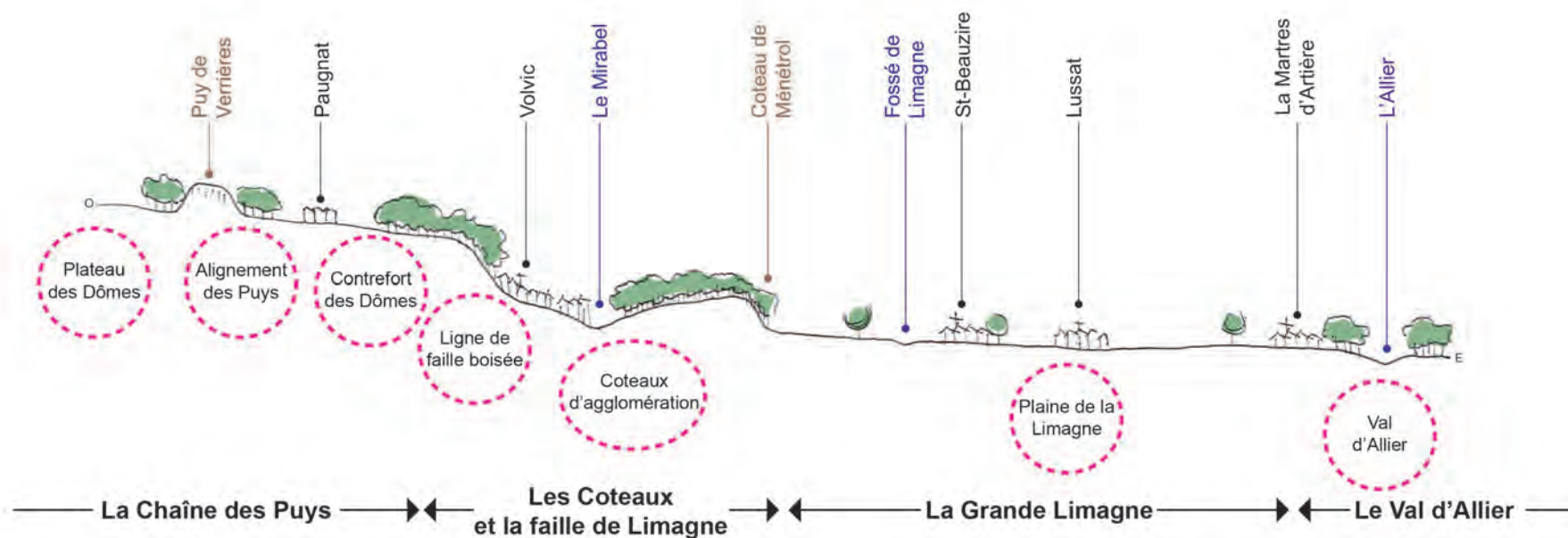
<sup>11</sup> Extrait Atlas des Paysages Auvergne – Grande Limagne et Plaine de Varennes

<sup>12</sup> Extrait Atlas des Paysages Auvergne – Val d'Allier

**Bien que l'unité paysagère du Val d'Allier ne touche que l'extrémité Est du territoire (uniquement la commune des Martres-d'Artière), elle joue un rôle pour les paysages du territoire.** D'abord, elle offre l'aboutissement des eaux s'écoulant depuis la Chaîne des Puys, traversant la Faille et les coteaux de Limagne et la Grande Limagne. Ensuite, le Val d'Allier constitue une limite au travers de collines et de reliefs appréhendables à l'échelle de la Grande Limagne.

La découverte de cette unité reste toutefois fugace sur le territoire. Elle se contente d'une situation de belvédère sur la ripisylve. Pour accéder à l'eau, il faut aller jusqu'à l'étang des Martailles, un lieu impacté par la présence de l'A89.

**Les quatre unités paysagères se lisent dans une structuration est-ouest du territoire, comme quatre bandes parallèles entre elles.** Cette situation illustre les fortes différences entre elles. Afin de porter un projet fédérateur à l'échelle de l'ensemble du territoire, qui tient compte des spécificités de chacune des situations, l'articulation est-ouest des unités paysagères sera à interroger, en s'appuyant sur la trame verte et bleue et le développement d'un réseau de cheminement doux. Il s'agira de mieux mettre en évidence les relations entre les paysages, dans une logique de complémentarités entre chaque unité paysagère.



## ENJEUX

Reconnaitre et affirmer les quatre « cartes postales » pour appréhender l'ensemble du territoire.

Garantir la spécificité de Riom Limagne et Volcans au sein du Grand Clermont de disposer de l'ensemble des paysages constituant ce vaste espace métropolitain.

Garantir un équilibre entre développement, valorisation et préservation de cet atout qui constitue un fort levier d'attractivité et de reconnaissance du territoire.

Mettre en valeur l'écoulement des eaux d'est en ouest pour articuler les unités paysagères en favorisant le développement d'un réseau de cheminement doux.

Mieux mettre en évidence les relations entre les paysages, dans une logique de complémentarités entre chaque unité paysagère.

## 2.2 Des équilibres spatiaux en mouvement : les structures paysagères et leurs dynamiques

Bien que distinctes, les quatre images du territoire sont composées de la même charpente paysagère, à savoir la présence respective de l'eau et du relief. C'est de la combinaison entre ces deux éléments et de leurs proportions relatives dans le paysage, que naît la construction des quatre paysages de Riom Limagne et Volcans, à savoir des structures paysagères.

**Le domaine du relief correspond au socle géographique du territoire.** Il induit des modes de cultures du sol et permet ainsi l'expression des différentes ambiances paysagères. C'est aussi le support et le vecteur des images du territoire : la plaine ouverte de la Limagne offre une forte relation avec la Chaîne des Puys, tout comme avec le Livradois plus lointain ; les coteaux de la faille disposent d'une situation en balcon sur la plaine de la Limagne, etc.

**L'eau est un fil de lecture à l'échelle de l'ensemble du territoire.** Elle s'y écoule jusqu'aux confluences avec l'Allier. Si l'eau se fait discrète dans la Chaîne des Puys où seul l'Étang Grand de Pulvérières constitue sa mise en scène, elle est résurgente sur les coteaux de la faille, à l'image des nombreuses fontaines présentes dans les bourgs. Elle est enfin domestiquée et chenalisée dans la plaine de Limagne.

Ces structures paysagères sont toutefois soumises à des dynamiques territoriales liées à l'évolution des pratiques agricoles. L'urbanisation constitue également une pression forte pour les paysages. En à peine plus de 50 années, les images de Riom Limagne et Volcans ont changé.

**Grande Limagne**      **Faïlle et Coteaux de Limagne**      **Chaîne des Puys**

Relief structurant à l'échelle de l'unité paysagère

Reliefs d'agglomération

Puys et cratères

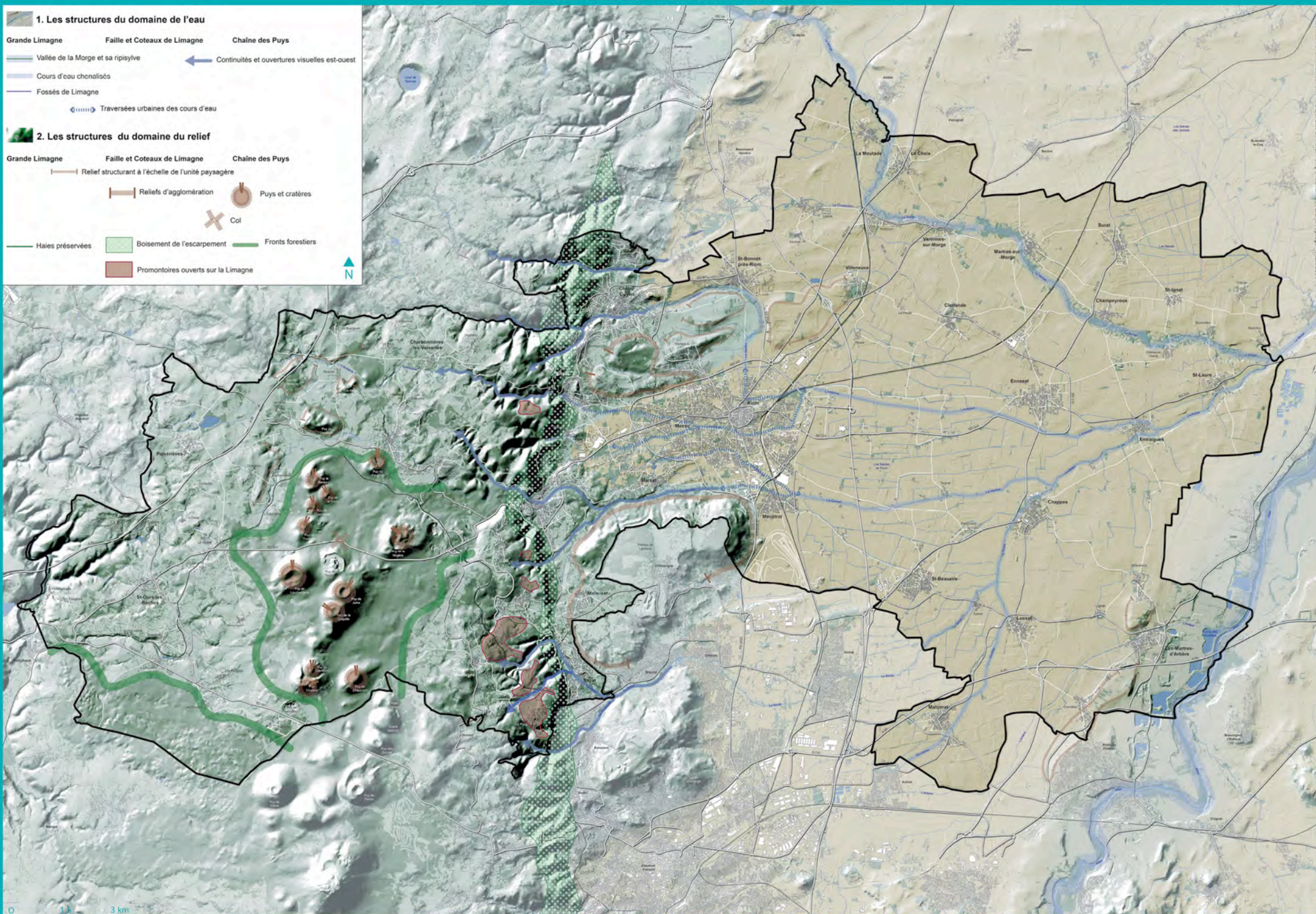
Col

Haies préservées

Boisement de l'escarpement

Fronts forestiers

Promontoires ouverts sur la Limagne



### 2.2.1 Les structures du domaine de l'eau

#### La vallée de la Morge et sa ripisylve

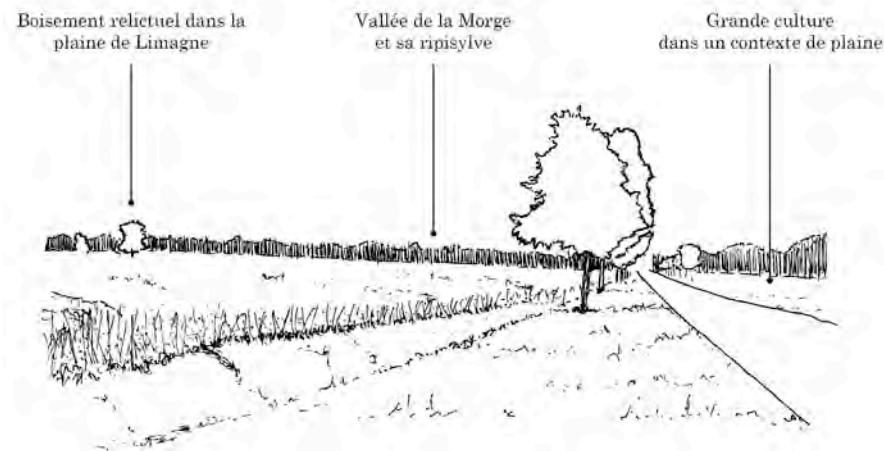
La Morge prend sa source dans les Combrailles et se jette dans le Bédard. Elle traverse la partie nord du territoire en entaillant la plaine de la Limagne. Sa confluence avec le Bédard se fait aux limites est du territoire dans la commune de Saint-Laure.

**Cette vallée constitue une structure paysagère à part entière, car elle est accompagnée d'une ripisylve dense.** La combinaison entre celle-ci et la légère déclivité fait de la vallée de la Morge un élément très facilement observable dans le contexte de plaine qui l'environne. Elle constitue un élément fort de la Grande Limagne en apportant un horizon boisé à des vues très lointaines. Cette situation est renforcée par le fait que les grandes cultures céréalières vont jusqu'à la lisière de la ripisylve.

**Si la vallée est appréhendable dans le paysage, l'eau reste peu visible.** Depuis la plaine agricole, c'est le boisement associé à la vallée qui ressort. Pour observer l'eau, il est nécessaire de traverser le cours d'eau ou de le longer à la faveur des chemins de randonnées. Ces situations constituent des opportunités de mises en valeur du patrimoine naturel.

La ripisylve présente quelques parcelles de peupliers dont le caractère géométrique dénote avec le caractère naturel de la vallée. Il conviendra de s'interroger sur la gestion de ces espaces lorsque ces boisements arriveront à maturité.

Globalement, la vigilance doit porter sur l'identification de la structure paysagère de la vallée de la Morge : le cortège boisé s'identifie à l'aplomb de la plaine au travers d'une rupture entre linéarité et verticalité. Maintenir ce rapport d'échelle par une préservation des boisements est une condition de l'appréhension de la vallée de la Morge.



*A la sortie du Cheix-sur-Morge, sur la RD2009, première appréhension de la plaine de Limagne, scindée par la vallée de la Morge constituant un horizon proche, et fermant ainsi la vue sur l'immensité de la Grande Limagne.*

#### Les continuités et ouvertures visuelles est-ouest

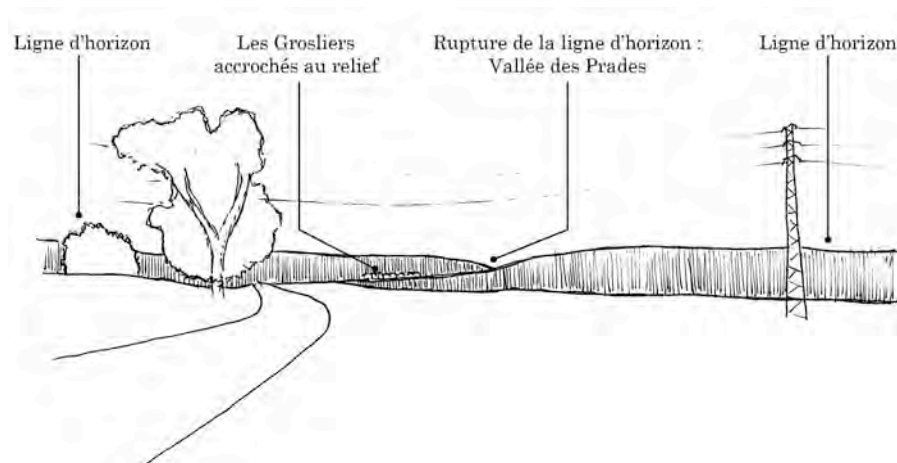
**Le réseau hydrographique se structure dans une direction ouest-est.** Les eaux infiltrées dans les sols poreux de la Chaîne des Puys se concentrent pour résurgir au niveau de la faille. On trouve fréquemment des fontaines dans les bourgs et hameaux accrochés au coteau. De ce fait, la faille et coteaux de Limagne est un territoire propice au développement du thermalisme ou encore à la valorisation de l'eau minérale.

Une autre forme d'incarnation de l'eau au niveau de la faille et coteaux de Limagne concerne les vallées qui entaillent le coteau. Ces vallées prennent la forme de gorges ou de ravins dans une forte mise en scène de la vigueur de l'eau et de son écoulement. Ce sont les gorges d'Enval, la vallée de Sans Soucis, la vallée des Prades, le ruisseau de Lavaud, le ruisseau l'Adrienne qui forment le Bédard, le

ruisseau de la Vergne et le ruisseau des Valettes. Au cours de l'âge d'or du thermalisme, ces lieux étaient très prisés par les curistes.

**Depuis la Grande Limagne, ces vallées offrent des continuités visuelles de l'est vers l'ouest.** Elles constituent des ruptures dans les horizons et garantissent la lecture du paysage et le repérage dans le territoire. Depuis la faille et coteaux de Limagne, ces continuités assurent des ouvertures visuelles vers la Chaîne des Puys et instaurent un appel visuel entre les deux unités paysagères. Inversement, ces vallées assurent des ouvertures visuelles depuis la Chaîne des Puys vers la Grande Limagne.

Afin de garantir leur identification et leur mise en scène, la vigilance doit être portée sur la gestion sylvicole de ces vallées boisées. La progression de la végétation sur les coteaux (cf. structure paysagère - escarpement de la faille et son boisement) fait perdre la lisibilité à cette structure paysagère.



*A la sortie de St-Bonnet-Près-Riom par la RD985, la vallée des Prades offre une continuité est-ouest.*

## Les cours d'eau chenalisés et fossés de Limagne



*Traces des anciens marais à l'est de Surat : les rases*

Après avoir traversé la Chaîne des Puys ou la faille et les coteaux de Limagne, les eaux traversent la Grande Limagne. Plusieurs ruisseaux convergent vers l'Allier, notamment l'Ambène, le Bédard, les Guelles, le Bec.

**La structure hydrographique de la Grande Limagne a été fortement remaniée.** Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, avant la mécanisation de l'agriculture, la plaine de Limagne était occupée par de nombreux marais, comme nous le rappelle aujourd'hui la toponymie de certains lieux (« Marais de Riom », « les Marais » à Surat, etc.). Depuis, la création de canaux a produit le paysage de la Grande Limagne caractérisé

par un vaste open-field. De cette restructuration sont nés les nombreux fossés ou rases qui caractérisent également ce paysage. L'été, ils se distinguent par la présence de roseaux.

Compte-tenu de cette forte artificialisation, il est complexe de lire la structure hydrographique de la Grande Limagne. Elle ne répond pas seulement à des critères géographiques. Plusieurs cours d'eau ont été déviés, scindés en plusieurs morceaux, et chenalisés. Malgré tout, les ruisseaux convergeant vers l'Allier sont observables grâce à la ripisylve qui les accompagne.

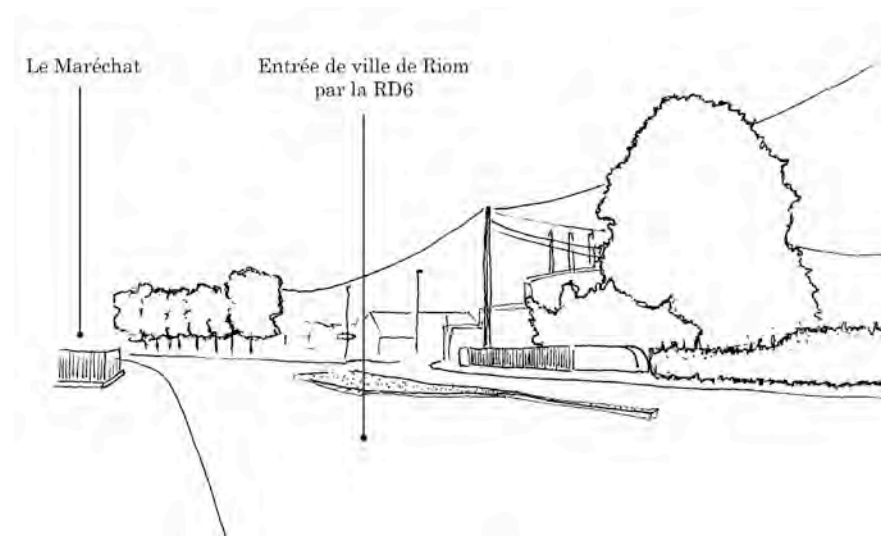
La vigilance doit être portée sur la préservation de la ripisylve constituant une faible épaisseur végétale à ces cours d'eau.

### Les traversées urbaines des cours d'eau

Au cours de leur cheminement vers l'Allier, les cours d'eau peuvent traverser des bourgs ou des villes. **Dans certains cas, l'eau représente une forte possibilité d'articulation entre la ville et la géographie.** Citons Châtel-Guyon en exemple où le Sardon ferme le sud de la ville historique au travers des espaces liés au thermalisme. A Saint-Bonnet-près-Riom, le bourg historique se développe en balcon sur la vallée du Sardon offrant un espace de potagers urbains.

**Souvent l'eau est gommée de l'espace urbain.** Le développement urbain, conséquent depuis quelques dizaines d'années, n'en tient pas réellement compte. La lecture du domaine de l'eau n'est plus appréhendable dans les traversées urbaines des cours d'eau. Cette situation est essentiellement remarquée dans l'agglomération de Riom. Le Maréchat traverse des zones pavillonnaires ou des zones d'activités sans qu'il soit révélé. Bien que logé par la coulée verte, l'Ambène se perd dans le développement pavillonnaire entre Marsat et Mozac, ainsi que dans les zones d'activités à l'est de Riom. Le Mirabel est peu lisible depuis la RD446 à Ménétrol. Le Sardon ne se distingue plus de la RD446 à sa confluence avec l'Ambène.

Pour autant, ces situations sont autant de possibilités de mettre en valeur un cadre urbain de qualité. La vigilance doit d'abord se porter sur la limitation du processus et une meilleure intégration de l'eau via des aménagements paysagers spécifiques. La reconquête des domaines de l'eau dans le cadre urbain est un objectif de plus long terme.



*La vallée du Maréchat est ignorée dans l'urbanisation de l'entrée de ville de Riom. Sa découverte reste fugace à la faveur de l'aménagement d'une infrastructure routière.*

### 2.2.2 Les structures du domaine du relief

#### Les cols

Parce que les cols représentent des points de basculement entre deux vallées, ils constituent des structures du domaine du relief à part entière permettant de passer de la Chaîne des Puys à la Faille et aux coteaux de Limagne.

**Sur le territoire, il n'existe que le col de la Nugère.** C'est un espace fermé et très boisé. De fait, la sensation de basculement entre deux univers est ici peu présente.

#### Les puys et le front forestier

**Les puys et leurs formes singulières représentent une image très évocatrice pour le territoire de Riom Limagne et Volcans.** Ils s'inscrivent dans le grand paysage et sont observables depuis le lointain. Cependant, leur découverte dans le grand paysage est perturbée par différents phénomènes.

D'abord, il y a une fermeture des paysages par déprise agricole et par incitation au boisement dans les années 1960 et 1970. En effet, comme l'illustre la photo-interprétation ci-après, de 1954 à 2016, on constate **une forte progression de la forêt au dépend du pâturage au sommet** : l'image des Puys pâturée s'est transformée en l'image de Puys occupée par la forêt. Cette fermeture paysagère ne s'est pas arrêtée aux Puys en tant que tel, elle concerne également leurs bases. Le front forestier a largement progressé à l'Ouest et à l'Est. Les Puys se voient aujourd'hui noyés dans une masse forestière. Leur ampleur, leur caractère colossal et monumental, et de fait leur potentiel évocateur, en sont très réduits. Il ne s'agit plus des Puys, mais de simples collines boisées.

Ensuite, sur le plateau des Dômes, on constate **le développement de parcelles géométriques de résineux dans un territoire d'élevage (parcelles en timbre-poste)**. Cette dynamique a des conséquences fortes en induisant une fermeture progressive d'un territoire plutôt ouvert. Les résineux ferment également des perspectives depuis les routes vers les Puys.

**Enfin, les activités d'extraction ont eu des conséquences paysagères fortes.**

Pour certains, la morphologie des Puys a été remaniée. Pour d'autres, comme pour le Puy de Paugnat, le front de taille est observable depuis le RD90.

La vigilance doit donc être portée sur une meilleure mise en scène de l'alignement des Puys. Cela nécessite de réouvrir les milieux. Prenant conscience de ces diverses problématiques, plusieurs mesures (gestion des boisements, des carrières, accompagnement du PNRVA, etc.) ont été prises pour limiter et gérer cette fermeture des paysages. Le plan de gestion du périmètre UNESCO est également une réponse, face à la fermeture de l'espace (cf. photo-interprétation page suivante).

## Chaîne des Puys - Pagnat



1954



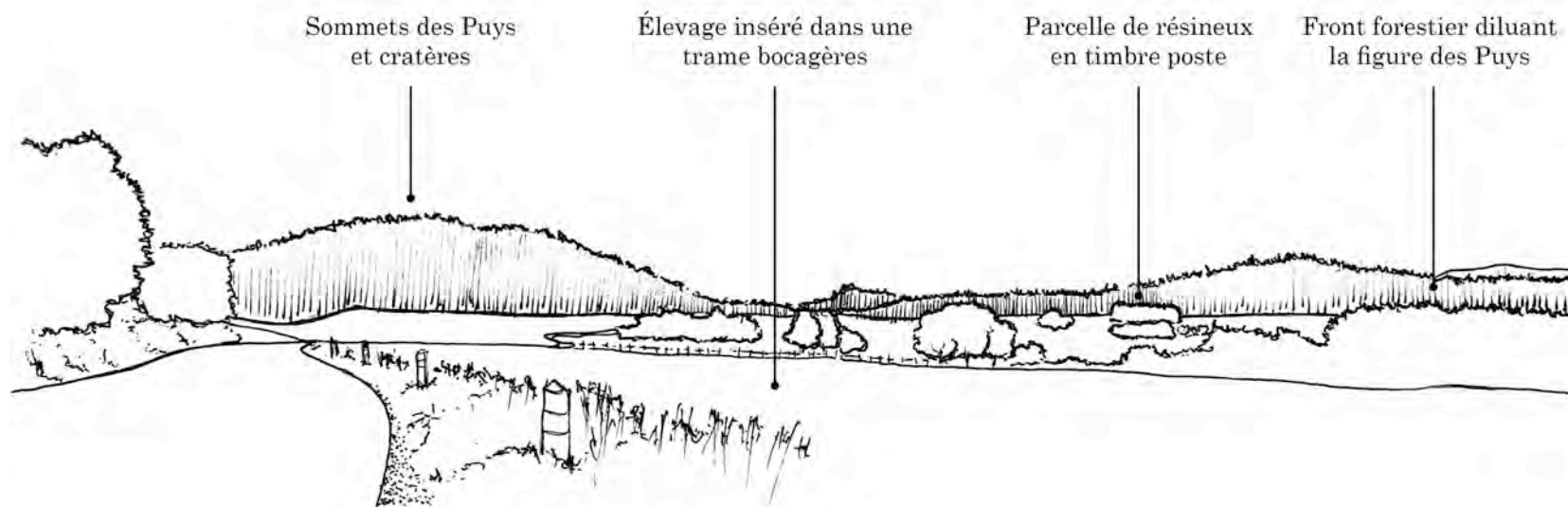
2016



Evolutions

- Emprise de la forêt en 1954
- Emprise de la forêt en 2016
- Activités d'extraction

*La figure des Puys s'efface avec les dynamiques forestières.*



### **Les reliefs d'agglomération**

Les reliefs d'agglomération constituent des éléments à part entière dans les paysages de la faille et coteaux de Limagne. Depuis la Grande Limagne, ils constituent une avancée et offrent les premiers horizons, complétés, à l'arrière, par la ligne boisée de la faille et l'alignement des Puys. Deux reliefs d'agglomération existent sur le territoire : le Puy du Béchet et le plateau de Lachaud comprenant les coteaux de Mirabel. Leurs origines et leurs relations au paysage sont différentes.

**Le Puy du Béchet est un maar traversé par le Ronchalon.** Il offre un double visage. A l'ouest, il présente une forte relation visuelle avec Enval, Saint-Hippolyte et Châtel-Guyon ; le point de vue pouvant aller jusqu'au Puy-de-Dôme. Au sud, il offre un coteau boisé entrelacé à de l'arboriculture et de la viticulture. Le Puy du Béchet est en relais à l'est avec deux structures de relief à l'échelle de l'unité paysagère (cf. structure paysagère - reliefs structurants à l'échelle de l'unité paysagère) : les coteaux de Madargue et la colline de Larbouze.

**Le plateau de Lachaud est une coulée basaltique d'un volcan.** Si une grande partie du plateau n'est pas située sur le territoire, sa figure est très importante dans les paysages ; il se dégage fréquemment dans la Grande Limagne. Le coteau de Mirabel offre la possibilité de belvédère sur le territoire. Toutefois, c'est un espace qui se ferme progressivement par enfrichement, malgré la présence de quelques vignes sur son flanc est.

**Les reliefs d'agglomération sont des structures paysagères sous fortes pressions urbaine et d'usages.** Ils offrent la possibilité de vues intéressantes pour des installations résidentielles, mais dont les conséquences pourraient être irrémediables. Ce sont également des espaces agricoles et de nature à proximité de nombreux bourgs. Ils sont très utilisés pour des activités de plein-air (randonnées, courses à pied, vélos, rando équestre, etc.).

La vigilance doit porter sur la lisibilité de ces « avancées » montagneuses dans la plaine. Compte-tenu des rapports de volumétrie avec les autres horizons montagneux, leur lisibilité dans le paysage est garantie par une complémentarité

avec l'arrière-plan où les reliefs d'agglomération se détachent. Ainsi, le caractère ouvert de cet espace (du point de vue de l'urbanisation comme des activités agricoles) est à privilégier. Enfin, cette situation de domination, entre les coteaux et la plaine, offre une opportunité de mise en scène de la découverte des paysages de Riom Limagne et Volcans qui n'est pour l'heure pas utilisée.

### **Les reliefs structurants à l'échelle de l'unité paysagère**

**Les reliefs structurants à l'échelle de l'unité paysagère sont observables depuis l'unité paysagère dans laquelle ils s'implantent.** De fait, ils ne structurent pas les paysages de l'ensemble du territoire, mais représentent toutefois une armature du domaine du relief. Ainsi, leurs effets sont différents selon les situations et les unités paysagères.

**Dans la Chaîne des Puys, le maar de Beaunit est ceint par plusieurs éléments de relief :** Suc de Villeneuve (Ouest), Suc de Beaunit (Est), Puy de Verrières (Sud) et côte définissant la vallée de l'Ambène (Nord). Cette vaste cuvette offre un monde à part dans l'unité paysagère : un horizon proche, non pas constitué par le motif habituel des Puys, dans une ambiance globale de moyenne montagne un peu reculée. Par ailleurs, d'autres reliefs viennent rythmer le plateau des Dômes, mais ils restent toujours d'une moindre ampleur que les Puys et donc sont moins évidents à lire.

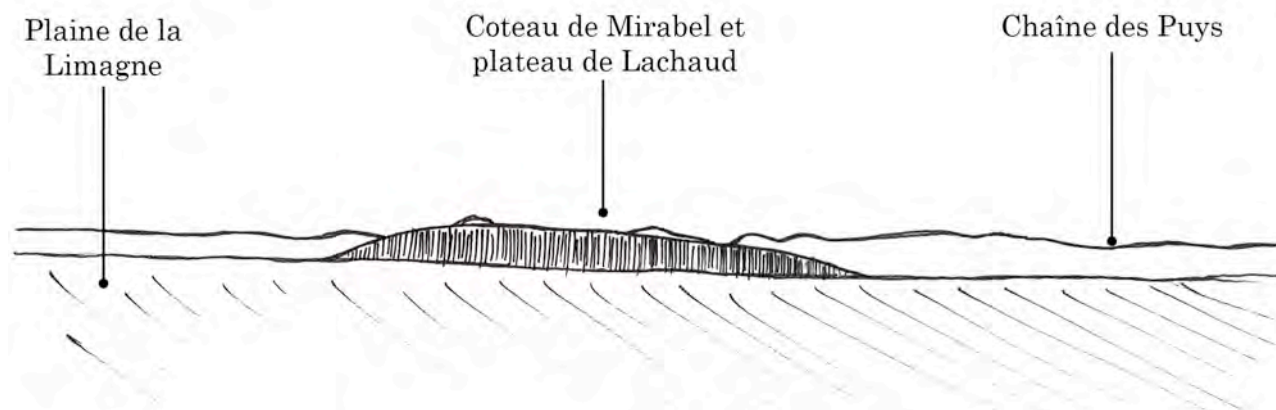
**Dans la faille et coteaux de Limagne, les coteaux de Madargue et de Larbouze sont des relais du Puy du Béchet** constituant un relief d'agglomération (cf. structure paysagère - reliefs d'agglomération). Madargue fait face à Riom et subit une forte pression d'urbanisation. Les coteaux de Larbouze sont plus préservés et créent les conditions pour que le Sardon forme un coude.

**Les reliefs situés le long de la RD2009 marquent une transition entre la faille et les coteaux de Limagne et la Grande Limagne.** Ils mettent en scène l'arrivée sur Riom. Toutefois, ils n'offrent pas une expression dans le paysage, car ils ne disposent pas d'une situation de coteau ou une écriture agricole particulière.

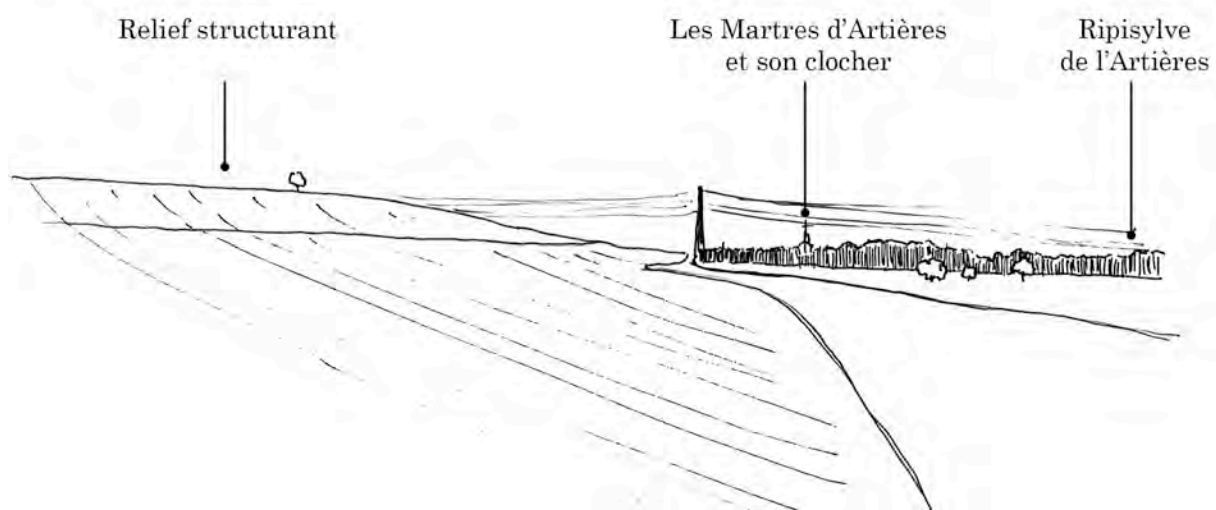
**La Grande Limagne n'est pas un paysage totalement plan.** Elle offre des soubresauts en fonction de la topographie, notamment le long de la Vallée de la Morge.

**Enfin, les reliefs de Cormède et de Chavaroux offrent une transition entre la Grande Limagne et le Val d'Allier.** Ils induisent une forme de pincement de la plaine dans lequel s'insère l'Artière et le bourg des Martres-d'Artière, sans pour autant que la typologie agricole soit changée. Ainsi, ils signifient le basculement entre les deux unités paysagères et constituent aussi des possibilités de belvédère.

Ces éléments de reliefs constituent une armature paysagère à ne pas ignorer, même si leur potentiel évocateur est assurément moins important que l'alignement des Puys ou la ligne de faille boisée. La vigilance doit porter sur l'identification de leurs lignes de force pour avoir la meilleure attitude entre préservation et accompagnement des projets. En effet, les impacts peuvent être irrémediables, comme c'est aujourd'hui le cas sur le coteau de Madargue.



*Le coteau de Mirabel se dégage de la plaine de Limagne et constitue un premier plan en relais avec la Chaîne des Puys.*



*Par la RD54, un relief structurant vient cadrer la vue sur le clocher des Martres-d'Artière*

### **L'escarpement de la faille et son boisement**

**La faille de Limagne est marquée dans le paysage par une différence de relief spectaculaire.** Le processus tectonique de l'effondrement d'un bloc par rapport à un autre et suivant une ligne verticale se lit facilement dans le paysage, notamment depuis la Grande Limagne. Cette lecture est renforcée par la présence d'un boisement qui met en scène la faille. Ce boisement constitue une ligne observable depuis la plaine, sur lequel s'appuie l'alignement des Puys.

Toutefois, les photo-comparaisons montrent une évolution de ce paysage. Les coteaux présentaient en 1956 un équilibre entre forêt et viticulture. Depuis, le boisement a beaucoup progressé et la présence de la vigne s'est amoindrie sur les coteaux. La situation au niveau du château de Tournoël est particulièrement préoccupante : progressivement, le château se voit noyé dans une masse végétale.

La vigilance doit donc porter sur cet équilibre entre ouverture et fermeture. Si la ligne boisée est nécessaire à l'expression paysagère du motif des Puys depuis la plaine, elle ne doit pas trop descendre le coteau pour qu'il conserve son caractère de diversité paysagère.

## Faille et coteaux de Limagne - Château de Tournoël



1950

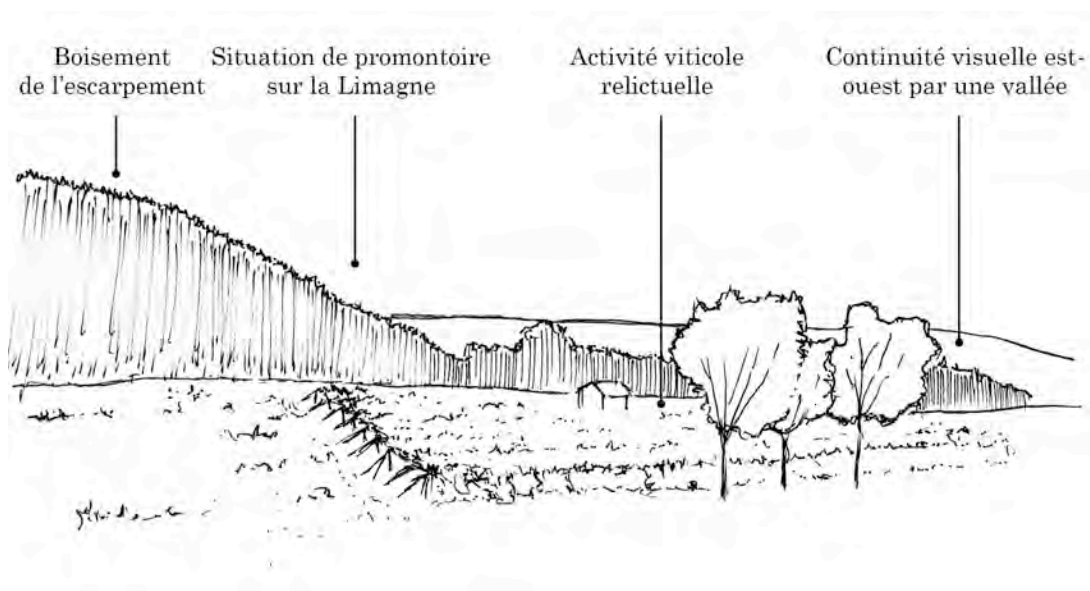


2016



Evolutions

- Emprise de la forêt en 1950
- Emprise de la forêt en 2016



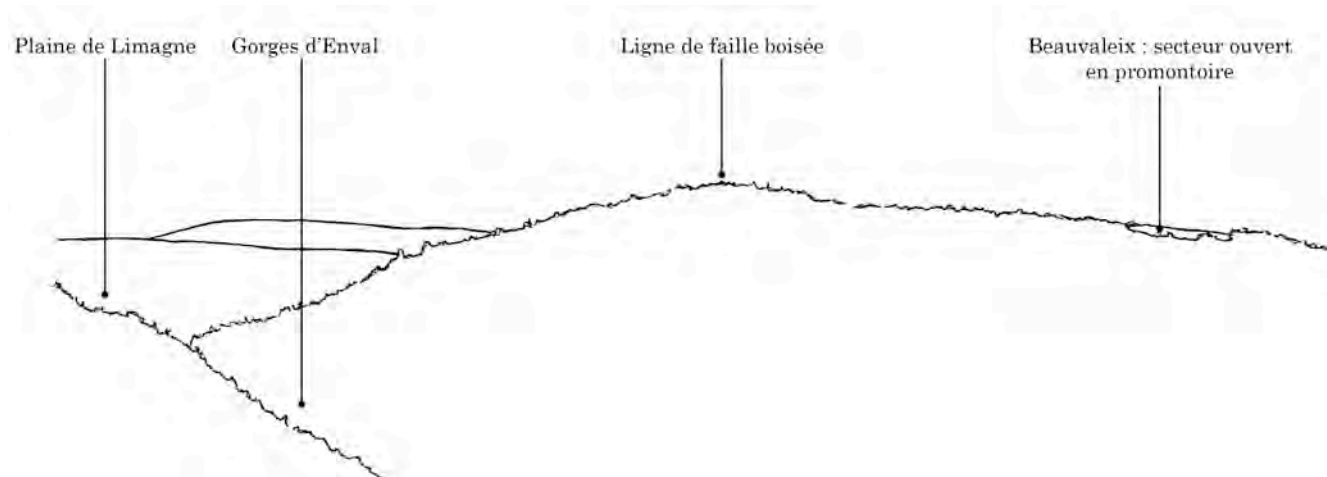
*Sur la RD2, au sud de Sayat, la faille est étriquée et offre un résumé de l'unité paysagère*

### Les promontoires sur la Limagne

Le complexe de faille - rupture entre deux blocs - offre une double situation : d'une part, la situation d'être dominée par le paysage avec la possibilité de lecture de la faille depuis la plaine (cf. structure paysagère – l'escarpement de la faille et son boisement). Et d'autre part, la situation de domination du paysage en l'observant.

**De ce dernier point de vue, il existe le long de la faille, de nombreuses situations de promontoires où l'on peut voir : la faille et les coteaux de Limagne jusqu'au Val d'Allier, et au-delà du territoire.** Ces promontoires ne sont toutefois pas aménagés pour permettre une lecture du paysage. Ils se ferment progressivement avec la progression du boisement de la faille, et de l'urbanisation de certains hameaux,

comme Tourtoule, Argnat, l'Etang ou la Piale. La vigilance doit donc porter sur l'identification de ces promontoires dans un objectif de maintien et de mise en valeur.



*Depuis la RD318, en promontoire sur les gorges d'Enval, les différentes relations entre les éléments composant la faille s'observent et révèlent leur complexité.*

### **Les structures arborées en contexte de Limagne**

La Grande Limagne se caractérise par son horizontalité et par son openfield. Les lignes fortes de ce paysage sont les arrières plans et les horizons : la chaîne des Puys et le Livradois. Cependant, d'autres éléments verticaux participent à la définition du paysage de la Grande Limagne : **les arbres isolés ou les haies ponctuent et offrent des points de repères dans les premiers et seconds plans.** Ces alignements peuvent souligner la présence de cours d'eau au travers de minces ripisylves.

Cependant, ces structures sont menacées par l'arrachage. Si en 1954 le paysage présentait un maillage fin, on constate une forte simplification depuis cette date. Pour autant, ces éléments verticaux ont une importance fondamentale dans un contexte de plaine. La vigilance doit donc porter sur la préservation des structures arborées. Les pistes d'une densification ou de replantations de haies peuvent également être étudiées, tout en tenant compte des conséquences sur l'alignement des Puys ou sur la ligne de faille boisée.

## Plaine de Limagne - Le Marais de Riom



1954

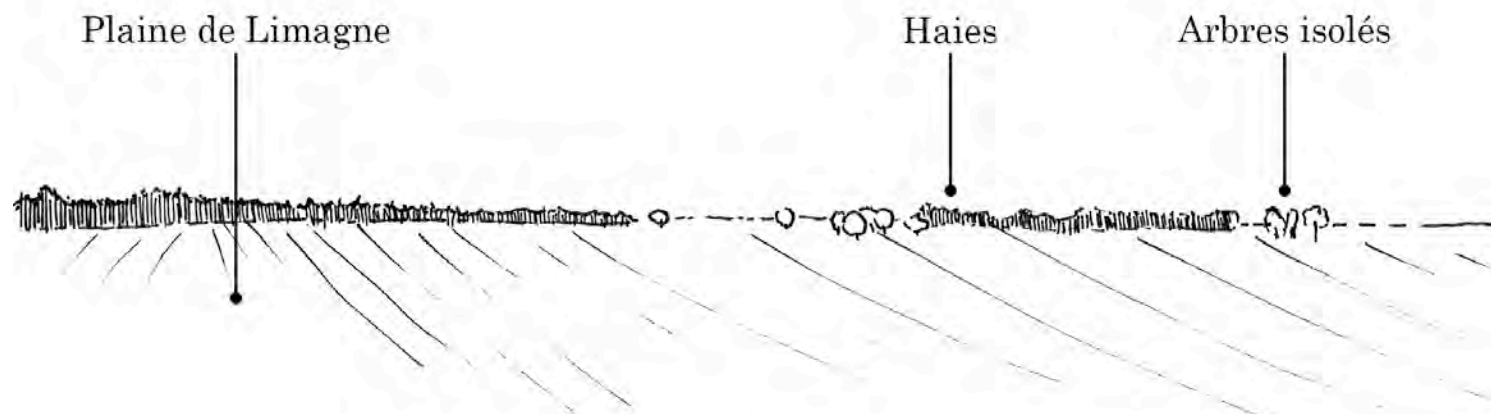


2016



Evolutions

— Linéaire de  
haie en 1954  
— Linéaire de  
haie en 2016



Des verticales dans un environnement horizontal, ces structures paysagères offrent un rythme à la Grande Limagne.

## **ENJEUX**

**Accompagner la mutation des paysages et définir les conditions d'acceptabilité de ces mutations : fermeture progressive par l'enfrichement et la progression des boisements, urbanisation, perte du maillage de haies.**

**Assurer la lisibilité et l'intégrité des différents édifices géologiques en maîtrisant l'évolution des boisements et des carrières.**

**Mettre les domaines de l'eau et du relief, fondateurs dans la construction des paysages, au cœur des réponses à apporter.**

**Anticiper les évolutions liées au changement climatique et apporter des réponses quant à l'acceptabilité des solutions à la transition écologique et énergétique.**

## **2.3 La découverte du paysage**

Le territoire dispose de quatre images principales, basées sur une même charpente paysagère composée des domaines de l'eau et du relief. L'ensemble des structures paysagères sont facilement appréhendables dans le territoire.

Cette découverte est d'abord basée sur des sites qui participent à l'identification des paysages par la population. Patrimonialisés ou non, ces sites dénotent d'une appropriation locale, au travers d'usages ou de projections. Au cours des rencontres avec les habitants, la carte de la découverte du paysage a été amendée en cherchant à connaître les lieux d'attachement, les lieux historiques, les sites naturels vécus ou encore les usages spécifiques en lien avec les paysages. Cet exercice dénote d'un fort attachement aux sites naturels et historiques du territoire.

Par ailleurs, la découverte des paysages permet d'aborder les conditions de leur mise en scène : points de vues structurants ou non, points de repères, silhouettes urbaines présentes dans le paysage.

Enfin, la découverte des paysages passe également par une pratique non statique du territoire. Le traverser permet d'identifier l'appréhension globale des paysages, mais aussi la mise en scène possible depuis la route.

### 1. Les sites participant à la reconnaissance et à l'appropriation du territoire

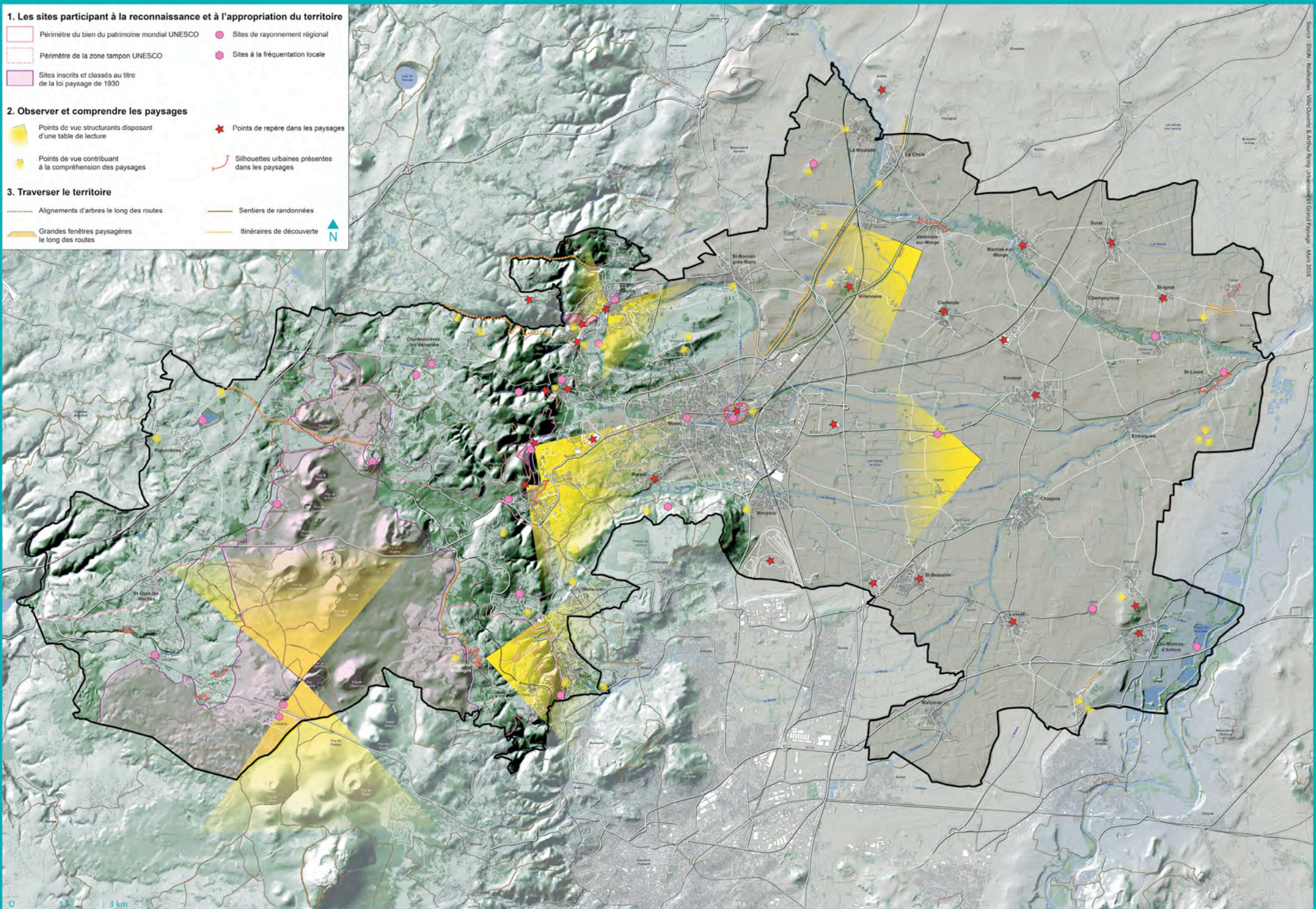
- Périmètre du bien du patrimoine mondial UNESCO
- Périmètre de la zone tampon UNESCO
- Sites inscrits et classés au titre de la loi paysage de 1930
- Sites de rayonnement régional
- Sites à la fréquentation locale

### 2. Observer et comprendre les paysages

- Points de vue structurants disposant d'une table de lecture
- Points de vue contribuant à la compréhension des paysages
- Points de repère dans les paysages
- Silhouettes urbaines présentes dans les paysages

### 3. Traverser le territoire

- Alignements d'arbres le long des routes
- Sentiers de randonnées
- Grandes fenêtres paysagères le long des routes
- Itinéraires de découverte



### 2.3.1 Les sites de reconnaissance et d'appropriation

#### Chaîne des Puys et faille de Limagne : patrimoine mondial de l'humanité UNESCO

**La Chaîne des Puys et faille de Limagne est un bien naturel inscrit au patrimoine mondial de l'humanité en juillet 2018**, lors du 42ème comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. La valeur universelle exceptionnelle du bien est fondée sur le critère géologique (critère VIII). « Le haut lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne est un élément emblématique du rift ouest-européen, créé dans le sillage de la formation des Alpes, il y a 35 millions d'années. [...] Les limites du bien ont été tracées de manière à inclure les caractéristiques géologiques et les paysages qui caractérisent un assemblage tectono-volcanique et comprennent la longue faille de Limagne, l'alignement panoramique des volcans de la Chaîne des Puys et le relief inversé de la Montagne de la Serre. Ensemble, ces caractéristiques démontrent comment la croûte continentale se fissure puis s'effondre, permettant au magma profond de remonter et entraînant un soulèvement généralisé à la surface. [...] Densément regroupées et clairement interconnectées, ces caractéristiques offrent un accès focalisé à un phénomène géologique d'échelle planétaire et à sa compréhension globale. »<sup>13</sup>

Si l'inscription du bien conforte une patrimonialisation de la chaîne des Puys déjà entamée par son classement et son inscription au titre de la loi paysage de 1930, elle participe également à la définition de l'image de qualité du territoire de Riom Limagne et Volcans à l'échelle nationale et internationale. Ce site reste approprié localement par les habitants du territoire dans la définition des composantes de leurs paysages. Il est aussi la source d'usages et de pratiques spécifiques comme la randonnée ou la lecture des paysages.

Le bien comprend une zone centrale de 242 km<sup>2</sup> au total. Il s'agit du périmètre resserré d'inscription comprenant les éléments géologiques et paysagers porteurs de la Valeur Universelle Exceptionnelle, critère fondamental à l'inscription. Il est complété par une zone tampon, sur une surface de 405 km<sup>2</sup>, qui doit permettre de

protéger les abords du site et de préserver les principaux points de vue sur l'alignement des Puys.

Au sein de ce site, un plan de gestion garantit la pérennité et la transmission des patrimoines. Celui-ci est articulé au travers de trois axes, que sont :

- Axe 1 : Préserver l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des paysages et agir sur les activités qui les façonnent ;
- Axe 2 : Gérer la fréquentation, le tourisme et concilier les usages
- Axe 3 : Partager, accroître et transmettre les connaissances scientifiques et locales au service d'une gestion concertée du bien

De nombreux enjeux et objectifs portés par le plan de gestion corroborent avec les dynamiques identifiées dans la définition des structures paysagères. La vigilance doit donc porter sur la bonne prise en compte du plan de gestion dans le PLUi.

#### Sites inscrits ou classés au titre de la loi paysage de 1930

La description de ces sites fait l'objet d'un chapitre suivant (cf. le patrimoine protégé institutionnel). Cependant, trois typologies peuvent être définies : les sites en lien avec la chaîne des Puys (sites classés et inscrits de la chaîne des Puys), les sites en lien avec la faille et notamment l'histoire thermique (sites inscrits sur Châtel-Guyon et Château de Tournœil) et les sites en lien avec le patrimoine bâti (sites inscrits du centre de Riom).

Cette patrimonialisation est bien inscrite dans l'attachement de la population. En effet, ce sont des points régulièrement évoqués comme fondateurs de leur appréhension du paysage et du territoire. La vigilance sur ces sites doit porter sur leur gestion globale.

---

<sup>13</sup> Extrait du rapport 2018 de l'UICN

## Sites de rayonnement régional

Plusieurs sites contribuent à la découverte du territoire, de ses spécificités et de son paysage. Certains relèvent d'un attrait régional et attirent, au-delà d'une population locale, des visiteurs.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

- **Le SPR du centre ancien de Riom**, ceinturé par ses boulevards, offre une unité architecturale préservée en fort lien avec les paysages du territoire. Les cardo et decumanus (axes fondateurs nord-sud et est-ouest) constitués par les rues du Commerce et Marivaux/Hippolyte Gomot s'ouvrent sur le grand paysage alentour.
- Les sites et monuments protégés :
  - O **Le château de Tournoël**. Il constitue un lieu de découverte de l'histoire du territoire. Son positionnement en balcon sur la Faille et les coteaux de Limagne, ainsi que la Grande Limagne en fait un lieu majeur de découverte des paysages;
  - O **Le site de Châtel-Guyon** et l'ensemble des activités et patrimoines associés au thermalisme. Bien que cette activité soit en déclin par rapport à l'âge d'or florissant du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle est constitutive de l'identité de Châtel-Guyon ;
  - O **L'abbaye de Mozac** est classée au titre des Monuments Historiques et considérée dans le réseau des sites clunisiens. Ses spécificités architecturales en font un monument d'exception connu et reconnu, vecteurs de nombreuses visites ;
- D'autres sites emblématiques
  - O L'ensemble touristique formé par **Vulcania et le volcan de Lemptégy**. Ils offrent les clefs de lecture de la géologie et donc de la géographie fondatrice des paysages. Sur la RD 941, les aménagements se positionnent en cohérence dans un moment

de bascule à la limite entre plateau des Dômes et alignement des Puys. Ils restent discrets. Il convient d'assurer ce souci de discrétion pour la qualité des paysages ;

- O **L'impluvium de Volvic et le site de la grotte de la Pierre Volvic**. Il s'agit de l'espace d'information de la source de Volvic, sur le site de captage du goulet. De nombreux circuits de randonnées pédestres permettent de le traverser. L'image associée à l'eau de Volvic est reconnue à l'échelle internationale et met en scène un puy pâturé ;
- O **Le Grand Site de France du Puy-de-Dôme** attaché à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel d'exception dans lequel vivent les puydômois.

L'ensemble de ces sites participe à la définition d'une image de marque et de qualité de Riom Limagne et Volcans. La vigilance doit être forte sur un aménagement respectueux des qualités paysagères de chaque site, ainsi que de leur mise en valeur globale.

## Sites à la fréquentation locale

D'autres sites participent également à la découverte du territoire. Cependant, leur fréquentation touristique est moins importante. **Il s'agit essentiellement de lieux appréciés des habitants pour des usages diversifiés** : pique-nique, sorties naturelles, pratiques sportives extérieures, contemplation, patrimoine vernaculaire, etc.

Parmi ceux-ci, on peut citer : les Gorges de Viallard, le manoir de Veygoux, le moulin d'Edmond, le moulin de Sayat, le hameau du Bouy, le maar de St-Hyppolite, l'Étang Grand de Pulvérières, l'ensemble des Puys (Marcoin, Pagnat, Coquille, Chaumont, Baneyre, Verrières), les gorges d'Enval, la coulée verte de l'Ambène, le sentier de Crouzol, le hameau de la Courteix, la colline de Mirabel, la vallée de la Morge, l'étang des Martailles, la vallée de Sans Souci, le site du Goulet à Volvic, le pigeonnier de

Saint-Laure, etc. Cette liste non exhaustive a été ajustée au fur et à mesure des rencontres avec les habitants.

Ces sites participent à la définition d'un cadre de vie pour les habitants. Pour beaucoup d'entre eux, des aménagements rendent possibles cette appropriation. Toutefois, l'équilibre entre aménagement et naturalité de chaque site doit être maintenu. Si ces sites répondent à un critère de fréquentation locale, c'est pour leurs caractères relativement confidentiels, connus et accessibles seulement par des populations locales.



Château de Tournoël



Étang de Pulvérières



Vulcania



Cité thermale de Châtel-Guyon depuis le calvaire

### 2.3.2 Observer et comprendre les paysages

#### Points de vue structurants disposant d'une table de lecture des paysages

L'observation et la compréhension des paysages passent par une lecture des points de vue. Sur le territoire de Riom Limagne et Volcans, certains ont été aménagés et offrent une mise en scène du territoire. Parmi eux :

- **Les points de vue sur les sommets des Puys** (Chopine, Jume, Coquille) offrent une vue sur l'ensemble du territoire et bien au-delà. Le défrichement récent du sommet du Puy de Chaumont offre l'opportunité de la création d'un sentier balisé et de points de vue sur le lointain ;
- **Les points de vue de Notre-Dame-de-la-Garde et du château de Tournœl** à Volvic permettent d'observer à 180° l'ensemble de la faille et coteaux de Limagne ainsi que la Grande Limagne. Ces vues sont particulièrement intéressantes, car elles donnent à voir la complexité des relations entre les coteaux et l'agglomération de Riom ;
- **Le point de vue de la sortie de Chanat-la-Mouteyre**, situé aux mêmes lignes de côtes que les points de vue de Volvic, ne présente pas les mêmes caractéristiques. On y voit l'arrière du plateau de Lachaud et une percée vers Clermont-Ferrand. La perception de la Grande Limagne est moins caractéristique depuis ce point de vue ;
- Situé sur un éperon rocheux, **le centre historique de Châtel-Guyon** ne s'est pas constitué sur le coteau, si bien qu'il paraît avancé dans l'unité paysagère de la faille et coteaux de Limagne. Cet espace offre un point de vue à 360° au niveau du site du Calvaire, permettant d'observer les paysages de Riom Limagne et Volcans et au-delà. Du Nord-Ouest au Sud-Ouest, ce sont les Puys, la faille qui s'observent. Du Nord-Est au Sud-Est, ce sont la Limagne, mais également le Puy du Béchet qui s'observent. Ce point de vue constitue un site inscrit au titre de la loi paysage de 1930 ;
- **A proximité de Varennes-sur-Morge, un site a été aménagé avec une table de lecture du paysage.** Le point de vue offre un résumé des

paysages de Riom Limagne et Volcans. En premier plan, la Grande Limagne et son caractère linéaire. En second plan, la faille et les coteaux de Limagne. Et en arrière-plan, la Chaîne des Puys. Vers l'Est, on découvre alors la Grande Limagne jusqu'au Val d'Allier, puis aux sommets du Livradois ;

Tous ces points de vue garantissent une forme d'appropriation des habitants pour leurs paysages. Pour eux, ce sont des lieux à part entière. La vigilance doit donc porter sur la préservation de ces cônes de vue et de leur mise en valeur globale.

#### Points de vue contribuant à la compréhension des paysages

D'autres points de vue existent sur le territoire. Toutefois, leur cadrage se fait au travers d'une échelle plus petite que les précédents, et ils ne sont pas aménagés.

Les sessions de terrain, ainsi que la concertation publique avec les habitants ont permis d'identifier ces points de vue non aménagés d'où l'on peut lire diverses relations de lecture de paysage. Ceux-ci sont présentés, de manière non exhaustive, sur la carte de la Découverte des paysages.

Leur analyse fait ressortir trois typologies :

- **Les points de vue liés à une domination du paysage.** Ils se situent en point haut et permettent d'apprécier une vue ouverte sur un territoire plus ou moins large. Il s'agit de : Puy du Béchet, balcon depuis le RD138, Puy de Marcoin, contrebas du centre historique de Malauzat, chemin de randonnées sur les hauteurs de Chanat-la-Mouteyre, jardins des maisons de St-Hippolyte, chemin de randonnée sur les hauteurs de Sayat, sortie d'Argnat, hauteur de Sayat sur la RD2, rebord du plateau de Lachaud, coteaux de Mirabel, parking de la médiathèque, place de la mairie et de l'église de St-Bonnet-Près-Riom, hameaux de Saulnat, Cellule et La Moutade, sortie ouest de la Moutade, sortie sud du Cheix-sur-Morge, sorties nord et ouest de Villeneuve-sur-Morge, relief à proximité du village de Chavaroux, Entraigues et Saint-Laure, sortie du hameau de Buxerolles ;

- **Les points de vue qui se concentrent sur un élément bâti ou un point focal.** Il s'agit de : hauteurs de Pulvérières, hameau de Douhady, Rochepradière ;
- **Les points de vue qui indiquent un basculement ou une transition entre deux unités ou deux structures paysagères.** Il s'agit de : croisement entre les RD 50 et 90, sommet du coteau de Madargue, hameau de Cormède.
- **Les points de vue au sein même de la Grande Limagne offrent un panorama,** liés à sa configuration géographique. Bien qu'ils ne soient pas aménagés, ceux-ci constituent le caractère principal de l'unité paysagère.

La vigilance doit porter sur la prise en compte de l'ensemble de ces relations de paysage. Au-delà de cette liste, chaque situation du territoire est à considérer, dans la caractérisation du domaine du relief.

### Points de repère dans le paysage

La découverte du territoire et l'appréhension du paysage se réalisent également par l'identification de points de repères. Il s'agit de points fixes qui ressortent des grandes lignes du paysage et qui permettent une localisation.

**Très souvent, il s'agit d'éléments urbains patrimoniaux ou de statues en forte relation avec la géographie.** On note les clochers des églises de la plaine de Limagne, qui dans ce contexte, ressortent dans le grand paysage, comme à Saint-Ignat, Surat, Martres-sur-Morge, Ennezat, Clerlande, Villeneuve, Saint-Beauzire, Lussat ou Les-Martes-d'Artière. D'autres clochers sont également présents dans le paysage : celui de Riom constitue un point focal, Enval, Saint-Hippolyte, Marsat. Ici, c'est le caractère de promontoire qui est mise en valeur. Également, on note le château de Tournoël ou la statue de Notre-Dame-de-la-Garde à Volvic, ou encore le calvaire et le grand hôtel du site du Chalusset à Châtel-Guyon. Les châteaux de

Chazeron et d'Aubiat constituent également des points de repères à l'échelle de Riom Limagne et Volcans, bien que situés en-dehors du territoire.

**D'autres points de repères sont d'ordres naturels.** Il s'agit des gorges d'Enval, les sommets de l'alignement des Puys, ou encore le relief de Chavaroux.

**Enfin, certains points de repères sont des bâtiments liés aux activités humaines.** Ce ne sont pas des éléments de patrimoine, mais leurs morphologies ou leurs coloris s'imposent dans les paysages. Il s'agit de : la piste de terrain d'essais de Ladoux, la zone d'activités du Biopôle qui offre une façade de promotion du territoire sur l'A89, la prison de Riom, les usines Limagrain entre Ennezat et Clerlande, les usines d'embouteillage Volvic du Chancet.

La vigilance vis-à-vis de ces points de repères porte sur leur lisibilité dans le paysage. Des situations de perte de lisibilité existent déjà sur le territoire, comme par exemple, au niveau de la traversée de la zone d'activités Espace Mozac où l'appréhension du château de Tournoël est totalement occultée par le développement urbain.

### Silhouettes urbaines dans les paysages

Si le territoire ne dispose pas de situations d'exceptions, la découverte des paysages est aussi marquée par la présence de silhouettes urbaines. Cependant la conservation des silhouettes de sites historiques et des bourgs est fondamentale dans l'identité du territoire. Elles sont caractérisées par une relation entre le tissu bâti et le socle géographique. Il s'agit de :

- **La figure historique de Riom,** ceint par ses boulevards, qui se lit maintenant difficilement dans le paysage de par le fort développement urbain ;
- Bien qu'entouré par l'urbanisation récente, **la silhouette du centre historique de Volvic** suit les courbes de niveau et l'arrête de relief principal. De même pour St-Hippolyte ou Châtel-Guyon ;

- **Le centre historique de Chanat-la-Mouteyre** se loge dans le relief pour s'établir en promontoire ;
- **Les hameaux préservés du plateau des Dômes** (les Roches, Chausselle, les Fontètes) conservent une relation étroite entre tissu bâti et socle géographique ;
- **Le centre historique de Varennes-sur-Morge** établit une relation avec le ruisseau et sa ripisylve, tout comme **le centre-bourg de Saint-Laure** avec la confluence entre l'Ambène et le Bédât ;
- **Le hameau de Tirande** s'établit dans une relation très végétalisée avec la plaine de Limagne et la vallée de la Morge.

La vigilance vis-à-vis de ces silhouettes urbaines porte sur la permanence de ce lien entre la géographie et les formes urbaines. La dynamique d'extension urbaine et les formes qu'elles génère interrogent particulièrement sur le maintien de ces silhouettes urbaines. Plus globalement, les sites historiques des bourgs s'insèrent dans la trame paysagère du territoire, composée des domaines de l'eau et du relief (cf. la structure urbaine et territoriale - des organisations urbaines caractéristiques). La reconsidération de ces deux domaines offre la possibilité de mieux inscrire le développement urbain dans les paysages, et ainsi de produire de nouvelles silhouettes urbaines.



Point de vue de Notre-Dame-de-la-Garde à Volvic



Point de vue depuis la *Grande Limagne* à Varennes-sur-Morge



Point de vue du Calvaire vers la *Grande Limagne*



Point de vue depuis la sortie de Chant-la-Mouteyre

### 2.3.3 Traverser le territoire

#### La relation à la route : entrées sur le territoire, grandes fenêtres paysagères et alignements d'arbres

Les routes sont des vecteurs de l'appréhension du paysage d'un territoire. En les sillonnant, on apprécie ses différentes ambiances.

Riom Limagne et Volcans dispose d'un réseau de grandes routes garantissant des connexions Est-Ouest et Nord-Sud. La boucle de circulation autour de l'agglomération de Riom, constituée par les RD 446 et 2009, gère les échanges entre les quatre points cardinaux du territoire. L'appréhension du territoire par les grandes routes est donc conditionnée par ce réseau et cette organisation :

- On entre dans le territoire par Le-Cheix-sur-Morge au nord. **La RD2009 entre Le-Cheix-sur-Morge et Riom est un véritable vecteur de la découverte des paysages du territoire.** De part et d'autre de cet axe, il existe de grandes ouvertures qui permettent de lire le paysage. L'arrivée sur le territoire par le nord est magnifiée par un double alignement d'arbres continu. L'axe se situe en légère hauteur ; ce qui dégage la vue à l'ouest vers la chaîne des Puys, et à l'est vers l'immensité de la plaine Limagne en contrebas. L'arrivée sur Riom, avant le rond-point, est marquée par un cône de vue sur le clocher de l'église et la silhouette urbaine du cœur historique ;
- **A l'est, on traverse la Grande Limagne via les RD 210 et 224, ses ambiances, sa linéarité et sa forte relation avec la ligne de faille et la chaîne des Puys.** Les nombreux alignements d'arbres présents sur ces axes rythment la découverte d'un paysage qui pourrait apparaître monotone sans eux et tiennent la route et son gabarit, en devenant un révélateur de la route dans le paysage ;
- **L'entrée sud par la RD2009 constitue une transition entre la Faille et les coteaux de Limagne et la Grande Limagne.** Cet axe est coïncé entre les coteaux de Mirabel et les terrains d'essais de Ladoux. Malgré cette localisation symbolique et stratégique, l'axe ne met pas en valeur la

Limagne. Seuls les coteaux viticoles sont visibles, l'arrivée sur Ménétrol se fait de manière fugace et on se concentre sur l'échangeur ;

- **La RD943 traverse de nombreuses ambiances paysagères depuis Saint-Ours-les-Roches jusqu'à Mozac.** Cette route offre une lecture de la diversité des paysages de la Chaîne des Puys, de la faille et des coteaux de Limagne. La séquence au niveau de Volvic représente des enjeux d'aménagement et de mise en valeur largement énoncés dans le SCOT du Grand Clermont. En effet, la descente du coteau offre la possibilité d'une vision sur le territoire, qui, pour l'instant, n'est pas identifiable. Enfin, la zone d'activités Espace Mozac constitue une entrée peu qualitative pour le territoire.

Riom Limagne et Volcans est également traversé par des autoroutes. **Si celles-ci restent discrètes dans le territoire, les vues sur le territoire depuis l'autoroute sont disponibles**, notamment :

- L'A71 au nord dans le sens Paris-Clermont-Ferrand offre une vue sur l'alignement des Puys ;
- L'A71 au niveau de l'échangeur de Gerzat offre une vue sur la façade des entreprises du Biopôle ;
- L'A89 au sud-est du territoire permet d'apprécier les caractéristiques de la Grande Limagne après avoir traversé le Val d'Allier. La route est axée vers la chaîne des Puys qui constitue alors un symbole fort et très évocateur.

Si ces routes sont le vecteur des images du territoire, la vigilance doit porter sur leurs mises en valeur avec une attention accrue à la qualité des aménagements routiers devant relever et révéler les paysages. Les alignements d'arbres, les fenêtres sur le paysage sont autant de moyens pour garantir et accompagner la découverte du territoire. Il convient également de préserver un caractère non urbain le long de ces axes pour conserver les vues sur les symboles paysagers.

### Les itinéraires de découverte

En-dehors des grands axes, plusieurs petites routes constituent des itinéraires de découverte. **Bien qu'aucune route ou boucle ne soit aménagée, certains axes dialoguent fortement avec le paysage et ses ambiances.** C'est le cas de :

- La RD90 entre Chanat-La-Mouteyre et l'intersection avec la RD943. C'est une route qui sillonne les contreforts des Dômes dans une ambiance rurale et champêtre. Les horizons sont courts avec des forêts en arrière-plan. Bien qu'à proximité, la présence des Puys ne se ressent pas du tout ;
- La RD90 entre Pagnat et l'intersection avec la RD50 vers Pulvérières. Itinéraire de qualité, il offre une lecture du plateau des Dômes avec en arrière-plan les Puys. Point d'orgue, l'intersection entre les RD 50 et 90 constitue un point de basculement vers les Combrailles. Malgré tout, la présence de parcelles de résineux en timbres postes bloquent les vues ;
- La RD138 depuis Enval jusqu'à Charbonnières-les-Varennes traverse les gorges d'Enval. Dans la descente, la route s'ouvre vers la Faille et coteaux de Limagne et la Grande Limagne ;
- La RD455 depuis Rochepradière longe la vallée du Sans Soucis ;
- La RD76 depuis Châtel-Guyon longe la vallée des Prades ;
- La RD782 entre Cormède et Les-Martres-d'Artière est une route en balcon sur la Grande Limagne et offre une vue sur l'ensemble du territoire.

La vigilance doit porter sur la préservation de la relation entre la route et le socle géographique. C'est de cette relation que naît la lecture des ambiances paysagères. Il faut donc éviter tout aménagement rompant ce dialogue (glissières de sécurité massives et sombres, abords de route gravillonnés, etc.).

### Les sentiers de randonnées

Les sentiers de randonnées constituent un vecteur de découverte du territoire et des paysages importants, dans un cadre plus lent et plus propice à la contemplation.

**Le territoire dispose d'un dense réseau de circuits de randonnée. Cependant, il se concentre essentiellement sur la Chaîne des Puys et la faille et coteaux de Limagne.** La coulée verte le long de l'Ambène aménagée entre Enval et Riom constitue un lien entre Chaîne des Puys et Faille et coteau de Limagne.

La pratique de la marche est un usage fondamentalement lié à la pratique des paysages. C'est un usage à développer pour permettre l'appropriation des paysages par les habitants. Une attention particulière sera portée sur le confortement et le développement de cette pratique, tout en apportant les moyens d'une découverte (panneaux, circuits commentés, etc.).

#### ENJEUX

**Préserver l'ensemble des moyens de la découverte des paysages : sites aménagés ou non mais pratiqués par les habitants et les visiteurs (points de vue, routes, cheminements doux).**

**Considérer les points de vue comme guide de la réflexion sur l'aménagement du territoire, et comme révélateurs des choix opérés.**

**Développer le réseau de cheminements doux pour accompagner une meilleure appropriation des paysages par les habitants. La prolongation de la voie verte de la Morge jusqu'à l'Allier peut offrir une dorsale articulant et mettant en valeur l'ensemble des ambiances paysagères de Riom Limagne et Volcans.**



Alignement d'arbres le long de la RD224



Grande fenêtre paysagère le long de la RD2009



Entrée nord sur le territoire



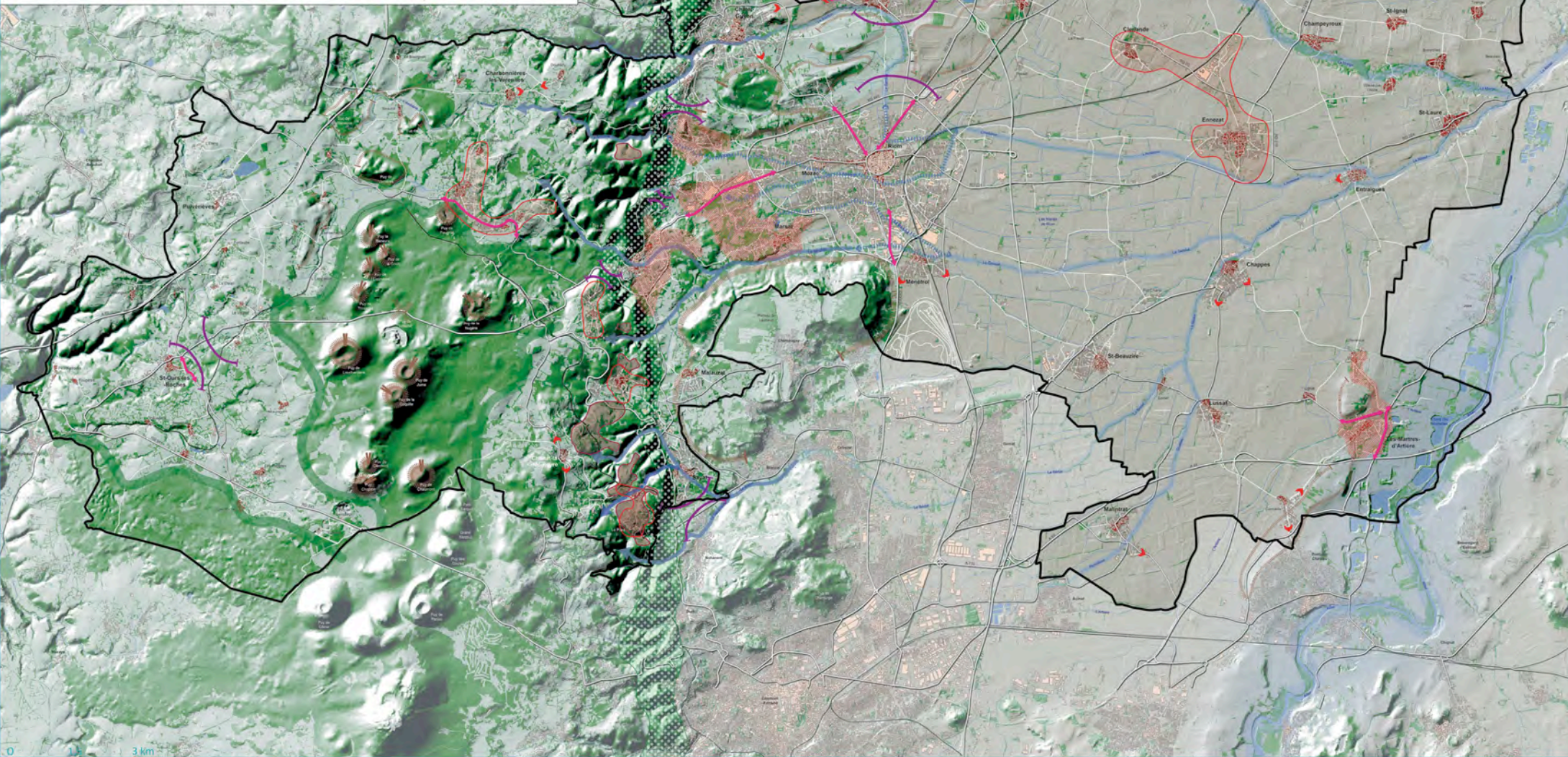
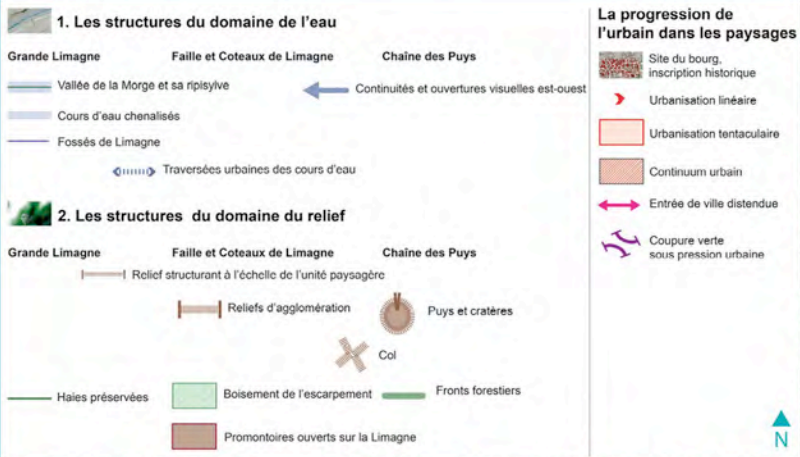
RD90 : itinéraire de découverte

## 2.4 Les impacts de l'urbanisation dans les paysages

Les paysages sont en mouvement. Les images changent en fonction des choix opérés sur le territoire. Si les dynamiques agricoles et sylvicoles influencent la construction des structures paysagères (cf. des équilibres spatiaux en mouvement : les structures paysagères face aux dynamiques), l'urbanisation est une dynamique également très présente sur le territoire.

En effet, **Riom Limagne et Volcans fait face à une dynamique de périurbanisation synonyme d'uniformisation des paysages urbains** : les entrées de ville distendues, les franges urbaines non qualitatives, la dégradation des paysages et une pression sur les coupures vertes. Ces nouvelles morphologies urbaines se détachent des noyaux urbains historiques. En effet, alors que les cœurs urbains historiques entretenaient un dialogue avec les éléments constitutifs des domaines de l'eau et du relief, les extensions urbaines se présentent en rupture et ne considèrent plus le socle géographique.

Cette dynamique d'urbanisation construit de nouveaux paysages, modifie les rapports entre urbain et agricole et peut être le moteur d'une fermeture des paysages. La carte ci-après identifie les conséquences sur les paysages et les pressions qu'exerce l'urbanisation sur les structures paysagères. Différents degrés de sensibilité paysagère peuvent être alors définis selon les contextes.



### 2.4.1 Les entrées de ville distendues

L'entrée de ville constitue le moment de basculement entre un paysage agricole et un paysage urbain. **C'est un lieu symbolique, marquant la première appréhension d'un bourg ou d'une ville.** Or, en s'étirant le long des voies de manière linéaire, l'urbanisation ne marque plus de limite entre paysage urbain et paysage agricole. Les entrées-de-ville s'étirent sans caractériser le passage du statut de route de campagne à celui de rue urbaine.



*Entrée du hameau de Pagnat, par la RD90, les pavillons tournent le dos à une rue au profil de route de campagne. Ils n'offrent pas d'alignement générateur d'une cohérence urbaine. Les clôtures privatives jouent le rôle de limite, sans pour autant arriver à définir une cohérence (haies, barrières, murets, couleurs variées, etc.).*

**Les entrées de ville de l'agglomération de Riom sont des espaces à forte sensibilité paysagère.** Par le caractère convergeant des grands axes routiers vers

Riom, ces entrées de ville constituent la première image pour l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'ensemble du développement urbain autour de Riom perturbe la lecture du site historique de Riom sur son promontoire, qui se voit être noyé dans l'urbanisation. Enfin, ce développement urbain autour de Riom a de forts impacts paysagers depuis les coteaux à l'Ouest. **Quatre entrées de ville sont particulièrement déstructurées :**

- L'entrée nord-est de la RD2009 est marquée par la présence d'un énorme giratoire entouré de zones d'activités. En remontant vers Riom, l'axe urbain de l'Av. Jean Reynouard ne présente pas de cohérence et on passe de bâtiments d'activités à un tissu de faubourg sans aucun lien ;
- L'entrée nord-ouest de la RD227 présente également un giratoire et quelques bâtiments d'activités commerciales. En remontant l'Av. de Châtel-Guyon, on longe un très long linéaire de maisons pavillonnaires sans aménagement séquencé pouvant rythmer l'appréhension de l'entrée de ville ;
- L'entrée sud par la RD2009 et la branche de l'Av. de Clermont sont marquées par la présence de la zone d'activités Riom Sud. La présence du ruisseau de Mirabel n'est pas du tout mise en valeur ;
- L'entrée ouest par la RD986 est très dégradée du fait de la présence de la zone d'activités Espace Mozac

**Les autres entrées de ville distendues sur le territoire correspondent à un développement urbain linéaire le long des routes de bourgs ou de hameaux,** comme : l'entrée est de Saint-Ours-les-Roches par la RD62, la traversée de Pagnat par la RD90, l'entrée ouest de Saint-Bonnet-Près-Riom par la RD985, les entrées des Martres-d'Artière par les RD 54 et 1093 et l'entrée du Cheix-sur-Morge par la RD2009. Ces entrées sont moins sensibles que les entrées de ville de l'agglomération de Riom, car elles n'impactent pas globalement les paysages ou l'image du territoire. Elles restent toutefois problématiques pour l'appréhension quotidienne des paysages.

La reconquête de ces entrées de ville est un enjeu important pour impulser une meilleure cohérence urbaine, lisible au travers de séquences aménagées. La recomposition de ces entrées de ville doit passer par une reconsidération du contexte d'implantation et du socle géographique pour marquer la limite entre urbain et agricole. Enfin, les créations de nouvelles extensions devront interroger cette problématique.



*L'entrée de Saint-Bonnet-Près-Riom par la RD985 apparaît plus structurée que la précédente avec une tentative de définition d'un profil aménagé et paysagé de la rue. Mais la longueur de l'entrée de ville entraîne un effet de monotonie, généré par des formes urbaines très en retrait par rapport à la rue.*

#### 2.4.2 Les franges urbaines

**La forme majoritaire de production urbaine correspond à des extensions périphériques sous la forme d'un tissu pavillonnaire.** Son impact dans le paysage est à évaluer au regard de deux critères : l'insertion dans le grand paysage et le traitement de la limite entre urbain et agricole.

**D'abord, l'insertion dans le grand paysage est marquée par une démarcation du tissu pavillonnaire par rapport au tissu historique des centres-bourgs.** Elle est générée par sa volumétrie de faible hauteur ( $R+C/R+1$ ), son rapport à la parcelle (construction à son centre et non attenante aux limites séparatives) et son rapport à la rue (absence d'alignement et de gestion des lignes d'épannelage). Cette démarcation est fortement visible dans le grand paysage.

De ce point de vue, la sensibilité paysagère est à considérer selon les contextes d'implantation. Dans la faille et coteaux de Limagne, les bourgs sont situés sur les coteaux. Ils offrent un contact important avec le grand paysage. Les extensions pavillonnaires y génèrent donc un fort impact. Dans la chaîne des Puys, les contextes sont divers. La sensibilité est moins forte que sur les coteaux, mais elle peut avoir des impacts sur des contextes locaux marqués par du relief, comme à Pulvérières, à Pagnat - Moulet-Marcenat ou à l'Etang. Dans la Grande Limagne, les bourgs restent majoritairement concentrés en préservant la figure du village de Limagne (un clocher se détachant de la plaine). Toutefois, et malgré le contexte de plaine, certaines extensions impactent les paysages, comme à Cormède, entre Clerlande et Ennezat, la partie est de St-Bonnet-Près-Riom, Pontmort et Le-Cheix-sur-Morge.

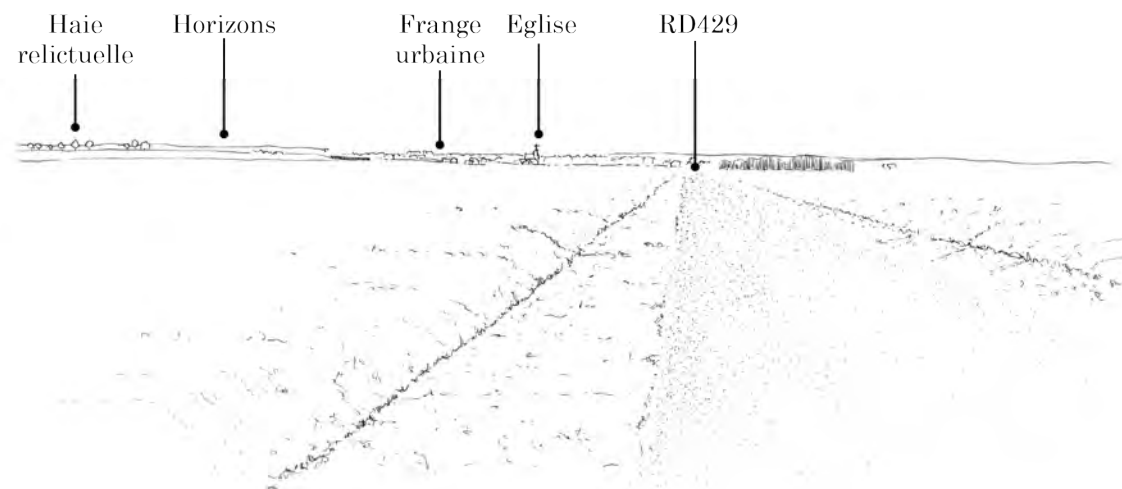
**Ensuite, à une échelle plus fine, c'est le rapport entre paysages urbain et agricole produit dans le cadre d'extensions pavillonnaires qui interroge.** Il s'agit d'un rapport franc au travers de haies ou de murets, marquant une rupture dans le grand paysage. L'urbanisation n'accompagne plus le grand paysage, elle le rompt.

Ces impacts sont aussi à apprécier selon les contextes géographiques. Ainsi, le pavillon s'adapte mal au contexte de coteau, où il génère des déblais et remblais gérés à la parcelle par de nombreux murets ; ou au contexte de ligne de crête, où le

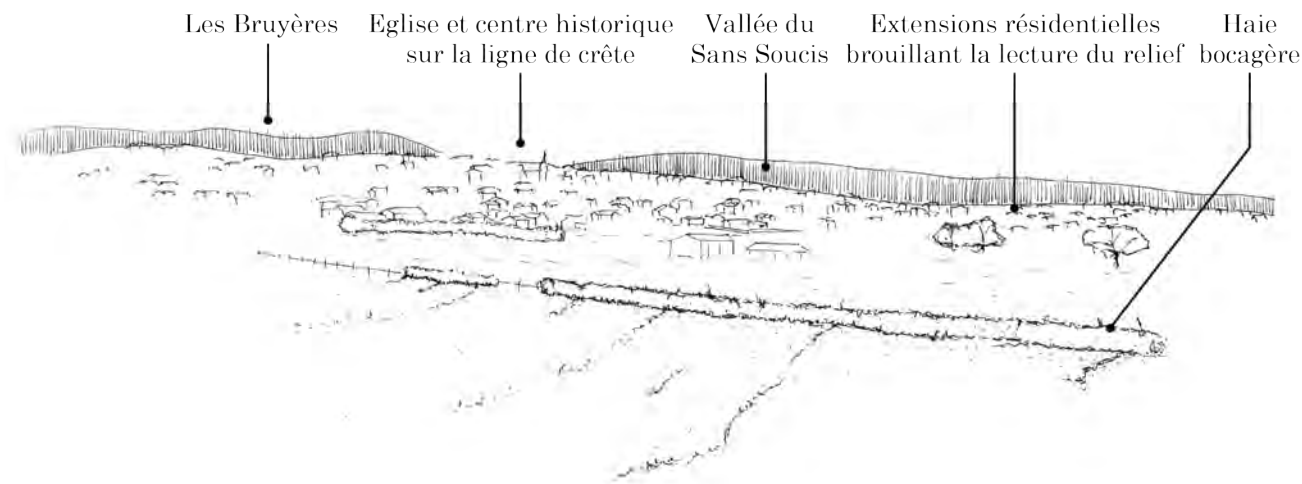
pavillon génère l'arasement de celle-ci. Dans un contexte de plaine, c'est surtout la transition et le rapport entre les paysages urbain et rural qui interrogent.

L'attention doit donc se concentrer d'abord à l'échelle de la localisation des zones extensions, au regard des domaines de l'eau et du relief, puisque c'est par leur étude que l'urbanisation pourra de nouveau faire corps avec le territoire et le paysage. Ensuite, à l'échelle du traitement de la limite entre paysages agricole et urbain, qui doit permettre leur meilleure articulation.

#### Contexte de plaine - Surat



#### Contexte de coteau - St-Hippolyte



### 2.4.3 Les paysages dégradés

**Les paysages dégradés correspondent à des zones marquées par une accumulation d'éléments sans hiérarchisation entre eux :** publicités, sur-largeur de voirie, parkings, bâtiments entrepôts, etc. Cela se traduit par une absence de cohérence et une image dégradée.

**Deux zones d'activités relèvent de cette forme : Espace Mozac et Riom Sud.** Ces deux zones impactent fortement l'image des entrées sud du territoire et la connexion sur la RD986 qui conduit vers les sites touristiques majeurs du territoire (Volvic, Chaîne des Puys, Vulcania, etc.).

La vigilance doit porter sur une reconquête de ces paysages par des principes de cohérence urbaine et paysagère permettant de faire réémerger le socle géographique.



*Espace Mozac, zone d'activités où s'accumulent divers éléments sans cohérence urbaine. Le paysage, bien présent en arrière-plan, ne se lit plus, notamment la vue sur le Château de Tournoël.*

### 2.4.4 Les coupures vertes

**Les coupures vertes sont des espaces de respiration à vocation agricole ou naturelle séparant physiquement deux entités urbaines.** Elles permettent à chaque entité de se distinguer l'une de l'autre. Or, les dynamiques urbaines actuelles induisent un rapprochement des entités urbaines entre elles. Dans ce cas, il y a un risque de conurbation le long de certaines voies.

Les coupures vertes très sensibles sont le long de la RD15. En effet, cette voie, située à mi-course du coteau, offre une situation de balcon sur la faille et les coteaux de Limagne et la Grande Limagne. La tendance est donc à la fermeture progressive de ces vues.

Une autre coupure verte est qualifiée d'agglomération dans le cadre du SCOT du Grand-Clermont. Elle est située entre Riom et Saint-Bonnet-Près-Riom et constituée du coteau de Madargue, du Sardon et des coteaux de Larbouze.

La préservation de ces milieux ouverts doit être considérée avec soin afin de garantir la lecture de chaque entité urbaine.



*Coupures vertes d'agglomération entre Riom et St-Bonnet-Près-Riom depuis la RD2144 : le relief de Madargue et la ripisylve du Sardon en premier plan tiennent la structuration des deux entités urbaines*

## **ENJEUX**

**Inverser le regard pour faire émerger une nouvelle attitude impliquant de considérer les impacts du développement de l'urbanisation dans les paysages. Il s'agit de ne plus placer le regard depuis les espaces bâtis observant et dominant les espaces naturels et le paysage, mais de regarder la ville et l'urbanisation depuis le paysage, de voir en quoi elles font corps ou non avec le territoire, sa géographie, sa morphologie.**

**Garantir cette nouvelle attitude par l'étude des domaines de l'eau et du relief, en permettant de définir des sensibilités naturelles, agricoles et paysagères selon les contextes.**

**Écrire une urbanisation plus spécifique avec les caractéristiques du territoire : urbanisation dans la pente, interfaces avec le grand paysage, mais également principes de reconquêtes paysagère et naturelle d'espaces urbains existants.**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ATOUTS</b></p> <p>Des paysages et images très diversifiés, supports d'ambiances singulières à l'échelle du Grand-Clermont : une capacité de proposer un cadre de vie différenciant.</p> <p>Des domaines de l'eau et du relief structurant les paysages.</p> <p>Une lecture des grands paysages par la route facilitée par la structuration N/S/E/O du territoire.</p> <p>Une protection et une patrimonialisation des paysages en lien avec des pratiques et des usages du territoire.</p>                                                                                                        | <p><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Un manque de mise en valeur de certaines structures paysagères : vallée de la Morge et sa ripisylve, cours d'eau et fossés de Limagne, traversées urbaines des cours d'eau.</p> <p>Une urbanisation des paysages irrémédiables et impactantes, notamment sur les coteaux.</p> <p>Des paysages dégradés, dont un sur l'axe touristique majeur entre Riom et Volvic.</p>                                                                                                                                            |
| <p><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>La mise en scène globale à travers l'aménagement de points de vue (promontoires sur la Limagne, reliefs structurants à l'échelle de l'unité paysagère, reliefs d'agglomération) ou encore d'itinéraires de découverte.</p> <p>La reconstitution d'un urbain en relation avec le territoire et les paysages : réinvestir les domaines de l'eau et du relief.</p> <p>La constitution d'un maillage Est/Ouest des paysages par la prolongation de la coulée verte vers le Val d'Allier.</p> <p>Une prise de conscience des évolutions paysagères par les acteurs locaux.</p> | <p><b>MENACES</b></p> <p>Une forte dynamique de fermeture paysagère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- boisement des Puys, qui noie leurs figures et leur potentiel évocateur ;</li> <li>- déprise agricole sur les reliefs d'agglomération empêchant leur expression dans le grand paysage ;</li> <li>- urbanisation qui privatise les vues et impacte les paysages.</li> </ul> <p>Une dynamique d'ouverture paysagère : l'arrachage de haies et d'arbres isolés en plaine de Limagne simplifiant d'autant plus l'openfield.</p> |

### 3 LA STRUCTURE URBAINE

#### 3.1 La logique d'implantation historique

Historiquement, l'urbanisation du territoire s'est constituée selon deux logiques complémentaires encore lisibles et fonctionnelles aujourd'hui :

- **Le noyau historique de Riom**, situé au centre de l'espace urbanisé de la commune, est délimité par un boulevard périphérique circulaire constitué des RD 224 et 2029. La morphologie du noyau historique est caractérisée par un parcellaire très morcelé, de taille et de forme hétérogènes. Les parcelles accueillent un ou plusieurs bâtiments qui occupent tout l'espace de la parcelle, avec parfois un espace de respiration en leur centre. Les parcelles sont de petite taille. La proximité des îlots dessine des rues souvent étroites, s'ouvrant sur de rares espaces de respiration, la place de la Fédération et la place Félix Pérol. Les constructions sont caractérisées par une forte qualité architecturale et des hauteurs moyennes allant du R+2 au R+4. Des commerces en rez-de-chaussée sont présents sur les rues du Commerce, de l'Horloge, Saint Amable, de l'Hôtel de ville, Gomot et Marthuret. La morphologie du noyau historique le contraint à ne pas posséder d'espaces verts, exception faite de jardins privatifs en second rang (souvent non visible depuis la rue), du jardin de la Sainte Chapelle et des espaces plantés des boulevards périphériques.
- **Des bourgs anciens**, caractérisés par la densité des constructions, dont les usages variés n'étaient pas exclusivement tournés vers l'agriculture. Ces centralités sont ponctuées de placettes organisant les usages et offrant des espaces de respiration et de rassemblement dans un réseau viaire étroit et sinueux. Le parcellaire en lanières se dessine perpendiculairement aux voies et suit les irrégularités du relief. Le bâti y est implanté à l'alignement et occupe l'essentiel de la parcelle avec une cour ou un jardin à l'arrière.

- **Un habitat dispersé en milieu rural**, constitué de longères et corps de ferme, localisés au cœur des terres agricoles, rassemblant des usages d'exploitations et d'habitations des agriculteurs.

#### **Cette structure urbaine d'origine varie selon les socles géographiques et l'utilisation des terroirs agricoles.**

En Limagne, terre de grandes cultures, l'habitat est regroupé dans des bourgs dont les enveloppes urbaines sont claires et définies. L'habitat en milieu rural concerne de grands domaines agricoles isolés. Cette structuration urbaine permet de préserver de grands espaces agricoles.

En zone de montagne, espace de pâture, les bourgs et hameaux sont plus nombreux et plus dispersés. Cette structuration favorise l'installation d'éleveurs à proximité de leurs troupeaux.

Le long de la faille, sur les coteaux de Limagne, les activités de viticulture et de maraîchage ont favorisé une implantation du bâti également plus dispersée.



*Le bourg d'Entraigues – Source : SIG*

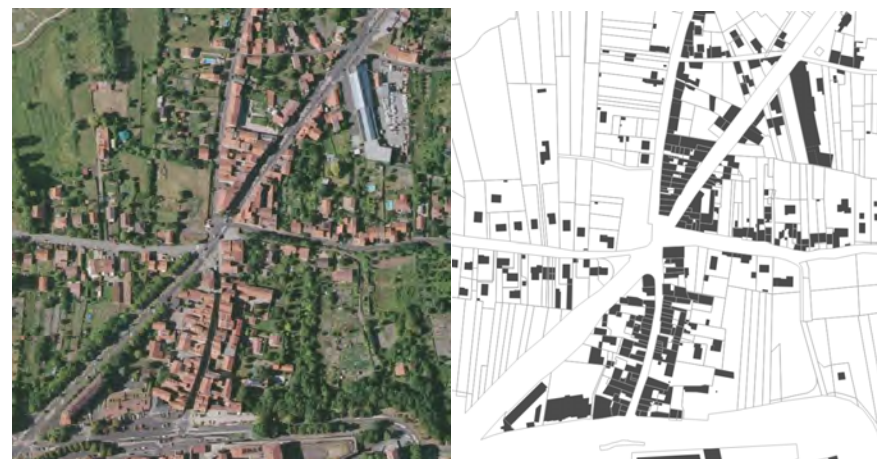


*Le Corail, le Vauriat et le Bouchet, trois hameaux à Saint-Ours-Les-Roches – Source : SIG*

A ces tissus traditionnels, **des formes moins denses se sont ajoutées au fil du temps s'inscrivant en rupture par rapport aux précédentes.**

**Le XIX<sup>ème</sup> siècle** voit l'émergence des faubourgs autour de Riom. Ces nouveaux quartiers sont constitués d'un parcellaire en lanière le long des voies d'entrée dans le centre ancien : avenue du Commandant Madeline, Faubourg de Layat, Faubourg de la Bade. Ces maisons de ville en R+2 sont caractérisées par un tissu urbain dense, avec un front bâti continu le long de voirie. La mitoyenneté des bâtiments laisse des espaces non construits en fond de parcelles, accueillant la plupart du temps des jardins privés.

**Des propriétés bourgeoises** sont également bâties en s'affranchissant progressivement de l'alignement et avec un parcellaire plus large. La commune de Marsat présente ce type de demeures et villas bourgeoises.



*Le Faubourg de Layat à Riom – Source : SIG*

### 3.2 Des organisations urbaines caractéristiques

Lors de leur constitution historique, bourgs et hameaux ont toujours entretenu une relation forte avec le socle géographique : relief et cours d'eau. Ces deux domaines, fondateurs de la constitution des paysages, ont été le vecteur de l'insertion urbaine permettant ainsi un dialogue entre le grand paysage et le paysage urbain et inversement. A partir des différentes configurations, différentes typologies de bourg existent. Ces typologies sont extraites du schéma paysager du PNRVA<sup>14</sup>. Elles ont été étendues à l'ensemble du territoire.

#### 3.2.1 Les bourgs en balcon

Les bourgs en balcon entretiennent une relation singulière avec le domaine du relief. « C'est sans doute la plus expressive et la plus évidente des situations. **Le bourg s'inscrit en situation de dominance (même légère) et présente une attitude d'observation et de recul vis-à-vis des autres structures.** La lisibilité tient dans le relais architectural de cette attitude (dans les espaces publics ou les extensions récentes), mais également dans la perception de la structure du territoire dominé. »<sup>15</sup>

Sont concernés sur le territoire, les bourgs de : Châtel-Guyon, Charbonnières-les-Varennes, Pulvérières, Chanat-la-Mouteyre, Malauzat, Riom, Clerlande, Pessat-Villeneuve.

#### 3.2.2 Les bourgs en piémont

Les bourgs de piémont entretiennent une relation singulière avec un cours d'eau. En effet, il s'agit **des « bourgs situés à l'intérieur d'une vallée, bien souvent sur une terrasse intermédiaire ou un espace surélevé au niveau d'une confluence.** La lisibilité se mesure dans la capacité du bourg à dialoguer avec le cours, à le mettre en scène et à respecter sa continuité et son image. »<sup>16</sup>

Sont concernés sur le territoire, les bourgs de : Volvic, Sayat, Enval, Marsat, Saint-Bonnet-Près-Riom, Varennes-sur-Morge, Martres-sur-Morge, le Cheix-sur-Morge, Saint-Beauzire, Malintrat, Lussat, Chappes, Entraigues, Saint-Laure, Ennezat.

#### 3.2.3 Les bourgs en articulation

Les bourgs en articulation garantissent la continuité entre domaine de l'eau et du relief. « **Le bourg se positionne au niveau de la charnière entre deux structures paysagères** : bien souvent, il s'agit du passage entre structure du vallon et structure du relief. Cette situation confère au vallon un important rôle de faire-valoir. Inversement, l'attitude du bourg, qui se tient en limite, « sacralise » l'espace du vallon. La lisibilité se joue dans la capacité du bourg à rester sur le fil entre ces deux structures sans s'étaler de manière indifférenciée et déséquilibrée sur l'une ou l'autre, mettant en péril l'expression de la structure et l'espace de faire-valoir du bourg. »<sup>17</sup>

Sont concernés sur le territoire, les bourgs de : Saint-Ours-les-Roches, Ménérol, Les-Martres-d'Artière, Surat.

<sup>14</sup> Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement, Claude Chazelle - 2010

<sup>15</sup> Schéma paysager du PNRVA, Introduction – Etudes préalables, Claude Chazelle, 2010, p. 31

<sup>16</sup> Schéma paysager du PNRVA, Introduction – Etudes préalables, Claude Chazelle, 2010, p. 31

<sup>17</sup> Schéma paysager du PNRVA, Introduction – Etudes préalables, Claude Chazelle, 2010, p. 31

## Bourg en balcon - Chanat-la-Mouteyre



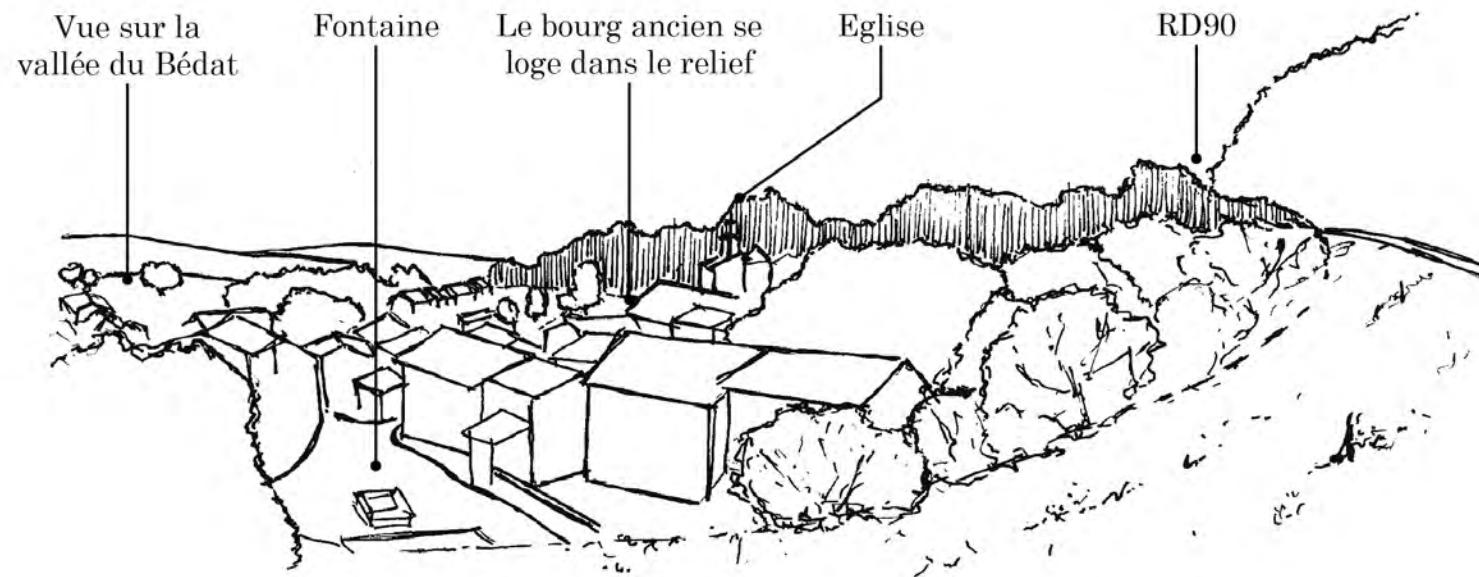
Carte d'Etat Major  
(milieu 19ème siècle)



Carte postale ancienne  
(20ème siècle)



2016



## Bourg en piémont - Enval



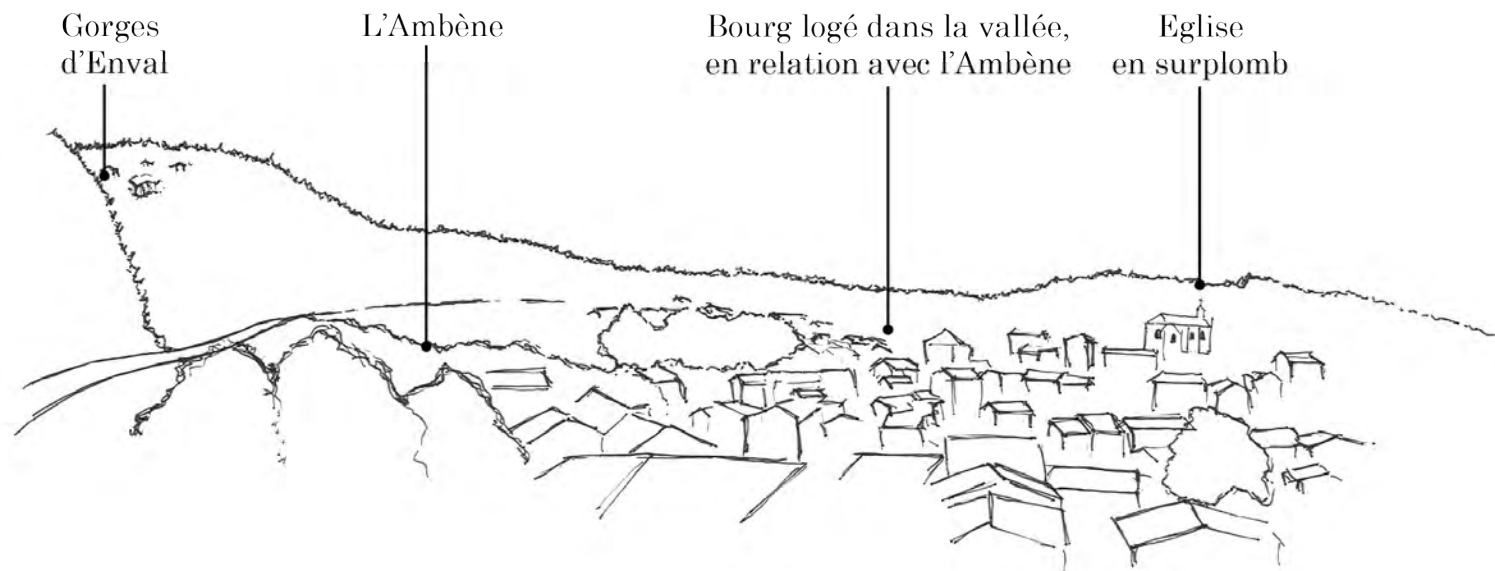
Carte d'Etat Major  
(milieu 19ème siècle)



Carte postale ancienne  
(20ème siècle)



2016



## Bourg en articulation - Les-Martres-d'Artière



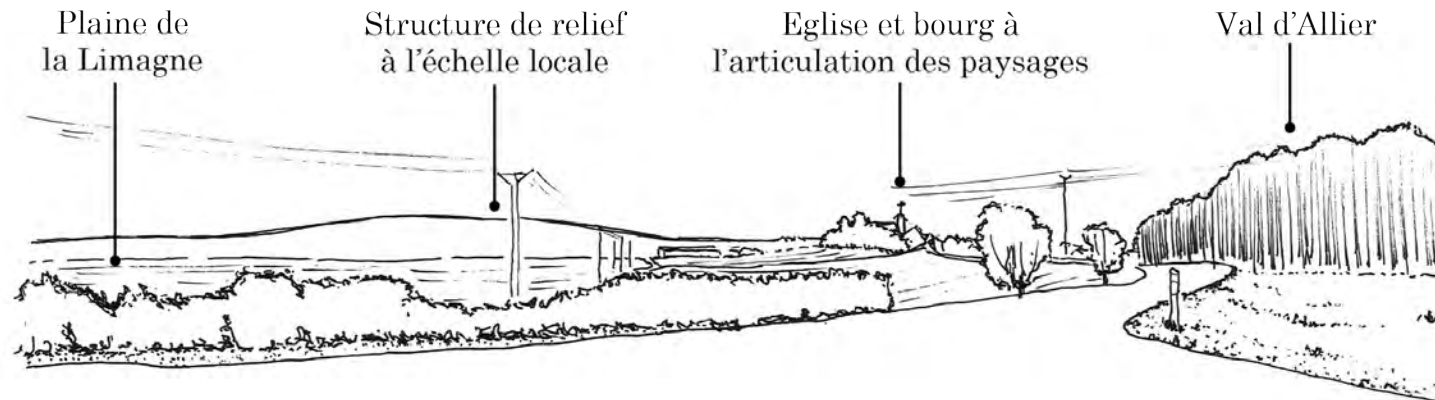
Carte d'Etat Major  
(milieu 19ème siècle)



Carte postale ancienne  
(20ème siècle)



2016



### 3.3 L'évolution des premières implantations au XX<sup>ème</sup> siècle

#### 3.3.1 L'habitat individuel

Dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le **modèle pavillonnaire**, avec son bâti implanté en milieu de parcelle, au centre d'un jardin, se pose en rupture par rapport à l'architecture traditionnelle. Ces formes urbaines contemporaines très peu denses s'inscrivent le plus souvent au gré des opportunités foncières, dans une logique d'extension urbaine qui se fait au détriment des terres agricoles et naturelles. Elles créent une surconsommation foncière, tant à l'échelle des parcelles que par le délaissement de « dents creuses ». Un traitement peu qualitatif des franges urbaines par rapport au grand paysage s'y observe parfois.

L'habitat individuel regroupe des typologies variées : habitat pavillonnaire, habitat diffus, habitat sous forme de lotissements.

#### 3.3.2 Les zones d'activités et les grandes zones d'équipements

Cette période voit également l'émergence **des grandes surfaces commerciales, des zones d'activités économiques et des grandes zones d'équipements**. Ces bâtiments de grande emprise sont de faible hauteur et situés au centre d'un parcellaire de grande taille. Les zones de Riom Sud, les Portes de Riom et Espace Mozac sont les principales zones d'activités.



*Lotissement à Saint-Beauzire – Source : SIG*



*Espace Mozac – Source : SIG*

**Ces types de quartiers se posent également en rupture avec la période précédente dans leurs fonctionnalités.** Alors que le centre-bourg était multifonctionnel (habitat, commerce, artisanat), ces zones sont monofonctionnelles et imposent à leurs habitants et usagers l'usage de la voiture individuelle.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont identifie des phénomènes d'extension urbaine qui menacent la lisibilité des structures paysagères. L'urbanisation récente a en effet été réalisée sans prise en compte du domaine de l'eau et du domaine du relief, ce qui n'a pas permis de conserver une cohérence des structures paysagères, en rupture avec l'urbanisation ancienne.

- **L'urbanisation éparse** est une urbanisation dispersée dans les zones naturelles et agricoles. Elle a pour conséquence un mitage du tissu agricole et la détérioration de certains sites remarquables. Afin de lutter contre les conflits d'usage du sol, l'arrêté préfectoral 16/01731 du 3 août 2016 fixe les mesures de protection lors des épandages (distance, mis en place de haies antidérive).

Le territoire comprend peu d'urbanisation éparse.

- **L'urbanisation linéaire** est une urbanisation le long des routes. Elle déconstruit les silhouettes traditionnelles de bourg et éloigne les nouveaux habitants des centres de façon plus modéré.

Charbonnière-les-Varennnes présente de l'urbanisation linéaire entre les hameaux de Douhady et de Charbonnières. Chanat-la-Mouteyre, St Genest l'Enfant et Marsat en présentent également autour du centre-bourg.

- **L'urbanisation tentaculaire** est le stade suivant l'urbanisation linéaire, avec un développement de l'urbanisation le long des routes, à partir de plusieurs noyaux villageois.

L'urbanisation entre Pagnat et Moulet-Marcenat, entre Le Cheix et la Moutade, entre Cellule, Pontmort et Varennes-sur-Morge et entre Clerlande et Ennezat est caractéristique de l'urbanisation tentaculaire.

- **Le continuum urbain** est le stade suivant l'urbanisation tentaculaire. L'urbanisation entre deux noyaux villageois se rejoint et les repères de transition entre les villages se perdent. Les coupures d'urbanisation sont les garantes de la lisibilité des structures paysagères à l'échelle de l'agglomération.

Un continuum urbain existe entre Chavaroux et les Martres d'Artière et le long de la faille de Limagne entre Riom, Mozac, Marsat, Enval et Volvic.

## **ENJEUX**

**Remobiliser la notion de domaine de l'eau et de domaine du relief pour garantir une production urbaine au plus près des caractéristiques du territoire et des paysages.**

**Recentrer le développement urbain à proximité des centralités urbaines.**

**Optimiser le foncier disponible existant dans le tissu urbain (les « dents creuses »)**

**Réinvestir les quartiers pavillonnaires qui manquent d'aménagement et de mixité fonctionnelle.**

**Réinvestir les zones d'activités qui manquent de mise en valeur paysagère et d'aménagements.**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ATOUTS</b></p> <p>Des formes urbaines variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre historique de Riom.</li> <li>- Les faubourg de Riom</li> <li>- Des propriétés bourgeoises</li> <li>- Des bourgs anciens bien intégrés au socle paysager et géographique et bénéficiant d'une qualité architecturale remarquable.</li> <li>- Des fermes isolées permettant d'assurer les usages d'exploitations et d'habitations des agriculteurs.</li> </ul> | <p><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Des bourgs anciens en perte de dynamisme, souffrant de vacance commerciale et de logements et dont la structuration parfois étriquée et irrégulière ne favorise pas le réinvestissement.</p> <p>Des évolutions récentes de l'urbanisation consommatrices de foncier et en perte de cohérence avec le socle géographique et paysager.</p> <p>Des évolutions récentes de l'urbanisation monofonctionnelles et encourageant l'utilisation de la voiture individuelle.</p> <p>Des phénomènes d'expansion urbaine qui menacent la lisibilité des structures paysagères qui touchent l'ensemble du territoire.</p> |
| <p><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>La limitation de l'étalement urbain de manière ambitieuse.</p> <p>La mise en place d'une stratégie transversale de redynamisation des centres-bourgs.</p> <p>Le réinvestissement des espaces urbains déconnectés du socle géographique et paysager pour les y reconnecter par des aménagements.</p> <p>L'encouragement à la mixité fonctionnelles de tous les tissus urbains pour favoriser des déplacements de courte distance.</p>        | <p><b>MENACES</b></p> <p>L'aggravation du phénomène de désertion des centres-bourgs.</p> <p>La poursuite d'une consommation foncière inefficace.</p> <p>La poursuite de l'expansion urbaine, la disparition des coupures d'urbanisation et la perte de cohérence avec le socle paysager généralisée à l'ensemble du territoire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## 4 LE PATRIMOINE

### 4.1 Le patrimoine protégé institutionnel

#### 4.1.1 L'archéologie préventive

Depuis l'ordonnance du 20 février 2004 ratifiée par la loi du 9 décembre 2004, les règles portant sur l'archéologie préventive sont regroupées au sein du code du Patrimoine, qui regroupe des dispositions du droit français concernant le patrimoine et certains services culturels.

Ce code vient notamment remplacer la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive. Des obligations légales s'imposent à tout permis de construire en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques. Ces découvertes doivent être déclarées au Ministère de la Culture qui pourra mandater l'Institut National des Recherches en Archéologie Préventive (INRAP) afin de réaliser un diagnostic et des fouilles.

**650 sites archéologiques** sont répertoriés au sein des 31 communes du territoire de Riom Limagnes et Volcans. Parmi ces sites, 387 se concentrent à Riom, Ennezat, Saint-Beauzire et aux Martres d'Artière. Ces quatre communes sont donc des zones particulièrement sensibles du point de vue archéologique.

Les communes de Riom et d'Ennezat sont, par ailleurs, concernées par un arrêté préfectoral de **zones de présomption de prescriptions archéologiques** (ZPPA). Ces zones complètent le dispositif général avec une obligation de saisir le Préfet de région dans le cas de travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme ou de zones d'aménagement concerté.

#### 4.1.2 Les monuments historiques

Un monument historique est un monument ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique et architectural. Deux niveaux de protection existent : un monument peut être classé

ou inscrit comme tel, le classement étant le plus haut niveau de protection. La protection concerne, dans le cas d'immobilier, tout ou partie de l'édifice extérieur, intérieur et ses abords.

Sur les 31 communes de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, 15 sont concernées par la présence d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. **Au total, 109 bâtiments sont protégés :**

- **78 monuments historiques inscrits ou partiellement inscrits aux monuments historiques**
- **31 monuments historiques classés ou partiellement classés aux monuments historiques**

#### Liste des édifices protégés au titre des Monuments historiques :

| Commune      | Edifice / Site                | Type de protection    | Date                      |
|--------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Châtel-Guyon | Casino-Théâtre                | Inscrit               | inscription le 24/11/2003 |
| Châtel-Guyon | Villa \"Le Paradou\"          | Inscrit               | inscription le 07/04/2008 |
| Châtel-Guyon | Thermes                       | Partiellement inscrit | inscription le 15/01/1990 |
| Châtel-Guyon | Villa \"Les Jeannettes\"      | Inscrit               | inscription le 12/02/2002 |
| Cheix        | Pont sur la Morge             | Classé                | classement le 01/10/1974  |
| Ennezat      | Eglise Saint-Victor           | Classé                | classement le 18/04/1914  |
| Ennezat      | Nécropole du Champs des Juifs | Inscrit               | inscription le 03/06/2009 |
| Enval        | Croix                         | Classé                | classement le 20/10/1913  |

| Commune           | Edifice / Site                                    | Type de protection    | Date                                                     |
|-------------------|---------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------|
| Lussat            | Borne de justice aux armes des Comtes d'Auvergne  | Classé                | classement le 20/07/1972                                 |
| Malauzat          | Château de Saint Genès l'Enfant                   | Inscrit               | inscription le 07/04/2008                                |
| Malintrat         | Pigeonnier                                        | Inscrit               | inscription le 28/08/1974                                |
| Marsat            | Fontaine                                          | Inscrit               | inscription le 12/11/1926                                |
| Marsat            | Tour                                              | Inscrit               | inscription le 12/11/1926                                |
| Marsat            | Croix du Parsin                                   | Classé                | classement le 26/06/1963                                 |
| Marsat            | Eglise Notre-Dame de l'Assomption                 | Inscrit               | inscription le 19/02/1971                                |
| Marsat            | Maison Ducorail                                   | Inscrit               | inscription le 10/02/1997                                |
| Marsat            | Prieuré des Bénédictines                          | Partiellement inscrit | inscription le 04/04/1931 ;<br>inscription le 23/05/1925 |
| Marsat            | Croix                                             | Classé                | classement le 20/10/1913                                 |
| Mozac             | Château des Tours-Portabéraud dit "Folie Mercier" | Inscrit               | inscription le 26/01/1998                                |
| Mozac             | Abbaye Saint-Pierre                               | Classé                | classement le 23/05/2016                                 |
| Mozac             | Borne de justice                                  | Classé                | classement le 20/07/1972                                 |
| Pessat-Villeneuve | Croix du Buisson                                  | Inscrit               | inscription le 27/12/1972                                |
| Pessat-Villeneuve | Château de La Pause                               | Inscrit               | inscription le 07/02/1994                                |
| Riom              | Maison Malouet                                    | Partiellement inscrit | inscription le 09/02/1927                                |
| Riom              | Maison                                            | Partiellement inscrit | inscription le 06/04/1929                                |

| Commune | Edifice / Site             | Type de protection           | Date                                                    |
|---------|----------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Riom    | Hôtel Chabre               | Partiellement Classé         | classement le 29/08/1927                                |
| Riom    | Hôtel de Laval de Lacresne | Partiellement inscrit        | inscription le 25/06/1925                               |
| Riom    | Maison Mazuer              | Inscrit                      | inscription le 25/06/1925                               |
| Riom    | Abbaye Saint-Amable        | Partiellement inscrit        | inscription le 20/06/1925                               |
| Riom    | Fontaine des Lions         | Inscrit                      | inscription le 22/10/1971                               |
| Riom    | Maison                     | Partiellement inscrit        | inscription le 14/03/1927                               |
| Riom    | Maison                     | Partiellement inscrit        | inscription le 14/03/1927                               |
| Riom    | Chapelle Saint-Don         | Classé                       | classement le 07/12/1914                                |
| Riom    | Maison                     | Partiellement inscrit        | inscription le 30/12/1988                               |
| Riom    | Maison de l'Artisan        | Classé                       | classement le 03/05/1913                                |
| Riom    | Beffroi                    | Classé                       | classement le 18/04/1914                                |
| Riom    | Fontaine Ballainvilliers   | Inscrit                      | inscription le 09/02/1927                               |
| Riom    | Maison                     | Partiellement inscrit        | inscription le 25/06/1925                               |
| Riom    | Maison                     | Partiellement inscrit        | inscription le 25/06/1925                               |
| Riom    | Hôtel Soubrany             | Partiellement Classé-Inscrit | inscription le 25/06/1925 ;<br>classement le 29/04/1963 |
| Riom    | Maison                     | Inscrit                      | inscription le 29/02/1964                               |
| Riom    | Hôtel Guimoneau            | Inscrit                      | inscription le 20/06/1925                               |

| Commune | Edifice / Site                                                             | Type de protection           | Date                                                     |
|---------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Riom    | Château d'eau                                                              | Inscrit                      | inscription le 20/04/1989                                |
| Riom    | Baptistère Saint-Jean                                                      | Inscrit                      | inscription le 14/03/1927                                |
| Riom    | Hôtel de la Brosse                                                         | Partiellement inscrit        | inscription le 20/06/1925                                |
| Riom    | Maison d'Antoine Pandier                                                   | Classé                       | classement le 28/08/1918                                 |
| Riom    | Hôtel Forget                                                               | Partiellement Classé-Inscrit | inscription le 26/05/2003 ;<br>classement le 27/03/2006  |
| Riom    | Hôtels particuliers constituant le musée Mandet   Hôtel Desaix             | Partiellement inscrit        | inscription le 30/05/1980                                |
| Riom    | Hôtel de Chamerlat                                                         | Partiellement inscrit        | inscription le 18/08/1988                                |
| Riom    | Sainte Chapelle                                                            | Classé                       | classement le 16/05/1979                                 |
| Riom    | Hôtel Arnoux de Maison Rouge                                               | Partiellement Classé         | classement le 26/12/1985                                 |
| Riom    | Maison                                                                     | Inscrit                      | inscription le 20/06/1925                                |
| Riom    | Fontaine de Chazerat                                                       | Inscrit                      | inscription le 12/02/1987 ;<br>inscription le 20/06/1925 |
| Riom    | Hôtel Grangier de Cordès                                                   | Partiellement Classé-Inscrit | inscription le 15/01/1990 ;<br>classement le 15/02/1996  |
| Riom    | Maison                                                                     | Inscrit                      | inscription le 25/06/1925                                |
| Riom    | Hôtels particuliers constituant le musée Mandet   Hôtel Dufraisse du Cheix | Partiellement Classé         | classement le 27/05/1963                                 |

| Commune | Edifice / Site                                       | Type de protection           | Date                                                    |
|---------|------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Riom    | Château de Mirabel                                   | Partiellement inscrit        | inscription le 20/04/1989                               |
| Riom    | Hôtel de Chabrol-Tournoël                            | Partiellement inscrit        | inscription le 29/02/1972                               |
| Riom    | Hôtel de Cériers                                     | Classé                       | classement le 14/10/1908                                |
| Riom    | Hôtel Thuret                                         | Partiellement inscrit        | inscription le 22/09/1972                               |
| Riom    | Hôtel de Lauzanne                                    | Inscrit                      | inscription le 20/06/1925                               |
| Riom    | Maison des Consuls                                   | Classé                       | classement le 18/04/1914                                |
| Riom    | Pavillon Dumesnil                                    | Inscrit                      | inscription le 12/02/2002                               |
| Riom    | Manufacture des tabacs                               | Inscrit                      | inscription le 13/10/2004                               |
| Riom    | Caserne Vercingétorix                                | Inscrit                      | inscription le 07/11/2000                               |
| Riom    | Palais de Justice                                    | Partiellement Classé-Inscrit | classement le 16/05/1979 ;<br>inscription le 16/05/1979 |
| Riom    | Hôtel de Jenzat                                      | Classé                       | classement le 23/04/1954                                |
| Riom    | Eglise Saint-Amable                                  | Classé                       | classement le 18/04/1914                                |
| Riom    | Eglise Notre-Dame du Marthuret                       | Classé                       | classement le 24/10/1930                                |
| Riom    | Hôtel Rollet d'Avaux                                 | Inscrit                      | inscription le 24/02/2012                               |
| Riom    | Couvent des Cordeliers (ancien) et prison (ancienne) | Partiellement inscrit        | inscription le 13/01/2020                               |
| Riom    | Hôtel Valette de Rocheverd                           | Partiellement inscrit        | inscription le 09/02/1927                               |
| Riom    | Maison                                               | Partiellement inscrit        | inscription le 31/05/1927                               |

| Commune | Edifice / Site                     | Type de protection    | Date                      |
|---------|------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Riom    | Maison                             | Partiellement inscrit | inscription le 20/06/1925 |
| Riom    | Maison                             | Partiellement inscrit | inscription le 18/09/1925 |
| Riom    | Maison                             | Partiellement inscrit | inscription le 09/02/1927 |
| Riom    | Statue de la Vierge                | Inscrit               | inscription le 06/04/1929 |
| Riom    | Pierre sculptée datée de 1575      | Inscrit               | inscription le 06/04/1929 |
| Riom    | Hôtel de Flaghac                   | Partiellement inscrit | inscription le 31/05/1927 |
| Riom    | Collège de l'Oratoire              | Partiellement inscrit | inscription le 06/04/1929 |
| Riom    | Statue de Saint-Jean-Baptiste      | Inscrit               | inscription le 06/04/1929 |
| Riom    | Hôtel de Giat                      | Partiellement inscrit | inscription le 06/04/1929 |
| Riom    | Maison                             | Partiellement inscrit | inscription le 31/05/1927 |
| Riom    | Fontaine du Refuge                 | Inscrit               | inscription le 09/02/1927 |
| Riom    | Maison                             | Partiellement inscrit | inscription le 17/09/1943 |
| Riom    | Maison                             | Partiellement inscrit | inscription le 06/04/1929 |
| Riom    | Maison                             | Partiellement inscrit | inscription le 30/09/1942 |
| Riom    | Stèle armoriée du Champ d'Ojardias | Inscrit               | inscription le 06/04/1929 |
| Riom    | Fontaine d'Adam et Eve             | Classé                | classement le 15/11/1913  |
| Riom    | Logis de la Croix d'Or             | Partiellement inscrit | inscription le 09/02/1927 |
| Riom    | Maison                             | Partiellement inscrit | inscription le 05/02/1925 |

| Commune            | Edifice / Site          | Type de protection           | Date                                                    |
|--------------------|-------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Riom               | Hôtel de Montgon        | Partiellement Classé         | classement le 15/07/1928                                |
| Riom               | Immeuble                | Inscrit                      | inscription le 21/02/1973                               |
| Riom               | Monument aux morts      | Inscrit                      | inscription le 10/04/2019                               |
| Riom               | Maison                  | Partiellement inscrit        | inscription le 25/06/1925                               |
| Riom               | Fontaine du Crapaud     | Inscrit                      | inscription le 30/12/1988                               |
| Saint-Beauzire     | Croix de Tarnat         | Classé                       | classement le 29/12/1978                                |
| Saint-Beauzire     | Pigeonnier des Pradeaux | Inscrit                      | inscription le 06/02/1980                               |
| Saint-Laure        | Pigeonnier              | Inscrit                      | inscription le 21/03/1988                               |
| Varennes-sur-Morge | Église Saint-Martin     | Inscrit                      | inscription le 24/11/2003                               |
| Volvic             | Château de Bosredon     | Partiellement inscrit        | inscription le 09/03/2010                               |
| Volvic             | Maison                  | Partiellement Classé         | classement le 18/05/1908                                |
| Volvic             | Eglise Saint-Priest     | Partiellement Classé-Inscrit | inscription le 21/05/2007 ;<br>classement le 22/06/1903 |
| Volvic             | Château de Tournœl      | Classé                       | classement le 18/04/1914                                |

Il convient de bien différencier la protection liée aux monuments historiques protégés (inscrits ou classés) qui ont leur propre régime d'autorisation de travaux, de la protection liée aux périmètres de protection dépendant de ces monuments historiques. La protection liée aux périmètres correspond à la servitude AC 1 et relève d'une servitude d'abords de monuments historiques codifiée dans le code

du patrimoine. Depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016, cette servitude peut être identifiée par un périmètre délimité des abords (PDA), ou à défaut, par un périmètre de protection de 500 mètres autour du monument historique inscrit ou classé. En tant que SUP, ces périmètres sont annexés au PLUi.

| Edifice / Site                                   | Commune où se situe le MH | Type de périmètre | Date                      |
|--------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|
| Eglise Saint-Aventin                             | Beauregard-l'Évêque       | R500              | inscription le 28/06/1963 |
| Casino-Théâtre                                   | Châtel-Guyon              | R500              | inscription le 24/11/2003 |
| Thermes                                          | Châtel-Guyon              | R500              | inscription le 15/01/1990 |
| Villa \"Le Paradou\"                             | Châtel-Guyon              | R500              | inscription le 07/04/2008 |
| Villa \"Les Jeannettes\"                         | Châtel-Guyon              | R500              | inscription le 12/02/2002 |
| Pont sur la Morge                                | Cheix                     | R500              | classement le 01/10/1974  |
| Nécropole du Champs des Juifs                    | Ennezat                   | R500              | inscription le 03/06/2009 |
| Eglise Saint-Victor                              | Ennezat                   | R500              | classement le 18/04/1914  |
| Croix                                            | Enval                     | PDA               | 15/01/2008                |
| Château de Chazeron                              | Loubeyrat                 | R500              | classement le 02/06/1944  |
| Borne de justice aux armes des Comtes d'Auvergne | Lussat                    | R500              | classement le 20/07/1972  |
| Château de Saint Genès l'Enfant                  | Malauzat                  | R500              | inscription le 07/04/2008 |
| Pigeonnier                                       | Malintrat                 | R500              | inscription le 28/08/1974 |
| Eglise Notre-Dame de l'Assomption                | Marsat                    | R500              | inscription le 19/02/1971 |
| Croix du Parsin                                  | Marsat                    | R500              | classement le 26/06/1963  |
| Maison Ducorail                                  | Marsat                    | R500              | inscription le 10/02/1997 |

| Edifice / Site                                      | Commune où se situe le MH | Type de périmètre | Date                                                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------|
| Prieuré des Bénédictines                            | Marsat                    | R500              | inscription le 04/04/1931 ;<br>inscription le 23/05/1925 |
| Croix                                               | Marsat                    | R500              | classement le 20/10/1913                                 |
| Tour                                                | Marsat                    | R500              | inscription le 12/11/1926                                |
| Fontaine                                            | Marsat                    | R500              | inscription le 12/11/1926                                |
| Borne de justice                                    | Mozac                     | R500              | classement le 20/07/1972                                 |
| Abbaye Saint-Pierre                                 | Mozac                     | R500              | classement le 23/05/2016                                 |
| Château des Tours-Portabéraud dit \"Folie Mercier\" | Mozac                     | R500              | inscription le 26/01/1998                                |
| Croix du Buisson                                    | Pessat-Villeneuve         | R500              | inscription le 27/12/1972                                |
| Château de La Pause                                 | Pessat-Villeneuve         | R500              | inscription le 07/02/1994                                |
| Porte de ville                                      | Pontgibaud                | R500              | classement le 18/04/1914                                 |
| Château Dauphin                                     | Pontgibaud                | R500              | classement le 20/10/1995                                 |
| Maison                                              | Riom                      | R500              | inscription le 30/12/1988                                |
| Hôtel de Laval de Lacresne                          | Riom                      | R500              | inscription le 25/06/1925                                |
| Statue de Saint-Jean-Baptiste                       | Riom                      | R500              | inscription le 06/04/1929                                |
| Hôtel de la Brosse                                  | Riom                      | R500              | inscription le 20/06/1925                                |
| Hôtel Valette de Rocheverd                          | Riom                      | R500              | inscription le 09/02/1927                                |
| Maison                                              | Riom                      | R500              | inscription le 14/03/1927                                |

| Edifice / Site                     | Commune où se situe le MH | Type de périmètre | Date                                                 |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------|------------------------------------------------------|
| Hôtel de Flaghac                   | Riom                      | R500              | inscription le 31/05/1927                            |
| Maison Mazuer                      | Riom                      | R500              | inscription le 25/06/1925                            |
| Maison                             | Riom                      | R500              | inscription le 31/05/1927                            |
| Maison Malouet                     | Riom                      | R500              | inscription le 09/02/1927                            |
| Hôtel Soubrany                     | Riom                      | R500              | inscription le 25/06/1925 ; classement le 29/04/1963 |
| Hôtel Chabre                       | Riom                      | R500              | classement le 29/08/1927                             |
| Pierre sculptée datée de 1575      | Riom                      | R500              | inscription le 06/04/1929                            |
| Maison                             | Riom                      | R500              | inscription le 29/02/1964                            |
| Maison                             | Riom                      | R500              | inscription le 20/06/1925                            |
| Stèle armoriée du Champ d'Ojardias | Riom                      | PDA               | 20/04/2012                                           |
| Maison                             | Riom                      | R500              | inscription le 30/09/1942                            |
| Maison                             | Riom                      | R500              | inscription le 05/02/1925                            |
| Maison                             | Riom                      | R500              | inscription le 25/06/1925                            |
| Maison                             | Riom                      | R500              | inscription le 31/05/1927                            |
| Chapelle Saint-Don                 | Riom                      | PDA               | 20/04/2012                                           |
| Maison                             | Riom                      | R500              | inscription le 14/03/1927                            |
| Hôtel de Cériers                   | Riom                      | R500              | classement le 14/10/1908                             |

| Edifice / Site                                       | Commune où se situe le MH | Type de périmètre | Date                                                 |
|------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|------------------------------------------------------|
| Maison                                               | Riom                      | R500              | inscription le 09/02/1927                            |
| Fontaine des Lions                                   | Riom                      | R500              | inscription le 22/10/1971                            |
| Maison                                               | Riom                      | R500              | inscription le 06/04/1929                            |
| Château de Mirabel                                   | Riom                      | PDA               | 20/04/2012                                           |
| Manufacture des tabacs                               | Riom                      | R500              | inscription le 13/10/2004                            |
| Pavillon Dumesnil                                    | Riom                      | R500              | inscription le 12/02/2002                            |
| Château d'eau                                        | Riom                      | R500              | inscription le 20/04/1989                            |
| Fontaine du Crapaud                                  | Riom                      | R500              | inscription le 30/12/1988                            |
| Monument aux morts                                   | Riom                      | R500              | inscription le 10/04/2019                            |
| Sainte Chapelle                                      | Riom                      | R500              | classement le 16/05/1979                             |
| Palais de Justice                                    | Riom                      | R500              | classement le 16/05/1979 ; inscription le 16/05/1979 |
| Hôtel Thuret                                         | Riom                      | R500              | inscription le 22/09/1972                            |
| Caserne Vercingétorix                                | Riom                      | R500              | inscription le 07/11/2000                            |
| Couvent des Cordeliers (ancien) et prison (ancienne) | Riom                      | R500              | inscription le 25/10/1962                            |
| Fontaine du Refuge                                   | Riom                      | R500              | inscription le 09/02/1927                            |
| Statue de la Vierge                                  | Riom                      | R500              | inscription le 06/04/1929                            |
| Maison de l'Artisan                                  | Riom                      | R500              | classement le 03/05/1913                             |

| Edifice / Site                 | Commune où se situe le MH | Type de périmètre | Date                                                     |
|--------------------------------|---------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------|
| Hôtel de Jenzat                | Riom                      | R500              | classement le 23/04/1954                                 |
| Eglise Saint-Amable            | Riom                      | R500              | classement le 18/04/1914                                 |
| Immeuble                       | Riom                      | R500              | inscription le 21/02/1973                                |
| Hôtel Dufraisse du Cheix       | Riom                      | R500              | classement le 27/05/1963                                 |
| Fontaine de Chazerat           | Riom                      | R500              | inscription le 12/02/1987 ;<br>inscription le 20/06/1925 |
| Maison d'Antoine Pandier       | Riom                      | R500              | classement le 28/08/1918                                 |
| Collège de l'Oratoire          | Riom                      | R500              | inscription le 06/04/1929                                |
| Hôtel de Montgon               | Riom                      | R500              | classement le 15/07/1928                                 |
| Fontaine d'Adam et Eve         | Riom                      | R500              | classement le 15/11/1913                                 |
| Hôtel Rollet d'Avaux           | Riom                      | R500              | inscription le 24/02/2012                                |
| Hôtel de Chabrol-Tournoël      | Riom                      | R500              | inscription le 29/02/1972                                |
| Hôtel Desaix                   | Riom                      | R500              | inscription le 30/05/1980                                |
| Eglise Notre-Dame du Marthuret | Riom                      | R500              | classement le 24/10/1930                                 |
| Hôtel de Chamerlat             | Riom                      | R500              | inscription le 18/08/1988                                |
| Maison des Consuls             | Riom                      | R500              | classement le 18/04/1914                                 |
| Fontaine Ballainvilliers       | Riom                      | R500              | inscription le 09/02/1927                                |
| Maison                         | Riom                      | R500              | inscription le 18/09/1925                                |

| Edifice / Site               | Commune où se situe le MH | Type de périmètre | Date                                                    |
|------------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Hôtel de Lauzanne            | Riom                      | R500              | inscription le 20/06/1925                               |
| Maison                       | Riom                      | R500              | inscription le 25/06/1925                               |
| Hôtel Grangier de Cordès     | Riom                      | R500              | inscription le 15/01/1990 ;<br>classement le 15/02/1996 |
| Logis de la Croix d'Or       | Riom                      | R500              | inscription le 09/02/1927                               |
| Hôtel Forget                 | Riom                      | R500              | inscription le 26/05/2003 ;<br>classement le 27/03/2006 |
| Hôtel de Giat                | Riom                      | R500              | inscription le 06/04/1929                               |
| Maison                       | Riom                      | R500              | inscription le 20/06/1925                               |
| Abbaye Saint-Amable          | Riom                      | R500              | inscription le 20/06/1925                               |
| Hôtel Guimoneau              | Riom                      | R500              | inscription le 20/06/1925                               |
| Maison                       | Riom                      | R500              | inscription le 25/06/1925                               |
| Baptistère Saint-Jean        | Riom                      | R500              | inscription le 14/03/1927                               |
| Hôtel Arnoux de Maison Rouge | Riom                      | R500              | classement le 26/12/1985                                |
| Maison                       | Riom                      | R500              | inscription le 06/04/1929                               |
| Maison                       | Riom                      | R500              | inscription le 25/06/1925                               |
| Maison                       | Riom                      | R500              | inscription le 17/09/1943                               |
| Beffroi                      | Riom                      | R500              | classement le 18/04/1914                                |

| Edifice / Site          | Commune où se situe le MH | Type de périmètre | Date                      |
|-------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|
| Croix de Tarnat         | Saint-Beauzire            | R500              | classement le 29/12/1978  |
| Pigeonnier des Pradeaux | Saint-Beauzire            | R500              | inscription le 06/02/1980 |
| Pigeonnier              | Saint-Laure               | R500              | inscription le 21/03/1988 |
| Église Saint-Martin     | Varennnes-sur-Morge       | R500              | inscription le 24/11/2003 |
| Maison                  | Volvic                    | PDA               | 09/09/2015                |
| Eglise Saint-Priest     | Volvic                    | PDA               | 09/09/2015                |
| Château de Bosredon     | Volvic                    | PDA               | 09/09/2015                |
| Château de Tournoël     | Volvic                    | PDA               | 09/09/2015                |

#### 4.1.3 Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Le territoire de Riom Limagne et Volcans compte trois sites patrimoniaux remarquables (SPR). L'architecte des bâtiments de France rappelle que les périmètres de protection autour des monuments historiques sont suspendus à l'intérieur du SPR, en revanche les parties débordantes des périmètres de protections autour des monuments historiques continuent de générer leurs effets.

- **Le SPR de Riom, géré par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).**

Créé le 13 février 1967, il comprend le centre ancien et les boulevards de ceinture. Le PSMV est le document d'urbanisme qui s'applique sur le secteur à la place du PLUi. Les orientations d'aménagement qui le guident visent à protéger le patrimoine architectural tout en revitalisant le centre ancien.

- **Le SPR de Châtel-Guyon, géré par un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (ancienne Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, ZPPAUP).**

Créé en 1996, sa dernière révision a été lancée en 2009. Il comprend le secteur de patrimoine d'origine thermale, le secteur des abords bâtis correspondant à l'ancien bourg vigneron et les secteurs naturels destinés à être non-bâtis. Le SPR s'applique au territoire en tant que servitude d'utilité publique et sera annexé au PLUi.

- **Le SPR de Mozac, géré par un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (ancienne Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, ZPPAUP).**

Une ZPPAUP est créée en 2009, elle englobe le quartier de l'Abbaye avec une zone bâtie patrimoniale, une zone tampon moderne et une zone destinée à une urbanisation nouvelle. Le SPR s'applique au territoire en tant que servitude d'utilité publique et sera annexé au PLUi.

#### 4.1.4 Les sites classés et inscrits

##### Le site classé

Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage. Il fait partie, à ce titre, du patrimoine national. Le classement d'un site est prononcé par arrêté ministériel et par décret du Conseil d'Etat, selon cinq critères : intérêt pittoresque, intérêt artistique, intérêt historique, intérêt scientifique, intérêt légendaire. Le classement d'un site soumet tout projet, à l'intérieur du périmètre, à autorisation préalable.

Le territoire de Riom Limagne et Volcans compte un site classé, **le site classé de la Chaîne des Puys**. Son périmètre s'étend sur une surface de 13 640 hectares et concerne les communes de Aurières, Aydat, Ceyssat, **Chanat-la-Mouteyre**, **Charbonnières-les-Varennnes**, Mazaye, Nébouzat, Orcines, **Pulvérières**, Saint-Genès-Champanelle, **Saint-Ours-les-Roches** et **Volvic**. Le classement a été arrêté le 26/09/2000 au titre des intérêts pittoresque, historique et scientifique du site.

Ce site protège l'ensemble de l'alignement des Puys d'abord comme lieu géologique exceptionnel. Il reconnaît également son caractère paysager d'exception, ainsi que les diverses phases humaines d'appropriation. Le site classé veut préserver cet ensemble face à la pression d'usages de loisirs et touristique.

### Les sites inscrits

L'inscription d'un site est prononcée par arrêté ministériel. Elle oblige à tout projet d'être porté à connaissance auprès de l'administration via l'Architecte des Bâtiments de France. Sur le territoire, il existe 8 sites inscrits.

- **Chaîne des Puys** : Elle est inscrite le 01/02/1972 dans l'objectif de limiter la création de carrières sauvages et de mieux gérer les activités d'extraction. Le périmètre du site est plus important que celui du site classé. Notamment, le site inscrit de la Chaîne des Puys concerne les extensions suivantes : un ensemble autour de Chanat-la-Mouteyre, Volvic et Orcines, Vulcania et Lemptégy, Beauregard, Puy de Tressou et Le Bouchet.
- **Le Chaluset** : Site inscrit sur la commune de Châtel-Guyon le 22/07/1931, il correspond au parc organisé autour des thermes. Il est composé de deux éléments paysagers : un parc de composition du XIX<sup>ème</sup> siècle et un boisement offrant un arrière-plan naturel au site thermal.
- **Le Rocher du Greta** : Site inscrit sur la commune de Châtel-Guyon le 22/07/1931, il correspond au contrefort nord-ouest de la ville. Il constitue le débouché de la Vallée du Sans Soucis. Ce site offre un cadre naturel à l'arrière-plan de la ville.
- **Le calvaire** : Site inscrit sur la commune de Châtel-Guyon le 22/07/1931, il correspond à une croix aménagée sur le point haut de la ville. Ce site offre une vue à 360° sur Châtel-Guyon et le territoire. Il constitue un point de repère dans le grand paysage.

- **Le mamelon de Longpuy** : Site inscrit sur la commune de Châtel-Guyon le 22/07/1931, il correspond à l'autre sommet de la ville. Le monument aux morts y a été aménagé. Tout comme le calvaire, il offre un point de vue et constitue un point de repère dans le grand paysage.
- **Le lac à Châtel-Guyon** : Site inscrit sur la commune de Châtel-Guyon le 22/07/1931, il s'agit du plan d'eau de la vallée des Prades.
- **Les rues du centre historique de Riom** : Certaines rues et espaces publics du centre historique de Riom ont été inscrits le 15/12/1943. Il s'agit de la place de la Fédération, la rue Anne Dubourg, la rue Croisier, la rue de Grenier, la rue de l'Horloge, la rue de Marivaux, la rue du Commerce, la rue Fleurus, la rue Marthuret, la rue St-Amable, la rue St-Antoine, la rue Sirmon et Firmin, la rue Gomot.
- **Château de Tournœil** : Site emblématique, il est inscrit le 07/06/1932. Il offre un point de vue à 180° sur le territoire, spécifiquement sur la Faille et coteaux de Limagne et la Grande Limagne. Il constitue également un point de repère dans le grand paysage.

#### 4.1.5 Chaîne des Puys et faille de Limagne : patrimoine mondial de l'humanité UNESCO

La Chaîne des Puys et faille de Limagne est un bien naturel inscrit au patrimoine mondial de l'humanité en Juillet 2018, lors du 42ème comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Si le classement du bien conforte une patrimonialisation de la chaîne des Puys déjà entamée par son classement et son inscription au titre de la loi paysage de 1930, elle participe également à la définition de l'image de qualité du territoire de Riom Limagne et Volcans à l'échelle nationale et internationale.

Le bien classé comprend une zone centrale de 242 km<sup>2</sup> au total. Il s'agit du périmètre resserré de classement comprenant les éléments géologiques et paysagers porteurs de la Valeur Universelle Exceptionnelle, critère fondamental au

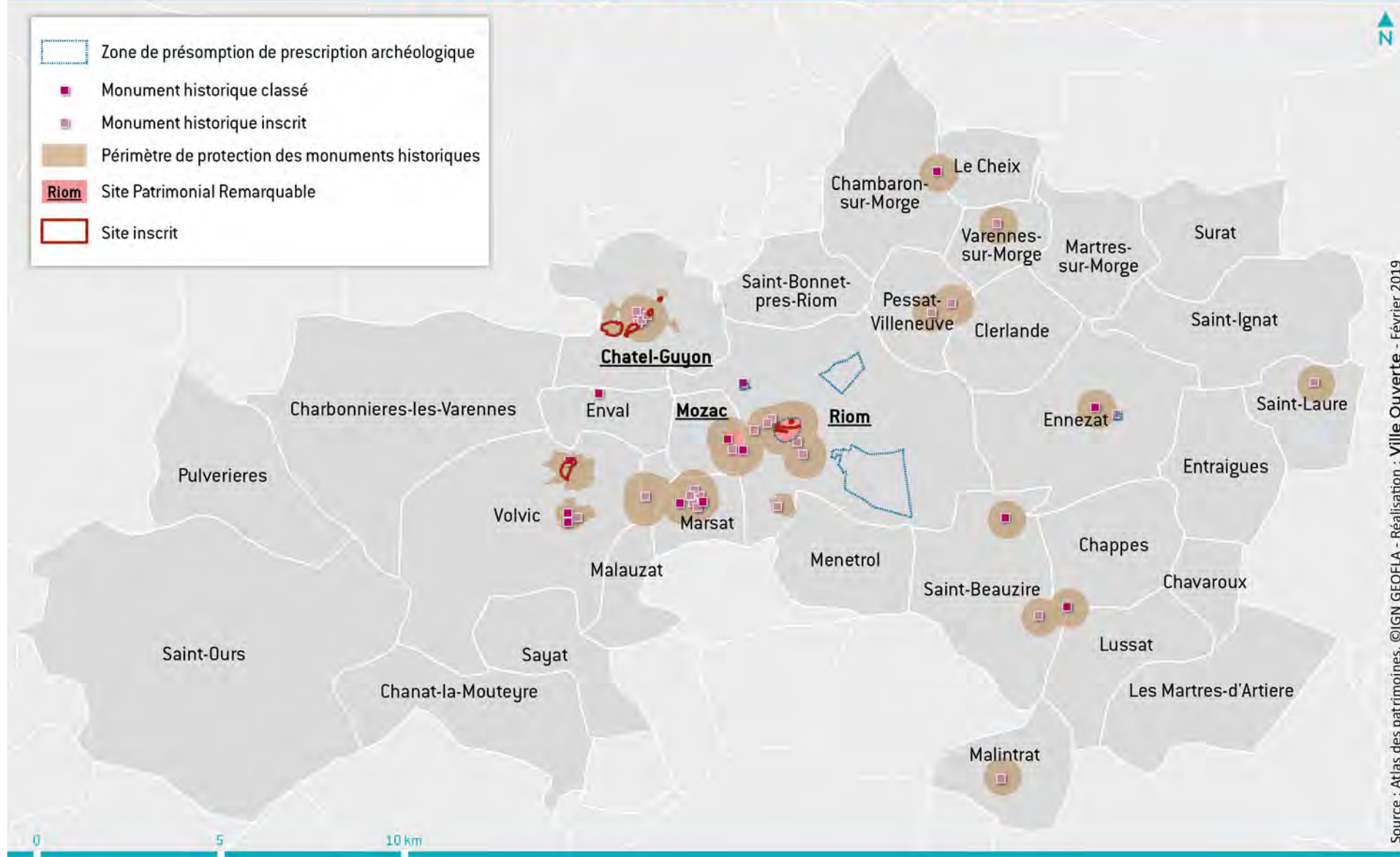
classement. Il est complété par une zone tampon, sur une surface de 405 km<sup>2</sup>, qui doit permettre de protéger les abords du site et de préserver les principaux points de vue sur l'alignement des Puys.

#### **ENJEUX**

**Préserver et valoriser le patrimoine protégé institutionnel**

**Définir les possibilités d'évolution du patrimoine architectural, urbain et paysager**

## PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE



## 4.2 Le patrimoine remarquable

### 4.2.1 L'architecture traditionnelle

Le territoire se caractérise par **une grande diversité des architectures traditionnelles**, du fait de la présence de plusieurs unités paysagères ayant influencé l'utilisation des matériaux, les styles, l'implantation du bâti. Quatre types d'architecture se distinguent :

#### Le centre ancien de Riom

Le noyau historique de Riom est à l'origine délimité par des fortifications en pierre s'ouvrant avec quatre portes et une poterne. En 1739, la démolition de ces remparts débute et donne naissance aux boulevards. Le centre ancien de Riom possède une identité propre très marquée.

La morphologie est caractérisée par un parcellaire morcelé, de tailles et de formes variées. Les bâtiments, compris entre R+2 et R+4 ont une architecture de grande qualité. Ils se caractérisent par une importante verticalité des façades, qui sont soit enduites, soit en pierre de lave noire. **Des décors en pierre de lave** soulignent et animent les façades enduites sous la forme d'encadrements autour des portes et des fenêtres, de chaînages et de sculptures. **Les toits se caractérisent par leurs variétés** et témoignent d'influences venues du midi (pente douce et tuiles rondes), du nord (pente raide et tuiles plates) ou d'influences plus urbaines (toits à quatre pentes).



Façades du centre ancien de Riom



#### Les communes de la faille

Dans les communes de la faille, l'architecture traditionnelle est très marquée par l'activité viticole sur les côteaux. **Les maisons vigneronnes** sont typiques, elles se caractérisent par un volume compact, une toiture à deux pans en tuiles canal. Elles comprennent une cave au sous-sol et un cuvage au rez-de-chaussée qui s'ouvre sur la rue par une porte située sous l'escalier extérieur, permettant d'accéder au logement à l'étage. **Des caves** sont également présentes dans les bourgs, notamment celui d'Enval. Les communes de la faille comptent aussi des fermes de polyculture - élevage et des granges-étables.

Les matériaux utilisés sont issus des ressources offertes par le sous-sol : la pierre claire calcaire, les moellons de pierre de Volvic, parfois enduits de mortier et la pierre de taille pour les chaînages et les encadrements. Le bois est utilisé pour la charpente. Les toitures sont de formes variées et traditionnellement couvertes de tuiles canal.



Maison vigneronne à Enval

#### Les communes de montagne

Dans les communes de montagne, **le bâtiment-bloc** fait partie des formes architecturales traditionnelles. Il est composé de l'habitation et de la grange

attenante. L'habitation est un bâtiment de meilleure qualité architecturale avec des pierres apparentes, des ouvertures. La façade de la grange est moins soignée avec une seule grande ouverture.

Les murs sont souvent épais, en moellons, avec chaînage et encadrement en pierre de taille et enduits d'un crépi gris foncé. Les toitures traditionnelles sont en ardoise.

### La Limagne

Les villages de la plaine de Limagne sont constitués d'un **habitat groupé**. Les façades, en moellons ou enduites, sont parfois soulignées par des génoises. Les toitures communes sont constituées de tuiles rondes. Certaines maisons de bourg ont des toitures à pente raide avec des tuiles plates.

A l'écart de ces villages, la plaine comprend **de grands domaines agricoles isolés**. Ils comprennent un parc clôturé avec un pigeonnier, une allée d'arbres et un portail d'entrée. La maison de maître au centre se distingue par un grand volume et des décors recherchés.

### La maison de bourg

Avec l'essor de l'urbanisation au XIX<sup>ème</sup> siècle, les premières constructions urbaines, dites **maisons de bourgs ou maisons bourgeoises**, voient le jour sur le territoire. Les volumes sont plus importants et se verticalisent. L'ardoise est utilisée pour couvrir les toits en remplacement de la tuile canal. Les maisons bourgeoises se caractérisent par des décors plus travaillés.

### Les demeures et châteaux

Le territoire compte de nombreux châteaux, construits à des époques différentes dont **le château de Tournœl** bâti au Moyen-Âge et **le château Portabéraud** datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle sont les principaux représentants.

Riom et Châtel-Guyon comptent de nombreux **hôtels particuliers**. Des demeures de plaisance ont été bâties à Mozac par des notables au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Châtel-Guyon comprend aussi des villas représentatives de l'architecture du XIX<sup>ème</sup> siècle de styles variés (régionalisme, éclectisme, style chalets, art nouveau).



Château de Tournœl



Château Portabéraud

### 4.2.2 Le patrimoine vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire comprend l'ensemble des éléments de patrimoine qui ne sont pas officiellement protégés mais qui font partie du quotidien et qui sont reconnus par les habitants :

### La pierre de Volvic

La pierre volcanique, appelée aussi « pierre de Volvic », est l'un des éléments identitaires du territoire. Celle-ci provient de la coulée du puy de la Nugère datée de 11 000 ans situé près de Volvic. Sa texture, sa dureté et sa résistance aux fortes températures font de cette pierre un matériau adapté à la fois pour **la pratique de la sculpture mais aussi pour l'émaillage**. Elle fut utilisée autrefois pour la construction de bâtiments tels que les églises ou les châteaux par exemple, mais aussi pour les monuments funéraires. Aujourd'hui, celle-ci est principalement

utilisée à des fins artistiques, notamment par l'artiste Thierry Courtadon et son exposition de land'art.

### Le patrimoine religieux et commémoratif

Le territoire compte de nombreux éléments appartenant au patrimoine religieux. **Des églises, des chapelles et des croix** sont présentes dans toutes les communes. Les croix sculptées en andésite sont caractéristiques du territoire. Certaines croix en métal sont plus récentes. Un certain nombre d'éléments remarquables sont également visibles dans les **cimetières**.

Le territoire compte aussi **des monuments aux morts** remarquables, sculptés en pierre de lave.



Collégiale d'Ennezat



Monument aux morts à Pulvérières

### Le patrimoine lié à l'eau

Le patrimoine lié à l'eau est très présent dans les communes de la faille et à Riom. Afin de domestiquer l'eau, **des canalisations, des citernes, des bassins, des fontaines, des abreuvoirs, des lavoirs, des moulins et des ponts** ont été mis en place pour satisfaire les besoins quotidiens des habitants. Nombre de ces éléments de patrimoine sont remarquables avec des décors sculptés dans la pierre de lave.



La fontaine Desaix



L'aqueduc de Mozac

### Le patrimoine touristique

Le parc thermal de Châtel-Guyon comprend des éléments de patrimoine liés à la vocation touristique ancienne : **les kiosques à musique, les buvettes, les boutiques** sous les arcades en lisière de parc.



Kiosque

### Le patrimoine industriel et commercial

Quelques témoignages du passé très industriel du territoire subsistent. L'ancienne filature de chanvre puis **usine de lave émaillée de Mozac**, qui produisait des tables d'orientation, a aujourd'hui été transformée en résidence pour personnes âgées. **La manufacture des tabacs** fondée en 1883 est un ensemble industriel composé de deux longs bâtiments parallèles, de quatre pavillons indépendants et de l'habitation du directeur. Désaffecté depuis 1975, un projet de réhabilitation et de reconversion en logements, commerces et bureaux est en cours. D'anciennes tanneries, aujourd'hui transformées en logements, sont situées le long de l'Ambène avec des cuves de tanneur en rez-de-chaussée.

**La halle de Riom** témoigne du passé commercial de la ville. Construite pendant la révolution, elle est modifiée dans les années 1930.



La halle de Riom



La manufacture des tabacs

### Le patrimoine agricole

Construits en pierre issue des gorges, **les tonnes de vigne ou cabanes** servent d'abri et de lieu de stockage des outils. Ils ont souvent été repris plus récemment avec une charpente en bois et une couverture en tuile.

L'élevage de pigeons est une tradition en Limagne et dans une moindre mesure sur la faille, où la fiente était utilisée comme engrais pour les cultures céréalières. **Plusieurs types de pigeonniers** existent : le pigeonnier commun à deux ou trois niveaux en moellons sur une base carrée, le pigeonnier à pans de bois de forme

cubique sur pilotis et le colombier-porche servant d'accès aux domaines agricoles à cour fermée, plutôt situé dans les parcs des grands domaines.



Un colombier-porche à Ennezat



Une cabane de vigne à Chappes



Deux cabanes de vigne à Riom

## **ENJEUX**

**Maintenir la diversité architecturale du territoire en favorisant les formes anciennes et les matériaux traditionnels**

**Favoriser la revitalisation du centre ancien de Riom tout en préservant le patrimoine**

**Favoriser la réhabilitation des éléments du patrimoine ancien**

**Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ATOUTS</b></p> <p>De nombreux éléments de patrimoine protégés officiellement (96 monuments historiques et 3 SPR).</p> <p>La diversité du patrimoine (agricole, industriel, lié à l'eau, religieux, touristique).</p> <p>La pierre de lave comme matériau emblématique.</p>                                                                                                                        | <p><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Un déséquilibre dans la protection officielle du patrimoine entre les communes urbaines, bien dotées, et les communes rurales.</p> <p>Des quartiers anciens, principaux supports du patrimoine, en perte de dynamisme.</p> <p>Certains éléments de petit patrimoine en mauvais état (pigeonniers, cabanes de vignes).</p> |
| <p><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <p>La richesse du patrimoine, officiel et vernaculaire, pour alimenter l'offre touristique sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Le réinvestissement des grands ensembles patrimoniaux (manufacture des tabacs, hôtels vacants de Châtel-Guyon).</p> <p>Les styles architecturaux traditionnels (formes et matériaux) comme source d'inspiration pour les futurs projets.</p> | <p><b>MENACES</b></p> <p>La détérioration voire la destruction de certains éléments de patrimoine non protégés.</p> <p>La poursuite de la dévitalisation des centres anciens et notamment de celui de Riom.</p> <p>La poursuite de la standardisation des formes architecturale dans les nouvelles opérations.</p>                                    |

## 5 BIODIVERSITE ET TRAMES ECOLOGIQUES

### 5.1 Espaces protégés, préservés ou inventoriés



Gorges d'Enval ZNIEFF I – Source IETI



Secteur central des Dômes ZNIEFF I, Chaîne des Puys ZNIEFF II – Source IETI



Marais de Saint-Beauzire Natura 2000, ZNIEFF1 – Source INPN



*Etang de Pulvérières ZNIEFF I, ENS – Source IETI*



*Colline de Mirabel, Natura 2000, ZNIEFF I, ENS – Source INPN*



*Chappe ZNIEFF 1 – Source IETI*

### 5.1.1 Les sites du réseau Natura 2000

Ce dispositif européen vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Les sites Natura 2000 sont désignés à partir de leurs patrimoines biologiques liés aux annexes de deux directives européennes :

- « **Oiseaux** » qui visent la conservation des espèces d'oiseaux menacées au niveau de l'Union européenne et de leurs habitats.

- « **Habitats** » établit un cadre de conservation et de gestion d'espèces floristiques et faunistiques à travers leurs habitats.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrants. Cette zone est désignée par arrêté ministériel.

- Des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, désigné après approbation de la commission européenne et inscription comme site d'intérêt communautaire. Ces zones visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Il conduit bien souvent à reprendre et intégrer tous les autres dispositifs de protection Nationale ou Internationale, en se superposant à eux et notamment aux ZNIEFF (voir partie suivante).

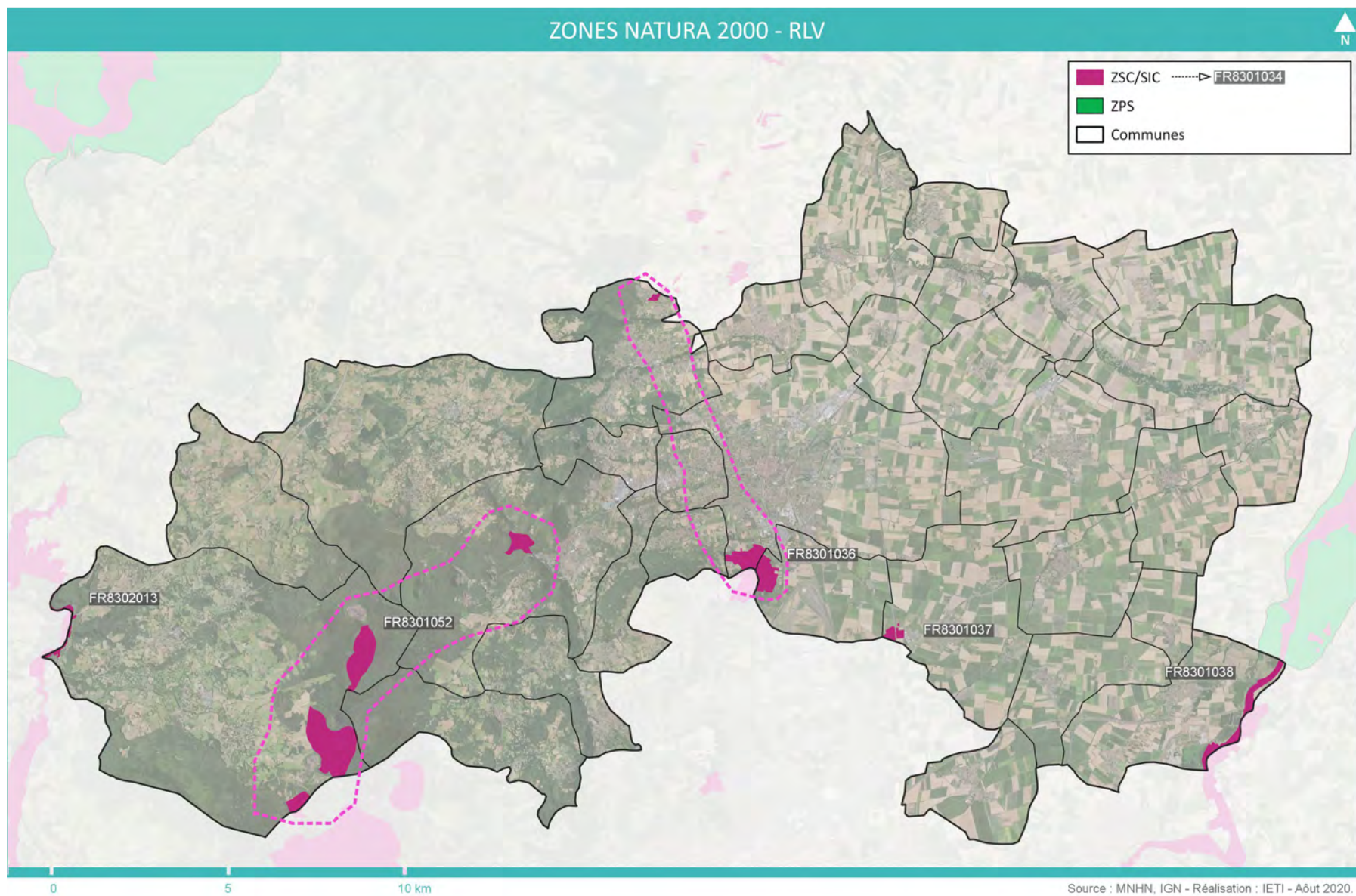
Une fois qu'une Zone est définie, les États membres doivent mettre en œuvre des mesures contractuelles, réglementaires ou administratives appropriées, pour empêcher la détérioration des habitats naturels et des habitats des espèces présents sur ces sites. Le Document d'Objectifs (DOCOB) est l'outil de cette mise en œuvre.

### Le territoire de Riom Limagne et Volcans compte 5 Zones Spéciales de Conservation :

- Marais salé de Saint-Beauzire
- Gîtes de la Sioule
- Chaîne des Puys
- Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Ferrand
- Val d'Allier – Alagnon

De plus, à proximité de RLV il est possible de répertorier deux zones spéciales de conservation et deux zones de protection spéciale :

- ZSC Zones alluviales de la confluence Dore-Allier
- ZSC et ZPS Gorges de la Sioule
- ZPS Val d'Allier Saint-Yorre-Joze



## ZONES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE RLV

| Nom                                                 | Communes concernées   | Description, enjeux et objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Espèces                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Marais salé de Saint-Beauzire</b><br>(FR8301037) | Saint-Beauzire        | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface de 13 hectares, répartie en trois morceaux disjoints</li> <li>- Pré salé continental, milieu naturel très rare en France</li> <li>- Activités : agriculture 25% de la surface, activités industrielles (ZAC dont celle du Biopôle qui se superpose avec la zone Natura 2000 sur 1 350m²), voies de communication (A71 qui coupe le marais en deux depuis 1987)</li> </ul> <p><b>Enjeux :</b> Cette zone Natura 2000 est donc dans un contexte péri-urbain qui la rend particulièrement vulnérable.</p> <p><b>Objectifs du DOCOB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les zones salées dégradées</li> <li>- Améliorer les connexions écologiques entre les habitats</li> <li>- Restaurer le fonctionnement hydraulique du marais</li> <li>- Mettre en place une gestion agricole durable du site</li> <li>- Evaluer l'état de conservation des habitats</li> <li>- Sensibiliser le public à la protection des prés salés continentaux</li> </ul> | <p>Habitats prioritaires ou d'intérêt communautaire :</p> <p>1340-1 – Pré salé continental de bas niveaux longuement inondé</p> <p>1340-3 – Prairie saumâtre continentale</p>                                                                                                                                                    | <p>Espèces de l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore :</p> <p>Agrion de Mercure : libellule d'intérêt communautaire</p>                                                                                         |
| <b>Gîtes de la Sioule</b><br>(FR8302013)            | Saint-Ours-Les-Roches | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface : 730ha</li> <li>- Prairie, forêts, gorges</li> <li>- Chauves-souris, 16 espèces ; 8 habitats d'intérêt européen ; 10 espèces d'intérêt européen</li> <li>- Activités : Le site est concerné par des pacages (30% de la surface) en amont dans la partie "plaine alluviale" et par la forêt (61% de la</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Habitats de l'annexe I de la Directive 92/43 :</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculus fluitans et du Callitriche-Batrachion</p> <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinia caerulea)</p> | <p>Espèces de l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore</p> <p>1303 - Rhinolophus hipposideros</p> <p>1304 - Rhinolophus ferrumequinum</p> <p>1308 - Barbastella barbastellus</p> <p>1321 - Myotis emarginatus</p> |

| Nom                                           | Communes concernées                  | Description, enjeux et objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Espèces                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                               |                                      | <p>surface) en aval dans la partie "gorges". Les loisirs pratiqués sont des activités de pleine nature (chasse, pêche, randonnée).</p> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de dégradation des espaces forestiers (gestion forestière des biens de section, exploitation forestière importante dans le domaine privé),</li> <li>- Risque de dégradation des habitats naturels de nature agricole (coupe des haies, abandon de la fauche, mise en culture des prairies),</li> <li>- Risque de l'aménagement des combles des bâtiments (gîte de reproduction)</li> </ul> <p><b>Objectifs du DOCOB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les gîtes et leurs abords</li> <li>- Préserver les territoires de chasse</li> <li>- Maintenir les milieux naturels remarquables</li> <li>- Maintenir les habitats et les autres espèces d'intérêt communautaire</li> <li>- Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site</li> <li>- Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du Docob</li> <li>- Veiller au respect des mesures engagées</li> </ul> | <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnards à alpin</p> <p>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</p> <p>91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</p> <p>9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</p> <p>9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</p> | <p>1323 - Myotis bechsteinii</p> <p>1324 - Myotis myotis</p> <p>1355 - Lutra lutra</p> <p>1163 - Cottus gobio</p> <p>1041 - Oxygastra curtisii</p> <p>1065 - Euphydryas aurinia</p>      |
| <b>Chaîne des Puys</b><br><b>(FR8301052 )</b> | Saint-Ours-<br>Les-Roches,<br>Volvic | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface : 2 037 ha</li> <li>- Mosaïque d'habitats, espèces protégées dont chauves-souris, gîtes de reproduction et hibernation</li> </ul> <p><b>Enjeux :</b> Conflit d'usage, maintien du pastoralisme, pratiques d'exploitation des forêts</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p>4030 - Landes sèches européennes</p> <p>5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</p> <p>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</p>                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Espèces de l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore</p> <p>1303 - Rhinolophus hipposideros</p> <p>1304 - Rhinolophus ferrumequinum</p> <p>1308 - Barbastella barbastellus</p> |

| Nom                                                                            | Communes concernées          | Description, enjeux et objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Espèces                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                |                              | <b>Objectifs du DOCOB :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner / animer pour fédérer dans la complémentarité des démarches et pour informer, sensibiliser d'abord les propriétaires, exploitants et habitants/usagers puis les visiteurs au respect du patrimoine naturel</li> <li>- Maintenir une mosaïque de milieux naturels</li> <li>- Lutter contre l'érosion, la dégradation et les dérangements par la maîtrise de la fréquentation de loisirs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin<br>6520 - Prairies de fauche de montagne<br>7140 - Tourbières de transition et tremblantes<br>8150 - Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1321 - Myotis emarginatus<br>1323 - Myotis bechsteinii<br>1324 - Myotis myotis<br>4038 - Lycaena helle<br>1758 - Ligularia sibirica                                                                                     |
| <b>Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Ferrand (FR8301036)</b> | Châtel-Guyon, Ménétrol, Riom | <b>Description :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface : 235 ha</li> <li>- Réseau de coteaux secs, habitats naturels relictuels</li> <li>- 6 habitats d'intérêt européen, 5 espèces d'intérêt communautaire</li> </ul> <b>Enjeux :</b> Dégradation des pelouses sèches par la déprise agricole, risque de destruction des milieux naturels pour une mise en culture ou pour l'urbanisation, risque de dégradation des forêts alluviales et des milieux associés (pollution, coupe à blanc)<br><b>Objectifs DOCOB :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les pelouses sèches et leurs milieux associés</li> <li>- Préserver les forêts alluviales et leurs milieux associés</li> <li>- Préserver les sources salées</li> <li>- Préserver les espèces d'intérêt communautaire</li> <li>- Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site</li> <li>- Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du Docob</li> <li>- Veiller au respect des mesures engagées</li> </ul> | 1340 - Prés-salés intérieurs<br>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)<br>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin<br>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)<br>91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)<br>9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli | Espèces de l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore :<br>1303 - Rhinolophus hipposideros (2 - 2 Individus)<br>1355 - Lutra lutra<br>1096 - Lampetra planeri<br>1074 - Eriogaster catax<br>1083 - Lucanus cervus |

| Nom                                                  | Communes concernées   | Description, enjeux et objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Val d'Allier – Alagnon</b><br><b>(FR8301038 )</b> | Les Martres-d'Artière | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface : 2 419 ha</li> <li>- Corridor fluvial</li> <li>- Cortège de milieux naturels alluviaux, présence des grands poissons migrateurs</li> </ul> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la dynamique fluviale indispensable pour la conservation du site.</li> <li>- Enjeu important du site pour l'avifaune et les espèces aquatiques, la végétation halophile à proximité des sources.</li> <li>- Artificialisation : enrochements, extraction de granulats, agriculture intensive, baisse de la nappe.</li> </ul> <p><b>Objectifs DCOB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de mobilité</li> <li>- Eviter la fragmentation et la destruction directe par activités consommatrices de terrain : carrières, urbanisme, mise en culture, développement touristique. Maintenir des zones tampons et des corridors pour préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des perturbations induites</li> <li>- Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires. Eviter les pollutions</li> <li>- Eviter les dégradations ponctuelles, la perturbation des habitats naturels et des espèces</li> <li>- Préservation de la qualité générale du site et des équilibres écologiques</li> </ul> | <p>1340 - Prés-salés intérieurs<br/> 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea<br/> 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition<br/> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion<br/> 3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidetion p.p.<br/> 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [* sites d'orchidées remarquables]<br/> 6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)<br/> 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin<br/> 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)<br/> 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)<br/> 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique<br/> 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-</p> | <p>Espèces de l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore :</p> <p>1303 - Rhinolophus hipposideros<br/> 1304 - Rhinolophus ferrumequinum<br/> 1308 - Barbastella barbastellus<br/> 1324 - Myotis myotis<br/> 1337 - Castor fiber<br/> 1355 - Lutra lutra<br/> 1193 - Bombina variegata<br/> 1193 - Bombina variegata<br/> 1095 - Petromyzon marinus<br/> 1096 - Lampetra planeri<br/> 1102 - Alosa alosa<br/> 1106 - Salmo salar<br/> 5315 - Cottus perifretum<br/> 5339 - Rhodius amarus<br/> 6150 - Parachondrostoma toxostoma<br/> 1041 - Oxygastra curtisii<br/> 1044 - Coenagrion mercuriale<br/> 1060 - Lycaena dispar<br/> 1083 - Lucanus cervus</p> |

| Nom | Communes concernées | Description, enjeux et objectifs | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Espèces |
|-----|---------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
|     |                     |                                  | <p>Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</p> <p>91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</p> <p>91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)</p> |         |

# ZONES NATURA 2000 A PROXIMITE DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

| N° | Nom                                                     | Description, enjeux et objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Zone alluviale de la confluence Dore-Allier (FR8301032) | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 401 ha</li> <li>- Corridor fluvial accompagné de forêts alluviales, de grèves, pelouses alluviales ou de prés salés</li> <li>- Grande diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la qualité des cours d'eaux (dynamique fluviale et qualité de l'eau)</li> </ul> <p><b>Objectifs du DOCOB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et restaurer la dynamique alluviale</li> <li>- Maintenir la dynamique des habitats et habitats d'espèces dans leur diversité</li> <li>- Maintenir les continuités écologiques dans le respect des usages actuels</li> <li>- Préservation de la qualité de l'eau et des boires</li> <li>- Préservation des espèces et habitats d'espèces</li> <li>- Eviter la dégradation des habitats et la perturbation des espèces</li> <li>- Améliorer les connaissances et suivre l'évolution du site</li> </ul> | <p>1340 - Prés-salés intérieurs</p> <p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion</p> <p>3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.</p> <p>6120 - Pelouses calcaires de sables xériques</p> <p>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins</p> <p>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</p> <p>91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior</p> <p>91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)</p> <p>9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</p> | <p>1307 – Petit Murin (Myotis blythii)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe (Barbastellabarbastellus)</p> <p>1310 – Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)</p> <p>1321 – Murin à oreilles échancrées (Myotis emerginatus)</p> <p>1324 - Grand murin (Myotis myotis)</p> <p>1337 - Castor d'Europe (Castor fiber)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe (Lutra lutra)</p> <p>Amphibiens</p> <p>1193 – Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)</p> <p>Poissons</p> <p>1095 – Lamproie marine (Petromyzon marinus)</p> <p>1096 – Lamproie de Planer (Lampetra planeri)</p> <p>1102 – Grande Alose (Alosa alosa)</p> <p>1106 – Saumon de l'Atlantique (Salmo salar)</p> <p>5339 – Bouvière (Rhodeus amarus)</p> <p>6150 – Toxostome (Parachondrostoma toxostoma)</p> <p>Invertébrés</p> <p>1037 – Gomphe serpent (Ophiogomphus cecilia)</p> <p>1041 – Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)</p> <p>1044 - Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)</p> <p>1060 – Cuivré des marais (Lycaena dispar)</p> <p>1078 – Ecuille chinée (Calimorpha quadripunctaria)</p> <p>1083 – Lucarne cerf-volant (Lucanus cervus)</p> <p>1088 – Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)</p> |

| N° | Nom                                       | Description, enjeux et objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                               | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)</p> <p>Plantes</p> <p>1428 – Marsilée à quatre feuilles (Marsilea quadrifolia)</p>                                                                                                                                                                                                        |
|    | Val d'Allier Saint Yorre-Joze (FR8312013) | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 650 ha</li> <li>- Corridor fluvial et zone humide</li> <li>- Importance internationale au vu de la richesse des milieux et de l'intérêt pour l'avifaune</li> </ul> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la qualité des cours d'eaux (dynamique fluviale et qualité de l'eau)</li> </ul> <p><b>Objectifs du DOCOB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et restaurer la dynamique alluviale</li> <li>- Préserver les espèces et habitats d'espèces</li> <li>- Maintenir les continuités écologiques dans le respect des usages actuels</li> <li>- Préserver la qualité de l'eau et des boires</li> <li>- Eviter la dégradation des habitats et la perturbation des espèces</li> <li>- Améliorer les connaissances et suivre l'évolution du site</li> </ul> | /                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>A023 - Héron bihoreau (Nycticorax nycticorax)</p> <p>A026 - Aigrette garzette (Egretta garzetta)</p> <p>A073 – Milan noir (Milvus migrans)</p> <p>A133 – Œdicnème criard (Burhinus oedicnemus)</p> <p>A193 – Sterne pierregarin (Sterna hirundo)</p> <p>De nombreuses autres espèces ont été recensées, néanmoins, elles ne nichent pas sur le site.</p> |
|    | Gorges de la Sioule (FR 8301034)          | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 577 ha</li> <li>- Corridor rivulaire de montagne</li> <li>- Présences de nombreux sites de gîtes de chiroptères</li> <li>- Réserve géologique (Menat)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>1340 – Prairies saumâtres continentales</p> <p>3130 – Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelleta uniflorae et / ou des Isoeto-Nanojuncetæ</p> <p>3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation bentiques à Chara spp.</p> | <p>1303 – Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)</p> <p>1304 – Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)</p> <p>1308 – Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)</p>                                                                                                                                                                          |

| N° | Nom | Description, enjeux et objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |     | <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'impact des pressions et activités humaines</li> </ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver voire améliorer la qualité et le régime du réseau hydrographique</li> <li>- Maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers et associés</li> <li>- Favoriser et maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les espaces agricoles</li> </ul> | <p>3260 – Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculus fluitantis et du Callitricho-Batrachion.</p> <p>3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.</p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</p> <p>5130 – Formation à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</p> <p>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables] *</p> <p>6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins</p> <p>6430-1 – Mégaphorbiaies mésotrophe collinéennes</p> <p>6430 –4 – Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces</p> <p>6430-7 - Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semisciaphiles à sciaphiles</p> <p>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</p> <p>6510-4 – Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles</p> <p>6510-7 - Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques</p> <p>8150 - Eboulis médioeuropéens siliceux des régions hautes</p> <p>8210 – Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8220 – Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8220-14 - Groupement sur roches cristallines à Ombrilic des rochers et Doradille du Forez</p> <p>8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi- Veronicion dillenii</p> <p>9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roboripetraeae ou Ilici-Fagenion)</p> <p>9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</p> | <p>1321 – Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)</p> <p>1323 – Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)</p> <p>1324 – Grand Murin (Myotis myotis)</p> <p>1355 – Loutre d'Europe (Lutra lutra)</p> <p>1337 – Castor d'Europe (Castor Fiber)</p> <p>1166 – Triton crêté (Triturus cristatus)</p> <p>1193 – Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)</p> <p>1041 – Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)</p> <p>1044 – Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale)</p> <p>1060 – Cuivré des marais (Lycaena dispar)</p> <p>1065 – Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)</p> <p>1083 – Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)</p> <p>1092 – Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)</p> <p>4038 – Cuivré de la bistorte (Lycaena Hella)</p> <p>1095 – Lamproie marine (Petromyzon marinus)</p> <p>1096 – Lamproie de Planer (Lampetra planeri)</p> <p>1106 – Saumon atlantique (Salmo salar)</p> <p>1163 – Chabot (Cottus gobio)</p> <p>1134 – Bouvière (Rhodeus sericeus amarus)</p> <p>1386 – Buxbaumie verte (Buxbaumia veridis)</p> |

| N° | Nom                              | Description, enjeux et objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 9130-4 - Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélèque ou à Chèvrefeuille<br>9160 – Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médioeuropéennes du Carpinion betuli<br>9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion<br>91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*<br>91E0-8 - Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux*<br>91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|    | Gorges de la Sioule (FR 8312003) | <b>Description :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 26 070 ha</li> <li>- Corridor rivulaire de montagne</li> </ul> <b>Enjeux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de la diversité des milieux et réduction du dérangement engendré par les activités humaines</li> </ul> <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants</li> <li>- Maintenir des milieux forestiers favorables à l'avifaune</li> <li>- Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel</li> <li>- Favoriser l'accès à la ressource alimentaire</li> </ul> | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | A027 – Grande Aigrette (Egretta alba)<br>A030 – Cigogne noire (Ciconia nigra)<br>A031 – Cigogne blanche (Ciconia ciconia)<br>A072 – Bondrée apivore (Pernis apivorus)<br>A073 – Milan noir (Milvus migrans)<br>A074 – Milan royal (Milvus milvus)<br>A078 – Vautour fauve (Gyps fulvus)<br>A079 – Vautour moine (Aegypius monachus)<br>A080 – Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus)<br>A081 – Busard des roseaux (Circus aeruginosus)<br>A082 – Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)<br>A092 – Aigle botté (Hieraaetus pennatus)<br>A094 – Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus)<br>A097 – Faucon kobez (Falco vespertinus)<br>A098 – Faucon émerillon (Falco columbarius)<br>A103 – Faucon pèlerin (Falco peregrinus)<br>A127 – Grue cendrée (Grus grus)<br>A215- Grand-duc d'Europe (Bubo bubo)<br>A222 – Hibou des marais (Asio flammeus)<br>A224 – Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)<br>A229 – Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis) |

| N° | Nom | Description, enjeux et objectifs | Habitats | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----|-----|----------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |     |                                  |          | A234 – Pic cendré (Picus canus)<br>A236 - Pic noir (Dryocopus martius)<br>A238 – Pic mar (Dendrocopos medius)<br>A246 – Alouette lulu (Lullula arborea)<br>A255 – Pipit rousseline (Anthus campestris)<br>A338 – Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)<br>A379 – Bruant ortolan (Emberiza hortulana) |

### 5.1.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Le dispositif de ZNIEFF permet de désigner des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation après inventaire.

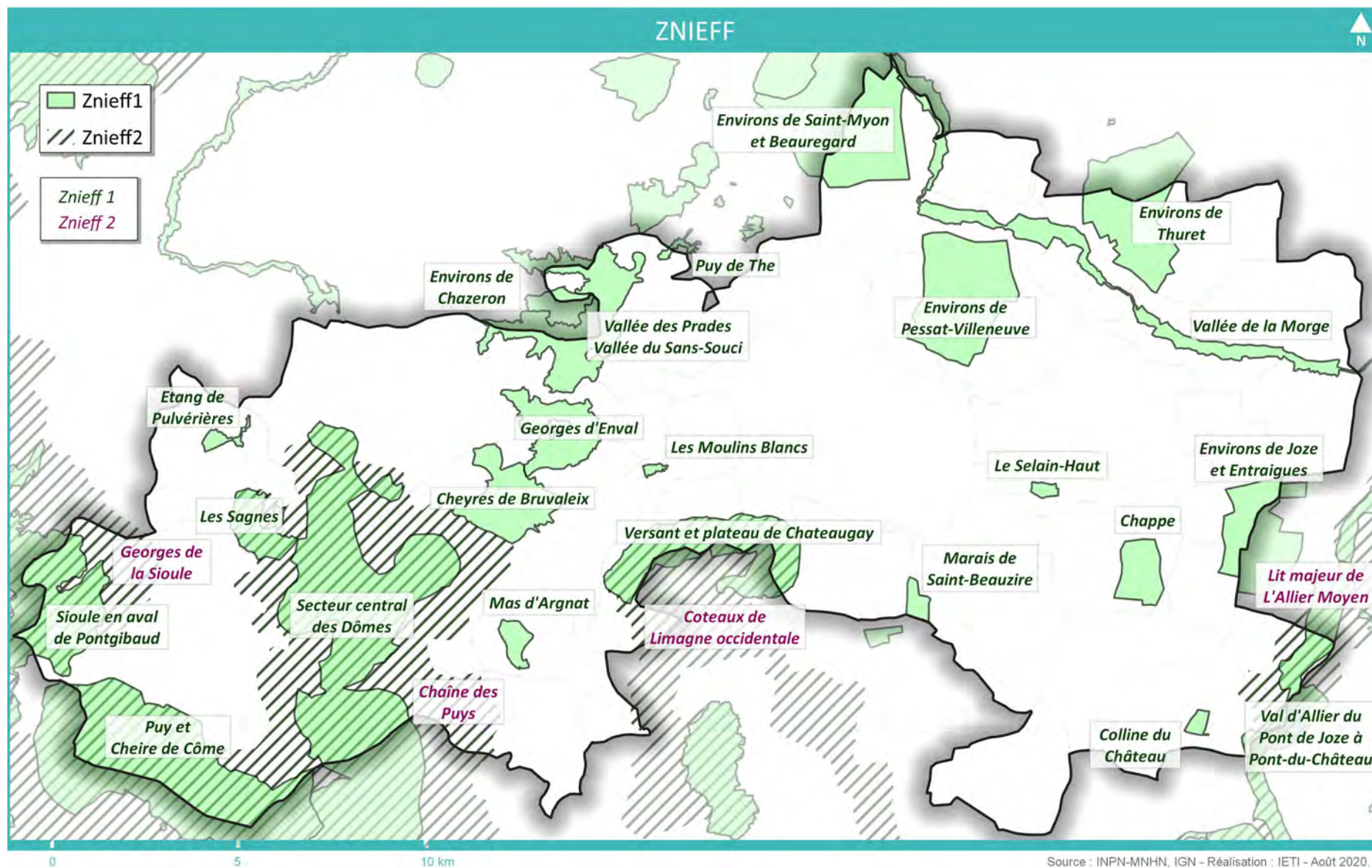
Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique, mais l'existence d'une ZNIEFF peut être invoquée pour fonder l'interdiction d'un aménagement ou la légalité d'un acte administratif, soit en raison de la qualité du milieu naturel décrit, soit parce que la ZNIEFF recèle des espèces protégées. Dans ce cas, ce n'est pas la ZNIEFF qui fonde l'interdiction, mais l'intérêt du milieu naturel et/ou la présence d'une espèce protégée.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** qui sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.
- **Les ZNIEFF de type II** qui recoupent les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le territoire compte 23 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II.

On retrouve plusieurs motifs de mise en place du zonage. Dans la plaine de la Limagne les zones concernent principalement les oiseaux de plaine (2, 20, 21, 18, 19, 16). Certaines zones concernent plus particulièrement la flore, c'est le cas notamment des zones liées aux prés salés (13, 17). On note également des zones liées à la présence de Chauves-Souris (22, 15, 10, 4) ainsi qu'à l'écosystème des gorges et vallées encaissées (8, 7, 15, 4).



**ZNIEFF de type I :**

| N° | Nom                                                       | Communes                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Val Allier du pont de Joze à Pont-du-Château<br>830000178 | Les-Martres-d'Artière                                                          | <p>Dans le tronçon de la vallée alluviale de l'Allier, la dynamique de la rivière est moins active en raison de nombreux enrochements. De nombreux secteurs alluviaux ne sont plus réalimentés lors de crues. On note la présence d'intéressantes forêts alluviales, (habitats déterminants n°44.3 et n° 44.4) ainsi que les biotopes habituels du lit mineur.</p> <p>Avec 24 espèces déterminantes, dont 16 oiseaux, le site revêt cependant un grand intérêt biologique et notamment ornithologique.</p> <p>Les aménagements nombreux, zones urbanisées, gravières en eau, autoroute, et enrochements limitent les potentialités biologiques du site dont l'état de conservation est plutôt moyen.</p> | <p>Habitats déterminants Corine<br/>Biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviaux</li> <li>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</li> <li>44.4 - Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</li> <li>22.41 - Végétations flottant librement</li> </ul> | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Coléoptères</li> <li>1 Lépidoptère</li> <li>3 Mammifères</li> <li>1 Odonate</li> <li>12 Oiseaux</li> <li>6 Orthoptères</li> <li>1 Phanérogame</li> <li>2 Poissons</li> <li>1 Reptile</li> </ul> |
| 2  | Environs de Saint-Myon et Beauregard<br>830020574         | Chambaron-sur-Morge                                                            | <p>Plaine céréalière</p> <p>Busards et oiseaux de plaine</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Amphibien</li> <li>7 Oiseaux</li> <li>2 Phanérogames</li> </ul>                                                                                                                                 |
| 3  | Secteur central des Dômes<br>830000998                    | Charbonnières-les-Varennes, Saint-Ours, Chant-la-Mouteyre, Volvic, Pulvérières | <p>Colline, plateau, cône, coulée de lave</p> <p>La majeure partie du site est actuellement boisée par des hêtraies neutrophiles, (dont une partie de hêtraie à Scille lis-jacinthe, habitat déterminant), accrus feuillus (dont noisetiers), et plantations résineuses d'Epicéa (dans la partie nord).</p> <p>Le cratère et la partie sommitale des Puys sont également occupés par des pelouses à Brhypode penné et Oeillet de</p>                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Habitats déterminants Corine<br/>Biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>38.2 Prairies de fauche de basse altitude</li> <li>34.32 Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides</li> </ul>                                                                                                                                                            | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 Coléoptères</li> <li>1 Lépidoptère</li> <li>5 Mammifères</li> <li>6 Oiseaux</li> <li>1 Orthoptère</li> </ul>                                                                                    |

| N° | Nom                                       | Communes              | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Espèces                                                                                                                                                                                                                            |
|----|-------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                           |                       | <p>Montpellier (habitat déterminant relevant du Mesobromion non calcaire), mélangées de landes à Callune. Ces formations basses occupent une grande surface pâturée au sud du Puy Pariou.</p> <p>Ce dernier présente un sommet dénudé (site volcanique et éboulis, habitats déterminants).</p> <p>Les dômes sont souvent creusés de petites grottes (anciennes carrière gallo-romaines) tandis que certains volcans ont fait l'objet d'une exploitation de pouzzolane.</p> <p>La flore possède à la fois des affinités montagnardes et thermophiles, et compte pas moins de 6 espèces protégées et 4 non protégées mais inscrite en liste rouge régionale.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</li> <li>61.12 Eboulis siliceux des montagnes nordiques</li> <li>31.22 Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune</li> </ul>                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>7 Phanérogames</li> <li>1 Reptile</li> </ul>                                                                                                                                                |
| 4  | Sioule en aval de Pontgibaud<br>830005432 | Saint-Ours-les-Roches | <p>Vallée encaissée, méandres, pentes fortes, prairies mésophiles</p> <p>Les pentes souvent fortes sont principalement occupées par la chênaie ou la hêtraie. Quelques affleurements rocheux et landes sèches parsèment ces gorges. Des prairies mésophiles se localisent à proximité du bourg de Montfermy.</p> <p>La Loutre bénéficie ici d'un secteur peu dérangé du fait de sa faible accessibilité. Sept espèces de Chauve-souris sont présentes dont les Grands et Petits rhinolophes.</p> <p>De plus, le Triton crêté et le Triton marbré, deux amphibiens peu répandus en Auvergne y ont été trouvés.</p>                                              | <p>Habitats déterminants Corine</p> <p>Biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes</li> <li>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</li> <li>31.22 Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune</li> <li>41.13 Hêtraies neutrophiles</li> <li>41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles</li> </ul> | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 Bryophytes</li> <li>1 Coléoptère</li> <li>5 Lépidoptères</li> <li>11 Mammifères</li> <li>3 Odonates</li> <li>45 Oiseaux</li> <li>2 Phanérogames</li> </ul> |
| 5  | Etang de Pulvérières                      | Pulvérières           | <p>Etang, plateau, ruisseau, torrent, zone humide</p> <p>Etabli sur le socle granitique au nord de la chaîne des Puys, l'étang de Pulvérières constitue l'un des rares plans d'eau</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 Mammifères</li> </ul>                                                                                                                                      |

| N° | Nom                                | Communes              | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Habitats                                                                                                                                                                                                    | Espèces                                                                                                                                                                                                                    |
|----|------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | 830005518                          |                       | <p>d'une certaine surface (20 ha) dans un contexte bocager assez uniforme.</p> <p>D'origine artificiel, cet étang peu profond est marqué par l'importance en surface des ceintures les plus hygrophiles.</p> <p>En remontant les rives on rencontre ensuite, sur des surfaces assez faibles cependant, un ensemble varié de formations typiques des bords d'étang acidiphiles atlantique, puis les zones plus sèches en partie pâturées.</p> <p>L'étang joue un grand rôle en tant que halte migratoire pour les oiseaux aquatiques.</p> <p>L'étang possède un intérêt biologique important dans le contexte des Combrailles.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 Odonates</li> <li>• 3 Oiseaux</li> <li>• 2 Phanérogames</li> </ul>                                                                                                              |
| 6  | Puy et Cheire de Côme<br>830005661 | Saint-Ours-les-Roches | <p>Grand cône strombolien culminant à 1253 m, le Puy de Côme est l'un des plus grands volcans de la Chaîne des Puys. Son sommet présente la particularité de comporter deux cratères emboîtés. Les coulées latérales du Puy ont donné naissance à la plus vaste cheire de la chaîne, qui s'étend à l'ouest sur près de 1000 hectares.</p> <p>Les versants pentus du volcan abritent des taillis de Noisetier en dynamique lente vers la hêtraie neutrophile à Scille lis-jacinthe (habitat déterminant), qui domine sur les pentes nord. Au sommet se trouvent des pelouses à Brachypode penné et Oeillet de Montpellier (habitat déterminant relevant du Mesobromion non calcaire), mêlées aux landes montagnardes à Callune.</p> <p>La cheire, au relief irrégulier chaotique et parsemé de blocs basaltiques, est occupé par un mélange de feuillus divers (Noisetiers, Pins, Bouleaux, Chênes, et Hêtres) et d'Epicéa parfois planté.</p> | <p>Habitats déterminants Corine</p> <p>Biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 38.3 Prairies de fauche de montagne</li> <li>• 34.32 Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides</li> </ul> | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Coléoptères</li> <li>• 4 Lépidoptères</li> <li>• 6 Mammifères</li> <li>• 30 Oiseaux</li> <li>• 1 Orthoptère</li> <li>• 5 Phanérogames</li> </ul> |

| N° | Nom                         | Communes                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Habitats                                  | Espèces                                                                                                                   |
|----|-----------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                             |                                           | <p>Le secteur des prés de Côme comporte des pelouses sèches, des pâtures et une petite zone humide.</p> <p>L'intérêt botanique est très fort avec 7 espèces protégées et 4 non protégées mais en liste rouge régionale.</p> <p>Le contingent montagnard est très bien représenté parmi ces espèces rares avec le Camérisier des Alpes et la Pédiculaire feuillée (liste rouge régionale seulement), la Nigritelle noire (donnée ancienne), le Pavot du Pays de Galles, l'Ail de la Victoire (liste rouge), la Lis martagon et la Pyrole à feuilles rondes (donnée ancienne, liste rouge). La Carline à feuilles d'Acanthe est plus thermophile, tout comme la Campanule Cervicaire, rare espèce des lisières ici en limite occidentale de son aire.</p> <p>L'Epipogon sans feuilles (protégé) est strictement lié aux hêtraies.</p> <p>Enfin, la Polemoine bleue a été signalée.</p> <p>L'avifaune comprend la Chouette de Tenglmalm (liste rouge régionale), espèce des massifs boisés montagnards dont le Chaîne des Puys abrite une partie importante des effectifs régionaux, et le Faucon crécerelle (espèce à surveiller).</p> <p>Parmi les papillons, on note le Semi-Apollon, espèce de la liste rouge régionale fréquentant les lisières montagnardes.</p> <p>D'un très grand intérêt botanique et géologique, le Puy de Côme possède une valeur patrimoniale majeure.</p> |                                           |                                                                                                                           |
| 7  | Gorges d'Enval<br>830005703 | Charbonnières-les-Varennes, Enval, Volvic | Petites gorges resserrées de vallée de l'Ambène. Ce site comprend les Gorges d'Enval proprement dites, encaissées dans le rebord oriental du plateau cristallin à sa limite avec la Limagne Riomoise, ainsi qu'une partie de ce rebord et une petite vallée également encaissée, située plus au sud. Il                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Habitats déterminants<br>Biotope : Corine | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Bryophytes</li> <li>• 3 Lépidoptères</li> </ul> |

| N° | Nom | Communes | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Habitats                                                                                                                                                                                                                                    | Espèces                                                                                                                                  |
|----|-----|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |     |          | <p>correspond donc à un ensemble de versants accusés, abritant localement falaises et cascades.</p> <p>Malgré la géologie dominée par diorite et granit, les formations acidiphiles ne sont pas exclusives puisque les phénomènes de colluvionnement autorisent un certain développement des flores neutrophiles. Les contrastes thermiques sont par ailleurs extrêmes, entre le fond des gorges froid (et humide) et les versants sud rocheux, qui abritent notamment une flore méridionale avec l'Erable de Montpellier et le Laser à larges feuilles. On observe donc un intéressant mélange d'espèces d'origines diverses.</p> <p>Les habitats sont principalement boisés, avec une prédominance des chênaies acidiphiles, plutôt acidiclinales en fait. On observe également des chênaies-charmaies en bas de versant, des frênaies-éablières sur des replats frais au bord de l'eau en amont, et des chênaies pubescentes thermophiles (qui ne sont pas considérées ici comme habitat déterminant en Auvergne, car établies sur substrat siliceux).</p> <p>Quelques prêtres de fauche utilisent des replats dans la partie amont de la vallée, moins accidentée.</p> <p>L'originalité vient de la présence de falaises très marquées et d'éboulis (habitats déterminants), accompagnés de quelques pelouses sèches. On notera la présence d'espèces plus communes sur les rochers de haute altitude, comme la Joubarbe toile d'araignée.</p> <p>On note la présence d'une espèce végétale protégée dans les chênaies, le Lis Martagon.</p> <p>L'avifaune comporte l'Engoulevent d'Europe (espèce à surveiller), favorisé par la présence de fourrés. Le site</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</li> <li>• 61.12 Eboulis siliceux des montagnes nordiques</li> <li>• 62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 Mammifères</li> <li>• 31 Oiseaux</li> <li>• 2 Phanérogames</li> <li>• 1 Orthoptère</li> </ul> |

| N° | Nom                                                    | Communes                                        | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Habitats                                                                                                                                           | Espèces                                                                                                                                                                                                                         |
|----|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                                        |                                                 | <p>présente un intérêt entomologique avec plus de 80 espèces recensées.</p> <p>Les gorges sont très fréquentées dans leur partie basse, avec la proximité d'Enval et de Riom. L'avenir du reste du site est davantage lié aux pratiques agricoles et sylvicoles (actuellement peu intensives).</p> <p>La situation de cette vallée est à rapprocher de celle de la vallée des Prades (ZNIEFF n°0000-6022), située plus au nord dans un contexte similaire de refuge entre plateau agricole et plaine intensifiée et urbanisée.</p> <p>Le secteur abrite également une colonie de Petit Rhinolophe, espèce déterminante ZNIEFF et inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat</p>                                                                                                                   |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                 |
| 8  | Vallée des Prades<br>Vallée du Sans-Souci<br>830005704 | Charbonnières-les-Varennes, Enval, Châtel-Guyon | <p>Petites gorges forestières des environs de Châtel-Guyon Le site de la vallée des Prades comprend 2 vallées parallèles orientées est-ouest. Cet ensemble constitue une enclave boisée, îlot de diversité et refuge pour la faune dans un contexte agricole, surtout bocager pour le plateau, plus intensifié pour la Limagne avec une agglomération (Châtel-Guyon).</p> <p>Les vallées sont principalement occupées par des chênaies acidiphiles, mais aussi par des peuplements résineux (Pins sylvestres, Cèdres). Les parties basses les mieux exposées portent une chênaie pubescente.</p> <p>Quelques pâtures et près de fauche sont disposés sur les replats, parfois en cours de recolonisation par des fourrés. Des affleurements rocheux portent quelques pelouses sèches silicicoles.</p> | <p>Habitats déterminants Corine Biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>34.11 Pelouses médioeuropéennes sur débris rocheux</li> </ul> | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 Bryophytes</li> <li>1 Coléoptère</li> <li>1 Odonate</li> <li>2 Lépidoptères</li> <li>4 Mammifères</li> <li>22 Oiseaux</li> <li>1 Phanérogame</li> </ul> |

| N° | Nom                                           | Communes                        | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                    | Espèces                                                                                                                                                                                                     |
|----|-----------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                               |                                 | <p>Le bord des rivières (Ruisseau des Grosliers et de Romeuf) abrite une aulnaie-frênaie linéaire (habitat déterminant).</p> <p>La flore présente un intérêt par le télescopage entre des espèces thermophiles (comme l'Andryale) et quelques montagnardes comme le Prénanthe pourpre.</p> <p>L'intérêt du site est surtout lié à son rôle de refuge pour la faune : il abrite notamment de nombreux rapaces dont le Circaète Jean-le-Blanc (liste rouge), ainsi que l'Engoulevent d'Europe et le Faucon crécerelle (espèces à surveiller).</p> <p>La circulation routière et la fréquentation sont assez importantes sur la zone.</p> <p>Ces vallées sont à rapprocher des Gorges d'Enval (ZNIEFF n°0000-6021), situées dans un contexte similaire îlot de biodiversité dans le contexte de la limite entre plateau et Limagne intensifiés.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                             |
| 9  | Versant et plateau de Châteaugay<br>830015181 | Malauzat, Riom, Marsat, Ménérol | Coteaux : ENS Mirabel, Natura 2000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>Habitats déterminants Corine<br/>Biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>38.2 Prairies de fauche de basse altitude</li> <li>34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</li> <li>41.711 Bois occidentaux de Quercus pubescens</li> </ul> | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Coléoptère</li> <li>1 Crustacé</li> <li>1 Lépidoptère</li> <li>5 Mammifères</li> <li>10 Oiseaux</li> <li>24 Phanérogames</li> </ul> |
| 10 | Mas d'Argnat<br>830020061                     | Sayat                           | <p>Colline, plateau, coteau</p> <p>Fermeture forte</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6 Mammifères : Chauves-Souris</li> </ul>                                                                                              |

| N° | Nom                             | Communes          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Habitats                                                                                                                                                                                 | Espèces                                                                                                                                                                           |
|----|---------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                 |                   | CSAUV : Gîte abritant 7 espèces déterminantes ZNIEFF dont 5 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                   |
| 11 | Les Moulins Blancs<br>830020078 | Malauzat          | Prairie et forêt alluviale comprise entre St-Genest-l'Enfant (Malauzat) et la zone commerciale.<br>- Zone protégée au titre de la Loi Montagne<br>- Zone sous convention de gestion                                                                                                                                                   | Habitats déterminants Corine<br>Biotope :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</li> </ul>                              | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Oiseau : Torcol Fourmilier</li> <li>1 Phanérogame : Tulipe sauvage, sous-espèce type, Tulipe des bois</li> </ul> |
| 12 | Colline du Château<br>830020079 | Martres-d'Artière | Plateau exploité pour des cultures intensives (céréales, maïs), quelques parcelles de vignes. Arbres isolés (noyers, chênes).<br><br>Le flan ouest est la zone la plus intéressante de par la présence de pelouses sèches ; fermeture du milieu par les églantiers, aubépines...Très fortement dégradé par la pratique du moto-cross. |                                                                                                                                                                                          | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Phanérogames : Guimauve faux-chanvre, Inule Variable, Vesce de Narbonne</li> <li>3 oiseaux</li> </ul>            |
| 13 | Le Selain-Haut<br>830020080     | Ennezat           | Plaine cultivée, prés salés                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Habitats déterminants Corine<br>Biotope : <ul style="list-style-type: none"> <li>15.41 Prés salés continentaux avec Puccinellia distans</li> <li>15.4 Prés salés continentaux</li> </ul> | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>6 Phanérogames</li> </ul>                                                                                          |

| N° | Nom                               | Communes                              | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Habitats déterminants Corine<br>Biotope :                                                                                                                                                                                                                                      | Espèces                                                                                                                                                         |
|----|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14 | Les Sagnes<br>830020122           | Saint-Ours-les-Roches,<br>Pulvérières | <p>Prairies humides des Combrailles à enjeux ornithologiques et entomologiques</p> <p>Principale zone humide de l'impluvium des Sources de Volvic</p> <p>Commentaire sur les espèces déterminantes :</p> <p>Maculinea alcon : 449 œufs sur les pieds de gentiane</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>Habitats déterminants Corine<br/>Biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>38.2 Prairies de fauche de basse altitude</li> <li>37.22 Prairies à Jonc acutiflore</li> <li>35.1 Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</li> </ul>              | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 Lépidoptères</li> <li>1 Mammifère</li> <li>2 Oiseaux</li> <li>1 Reptile</li> </ul>      |
| 15 | Cheyres de Bruvaleix<br>830020123 | Charbonnières-les-Varennes,<br>Volvic | <p>Vaste zone forestière de la cheire de la Nugère, nombreux captages</p> <p>Le site comprend un gîte d'hibernation abritant 11 espèces déterminantes dont 7 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat.</p> <p>Ce gîte d'hibernation est d'ailleurs le plus important d'Auvergne pour le Grand Murin. Il est également d'importance régionale pour les Grand et Petit Rhinolophes et le Murin à oreilles échancrées.</p> <p>Aval de l'Impluvium de Volvic</p> <p>Présence de landes et de fonds humides dans les gorges situées sous le hameau du hameau du Viallard</p> <p>Natura 2000, RNR (Réserve Naturelle Régionale)</p> | <p>Habitats déterminants Corine<br/>Biotope :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>38.2 Prairies de fauche de basse altitude</li> <li>34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</li> <li>31.22 Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune</li> </ul> | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Lépidoptère</li> <li>12 Mammifères</li> <li>1 Oiseau</li> <li>3 Phanérogames</li> </ul> |
| 16 | Chappes<br>830020133              | Chappe, Lussat                        | Plaine céréalière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Habitats déterminants Corine<br>Biotope :                                                                                                                                                                                                                                      | <p>Espèces déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Oiseaux</li> </ul>                                                                      |

| N° | Nom                                         | Communes                                                                                            | Description                                                                           | Habitats                                                                                                                                                                                                   | Espèces                                                                                                                                                                       |
|----|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                             |                                                                                                     |                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>89.22 Fossés et petits canaux</li> <li>82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés</li> </ul>                                                                 |                                                                                                                                                                               |
| 17 | Marais de Saint-Beauzire<br>830020134       | Saint-Beauzire                                                                                      | Plus vaste marais salé d'Auvergne. Très forte dégradation des milieux.<br>Natura 2000 | Habitats déterminants Corine<br>Biotope : <ul style="list-style-type: none"> <li>15.41 Prés salés continentaux avec Puccinellia distans</li> <li>15.4 Prés salés continentaux</li> </ul>                   | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>3 Bryophytes</li> <li>2 Odonates</li> <li>19 Oiseaux</li> <li>1 Orthoptère</li> <li>19 Phanérogames</li> </ul> |
| 18 | Vallée de la Morge<br>830020425             | Saint-Ignat, Martres-sur-Morge, Cheix, Saint-Laure, Manzat, Varennes-sur-Morge, Chambaron-sur-Morge | Lit majeur<br>Vaste corridor des Combrailles au Val d'Allier                          | Habitats déterminants Corine<br>Biotope : <ul style="list-style-type: none"> <li>44.4 - Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</li> </ul> 22.41 - Végétations flottant librement | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 Amphibien</li> <li>1 Coléoptère</li> <li>1 Mammifère</li> <li>6 Oiseaux</li> <li>9 Phanérogame</li> </ul>    |
| 19 | Environs de Joze et Entraigues<br>830020512 | Entraigues, Chavaroux                                                                               | Plaine céréalière<br>Busards et oiseaux de plaine                                     | Habitats déterminants Corine<br>Biotope : <ul style="list-style-type: none"> <li>89.22 Fossés et petits canaux</li> </ul>                                                                                  | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Oiseaux</li> </ul>                                                                                           |

| N° | Nom                                        | Communes                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                 | Habitats                                                                                                                                                                             | Espèces                                                                                                                    |
|----|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                            |                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés</li> <li>83.32 Plantations d'arbres feuillus</li> </ul>                                     |                                                                                                                            |
| 20 | Environs de Thuret<br>830020529            | Saint-Ignat,<br>Martres-sur-Morge, Surat                                       | Cultures, canaux<br><br>Oiseaux                                                                                                                                                                                                             | Habitats déterminants Corine<br>Biotope : <ul style="list-style-type: none"> <li>89.22 Fossés et petits canaux</li> <li>82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés</li> </ul> | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Oiseaux</li> </ul>                                        |
| 21 | Environs de Pessat-Villeneuve<br>830020530 | Pessat-Villeneuve,<br>Clerlande,<br>Varennes-sur-Morge,<br>Chambaran-sur-Morge | Plaine céréalière<br><br>Busards et oiseaux de plaine                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                      | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>7 Oiseaux</li> </ul>                                        |
| 22 | Environs de Chazeron<br>830020540          | Châtel-Guyon                                                                   | Ensemble de prairies bordées de haies et bosquets, situées autour du village et du de Chazeron, où se trouve une colonie de reproduction de Petits Rhinolophe. Le site est entouré des vallées des Prades au Nord, et du Sans-souci au Sud. |                                                                                                                                                                                      | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>4 Mammifères : Chauves-Souris</li> <li>5 oiseaux</li> </ul> |

| N° | Nom                     | Communes     | Description      | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                             | Espèces                                                                                  |
|----|-------------------------|--------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23 | Puy de Thé<br>830020594 | Châtel-Guyon | Prairies, bocage | Habitats déterminants Corine<br>Biotope : <ul style="list-style-type: none"> <li>38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes</li> <li>34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</li> <li>34.41 Lisières xéro-thermophiles</li> </ul> | Espèces déterminantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>2 Phanérogames</li> </ul> |

ZNIEFF de type II :

| N°  | Nom                                         | Communes                                                                        | Description                                                   | Critères d'intérêt                                                                         |                                                                                                   |
|-----|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I   | Gorges de la Sioule<br>830007449            | Saint-Ours                                                                      | Grand ensemble naturel des Gorges de la Sioule                | Patrimoniaux :<br>• Faunistique<br>• Poissons<br>• Amphibiens<br>• Oiseaux                 | • Mammifères<br>• Insectes<br>• Floristique<br>• Ptéridophytes<br>• Phanérogames                  |
| II  | Chaîne des Puys<br>830007456                | Charbonnières-les-Varennes, Saint-Ours, Chanat-la-Mouteyre, Volvic, Pulvérières | Grand ensemble naturel de la Chaîne des Puys                  | Patrimoniaux :<br>• Faunistique<br>• Poissons<br>• Reptiles<br>• Oiseaux                   | • Mammifères<br>• Insectes<br>• Floristique<br>• Ptéridophytes<br>• Phanérogames                  |
| III | Coteaux de Limagne occidentale<br>830007460 | Malauzat, Sayat, Riom, Marsat, Ménérol                                          | Grand ensemble naturel caractérisé par les espaces de coteaux | Patrimoniaux :<br>• Faunistique<br>• Amphibiens<br>• Reptiles<br>• Oiseaux<br>• Mammifères | • Insectes<br>• Autre Faune<br>• Floristique<br>• Ptéridophytes<br>• Phanérogames                 |
| IV  | Lit majeur de l'Allier Moyen<br>830007463   | Martres-d'Artière                                                               | Grand ensemble naturel lié au lit majeur de l'Allier          | Patrimoniaux :<br>• Faunistique<br>• Poissons<br>• Amphibiens<br>• Reptiles<br>• Oiseaux   | • Mammifères<br>• Autre Faune<br>• Insectes<br>• Floristique<br>• Ptéridophytes<br>• Phanérogames |

### 5.1.3 Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Puy-de-Dôme

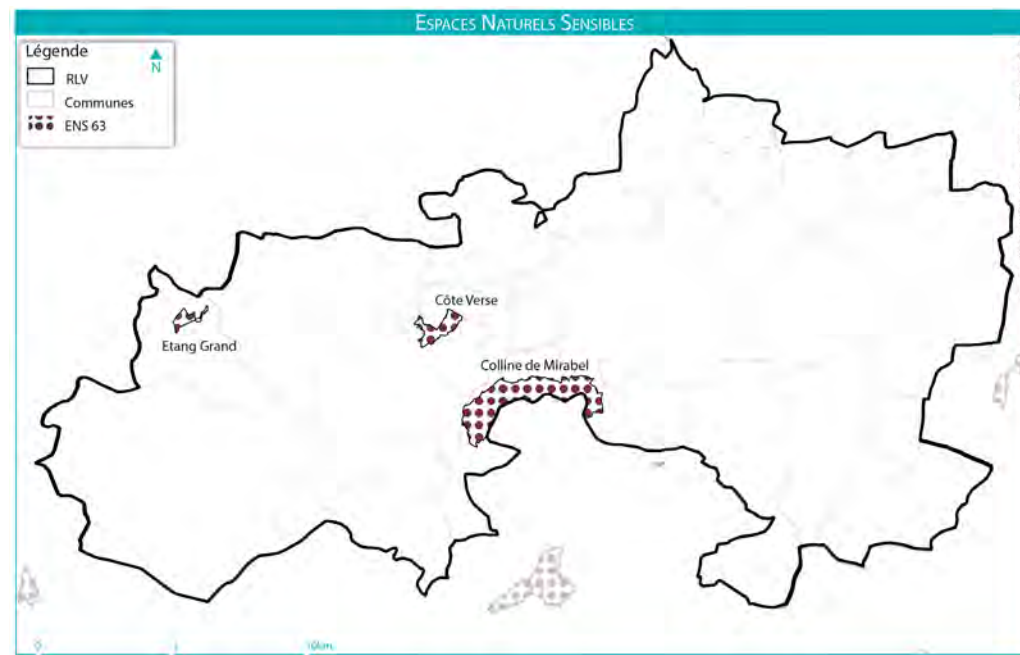
Les espaces naturels sensibles sont nés de la loi du 18 juillet 1985, réaffirmé en 2016, donnant aux Conseils Départementaux volontaires la compétence « pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (compatible avec la préservation des sites), boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels » (article L113-8 du code de l'urbanisme).

Le territoire compte 3 ENS :

- **L'Etang Grand**, composé du plan d'eau et de ses abords
- **La Colline de Mirabel**, remarquable pour ses milieux thermophiles et les espèces associées (orchidées...)
- **La Côte verse**, ensemble de milieux forestiers variés sur l'escarpement de la faille

L'Etang Grand et la Colline de Mirabel sont gérés par la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans qui a mis en place des plans de gestion pour la préservation et la mise en valeur de ces espaces.

La Côte Verse est gérée par la commune de Volvic.



| N° | Nom         | Communes    | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Habitats                                                                                                                                                                                                    | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----|-------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Étang Grand | Pulvérières | <p>Un sentier de découverte autour de l'étang permet de découvrir les oiseaux qui fréquentent cet étang. Tout au long du parcours des panneaux pédagogiques et des observatoires incitent les visiteurs à découvrir la richesse de ce lieu naturel protégé. Un parking ainsi qu'un des observatoires permettent son accès pour personnes ayant un handicap physique.</p> <p>L'étang Grand, composé de la zone humide et de sa ceinture de végétation, est un lieu unique où de nombreuses espèces viennent se reproduire, s'alimenter ou se reposer.</p> | Le site est très riche car composé d'une mosaïque de milieux très intéressants : les eaux libres, la ceinture de végétation, les vasières, les prairies humides, les forêts humides et les landes à genêts. | <p><b>Faune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>149 espèces d'oiseaux recensées dont des oiseaux de passage tels que la Bécassine des marais, le Chevalier guignette, le Vanneau huppé. Le Balbuzard pêcheur peut également être observé sur le site. Les haltes migratoires sont souvent courtes, quelques heures parfois. 46 espèces d'oiseaux nichent sur le site ou à proximité. Parmi eux on peut observer facilement le Grèbe huppé et le Foulque macroule. L'Alouette des champs, l'Alouette lulu, le Pipit farlouse, le Tarier pâtre nichent au sol. La Pie grièche grise, menacée au niveau national, niche également à proximité du site.</li> <li>31 espèces de libellules sont familières au site : une belle diversité avec 4 espèces protégées au niveau régional et 8 espèces protégées au niveau national. On peut citer l'Agrion à lunules inscrit sur la liste rouge régionale.</li> <li>27 espèces de rhopalocères (papillons de jour) fréquentent le site, parmi eux : le Nacré de la sanguisorbe, le Damier noir et le Petit collier argenté.</li> <li>8 espèces de batraciens recensés, parmi eux le Triton palmé, la Salamandre tachetée et le Crapaud calamite.</li> </ul> <p>L'étang permet également aux poissons de frayer. Parmi eux : Carpes, Brochets et Brèmes. La Loutre fréquente également le site, on la repère grâce aux traces qu'elle laisse sur son passage.</p> <p>Concernant la <b>flore</b>, environ 200 espèces ont été recensées, dont la Littorelle à une fleur (protégée au niveau national) présente dans les zones à vase exondée. Facilement observable sur le site, la communauté à Prêles d'eau forme ici des peuplements denses.</p> |

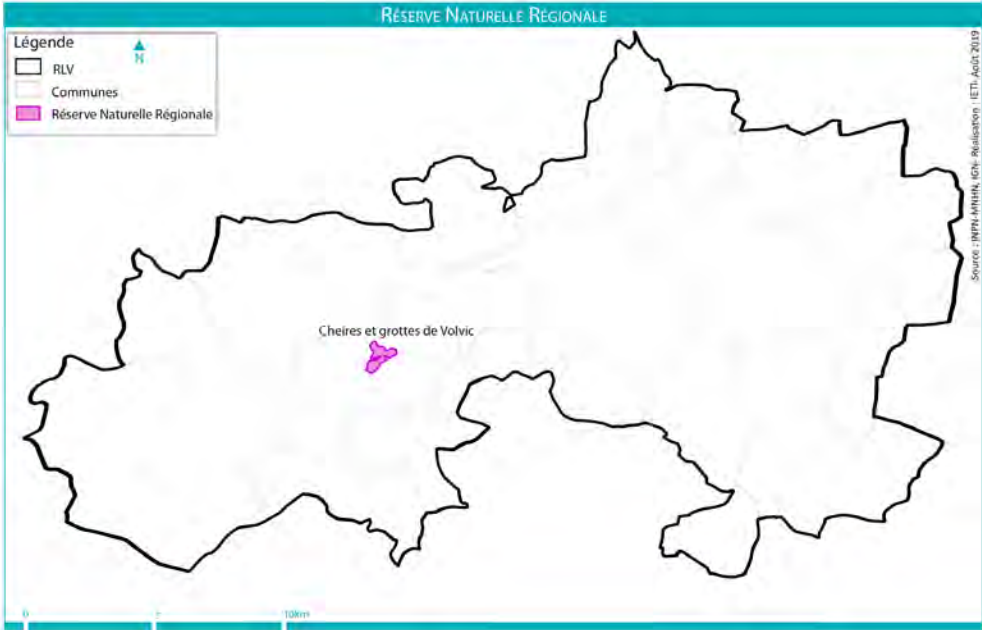
| N° | Nom                | Communes                          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Habitats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----|--------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2  | Colline de Mirabel | Riom, Ménérol, Malauzat et Marsat | Ce site est surtout intéressant pour la biodiversité des milieux chauds et secs (thermophiles). La colline de Mirabel est une importante étendue marno-calcaire coiffée sur son sommet d'un plateau volcanique (basanite) et bordé à son pied du ruisseau de Mirabel. L'Espace Naturel Sensible (494 hectares) concerne surtout les versants. A l'Est, (Ménérol, Riom), ces versants conservent quelques espaces ouverts et les forêts les plus thermophiles. Le versant Nord Ouest (Riom, Marsat, Malauzat) a été colonisé récemment par la forêt. Seule une petite partie sur Malauzat concerne le plateau volcanique, recouvert de prairies et de vignes. | L'ENS comprend <b>des habitats d'intérêt européen</b> (pelouses sèches sur calcaire riche en orchidées et prairies de fauche) et des milieux déterminants pour la désignation ZNIEFF (chênaie pubescente, chênaie-charmaie et bois de châtaigniers). <b>Les milieux forestiers</b> sont majoritairement présents (62 % du site). Un intérêt supplémentaire s'est confirmé depuis quelques années suite à la cartographie des habitats naturels à savoir l'existence d'une trame bleue marquée par des sources, plusieurs ruisseaux et de petites zones humides (9 ha, 2 % du site).. | Concernant la <b>faune</b> inventoriée sur le site : <ul style="list-style-type: none"> <li>85 espèces d'oiseaux dont 21 espèces en danger ou a statut</li> <li>65 espèces de lépidoptères</li> <li>25 espèces d'orthoptères</li> <li>83 espèces de coléoptères</li> <li>7 espèces de mollusques</li> <li>1 espèce de crustacé (écrevisse)</li> <li>4 espèces de poissons</li> <li>5 espèces de reptiles</li> <li>5 espèces d'amphibiens</li> <li>20 espèces de mammifères dont 7 espèces de chauves-souris et 4 espèces en danger ou a statut</li> <li>10 espèces d'invertébrés à statut</li> </ul> Concernant la <b>flore</b> on recense 18 espèces remarquables. Le site est très connu pour les orchidées (21 espèces présentes dans le site) comme l'Ophrys mouche, l'Ophrys araignée, la Céphalanthère rouge, l'Epipactis à petites feuilles. |
| 3  | Côte Verse         | Volvic                            | La Côte Verse est un écrin forestier de 94 ha, avec des milieux boisés variés, situé sur l'escarpement de Limagne qui borde l'ensemble géologique de la Chaîne des Puys.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | L'intérêt du site réside dans la diversité des peuplements forestiers. On va trouver des forêts semi-naturelles et spontanées avec des forêts mixtes de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Flore :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Lis martagon (inscrit sur la liste rouge régionale qui inventorie les espèces menacées)</li> <li>la Céphalanthère à grandes feuilles.</li> </ul> Cent-vingt-cinq taxons de bryophytes ont été recensés dont 3 espèces rares dans le Massif Central.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| N° | Nom | Communes | Description | Habitats                                                                                                                                                                                                                                          | Espèces                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----|-----|----------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |     |          |             | <p>pentons et de ravins (habitats d'intérêts prioritaires à l'échelle européenne), des hétraies-chénaies (habitat d'intérêt communautaire) et des landes sèches qui sont malheureusement en cours de colonisation par des résineux exotiques.</p> | <p><b>Faune :</b></p> <p>Il reste encore de nombreuses espèces à découvrir sur le site, des inventaires sont en cours pour recenser d'autres espèces de chauves-souris (chiroptères) d'autres sont prévus pour les espèces qui vivent en milieu boisé (coléoptères saproxyliques).</p> <p>3 espèces de chauves-souris hibernent dans les caves à l'entrée du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le petit Rhinolophe,</li> <li>• le grand Murin</li> <li>• et le Murin de Natterer.</li> </ul> <p>Comme l'ont montré les inventaires de 2015, les chauves-souris utilisent également largement les forêts de la Côte Verse pour chasser.</p> <p>Les oiseaux sont aussi très présents dans cet espace largement boisé et au calme. Huit espèces sont protégées dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Pic noir,</li> <li>• le Grand-duc d'Europe,</li> <li>• la Bondrée apivore,</li> <li>• le Pouillot de Bonelli</li> <li>• et l'Engoulevent d'Europe.</li> </ul> <p>La faune des rivières : Sur ce site, on peut observer des Salamandres. Une population importante de Salamandres tachetées a été repérée et recensée. Elles se reproduisent dans les ruisseaux.</p> |

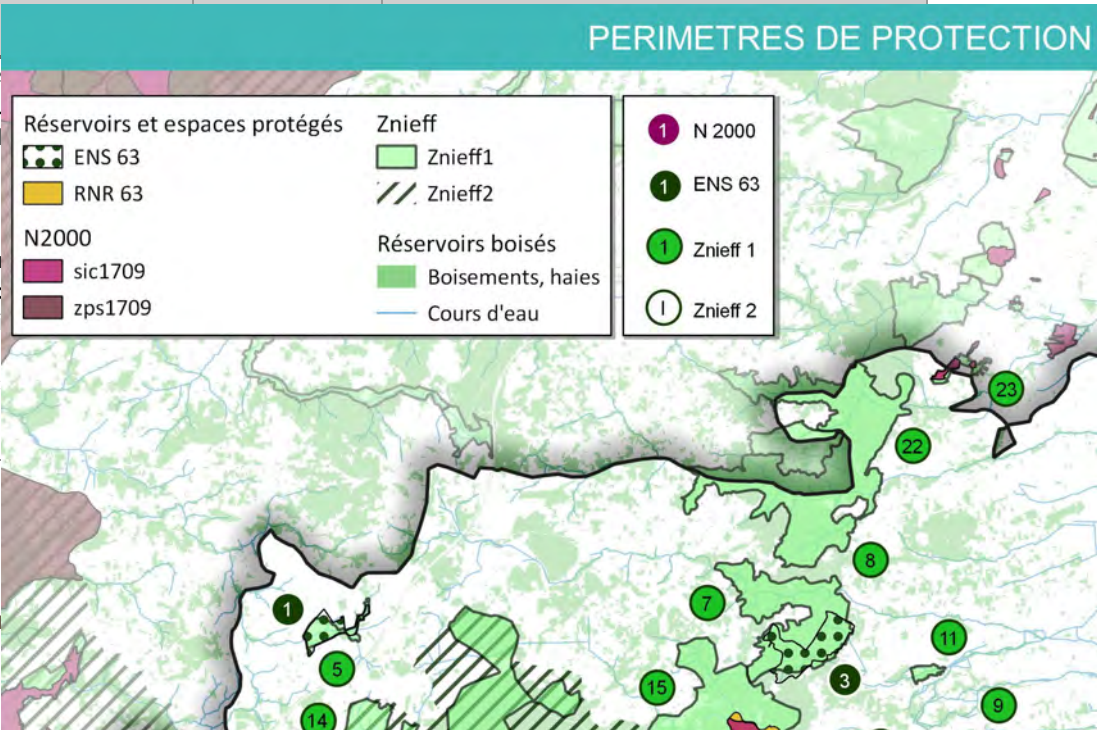
5.1.4 La réserve naturelle régionale

Avec les réserves naturelles régionales (RNR), les Régions disposent d'un outil réglementaire équivalent à ceux de l'État pour protéger des espaces naturels remarquables. Selon les termes de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, « le Conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale les propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels ». Les réserves naturelles présentent l'intérêt d'instituer une réglementation « à la carte », adaptée aux besoins de protection de chaque espace naturel. Elles visent principalement à préserver des sites riches en biodiversité.

Le territoire compte une RNR sur la commune de Volvic qui vise notamment à garantir la protection du plus important gîte d'hibernation de chiroptères d'Auvergne. Son règlement définit les mesures de protection des espèces et des milieux et réglemente les activités au sein de cet espace.



| Nom                                                     | Communes | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cheires et grottes de Volvic</b><br><b>FR9300142</b> | Volvic   | <p>La réserve naturelle régionale des cheires et grottes de Volvic est située sur cette commune du Puy-de-Dôme et couvre 61,30 ha. Elle a tout d'abord été créée pour garantir la protection du plus important gîte d'hibernation de chiroptères d'Auvergne.</p> <p>La RNR s'étend sur les coulées de trachy-andésite du Puy de la Vierge (à l'ouest de Volvic). La « Pierre de Volvic » en est extraite au moins depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est d'abord extraite via des carrières souterraines, puis à l'air libre seulement à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle. En Auvergne les coulées de lave de ce type, à blocs rochers, prennent l'appellation de « cheires ». Le socle granitique n'apparaît que sur une petite zone.</p> <p>Enfin, la RNR est intimement liée à la source de l'eau de Volvic, c'est-à-dire à la source de la source de la source, autour des captages et en amont.</p> |



**ENJEUX - Espaces protégés, préservés ou inventoriés :**

**Valoriser la richesse écologique du territoire en s'inspirant des pratiques des gestion des espaces protégés pour augmenter la qualité globale.**

**Poursuivre la protection des habitats et le développement de la sensibilisation en organisant la collaboration des acteurs du territoire : gestionnaires des espaces protégés, associations naturalistes, agriculteurs, habitants, agents d'entretien des espaces publics, ...**

**Appuyer la trame verte et bleue sur la richesse des espaces protégés et inventoriés.**

## 5.2 Les zones humides

### 5.2.1 Le rôle des zones humides

Les zones humides se définissent, d'après la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992/ Article. L.211-1 du code de l'environnement, comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces milieux ont largement été modifiés, perturbés voire créés par l'homme ayant pour principales fonctions la régulation de l'hydrologie, l'épuration, le maintien de la biodiversité et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

L'arrêté du 24 juin 2008 a précisé les critères de définition et de délimitation d'une zone humide en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation.

La loi sur l'eau de 1992 affirme le principe selon lequel l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation : « sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

Elle a pour objet l'institution d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, qui vise notamment, en respect de la convention RAMSAR de 1971, des Directives européennes comme la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 ainsi que des principes de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, à assurer la préservation des zones humides, telles que définies ci-dessus.



Rôles zones humides – Source : Citoyen de la Nature

L'application de ces objectifs se fait notamment par l'intermédiaire du SDAGE ainsi que des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui en découlent.

Ces documents définissent un ensemble d'orientations et d'objectifs permettant la restauration, la préservation des zones humides que ce soit pour leur intérêt patrimonial ou fonctionnel. Par lien de compatibilité, le PLUi doit prendre en compte ces orientations et permettre leur réalisation sur le territoire intercommunal.

Le SDAGE Loire-Bretagne a défini comme enjeu la préservation des zones humides.

### 5.2.2 Les zones humides du territoire

Les SAGE du territoire ont établi une cartographie de prélocalisation des zones humides. Il s'agit des zones dans lesquels il y a une forte probabilité de trouver des zones humides.

Un inventaire de caractérisation des zones humides a été lancé en 2019 dans le cadre du SAGE Allier Aval.

Des inventaires de terrains ont été réalisés dans le cadre du SAGE Sioule ce qui conduit à recenser plusieurs zones humides à l'ouest du territoire.

Des investigations complémentaires de caractérisation doivent être réalisées pour tout projet menaçant de détruire ou détériorer le fonctionnement d'une zone potentiellement humide.

Des investigations complémentaires de caractérisation doivent être réalisées pour tout projet menaçant de détruire ou détériorer le fonctionnement d'une zone potentiellement humide.<sup>18</sup>

#### **ENJEUX – Zones Humides :**

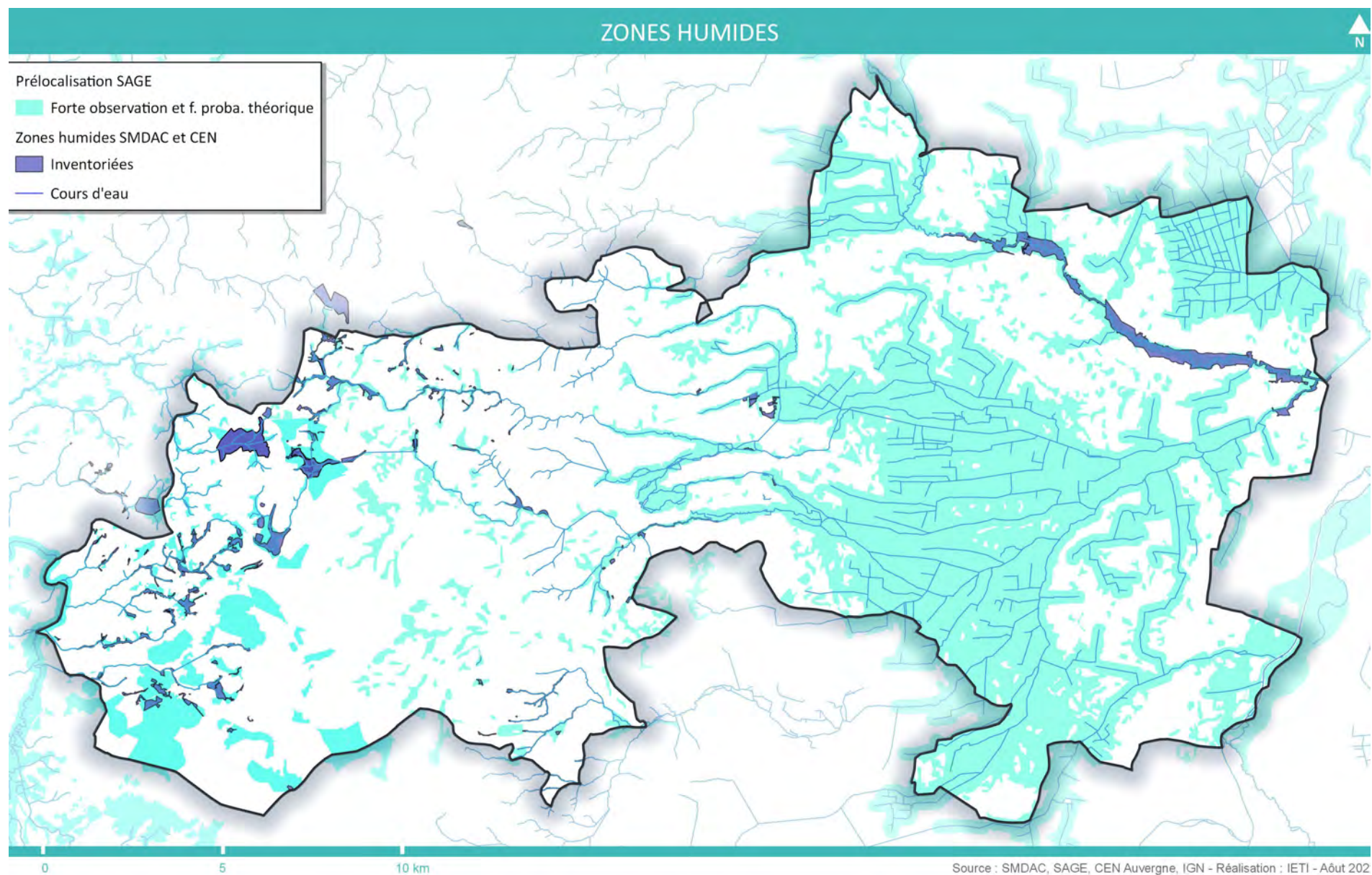
**Préserver les zones humides à la fois en les préservant de l'urbanisation mais aussi en maintenant les parcours de l'eau de l'eau qui permettent leur alimentation.**

**Affiner la caractérisation des zones humides, notamment dans le cadre des projets d'aménagement pour permettre leur protection**

---

<sup>18</sup> La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a engagé une étude d'identification des zones humides pour les dents

creuses d'une superficie de plus de 1000m<sup>2</sup> situées en secteur de prélocalisation du SAGE.



## 5.3 Les trames écologiques

### 5.3.1 Définitions

Les trames écologiques (verte, bleue, noire...) analysent les continuités écologiques à tout niveau d'échelle. Elles se constituent de réservoirs de biodiversités, des espaces dans lesquels la biodiversité est plus riche et mieux représentée et de corridors écologiques, des espaces qui permettent le déplacement des espèces entre les réservoirs.

Pour la trame verte, le schéma ci-dessous illustre le principe des réservoirs et des différents types de corridors.

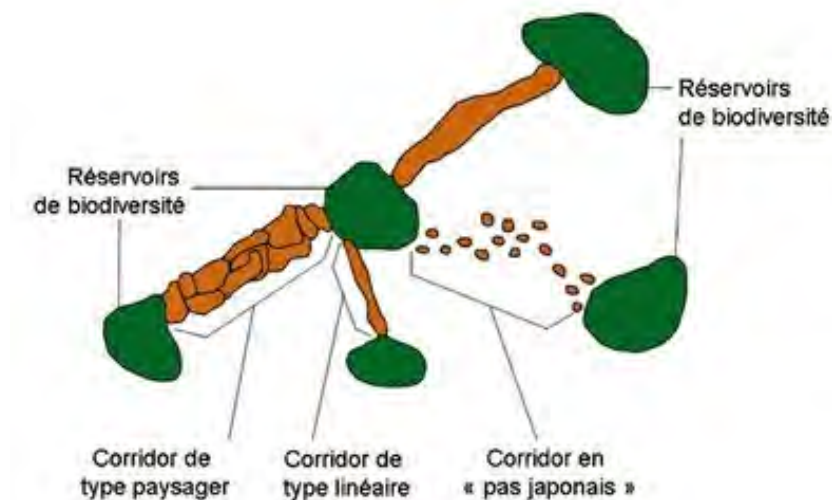


*Schéma de la composition de la trame verte et des différents types de corridors – Source : Cemagref*

Pour la trame bleue, la spécificité des cours d'eau fait qu'ils sont souvent à la fois des réservoirs et des corridors du fait de leur caractère linéaire. On retrouve toutefois la notion de réservoirs surfacique et de corridors en pas japonais avec les réseaux de zones humides et de plans d'eau (mares).

La trame noire apparaît en quelque sorte comme un négatif par rapport à la carte de la pollution lumineuse. Elle vise à protéger les espèces notamment nocturnes avec toujours la notion de réservoirs où l'impact de la pollution lumineuse est minimal et de corridors permettant le déplacement de ces espèces.

### 5.3.2 Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes

Le **SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes** a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Il doit être décliné dans le PLUi RLV afin que ce dernier ne compromette pas les réseaux écologiques identifiés et tende vers une amélioration de la qualité des diverses trames.

Introduit par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015 et par le décret n° 2016-1071 du 3 août 2016 un nouveau document de planification transversal à l'échelle régionale le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) intègre et se substitue au SRCE.

Le SRADDET constitue donc le document de référence en ce qui concerne les continuités écologiques à l'échelle régionale.

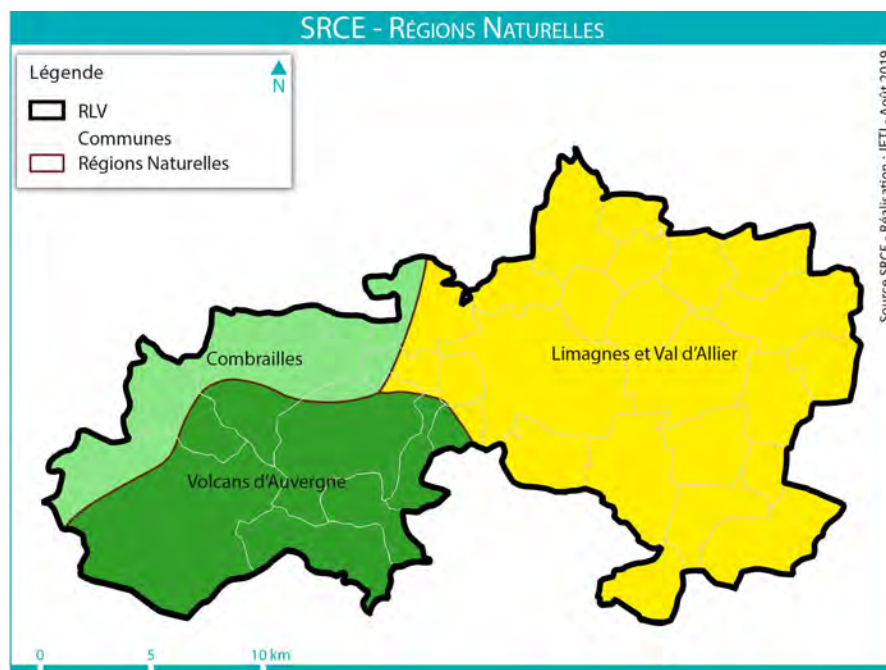
Il flèche les objectifs suivants en matière de biodiversité :

- Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières ;
- Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables et ordinaires de la région ;
- Rechercher l'équilibre entre les espaces artificialisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers dans et autour des espaces urbanisés ;
- Préserver et valoriser les potentiels fonciers pour assurer une activité agricole et sylvicole viable, soucieuse de la qualité des sols, de la biodiversité et résiliente face aux impacts du changement climatique ;
- Préserver les espaces et le bon fonctionnement des grands cours d'eau de la région ;

- Préserver les pollinisateurs tant en termes de biodiversité qu'en termes de filière apicole ;
- Mobiliser les citoyens et acteurs sur le changement climatique et l'érosion de la biodiversité en soutenant et diffusant les bonnes pratiques ;

Le SRADDET, au niveau du secteur de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans s'appuie sur le SRCE Auvergne, approuvé à l'unanimité par le conseil régional d'Auvergne le 30 juin 2015 et adopté par arrêté du 7 juillet 2015.

Le territoire de Riom Limagne et Volcans se trouve sur trois zones déterminées par le SRCE. Un certain nombre d'enjeux ont été identifiés pour chacune d'entre elles dans le cadre de ce document :



## Limagnes et Val d'Allier :

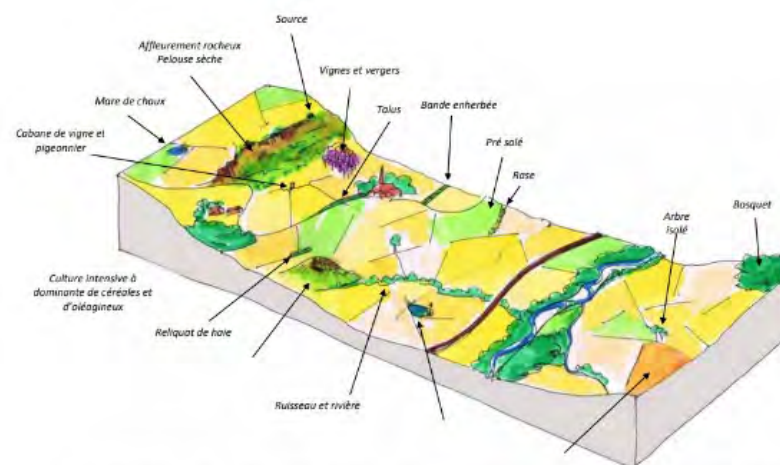
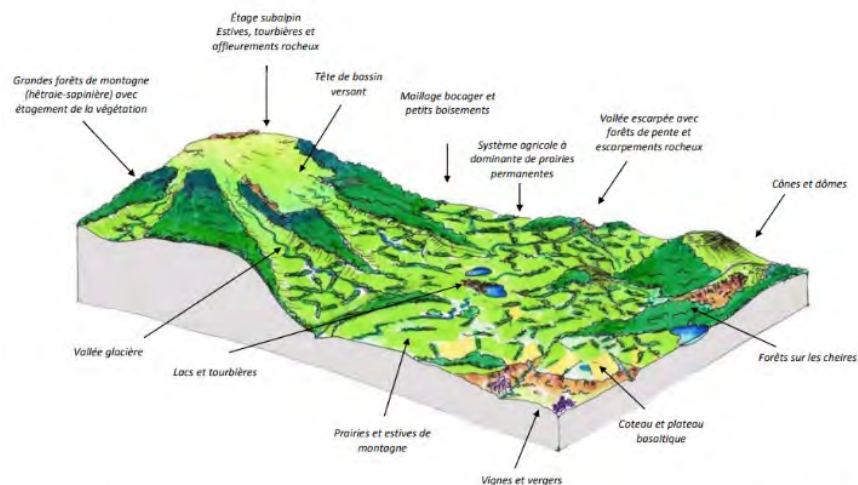


Figure 68 : Bloc diagramme des enchainements des structures, éléments et motifs écopaysagers de la région naturelle Limagnes et Val d'Allier

- Amélioration de la transparence écologique des voies de communication
- Maîtrise de l'extension de l'urbanisation au niveau des agglomérations afin de limiter la consommation d'espaces agricoles
- Préservation du caractère naturel de l'axe de l'Allier ainsi que des continuités écologiques et sédimentaires des cours d'eau tout en limitant la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Préservation et remise en état de la ripisylve des vallées de Limagne, des espaces boisés reliquaires et du maillage bocager
- Préservation et remise en bon état des supports de biodiversité présents en grandes cultures, développement de pratiques agricoles favorables à la préservation des espèces associées aux milieux cultivés, lutte contre la déprise agricole.

## Volcans d'Auvergne :

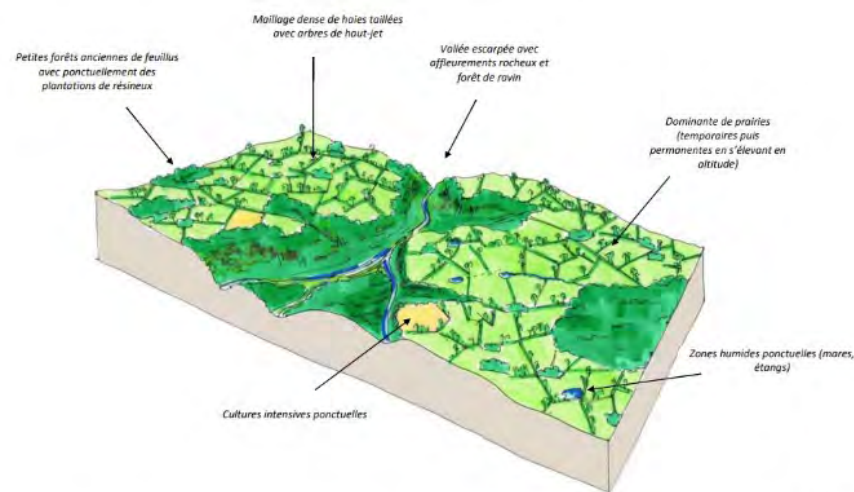


© Corieaulys

Figure 82 : Bloc diagramme des enchainements des structures, éléments et motifs écopaysagers de la région naturelle des Volcans d'Auvergne

- Maintien de la richesse de la biodiversité prairiale et lutte contre la simplification des composantes écopaysagères
- Maintien d'espaces boisés et du bocage qui apportent de la diversité
- Développement raisonné d'activités touristiques dans le respect des milieux naturels et des espaces agricoles

## Combrailles :



© Corieaulys

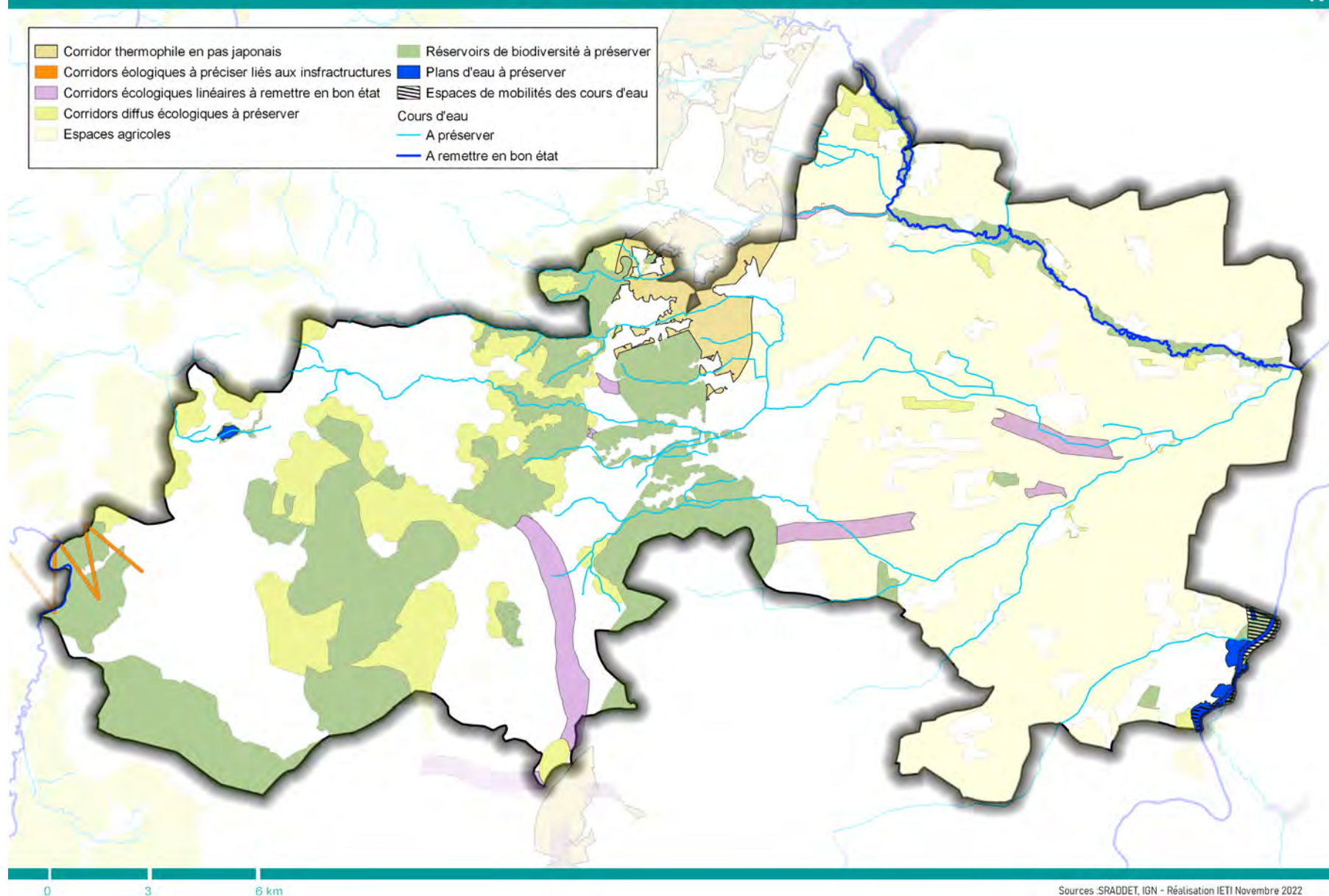
Figure 42 : Bloc diagramme des enchainements des structures, éléments et motifs écopaysagers de la région naturelle Combrailles

- Amélioration de la transparence des voies de communication
- Amélioration de la continuité de l'axe Sioule et du réseau hydrographique du bassin, limitation du développement de petits étangs le perturbant
- Maintien de la densité du réseau de zones humides et évolution des pratiques agricoles
- Préservation de la continuité écologique forestière
- Maintien du bon état de la continuité agropastorale en conciliant l'évolution des pratiques agricoles avec la préservation de biodiversité (maintien et renouvellement du bocage)

## SRADDET RESERVOIRS ET CORRIDORS

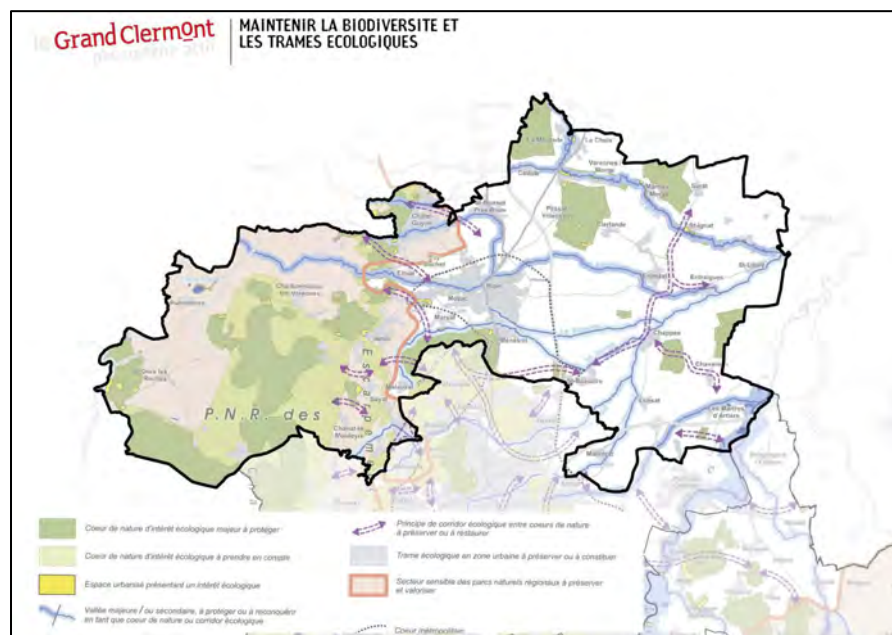


- |                                                           |                                        |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Corridor thermophile en pas japonais                      | Réservoirs de biodiversité à préserver |
| Corridors écologiques à préciser liés aux infrastructures | Plans d'eau à préserver                |
| Corridors écologiques linéaires à remettre en bon état    | Espaces de mobilités des cours d'eau   |
| Corridors diffus écologiques à préserver                  | Cours d'eau                            |
| Espaces agricoles                                         | A préserver                            |
|                                                           | A remettre en bon état                 |



Sources :SRADDET, IGN - Réalisation IETI Novembre 2022

### 5.3.3 Les trames vertes et bleues à l'échelle du Grand Clermont



TVB du Grand-Clermont sur RLV-Source SCOT

Le SCOT du Grand Clermont définit dans son DOG (Document d'Orientations Générales) une trame verte et bleue à l'échelle de son territoire répondant à l'Objectif de « Maintenir la biodiversité et les trames écologiques ».

A l'échelle de Riom Limagne et Volcans, on remarque la concentration au niveau des côteaux de la faille de « Principe de corridor écologique entre cœurs de nature à préserver ou restaurer ».

#### 5.3.4 Les trames de la Communauté d'Agglomération

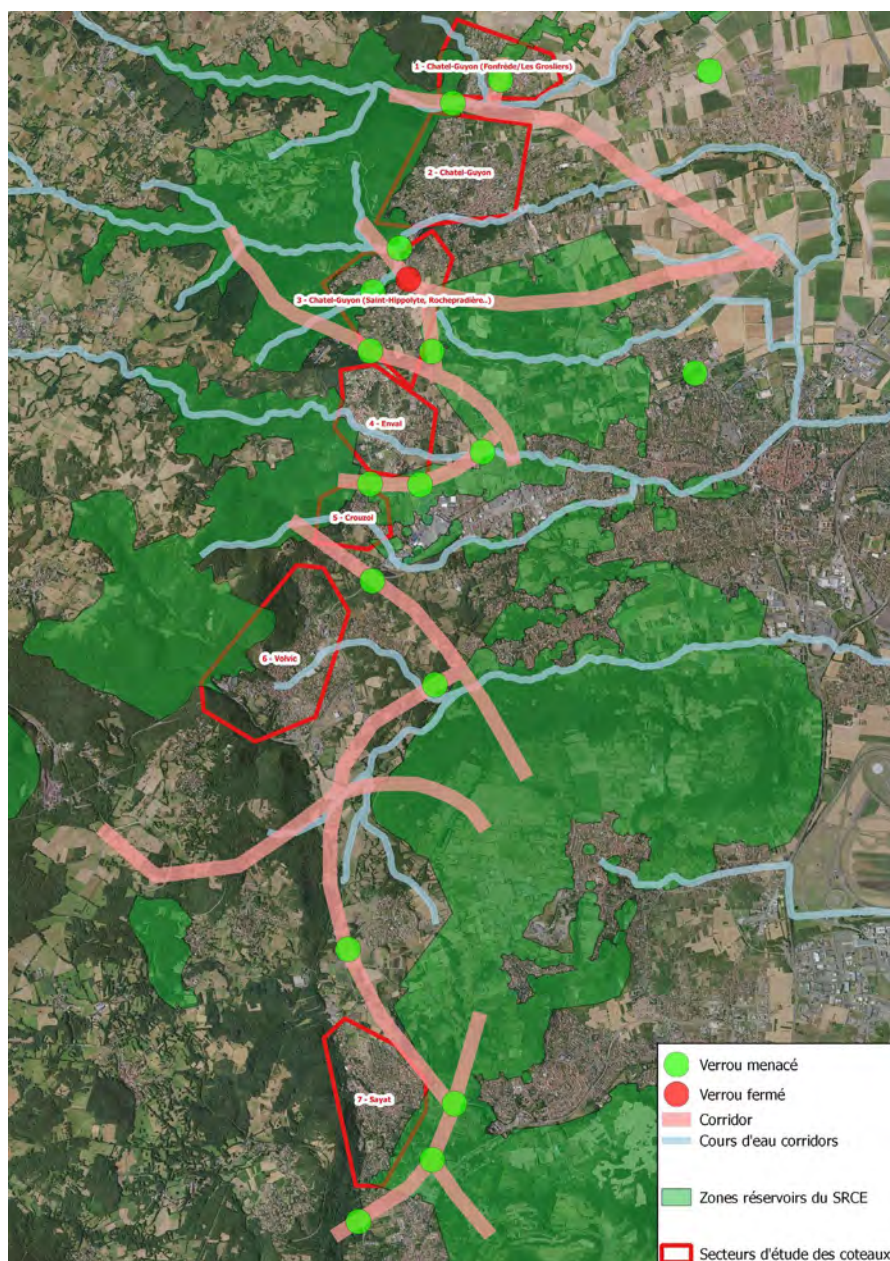
Au regard de la richesse naturelle du territoire, une démarche spécifique à la Trame Verte, Bleue et Noire (TVBN) a été mise en place afin de garantir la bonne prise en compte de celle-ci et de la biodiversité dans le projet de PLUi. Cette étude a permis d'orienter et alimenter la construction du PLUi, notamment vis-à-vis des secteurs de développement.

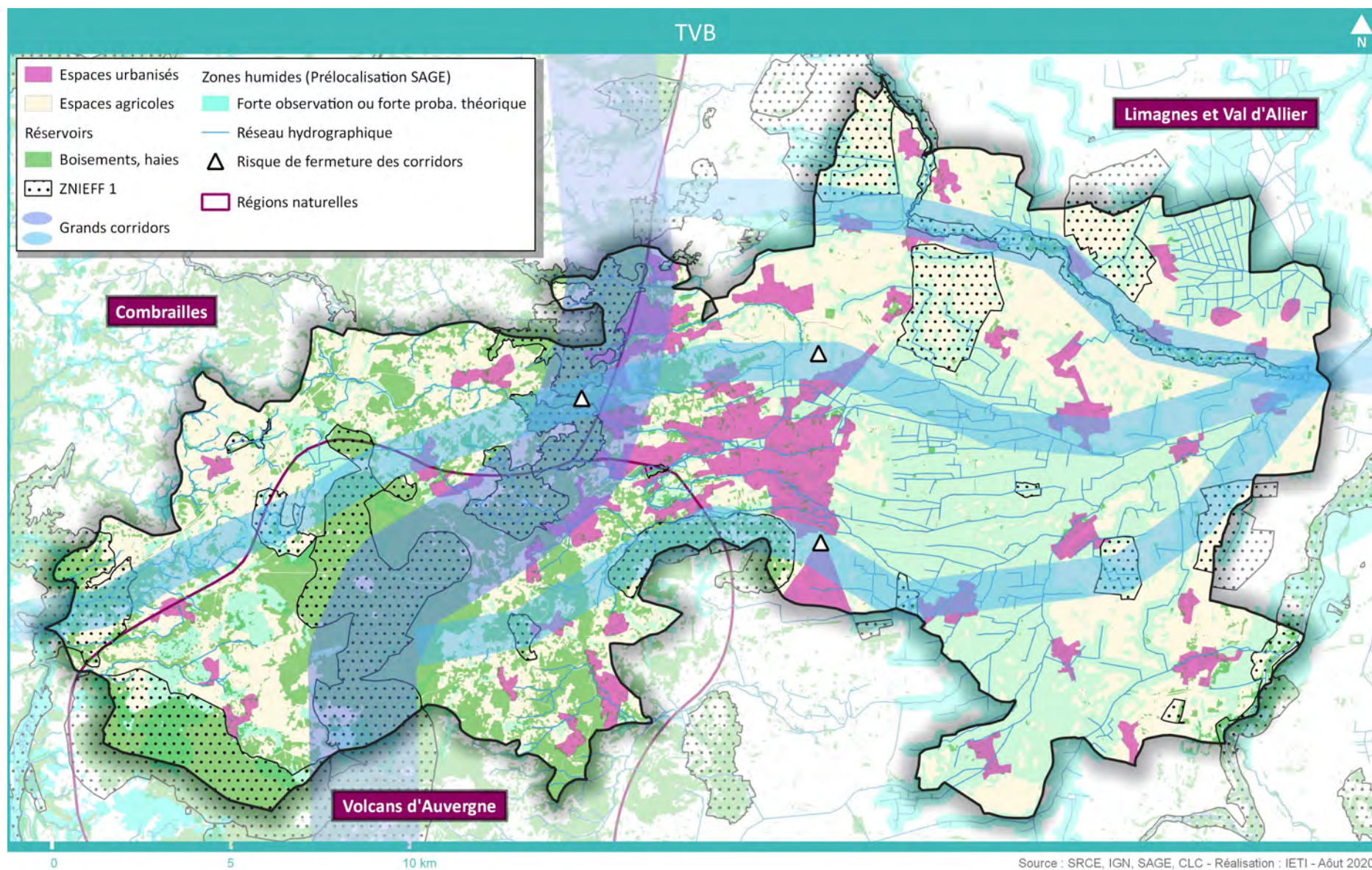
Le travail réalisé a permis de disposer d'une connaissance plus fine des trames du territoire (notamment au niveau des coteaux) en déclinant les trames identifiées dans le SRADDET (SRCE) et le SCOT aux échelles intercommunales et communales et en ajoutant la notion de trame noire. Cette connaissance a permis d'identifier et hiérarchiser les espaces à enjeux du territoire afin de pouvoir proposer des indicateurs et des outils pour permettre la prise en compte de ceux-ci et la protection des trames dans le PLUi.

La méthodologie employée pour la réalisation de cette étude est la suivante :

1. Analyse à l'échelle intercommunale dans le cadre de l'Etat Initial de l'Environnement
  - Sur la base de la TVB intercommunale, des secteurs à enjeux ont été identifiés, des éléments concernant la trame noire ont été ajoutés et une première réflexion sur les indicateurs et outils à mobiliser a été réalisée
2. Mobilisation des associations locales :
  - Afin de préciser et compléter l'analyse cartographique des échanges ont eu lieu avec les associations.
  - L'association Chauve-souris Auvergne a également été mobilisée à l'occasion de l'étude d'incidence Natura 2000 afin de préciser l'impact du plan sur les continuités écologiques nocturnes
3. Diagnostic écologique des trames au niveau des coteaux

- Sur la base de l'analyse et des échanges, les coteaux sont ressortis comme étant une zone à enjeu. Ceux-ci ont donc fait l'objet d'un passage écologue en juillet 2020 de manière à préciser, pour chaque secteur, les enjeux et pressions auxquelles ils sont soumis.
- Voir figure ci-dessous.





### **Trame verte et bleue**

A l'échelle de Riom Limagne et Volcans, plusieurs types d'espaces jouent un rôle dans les trames vertes et bleues (voir carte précédente).

- Les Espaces urbanisés

Les espaces urbanisés doivent faire l'objet d'un maillage fin pour les différentes trames. Ainsi les parcs et jardins, publics et privés, jouent un rôle de réservoir. La végétalisation des espaces publics, la désimperméabilisation et le travail sur les parcours de l'eau permettent de compléter ce maillage

- Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du territoire par sa densité et sa diversité joue un rôle important de maillage et abrite de nombreux milieux à la fois de la trame bleue mais également de la trame verte (ripisylve, berges, bandes enherbées...). Pour permettre aux cours d'eau de jouer ce rôle majeur, les enjeux sont la restauration ou préservation de la qualité et la quantité de l'eau ainsi que la vigilance sur les obstacles à l'écoulement.

- Les zones humides

Les zones humides, en lien avec le réseau hydrographique jouent un rôle majeur dans la trame bleue mais également dans la trame verte en raison de la richesse des milieux qu'elles abritent. Les enjeux sont leur caractérisation et leur protection.

- Les espaces agricoles

Les espaces agricoles prennent leur place dans le maillage écologique du territoire en lien avec les activités agricoles. Ainsi les milieux tels que les prairies de fauche ou pâturées et les espaces agricoles ouverts sont directement liés aux pratiques agricoles.

- Les haies, boisement et arbres isolés

Les boisements dans leur diversité constituent d'importants réservoirs de biodiversité et de carbone. Les haies et arbres isolés jouent également un rôle

majeur (gîte, refuge, nourriture...), en contexte bocager comme de plaine ouverte. Ils doivent faire l'objet de protections et restaurations. Ces mesures doivent prendre en compte le caractère vivant et dynamique de ces éléments, ainsi il s'agit de mesure d'entretien et non de mise sous cloche.

A l'échelle intercommunale, les réservoirs de biodiversité sont constitués par les espaces de protection et d'inventaire et notamment les ZNIEFF de type 1. Les principaux corridors suivent le réseau hydrographique. En effet la trame verte s'appuie fortement sur la trame bleue en suivant les gorges et vallées dans les secteurs de relief et les ripisylves et abords des cours d'eau dans la plaine.

En fonction des qualités écologiques actuelles des différentes parties du territoire (voir carte ci-dessous), des enjeux principaux peuvent être mis en avant.

### **Bois, Prairies, Bocages sur le plateau des Dômes et la Chaîne des Puys**

Sur ce secteur situé à l'Ouest du territoire les qualités écologiques des milieux sont globalement bien préservées. L'enjeu principal est alors de continuer les efforts de protections et de maintenir les pratiques, notamment agricoles et sylvicoles, qui participent à la préservation de ces espaces.

### **Coteaux de la Faille**

La zone des coteaux de la Faille apparaît comme un espace particulièrement sensible qui concentre de nombreux enjeux. En effet ces espaces sont le support d'un écosystème spécifique (coteaux thermophiles) mais aussi le support des continuités est/ouest et le point de liaison entre les régions naturelles tout et étant un espace particulièrement agréable à vivre ce qui le rend vulnérable à la pression urbaine.

### **Agglomération**

L'agglomération riomoise et sa continuité avec l'agglomération clermontoise représentent un obstacle menaçant les continuités écologiques. L'enjeu principal est alors la perméabilité de cette zone avec une complémentarité des échelles. Ainsi la continuité des corridors majeurs doit être assurée et complétée par un maillage à échelle fine s'appuyant notamment sur les espaces verts privés et publics.

### **Plaine agricole**

Dans la plaine de la Limagne, l'enjeu principal est de regagner en qualité écologique globale. En effet, le maintien des espaces naturels est passé au second plan dans

le cadre de l'exploitation de cet espace pour la production agricole. Le déploiement d'un réseau plus dense de haies, boisements et arbres isolés permettrait ainsi de renforcer les corridors et de multiplier les espaces de refuge. Les pratiques de cultures et d'entretien des espaces non cultivés (bandes enherbées, haies...) peuvent également évoluer pour participer au regain de qualité globale.

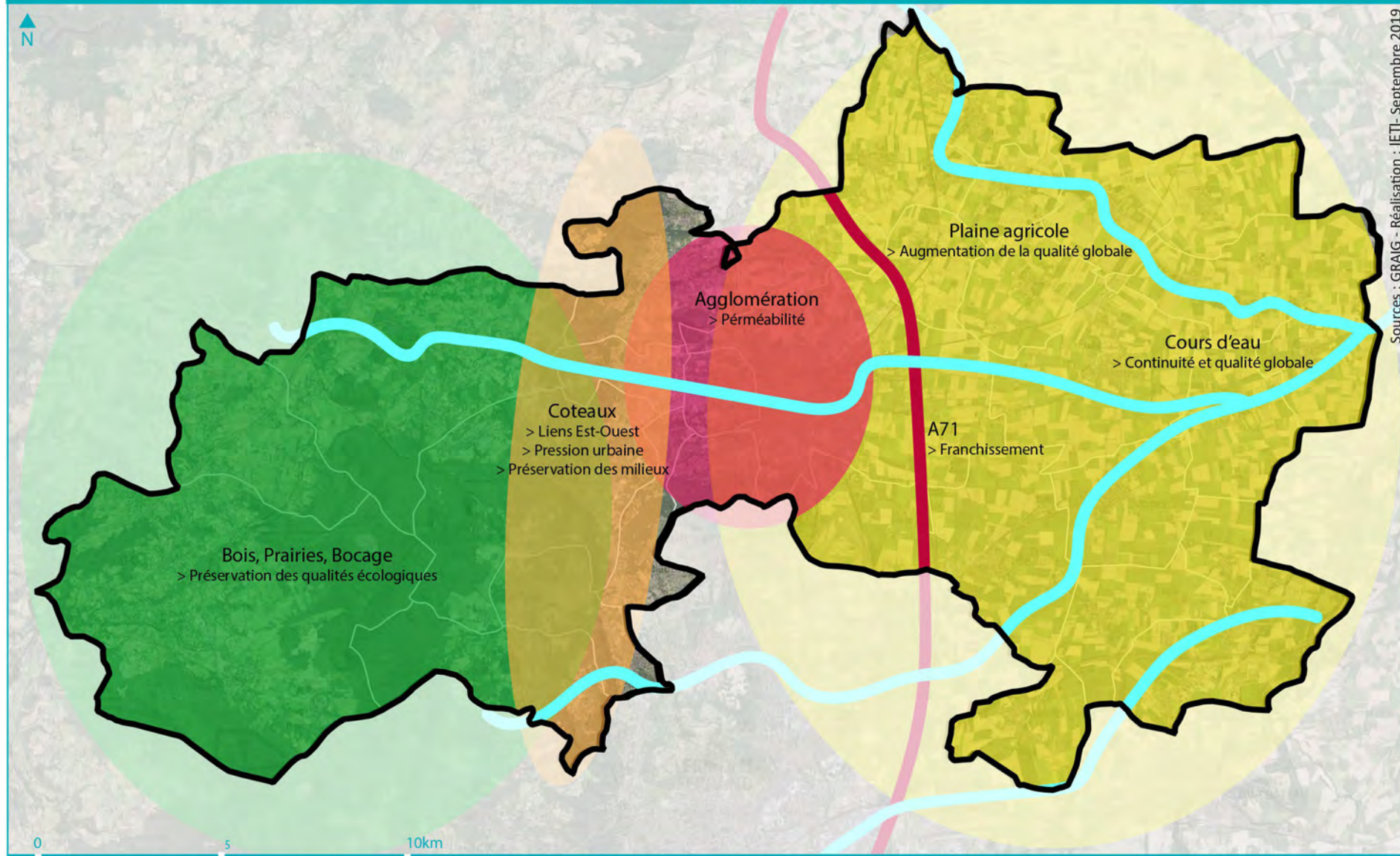
### **A71 et autres infrastructures linéaires**

Les infrastructures linéaires constituent des obstacles aux continuités écologiques. L'autoroute A71 est particulièrement concernée par sa situation en talus avec la présence de barrières et peu de points de franchissement. Les voies ferrées et la voie express 2020 sont également des obstacles difficilement franchissables.

### **Cours d'eau principaux**

Les principaux cours d'eau et leurs abords, par leur rôle de support de la trame bleue et verte à l'échelle intercommunale doivent faire l'objet d'une attention particulière. La qualité de l'eau en elle-même et de son écoulement doivent être améliorés, en lien avec les préconisations des SAGE. Les qualités écologiques des abords (berges, ripisylves, zones humides...) doivent être préservées ou renforcées. En effet la Morge peut être prise en exemple avec des abords préservés, caractérisés par une bonne complexité (alternance de ripisylve de largeur variable et de milieux naturels plus ouverts).

## TVB - PRINCIPAUX ENJEUX

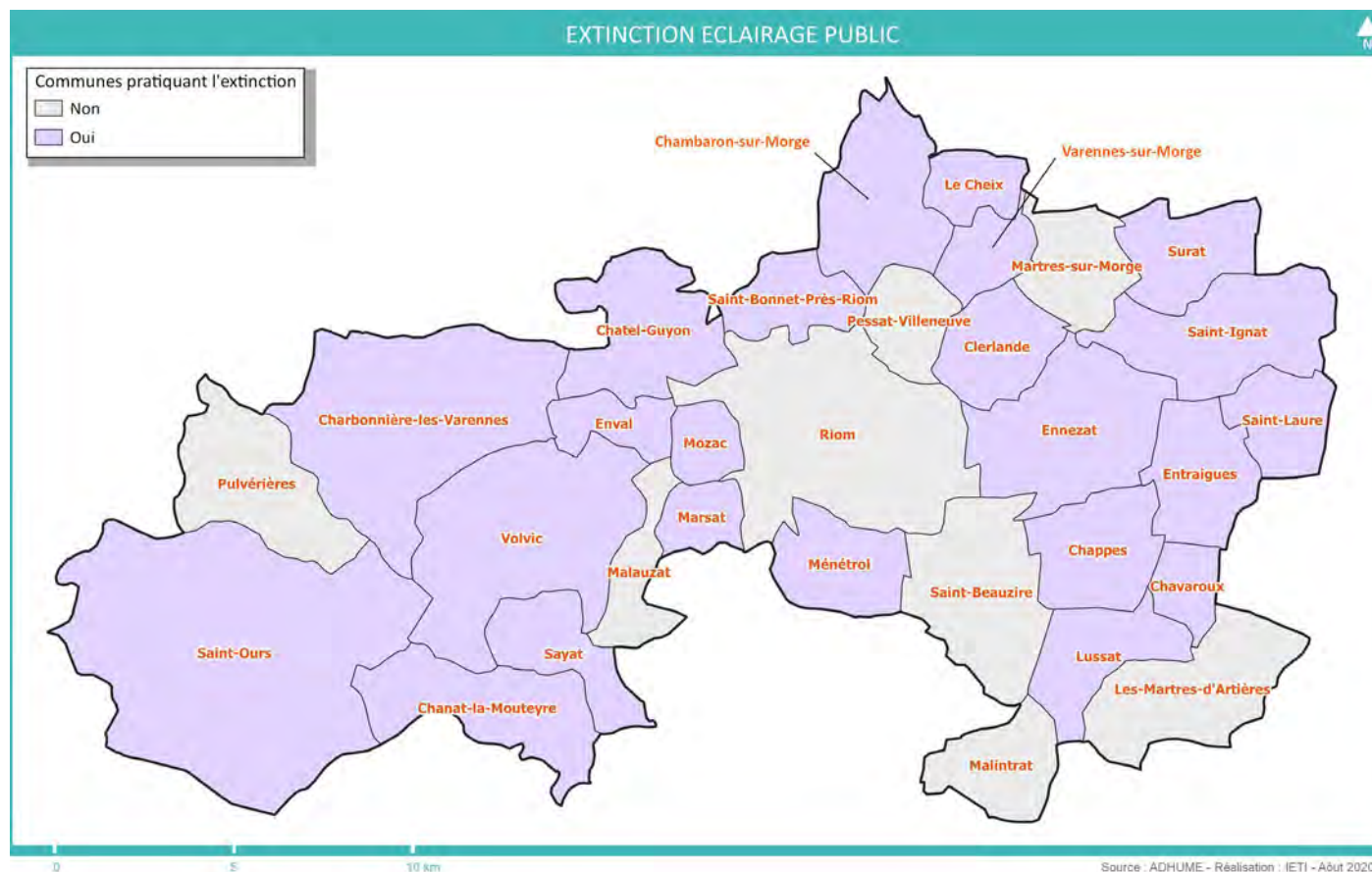


## Trame Noire

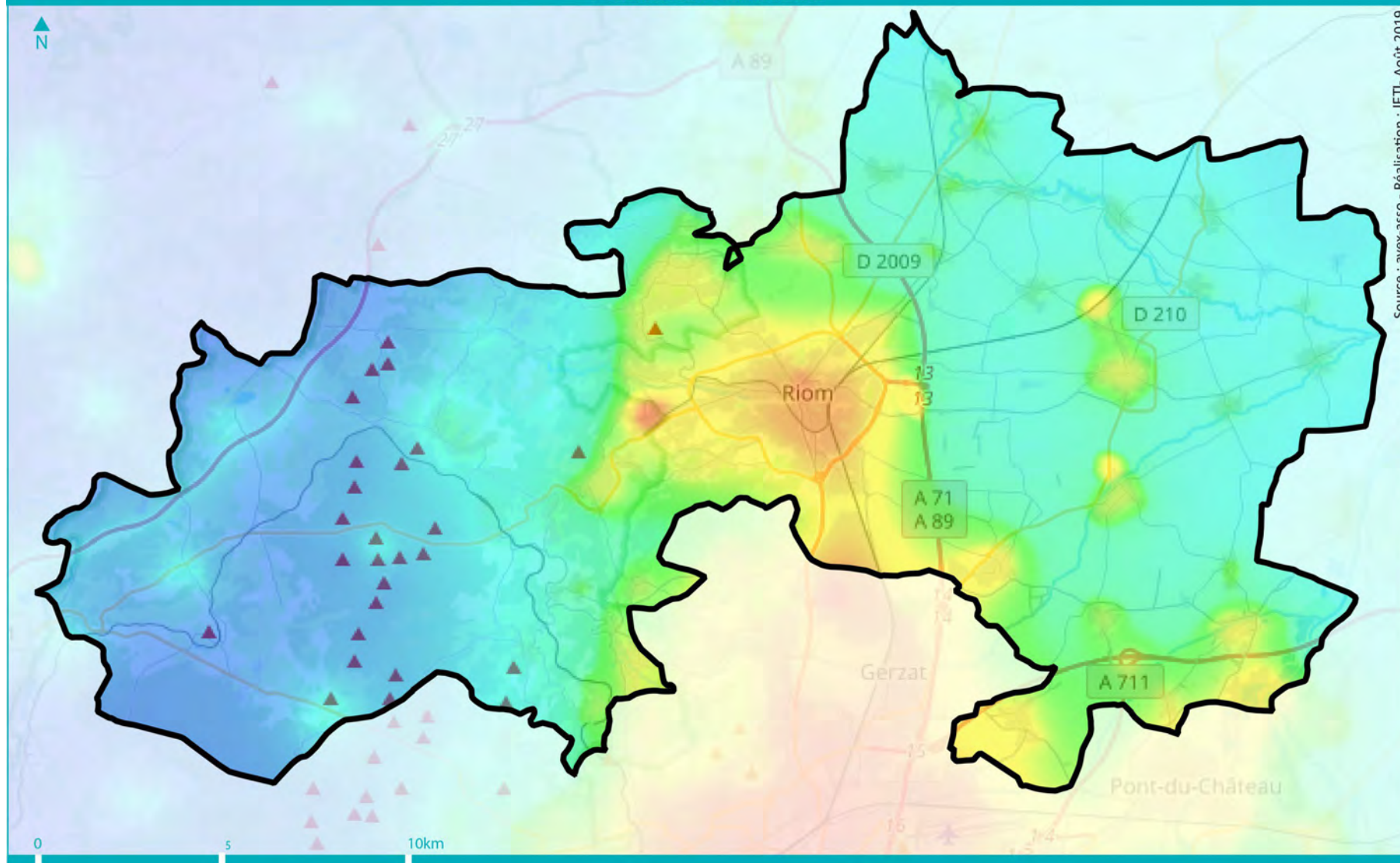
Le territoire apparaît relativement préservé en termes de pollution lumineuse en dehors de l'agglomération riomoise. A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, les espèces nocturnes disposent donc de zones réservoirs relativement préservées de ce phénomène. Des corridors Est-Ouest doivent toutefois être précisés et protégés. La protection d'une trame noire à l'échelle des espaces urbanisés doit être étudiée en cohérence avec les stratégies d'éclairage des espaces publics.

La plupart des communes du territoire pratiquent déjà l'extinction de l'éclairage nocturne comme le montre la carte ci-dessous (données 2020).

Cette réflexion globale doit s'accompagner d'une résorption des problématiques spécifiques d'éclairage d'éléments ou d'espaces naturels.



## POLLUTION LUMINEUSE



Source : avecx-asso - Réalisation : IETI- Août 2019

**Blanc** : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales...

**Magenta** : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

**Rouge** : 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

**Orange** : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

**Jaune** : 250-500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

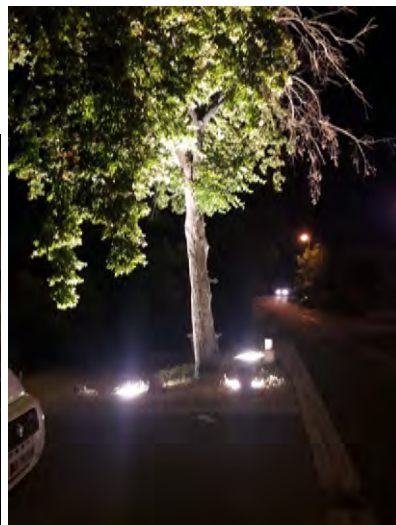
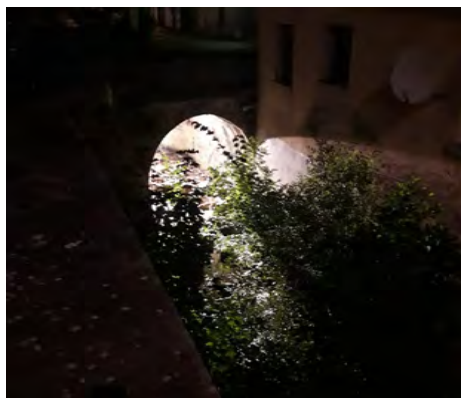
**Vert** : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel

**Cyan** : 1000-1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps

**Bleu** : 1800-3000 : bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement

**Bleu nuit** : 3000-5000 : bon ciel

**Noir** : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale



*Eclairage d'éléments naturels – Source IETI*



*Eclairage à proximité de la Réserve Naturelle Régionale – Source IETI*

#### **ENJEUX – Trames écologiques**

**Décliner le principe de trames écologiques à différentes échelles : intercommunale (en lien avec les territoires voisins) et locale (bourg, quartier)**

**Protéger les réservoirs et corridors de biodiversité de la pression urbaine et améliorer leur fonctionnalité**

**Maintenir et développer des pratiques de cultures et d'entretien adaptées aux spécificités de l'environnement local**

**Favoriser la mise en place d'une trame noire par la lutte contre la pollution lumineuse**

**Maintenir les qualités écologiques des milieux aujourd'hui préservés et regagner en qualité globale dans les espaces plus dégradés**

**Faciliter le franchissement des infrastructures et des zones urbanisées**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ATOUTS</b></p> <p>Richesse écologique exceptionnelle liée à la complexité du socle physique : forêt, côteaux, gorges, cours d'eau, zones humides...</p> <p>Supports de biodiversité sur l'ensemble du territoire : réseau hydrographique dense, boisements, haies, arbres isolés, espaces agricoles...</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Nombreux éléments de fragmentation : urbanisation et infrastructures. L'A71 et sa structure en talus constitue une coupure majeure.</p> <p>Structure bocagère et espaces naturels résiduels dans la plaine de la Limagne</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>Poursuivre l'approfondissement de la connaissance des espaces naturels et les actions de préservation et de valorisation de la biodiversité en lien avec les nombreux zonages d'inventaire et de protections (Natura 2000, ZNIEFF, ENS, RNR...)</p> <p>Structurer et former les acteurs du territoire (services publics, acteurs économiques, associations...) pour former un réseau de suivi, préservation et valorisation de la biodiversité.</p> <p>Lutte contre la pollution lumineuse par le développement de bonnes pratiques sur les espaces publics comme privés (commerces, industries...).</p> | <p><b>MENACES</b></p> <p>Extension urbaine, en particulier l'extension tentaculaire fermant les coupures vertes. Fermeture des liaisons Est-Ouest au niveau des côteaux.</p> <p>Evolution des pratiques agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déprise agricole agropastorale entraînant une fermeture des milieux</li> <li>- Agrandissement des parcelles de grandes cultures en Limagne au détriment des éléments résiduels de la structure bocagère (haies, arbres isolés, ruisseaux, ...)</li> </ul> <p>Perte de biodiversité par manque d'adaptation au changement climatique</p> |

## 6 LA GESTION DE L'ENERGIE

### 6.1 Documents cadres

#### 6.1.1 La Loi énergie-climat

Au niveau national la LTECV (loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) a fixé des objectifs à moyen et long terme de production et de consommation d'énergie pour le pays.

La LTECV rénove également les outils et moyens d'action au niveau national et territorial pour l'atteinte de ces objectifs. Au niveau national les principaux outils sont la stratégie nationale bas carbone (SNBC), d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Au niveau local elle complète et renforce 2 outils : les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) à l'échelle régionale et les plans climat air énergie (PCAET) à l'échelle intercommunale.

Les objectifs de LTECV ont été actualisés dans la **loi énergie et climat** du 8 novembre 2019 qui comporte 4 axes principaux :

- **La sortie progressive des énergie fossiles et le développement des énergies renouvelables**
  - o La réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles - par rapport à 2012 - d'ici 2030 (contre 30% précédemment) ;
  - o L'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022 ;
  - o L'obligation d'installation de panneaux solaires sur les nouveaux entrepôts et supermarchés et les ombrières de stationnement ;
  - o La sécurisation du cadre juridique de l'évaluation environnementale des projets afin de faciliter leur aboutissement, notamment pour l'installation du photovoltaïque

ou l'utilisation de la géothermie avec pour objectif d'atteindre 33% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030, comme le prévoit la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;

- o Le soutien à la filière hydrogène.

- **La lutte contre les passoires thermiques**

Le deuxième volet de la loi porte sur les passoires thermiques, avec l'objectif de les **rénover toutes d'ici dix ans** par la mise en place d'un plan d'actions en trois phases, de 2021 à 2028.

- o 2021-2022, encadrement des conditions de location et de vente
- o 2023, qualification de logement indécent
- o D'ici 2028, les travaux dans les passoires thermiques deviendront obligatoires

- **L'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique**

- o Instauration d'un Haut Conseil pour le climat chargé d'évaluer en toute indépendance la stratégie climatique de la France et l'efficacité des politiques mises en œuvre pour atteindre ses ambitions.
- o La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est confirmée comme étant l'outil de pilotage des actions d'atténuation du changement climatique.
- o Une loi de programmation quinquennale viendra fixer, à partir de 2023, les grands objectifs énergétiques en termes d'énergies renouvelables, de consommation d'énergie, de sortie des

énergies fossiles et du niveau minimal et maximal d'obligation des certificats d'économies d'énergie.

- o Le gouvernement doit dorénavant élaborer un "budget vert" (rapport annuel sur les incidences du projet de loi de finances en matière environnementale).

- **La régulation du secteur de l'électricité et du gaz**

- o Organisation de l'évolution des tarifs réglementés de vente (TRV) et de la transposition des textes européens.
- o Plafond de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) porté de 100 à 150 térawattheures.
- o Réduction la dépendance au nucléaire et renforcement des contrôles pour lutter contre les fraudes aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

### **6.1.2 Stratégie Nationale Bas Carbone**

Publiée en novembre 2015, la Stratégie Nationale bas Carbone est une feuille de route pour la France, qui vise la transition énergétique vers une économie et une société « décarbonées », c'est-à-dire ne faisant plus appel aux énergies fossiles. Il s'agit de réduire la contribution du pays au dérèglement climatique et d'honorer ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) aux horizons 2030 et 2050. Pour cela, la SNBC vise à porter ces émissions à 140 millions de tonnes en 2050 (réduction de 75% par rapport à 1990), l'objectif intermédiaire pour 2030 étant une réduction de 40% (également par rapport à 1990).

Ces objectifs se déclinent par secteurs avec pour l'horizon 2015-2028 :

- Transport : baisse de 29 % des émissions de GES
- Bâtiment : baisse de 54% d'émissions de GES
- Agriculture : baisse de 12% des émissions

- Industrie : baisse de 24% des émissions de GES
- Gestion des déchets : baisse de 33% des émissions de GES

### **6.1.3 SRADDET**

Introduit par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015 et par le décret n° 2016-1071 du 3 août 2016 un nouveau document de planification transversal à l'échelle régionale le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) intègre et se substitue au SRCAE.

Le **SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes** a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Ses principaux objectifs concernant l'énergie et le climat sont :

- 1.3. Consolider la cohérence entre urbanisme et déplacements.
- 1.5. Réduire les émissions de polluants et les émissions de GES.
- 1.6. : Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières.
- 1.9 : Développer une approche transversale pour lutter contre les effets du changement climatique.
- 2.9. Accompagner la réhabilitation énergétique des logements privés et publics et améliorer leur qualité environnementale.
- 3.7 : Augmenter à 54% à l'horizon 2030 la production d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire et porter cet effort à + 100% à l'horizon 2050
- 3.8 : réduire de 23% la consommation d'énergie à l'horizon 2030

- 8.6 Affirmer le rôle de chef de file climat, énergie, qualité de l'air, déchet et biodiversité de la Région.
- 9.1. Accompagner l'autoconsommation d'énergie renouvelable et les solutions de stockage d'énergie.
- 9.3. Développer le vecteur énergétique et la filière hydrogène tant en termes de stockage d'énergie que de mobilité.

#### **6.1.4 Plan Climat Air Energie Territorial**

Riom Limagne et Volcans s'est engagée en 2018 dans une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le conseil communautaire du 26 mars 2019 a voté l'arrêt de la démarche et validé la stratégie établie pour les années à venir.

Ce PCAET fixe des objectifs à l'horizon 2030 :

- Une baisse des consommations d'énergie finale de 25% entre 2015 et 2030
- Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 32% entre 2015 et 2030
- Le développement des énergies renouvelables pour atteindre 317 GWh.

Pour cela un plan de 67 actions a été établi, elles sont réparties en 6 catégories :

- Agir pour le climat dans son logement
- Faire de l'agriculture un pilier du plan climat
- Développer des transports et une mobilité pour tous et pour le climat
- Faire de la transition écologique, un atout pour les entreprises du territoire
- Démontrer l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans
- Aménager le territoire face aux enjeux de demain

Onze de ces actions sont directement liées au PLUi :

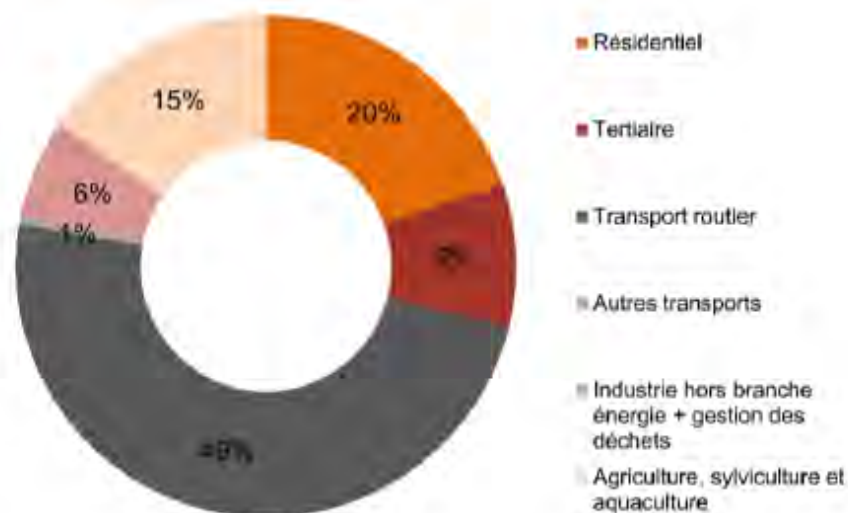
- Réaliser une étude territoriale sur l'usage concerté de l'eau

- Développer les ENR dans les exploitations agricoles
- Créer des zones tampons entre les zones de production et les zones d'habitat et les zones économiques
- Remettre de l'arbre isolé et planter des haies dans les exploitations
- Mettre en œuvre un plan forestier territorial (objectif de stockage de carbone)
- Développer les circuits courts
- Réaliser un schéma directeur cyclable communautaire et un schéma des mobilités, favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle sur l'axe Clermont-Riom
- Mettre en place un plan de transition des zones d'activités
- Intégrer les enjeux Air / Energie / Climat dans le futur PLUi
- Mettre en place des réseaux de chaleur et de récupération
- Construire des bâtiments adaptés aux vagues de chaleur et aux risques d'inondation
- Favoriser l'emploi de matériaux locaux dans la construction
- Favoriser le feroutage
- Redynamiser les centres-bourgs et les cœurs de ville
- Mettre en place des solutions de lutte contre les îlots de chaleur urbains
- Récupérer les eaux de pluie et limiter l'imperméabilisation des sols
- Optimiser l'éclairage nocturne

### 6.3 Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire et leur potentiel de réduction ont été étudiés dans le cadre du PCAET.

**Répartition sectorielle des émissions de GES en 2015  
(climat normal)**



*Répartition des émissions de GES – Source PCAET*

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire représentent 399 kteqCO<sub>2</sub>/an soit 6,1 teqCO<sub>2</sub>/an.hab [contre 7,2teqCO<sub>2</sub>/an/hab pour le Puy de Dôme]. Ces émissions proviennent pour l'essentiel des secteurs du transport routier (49 %) et du résidentiel / tertiaire (29 %).

La trajectoire de réduction des émissions retenue dans le PCAET vise une diminution de 32% d'ici 2030.

| Emissions de GES (tCO <sub>2</sub> e) | 2 015   | 2018                       | 2021                       | 2026                       | 2030                       | 2050                       |
|---------------------------------------|---------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Agriculture                           | 62 000  | 62 000 tCO <sub>2</sub> e  | 57 380 tCO <sub>2</sub> e  | 52 759 tCO <sub>2</sub> e  | 42 638 tCO <sub>2</sub> e  | 33 692 tCO <sub>2</sub> e  |
| Résidentiel                           | 78 000  | 78 000 tCO <sub>2</sub> e  | 72 513 tCO <sub>2</sub> e  | 65 975 tCO <sub>2</sub> e  | 61 427 tCO <sub>2</sub> e  | 47 321 tCO <sub>2</sub> e  |
| Tertiaire                             | 37 000  | 37 000 tCO <sub>2</sub> e  | 36 064 tCO <sub>2</sub> e  | 34 351 tCO <sub>2</sub> e  | 33 110 tCO <sub>2</sub> e  | 31 091 tCO <sub>2</sub> e  |
| Transports                            | 197 000 | 197 000 tCO <sub>2</sub> e | 177 802 tCO <sub>2</sub> e | 149 005 tCO <sub>2</sub> e | 114 093 tCO <sub>2</sub> e | 103 680 tCO <sub>2</sub> e |
| Industrie                             | 25 000  | 25 000 tCO <sub>2</sub> e  | 24 000 tCO <sub>2</sub> e  | 23 000 tCO <sub>2</sub> e  | 22 000 tCO <sub>2</sub> e  | 20 000 tCO <sub>2</sub> e  |
| Total hors Séquestration              | 399 000 | 399 000                    | 367 759                    | 325 091                    | 273 267                    | 235 784                    |

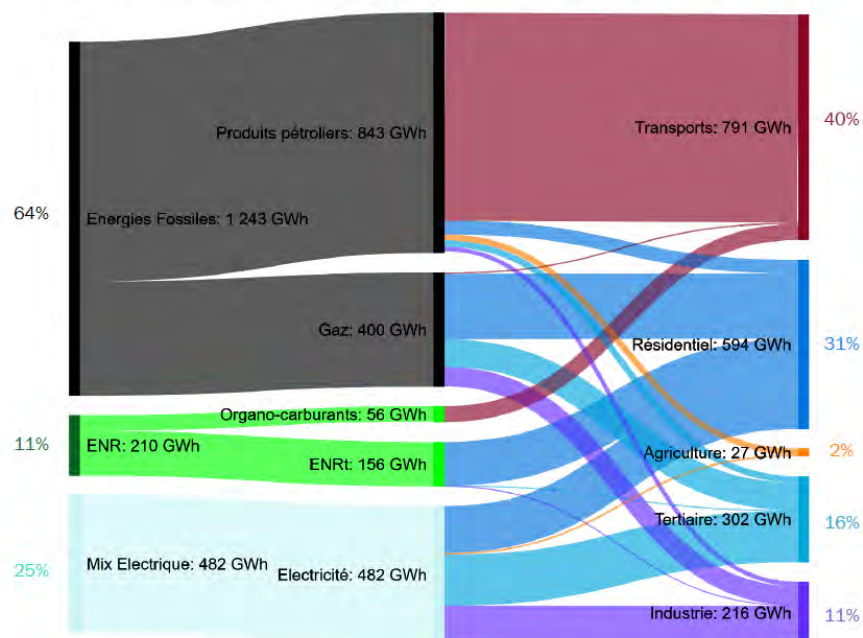
*Trajectoire de réduction des GES retenue dans le PCAET*

### 6.4 La consommation d'énergie

D'après le PCAET, le territoire a consommé 1940 GWh d'énergie en 2015 dont 64% d'énergie fossile et 3% produit localement. Cela correspond à 1 aller-retour Paris-Riom en voiture par semaine par habitant (0,8AR/sem/hab pour le Puy de Dôme). Ce qui conduit à une facture énergétique annuelle élevée de 200 millions d'euros soit 3000€ par habitants (3100€ à l'échelle départementale).

Les parts importantes des transports et des bâtiments (résidentiel et tertiaires) dans les usages de cette énergie incitent à prioriser les économies d'énergies sur ces secteurs. L'augmentation du taux de remplissage des voitures individuelles, le développement des transports en communs, l'isolation des bâtiments et les équipements de chauffage performants peuvent ainsi être des pistes à privilégier pour réduire cette consommation énergétique.

## Répartition de l'usage énergétique sur le territoire



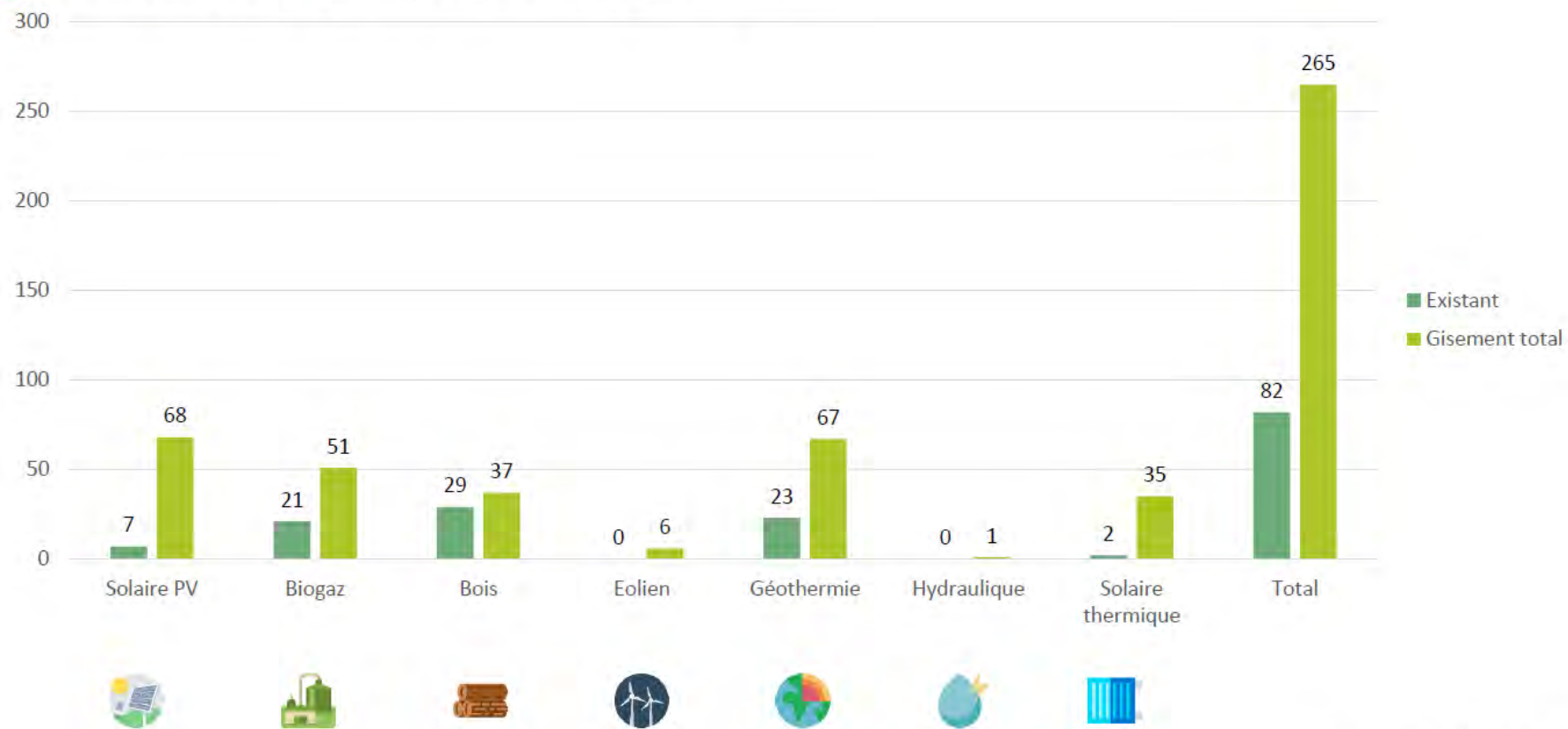
Source : Aduhme, Atmo AURA, B&L évolution

### 6.5 Le potentiel énergétique

Le potentiel énergétique de Riom Limagne et Volcans a été étudié dans le cadre du PCAET. Il met en avant un gisement d'énergie renouvelable de 265 GWh/an sur le territoire dont 82GWh/an déjà exploités. Le solaire photovoltaïque et thermique, le biogaz et la géothermie/aérothermie apparaissent comme les principaux axes de développement.



## Production locale d'énergie renouvelable (GWh)



Source : Aduhme, Atmo AURA, B&L évolution

### **6.5.1 L'énergie solaire**

#### **L'énergie solaire thermique**

L'énergie solaire thermique est la transformation du rayonnement solaire en énergie thermique (chaleur) qui peut servir pour la production d'eau chaude sanitaire uniquement ou bien en combiné pour le chauffage de l'eau et de l'habitat.

Avec un dimensionnement cohérent et une orientation adaptée, le solaire thermique peut couvrir, sur l'année, jusqu'à 50 % des besoins d'eau chaude sanitaire (ECS) d'un ménage de 5 personnes et 20 % des besoins de chauffage d'une habitation correctement isolée (source ADEME).

L'utilisation du solaire thermique est également très efficace pour les établissements consommant beaucoup d'eau chaude comme les équipements publics (piscines, crèches, hôpitaux...)

Le solaire thermique représentait, en 2015, 3% de la production renouvelable du territoire.

L'OREGES recense 4684m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques sur le territoire en 2015 ayant une production annuelle estimée de 2,5GWh (37,7kWh/hab, équivalent à la situation départementale).

#### **L'énergie solaire photovoltaïque**

La technologie photovoltaïque permet de produire de l'électricité à partir du rayonnement solaire. L'électricité peut alors être autoconsommée ou réinjectée sur le réseau.

L'OREGES recense 704 installations de production photovoltaïque sur le territoire en 2015 ayant une production annuelle estimée de 7,5GWh (113,2kWh/hab, supérieure à la situation départementale 83kWh/hab).

Le photovoltaïque représentait, en 2015, 10% de la production renouvelable du territoire.

L'enjeu est de favoriser l'intégration du solaire dans la conception et la réhabilitation des bâtiments. Le cadastre solaire développé par le département du Puy de Dôme permet de visualiser les bâtiments les plus favorables et d'estimer le potentiel de production pour un bâtiment donné.

L'intercommunalité s'est par ailleurs engagée à soutenir différents projets de développement de cette énergie parmi lesquels Solaire Dôme portée par l'Adhume (potentiel de 100 toitures publiques de 9kWc) et Ombrières d'Auvergne (potentiel de 20 parkings publics de 100kWc). Une démarche devrait être initiée sur le foncier privé (grandes toitures et parkings) ainsi que sur certains sites pollués.

### **6.5.2 La méthanisation**

La méthanisation (encore appelée digestion anaérobie) est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène (réaction en milieu anaérobie). Cette dégradation aboutit à la production :

- D'un produit humide riche en matière organique partiellement stabilisée appelé digestat.
- De biogaz, qui peut être utilisée sous différentes formes : combustion pour la production d'électricité et de chaleur directement sur site par combustion dans un cogénérateur, production d'un carburant, ou injection dans le réseau de gaz naturel après épuration.

La méthanisation représentait, en 2015, 15% de la production renouvelable du territoire.

L'unité de méthanisation de la société METHELEC produit du biogaz par le traitement d'effluents d'élevage, de déchets d'industries agro-alimentaires locales, de produits de déemballages des grandes et moyennes surfaces et de la restauration collective (36 000 tonnes par an). Ce biogaz est ensuite envoyé vers une unité de cogénération qui produit simultanément de l'électricité (12 400 MWh/an) et de la chaleur (14 000 MWh/an). Soit une énergie produite d'environ 26,4GWh/an ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ 900 habitants du territoire.

Les déchets considérés pour établir le potentiel de 51GWh retenu dans le PCAET sont les d'effluents d'élevage, les issus de céréales, des bio déchets des grandes et moyennes surfaces, des déchets de restauration collective (lycées, hôpitaux et maisons de retraite) et les déchets verts. Les intrants issus de l'agriculture représentent l'essentiel de ce potentiel.

Ce potentiel pourra être revu à la hausse en considérant la mobilisation de gisements complémentaires, notamment les CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) ou les effluents de la station d'épuration de Riom. Par ailleurs le développement, par des avancées techniques et administratives, de la valorisation par injection de gaz dans le réseau permet d'envisager de nouveaux projets.

### **6.5.3 La géothermie et l'aérothermie**

La géothermie et l'aérothermie permettent de récupérer l'énergie respectivement de la terre et de l'air extérieur pour le chauffage des bâtiments ou de l'eau chaude sanitaire.

Ces énergies représentent actuellement 32% de la production renouvelable du territoire.

L'aérothermie est utilisée dans le cadre d'installation individuelles par l'installation d'une pompe à chaleur. L'hypothèse retenue dans le PCAET est celle de son utilisation systématique pour les bâtiments chauffés à l'électricité.

Le sous-sol du département permet par ailleurs d'envisager l'installation d'unités de production d'énergie électrique à partir de géothermie profonde à haute température. Des permis de recherche ont ainsi été accordés sur des zones comprises (au moins pour partie) dans le Puy de Dôme.

### **6.5.4 L'éolien**

L'énergie éolienne permet de produire de l'électricité à partir de l'énergie du vent. Le potentiel retenu dans le PCAET s'appuie sur un projet existant d'un parc éolien en partie sur la commune de Saint-Ignat. Le potentiel de développement à plus long terme est difficile à évaluer. En effet le Schéma Régional Eolien de l'Auvergne

élaboré en 2012 en annexe du SRCAE définit des zones favorables à l'éolien sur le territoire. Toutefois ce document a été annulé par la cour d'appel administrative de Lyon car celui-ci a été validé le 20 juillet 2012 par le préfet de la région Auvergne sans évaluation environnementale. Ceci illustre les difficultés liées à cette technologie. Les études techniques réalisées dans le cadre du SRE restent valables et montrent un potentiel de développement mais il doit être mis en balance avec les impacts environnementaux et l'acceptabilité locale et politique des projets. Le scénario retenu dans le cadre du PCAET prévoit l'installation de 20 éoliennes.

### **6.5.5 Le bois-énergie**

Le bois peut être utilisé pour le chauffage des bâtiments à travers des installations individuelles ou collectives. Il est ainsi utilisé par les particuliers dans des chaudières individuelles, des poêles et des cheminées mais également dans des chaufferies collectives telle que celle qui fournit environ 90% de l'énergie du réseau de chaleur de Riom (14GWh/an) qui alimente les principaux bâtiments publics du centre-ville.

Le bois énergie représentait, en 2015, 40% de la production renouvelable du territoire.

Le bois est une ressource renouvelable du territoire bien exploitée aujourd'hui dont le développement doit être poursuivi sans représenter un potentiel important de nouvelle production renouvelable. L'enjeu se porte sur la performance des installations et sur l'optimisation de la filière bois-énergie. De nouveaux réseaux de chaleur pourraient également être envisagés à Volvic, Châtel-Guyon, St Ours et au Nord de Riom

## **6.6 Potentiel de séquestration du carbone**

La séquestration du carbone est définie comme étant le processus de captage et de stockage du CO2 atmosphérique par les écosystèmes et les produits du bois. Celle-ci est particulièrement dépendante du couvert forestier du territoire.

Sur le territoire de RLV, le PCAET a estimé que la séquestration forestière nette est de 38kteqCO2/an. Ce qui représente environ 10% des émissions de GES (émissions totales de 363 kteq/CO2 par an)

L'intégration des produits bois dans la construction permettrait d'augmenter le stockage du carbone et de limiter les longs trajets. Néanmoins, cela réduirait la surface forestière et donc la capacité de séquestration forestière nette.

Il est à noter qu'une évolution des pratiques agricoles (agroforesterie, couverture des sols) et la plantation de cultures permet l'accroissement du stock de carbone dans le sol et dans la biomasse.

L'enjeu pour RLV est donc de maintenir et développer son potentiel de séquestration de carbone que ce soit par une exploitation raisonnée des ressources forestières ou grâce à un accompagnement des changements de pratiques agricoles.

#### **ENJEUX – Gestion de l'énergie**

**Mettre en œuvre des objectifs du PCAET en participant à la transition énergétique et à la réduction des émissions de GES**

**Agir sur le bâti : Favoriser les économies d'énergie sur les bâtiment existants (rénovation thermique, équipements performants), l'excellence énergétique des bâtiments neufs et l'installation d'équipements de production d'ENR**

**Agir sur les transports : Accroître la part des modes de déplacements actifs et des transports partagés et alternatifs et poursuivre la mise en place de l'intermodalité**

**Développer la production d'énergie renouvelable et relocaliser l'énergie consommée sur le territoire**

**Favoriser des pratiques agricoles qui permettent le stockage du carbone**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ATOUTS</b></p> <p>Potentiel d'énergie renouvelable important :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Energie solaire (photovoltaïque et thermique) permise par le bon ensoleillement</li> <li>- De nombreuses ressources pour la production de biogaz issues principalement de l'agriculture</li> <li>- Géothermie en lien avec les caractéristiques du sous-sol.</li> </ul>                                                                                                                                                                                            | <p><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Dépendance énergétique importante aux énergies fossiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible autonomie énergétique (3% d'énergie locale)</li> <li>- Facture énergétique élevée</li> <li>- Contribution aux émissions de GES</li> </ul> |
| <p><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>Le développement des énergies renouvelables permettant de verdir et de relocaliser l'énergie utilisée sur le territoire</p> <p>La structuration de filières énergétiques (bois énergie, biogaz...) permettant de mettre en synergie l'évolution des pratiques agricoles, la protection des paysages et de la biodiversité avec la valorisation économique.</p> <p>La diminution de la précarité énergétique par le développement des actions sur les logements (rénovation et sobriété énergétique) et les transports (alternatives à la voiture).</p> | <p><b>MENACES</b></p> <p>L'augmentation des prix de l'énergie entraînant une hausse de la facture énergétique</p> <p>L'augmentation des disparités sociales et de la précarité énergétique dans le cadre d'une raréfaction des ressources fossiles</p>                            |

## 7 LA GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES

### 7.1 Les risques naturels

Le territoire de Riom Limagne et Volcans est soumis à de multiples risques naturels majeurs : le risque d'inondations, les mouvements de terrain, les feux de forêt, le risque de tempête et dans une moindre mesure de séisme.

#### 7.1.1 Le risque inondation

Le risque inondation, particulièrement présent sur le territoire a conduit à l'élaboration de trois Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNpi) :

- **PPRNpi sur 10 communes de l'agglomération riomoise** approuvé le 16 juillet 2016 pour les communes de Châtel-Guyon, Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom et Volvic,
- **PPRNpi de l'agglomération clermontoise** approuvé le 8 juillet 2016 pour la commune de Sayat,
- **PPRNpi du Val d'Allier Clermontois** approuvé le 4 novembre 2013 pour la commune des Martres-d'Artière.

Ces plans de prévention cartographient les zones inondables et réglementent l'usage des sols dans les secteurs impactés.

Certains territoires disposent également de documents de planification propres au risque inondation mais sans portée réglementaire, les stratégies locales de gestion des risques inondations (SLGRI). Elles ont été mises en œuvre à la suite de l'identification comme territoire à risque inondation (TRI). Elles définissent les actions de prévision, d'information, de gestion de crise et de protection. La SLGRI de l'agglomération de Riom a été approuvée par arrêté préfectoral le 15 décembre 2016 et celle de l'agglomération clermontoise le 9 janvier 2017.

Les plans d'action des SLGRI sont déclinés de manière opérationnelle via l'élaboration de Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) :

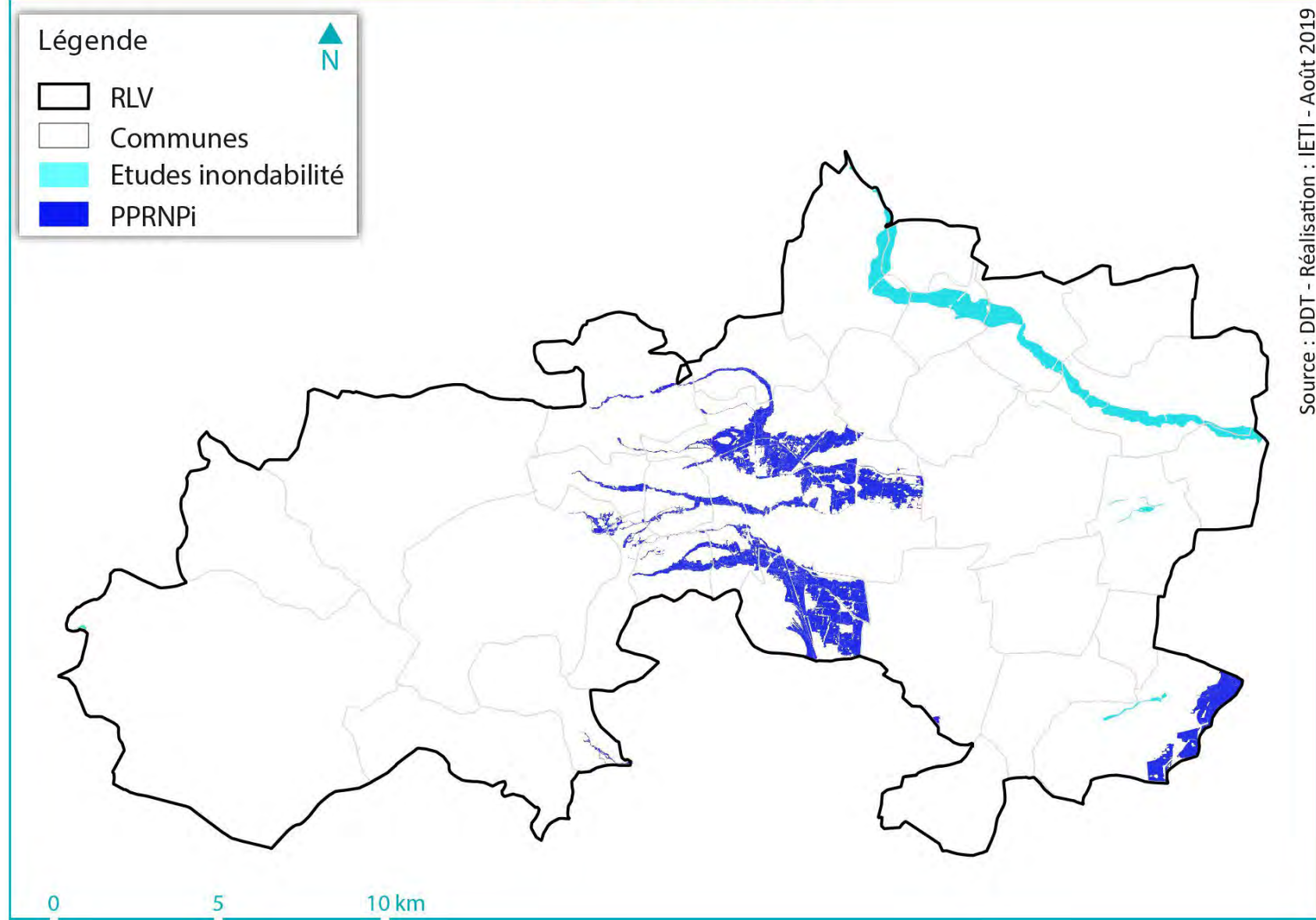
- PAPI de l'agglomération de Riom labellisé en Comité de Bassin Loire Bretagne le 5 juillet 2018.
- PAPI de l'agglomération Clermontoise labellisé en Comité de Bassin Loire Bretagne le 4 octobre 2018.

Enfin, sur le territoire, des études complémentaires ont été réalisées (étude inondabilité de la Morge). Celles-ci n'ont pas de valeur réglementaire au même titre que le PPRNpi. Néanmoins, elles participent de la connaissance du risque sur le territoire (objectif du SDAGE) et sont donc importantes à intégrer dans l'élaboration du document d'urbanisme.

Enfin, les études d'inondabilité recensées par l'Etat et diffusées dans le cadre des Porter à Connaissance sur les risques doivent également être prises en compte.

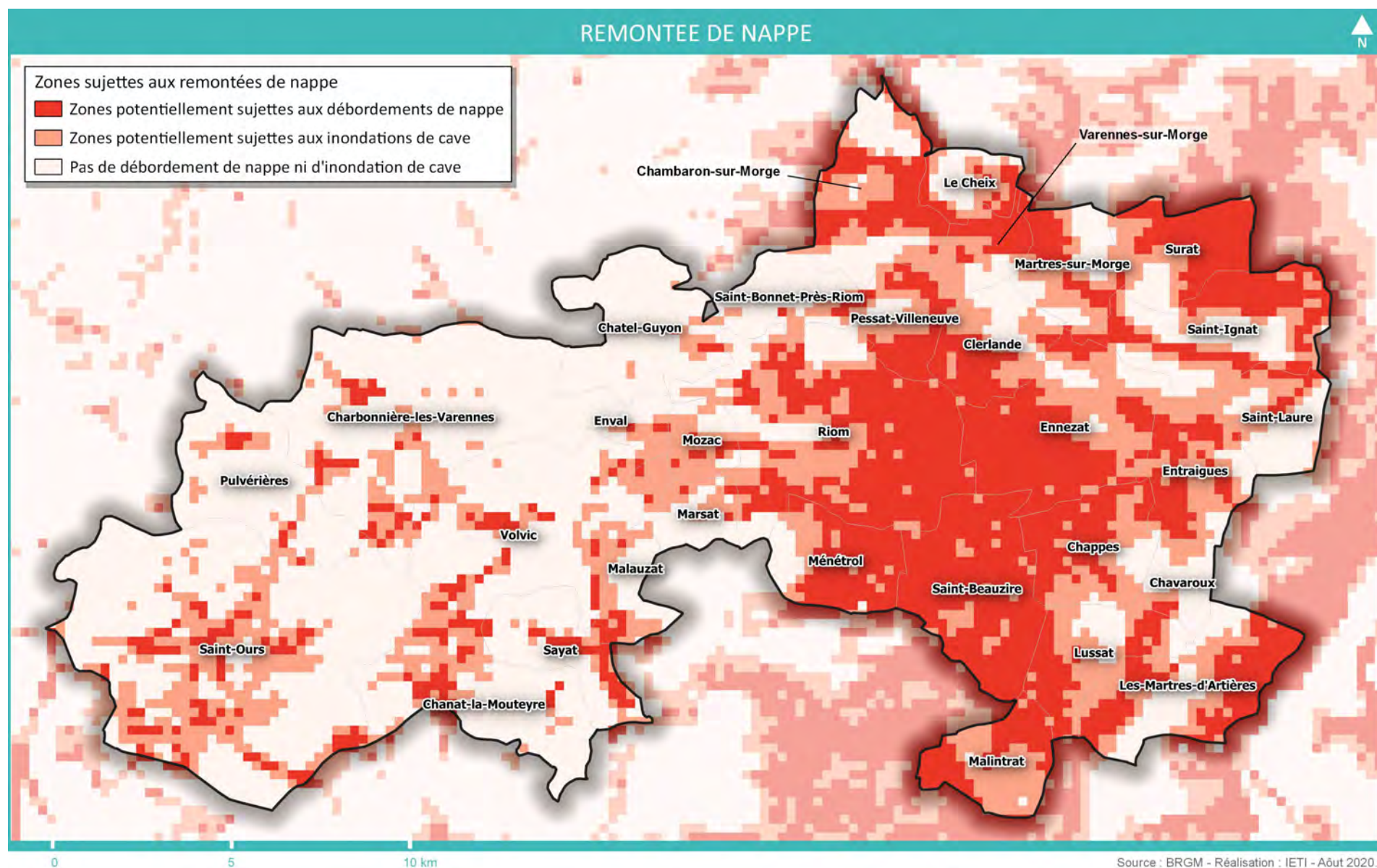
Par ailleurs, en plus du risque inondation par débordement de cours d'eau, il existe également un risque d'inondations par ruissellement et coulées de boues. Toutes les communes de Riom Limagne et Volcans ont subi des inondations de ce type ayant entraîné au moins un arrêté de catastrophe naturelle.

## RISQUES INONDATIONS



Enfin, les inondations peuvent également être liées au phénomène de remontées de nappe. Ce phénomène est causé par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol. Sur les communes de l'intercommunalité, la présence de nappes souterraines liées aux nombreux cours d'eau engendre un risque de remontées de nappe, notamment en période de forte pluies ou de crues lorsque le sous-sol est saturé en eau.

L'ensemble des communes est exposé à ce risque, avec une vulnérabilité plus importante des communes situées en Limagne.



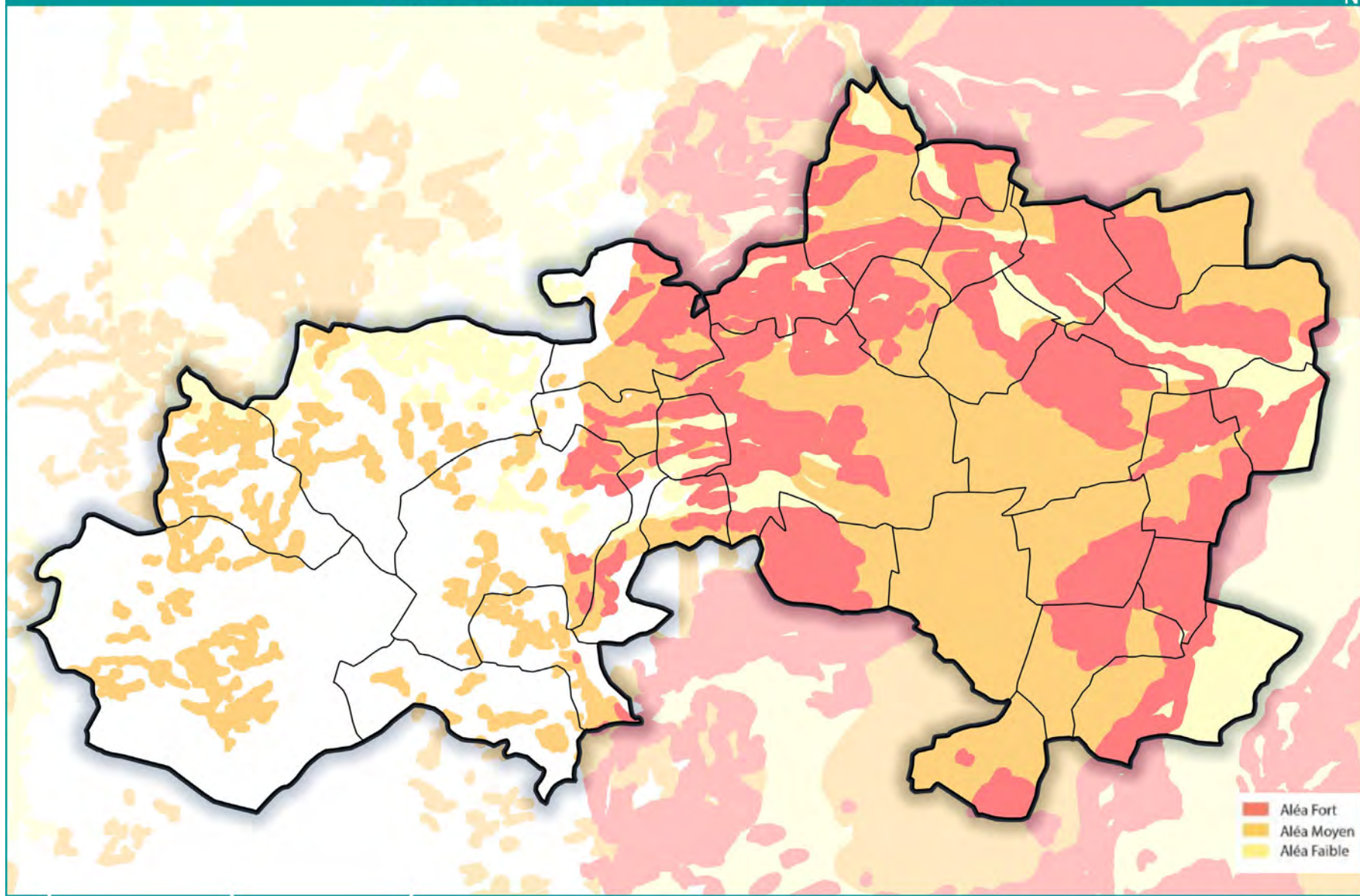
### **7.1.2 Le risque mouvement de terrain**

Le risque mouvement de terrain concerne l'ensemble des communes du territoire.  
Il se compose d'un ensemble de phénomènes.

#### **LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**

Bien que toutes les communes du territoire soient concernées dans différentes mesures par ce phénomène, les communes de la Limagne et de la faille sont particulièrement exposées. La prédisposition d'un sol au retrait-gonflement est liée à sa composition, ainsi seules les formations géologiques comprenant des minéraux argileux y sont sujets, leur susceptibilité dépendant de leur lithologie (proportion d'éléments fins inférieurs à 2 $\mu$ m), leur géométrie, leur minéralogie (proportion minéraux dits « gonflants ») et leur comportement géotechnique.

## RISQUES NATURELS : RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



0

5

10 km

### **L'EFFONDREMENT DE CAVITE SOUTERRAINES**

Des cavités souterraines présentant un risque d'effondrement sont répertoriées sur les communes de Chappes, Charbonnières-les-Varennes, Clerlande, Malauzat, Saint-Ignat, Saint-Laure, Saint-Ours-les-Roches, Surat et Varennes-sur-Morge.

### **LES GLISSEMENTS DE TERRAINS**

Les communes d'Enval, Marsat, Riom, Sayat, et Volvic sont concernées par le risque de glissement de terrains lié à la nature du sol et à la configuration des pentes.

A Riom, un arrêté en date du 5 août 1994 a identifié deux secteurs concernés par des glissements/mouvements de terrain. Il s'agit :

- du secteur A de Ronchalon, les Martres de Madarque (coteaux), Saint-Don, Cerey et Bionnet (nord), Mirabel (sud) ;
- du secteur B de Madarque.

Ces secteurs font l'objet d'orientations particulières en matière de construction (construction interdite, construction avec prescriptions).

Ces prescriptions ont valeur de plan de prévention des risques.

### **LA CHUTE DE BLOCS**

De même le socle topographique et géologique entraînent un risque de chute de blocs pour les communes de Châtel-Guyon, Enval, Marsat et Volvic.

### **LES COULEES DE BOUES**

Les coulées boueuses sont des phénomènes très rapides qui combinent des mouvements de terres et matériaux avec des concentrations fortes en eau. Il s'agit d'un risque intermédiaire entre les glissements de terrain et les inondations par ruissellement. Les secteurs les plus vulnérables sont ceux situés au niveau des

coteaux et de la faille de Limagne mais l'ensemble du territoire est concerné par ce risque.

### **L'EROSION DES BERGES**

La commune des Martres-d'Artière est concernée par risques d'érosion des berges de l'Allier.

## RISQUES NATURELS : MOUVEMENTS DE TERRAIN ET CAVITES



Communes concernées par des risques naturels non localisés

- Cavités
- Mouvements de terrain
- Autres communes
- Contour RLV

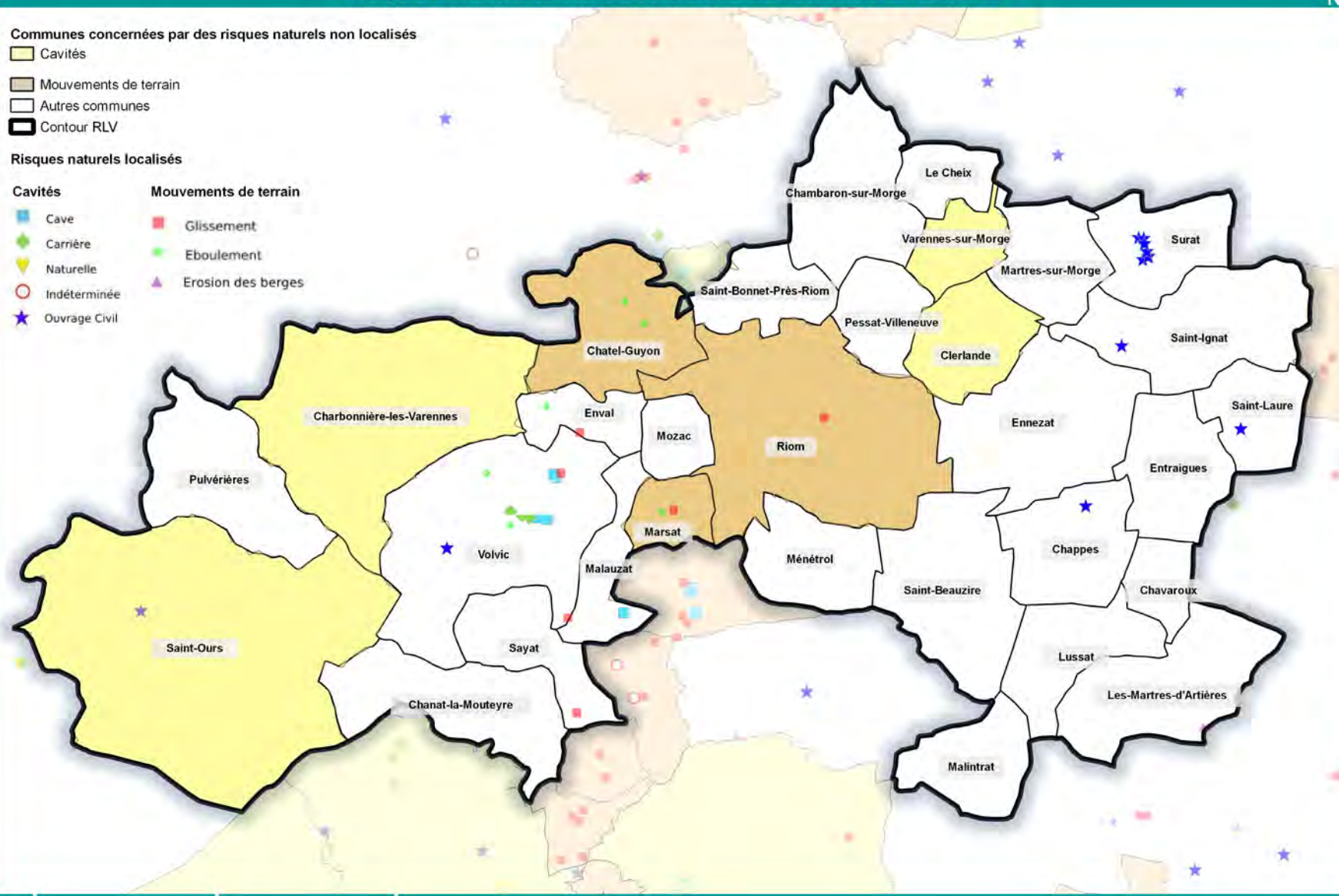
Risques naturels localisés

Cavités

- Cave
- Carrière
- Naturelle
- Indéterminée
- Ouvrage Civil

Mouvements de terrain

- Glissement
- Eboulement
- Erosion des berges



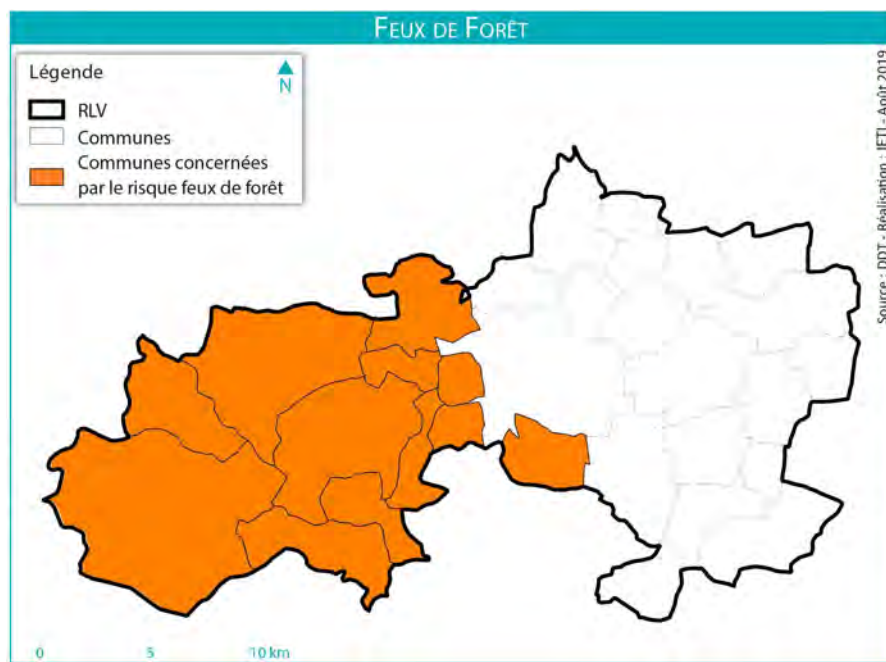
Source : BRGM - Réalisation : IETI Juillet 2021

#### 7.1.4 Le risque sismique

RLV est concernée dans son ensemble par un classement en zone 3 pour le risque sismique ce qui correspond à une sismicité modérée.

#### 7.1.5 Le risque feux de forêt

Les communes les plus boisées du territoire sont soumises à un risque d'incendie de ces forêts. Il s'agit des communes situées sur le plateau des dômes ou sur les coteaux de la faille. Ce risque est amené à s'amplifier dans le cadre du changement climatique.



#### 7.1.6 Le risque tempête et les autres risques climatiques

Le risque tempête concerne l'ensemble du territoire.

On note de manière générale un fort lien entre les risques et les phénomènes climatiques.

En compléments des risques recensés au DDRM (Feux, Tempêtes, Inondations) on peut citer :

- Les températures extrêmes (canicules et grand froid) qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des habitants et le fonctionnement des infrastructures et
- Les sécheresses qui, non seulement favorisent les feux, mais menacent l'approvisionnement en eau et les usages qui en découlent (eau potable, agriculture, industrie ...).

La fréquence et l'amplitude de ces phénomènes climatiques risquent de s'accroître dans le cadre du dérèglement climatique ce qui augmente la menace des risques associés.

#### 7.1.7 Le risque Radon

Le risque Radon, bien que non recensé au DDRM, concerne le territoire en lien avec son socle géologique.

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. Son accumulation dans des lieux confinés, notamment les bâtiments, peut conduire à une exposition des occupants à des seuils favorisant l'apparition de cancers du poumon. Le radon entre dans les bâtiments par les parties en contact avec le sol (cave, vide-sanitaire, plancher-bas...) et se répand dans les pièces habitées par les fissures, passages de canalisations etc. Son accumulation est favorisée par une mauvaise ventilation.

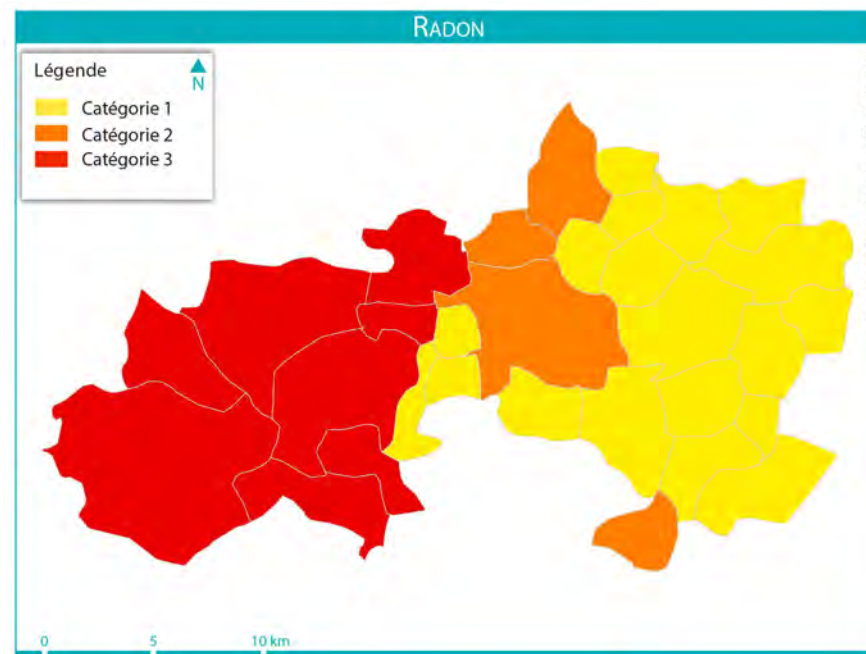
Les zones les plus concernées correspondent aux formations géologiques naturellement les plus riches en uranium.

À partir de la connaissance de la géologie de la France, l'IRSN a établi une carte du potentiel radon des sols. Elle permet de déterminer les communes sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable.

Elle conduit à classer les communes en 3 catégories :

- Catégorie 1 : commune localisée sur des formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles
- Catégorie 2 : commune localisée sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- Catégorie 3 : commune dont une partie au moins est située sur des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations

En raison de la présence des formations volcaniques et des spécificités géologiques, huit communes sont classées en catégorie 3 (Saint-Ours, Pulvérières, Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon, Enval, Volvic, Sayat, Chanat-la-Mouteyre) et quatre en catégorie 2 (Chambaron-sur-Morge, Saint-Bonnet-près-Riom, Riom, Malintrat).



### 7.1.8 Arrêtés de catastrophe naturelle

#### Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

| Période du phénomène     | Date de l'arrêté | Communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25/12/1999 au 29/12/1999 | 29/12/1999       | Riom, Chambaron-sur-Morge, Chanat-la-Mouteyre, Chappes, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Chavaroux, Le Cheix, Clerlande, Ennezat, Entraigues, Enval, Lussat, Malauzat, Malintrat, Marsat, Les-Martres-d'Artière, Martres-sur-Morge, Ménérol, Mozac, Pessat-Villeneuve, Pulvérières, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom, Saint-Ignat, Saint-Laure, Saint-Ours, Sayat, Surat, Varennes-sur-Morge, Volvic |

#### Inondations, coulées de boue et glissements de terrain

| Période du phénomène | Date de l'arrêté | Communes |
|----------------------|------------------|----------|
| 16/08/1983           | 29/12/1983       | Sayat    |

#### Inondations, coulées de boue

| Période du phénomène     | Date de l'arrêté | Communes                                                                                                              |
|--------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14/05/1988 au 21/05/1988 | 19/10/1988       | Ménérol                                                                                                               |
| 26/06/1990 au 27/06/1990 | 07/12/1990       | Chanat-la-Mouteyre, Châtel-Guyon, Enval, Les-Martres-d'Artière, Ménérol, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom |
| 27/05/1992 au 28/05/1992 | 04/02/1993       | Châtel-Guyon, Marsat, Ménérol, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom                                                           |
| 04/06/1992 au 06/06/1992 | 04/02/1993       | Marsat, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom, Volvic                                                                          |
| 09/06/1992 au 12/06/1992 | 04/02/1993       | Entraigues, Marsat, Les-Martres-d'Artière, Riom, Saint-Bonnet-près-Riom, Volvic                                       |
| 22/06/1993 au 23/06/1993 | 05/01/1994       | Châtel-Guyon                                                                                                          |

|                          |            |                              |
|--------------------------|------------|------------------------------|
| 04/11/1994 au 06/11/1994 | 21/11/1994 | Ménérol                      |
| 04/11/1994 au 06/11/1994 | 24/11/1994 | Les-Martres-d'Artière        |
| 04/06/2000               | 06/11/2000 | Ennezat                      |
| 04/06/2007               | 05/12/2007 | Chappes, Ennezat, Entraigues |
| 04/06/2007 au 05/06/2007 | 05/12/2007 | Saint-Beauzire               |
| 18/07/2007 au 20/07/2007 | 10/01/2008 | Saint-Ours                   |
| 26/04/2012               | 27/07/2012 | Saint-Ours                   |
| 06/08/2013 au 07/08/2013 | 21/11/2013 | Malintrat                    |

#### Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse

| Période du phénomène     | Date de l'arrêté | Communes                                                                                                 |
|--------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01/05/1989 au 31/12/1991 | 31/07/1992       | Châtel-Guyon, Chavaroux, Ménérol, Mozac, Pessat-Villeneuve, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom |
| 01/05/1989 au 31/05/1992 | 16/10/1992       | Chanat-la-Mouteyre, Enval                                                                                |
| 01/05/1989 au 31/12/1991 | 18/05/1993       | Les-Martres-d'Artière                                                                                    |
| 01/05/1989 au 31/12/1991 | 15/11/1994       | Chappes                                                                                                  |

#### Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

| Période du phénomène | Date de l'arrêté | Communes |
|----------------------|------------------|----------|
|----------------------|------------------|----------|

|                          |            |                                        |
|--------------------------|------------|----------------------------------------|
| 01/06/1992 au 31/08/1996 | 12/05/1997 | Chanat-la-Mouteyre                     |
| 01/01/1992 au 30/09/1997 | 12/03/1998 | Châtel-Guyon, Saint-Bonnet-près-Riom   |
| 01/06/1989 au 31/12/1997 | 12/06/1998 | Malintrat                              |
| 01/01/1992 au 31/12/1997 | 12/06/1998 | Mozac                                  |
| 01/01/1992 au 31/12/1997 | 10/08/1998 | Chavaroux                              |
| 01/01/1997 au 31/12/1997 | 10/08/1998 | Saint-Laure                            |
| 01/06/1992 au 30/06/1998 | 22/10/1998 | Enval                                  |
| 01/01/1992 au 31/12/1997 | 22/10/1998 | Ménérol                                |
| 01/01/1992 au 31/08/1998 | 19/11/1998 | Les-Martres-d'Artière                  |
| 01/05/1989 au 31/08/1998 | 19/11/1998 | Lussat                                 |
| 01/01/1992 au 31/12/1998 | 19/03/1999 | Riom                                   |
| 01/03/1998 au 31/12/1998 | 16/04/1999 | Ennezat                                |
| 01/01/1992 au 31/03/1992 | 27/12/2000 | Chappes                                |
| 01/03/1996 au 31/12/1996 | 27/12/2000 | Chappes                                |
| 01/09/1996 au 31/12/1996 | 27/12/2000 | Chanat-la-Mouteyre                     |
| 01/01/1998 au 31/12/1998 | 27/12/2000 | Chanat-la-Mouteyre, Chavaroux, Ménérol |
| 01/01/1998 au 31/12/1999 | 27/12/2000 | Chappes, Chavaroux                     |
| 01/06/1999 au 31/12/1999 | 27/12/2000 | Riom                                   |
| 01/06/1999 au 30/09/1999 | 27/12/2000 | Pessat-Villeneuve                      |

|                          |            |                               |
|--------------------------|------------|-------------------------------|
| 01/08/1998 au 31/12/1999 | 27/12/2000 | Lussat, Les-Martres-d'Artière |
| 01/01/1998 au 31/12/2000 | 29/08/2001 | Saint-Bonnet-près-Riom        |
| 01/01/2001 au 30/09/2001 | 12/03/2002 | Riom                          |
| 01/04/2000 au 30/09/2001 | 01/08/2002 | Châtel-Guyon                  |
| 01/06/2000 au 30/09/2001 | 30/04/2003 | Ménérol                       |
| 01/04/2002 au 30/11/2002 | 30/04/2003 | Mozac                         |
| 01/07/2001 au 30/09/2001 | 08/07/2003 | Chanat-la-Mouteyre, Chavaroux |
| 01/01/2002 au 31/12/2002 | 08/07/2003 | Chanat-la-Mouteyre, Chavaroux |
| 01/01/1998 au 30/09/2001 | 25/08/2004 | Saint-Laure                   |
| 01/01/2002 au 31/12/2002 | 25/08/2004 | Saint-Laure                   |
| 01/01/2002 au 31/12/2002 | 25/08/2004 | Ménérol                       |
| 01/01/2006 au 31/03/2006 | 07/08/2008 | Riom                          |
| 01/01/2016 au 31/03/2016 | 26/06/2017 | Riom, Châtel-Guyon            |
| 01/01/2016 au 31/03/2016 | 25/07/2017 | Enval                         |

### Tempête

| Période du phénomène     | Date de l'arrêté | Communes                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 06/11/1982 au 10/11/1982 | 18/11/1982       | Chambaron-sur-Morge, Chanat-la-Mouteyre, Chappes, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Chavaroux, Le Cheix, Clerlande, Ennezat, Entraigues, Enval, Lussat, Malauzat, Malintrat, Marsat, Les-Martres-d'Artière, |

|  |  |                                                                                                                                                                                                  |
|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  | Martres-sur-Morge, Ménétrol, Mozac, Pessat-Villeneuve, Pulvérières, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom, Saint-Ignat, Saint-Laure, Saint-Ours, Sayat, Surat, Varennes-sur-Morge, Volvic |
|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **ENJEUX**

**Améliorer la gestion des eaux de ruissellement**

**Informer les habitants sur les risques, les mesures de préventions et la conduite à tenir en cas d'évènement**

**Limitier l'installation de nouvelles populations ou activités dans les secteurs exposés et la conditionner à la mise en place de mesures de prévention.**

### 7.3 Les risques technologiques

Des risques technologiques existent également au niveau des industries, des infrastructures de transport de matières dangereuses, de l'aval des barrages et des anciens forages miniers.

La commune des Martres d'Artière est concernée par le risque de rupture de barrage pour le barrage de Naussac situé en amont sur l'Allier.

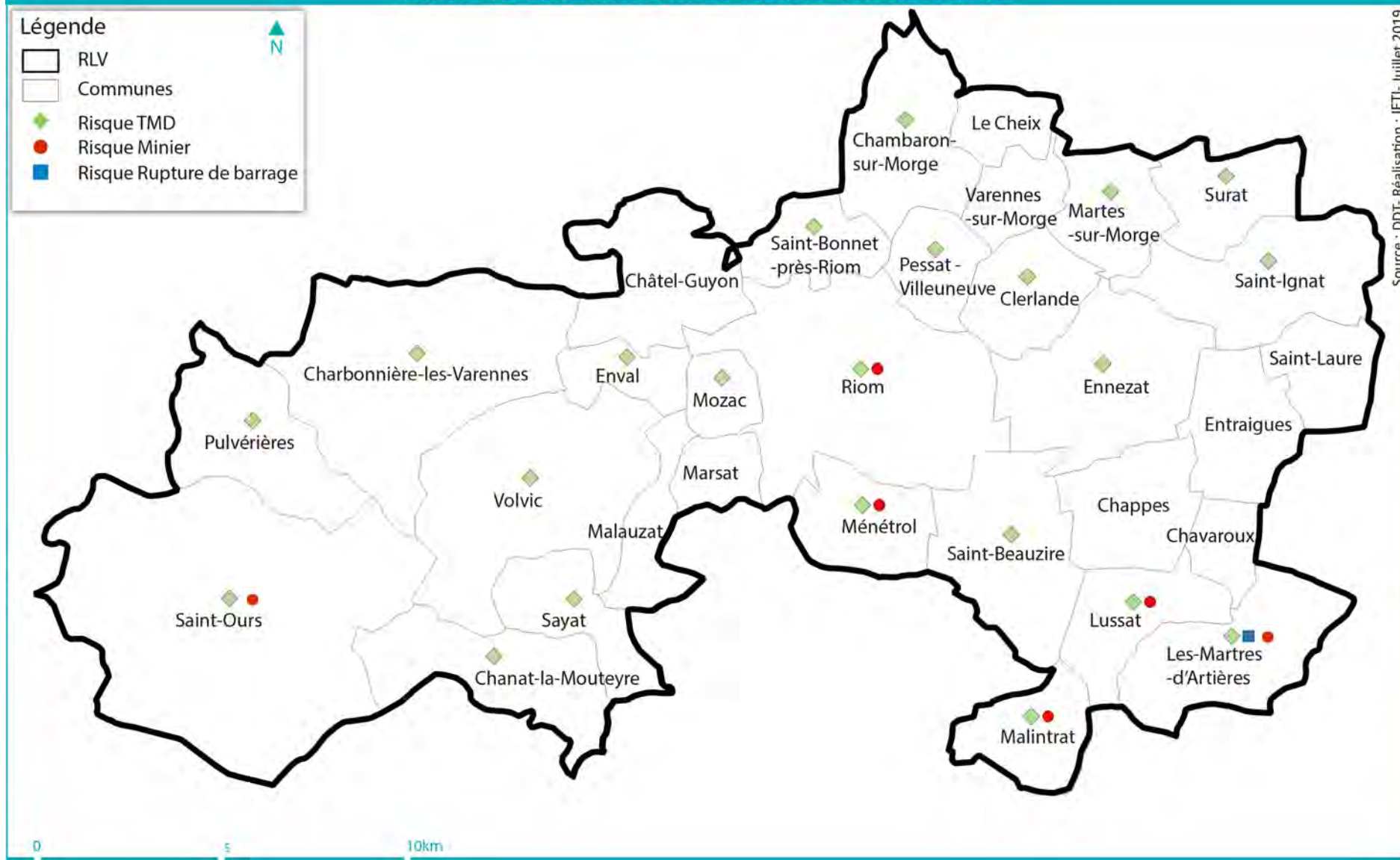
Les communes suivantes sont soumises à un risque minier dû à la présence de forages des mines de bitume :

- Riom (Mine de Macholle)
- Ménérol (Mine de Cœur)
- Lussat (Mine de Lussat)
- Malintrat (Mine de Malintrat)

Par ailleurs, la commune de Saint-Ours est soumise à un risque minier lié à la présence d'une ancienne exploitation de plomb argentifère (Pontgibaud).

23 communes du territoire sont concernées par le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) dans des canalisations ou par voie ferrée ou routière. Ce risque est consécutif aux risques induits par des accidents ou incidents (explosivité, inflammabilité, toxicité, corrosivité...).

## COMMUNES CONCERNÉES PAR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES : CANALISATIONS DE GAZ



TMD



Communes

Contour RLV

Nom des communes concernées

Chambaran-sur-Morge

Clerlande

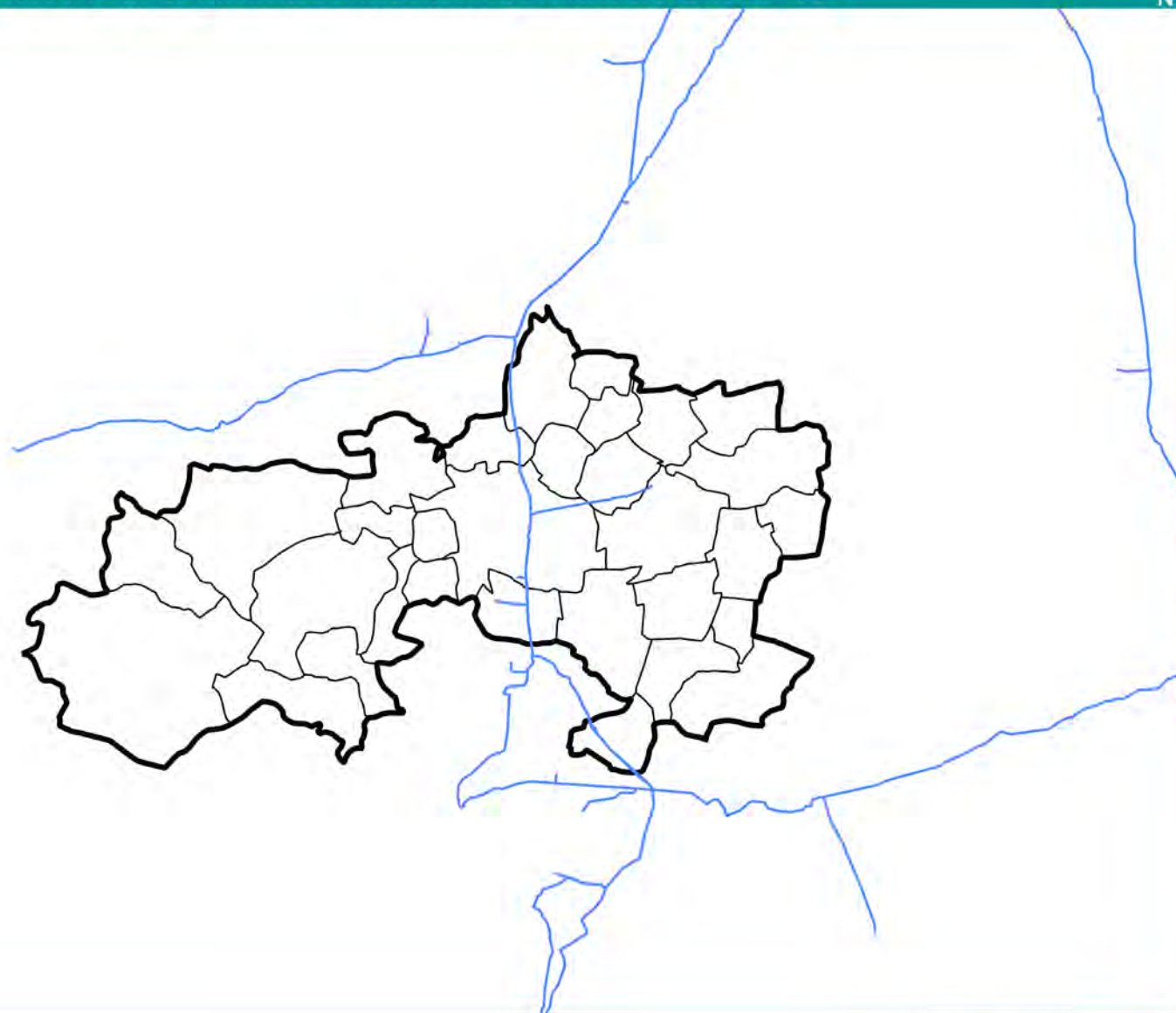
Ennezat

Malintrat

Ménétrol

Riom

Saint-Bonnet-Près-Riom



Source : BRGM - Réalisation : IETI Juillet 2021

Les communes de :

- Chambaron-sur-Morge,
- Clerlande,
- Ennezat,
- Martres-sur-Morge,
- Pessat-Villeneuve,
- Saint-Ignat ;
- Varennes-sur-Morge

sont recensées au DDRM pour le risque industriel du fait de la présence de sites Seveso seuil bas. Les maires de Chambaron-sur-Morge (Cellule), Pessat-Villeneuve

et Varennes-sur-Morge ont été informés par courrier préfectoral du 06 janvier 2012 des zones de danger associées à l'installation classée pour la protection de l'environnement TARDIF située sur la commune de Pessat-Villeneuve.

Les maires de Clerlande, Ennezat, Saint-Ignat, les Martres-sur-Morge et Varennes-sur-Morge ont été informés par courrier préfectoral du 06 janvier 2012 des zones de danger associées à l'installation classée pour la protection de l'environnement LIMAGRAIN située sur la commune d'Ennezat.

Toutefois la base de données des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ne recense aujourd'hui pas de site SEVESO sur le territoire. Aujourd'hui le territoire compte 58 ICPE mais pas d'installation Seveso.

| Nom établissement             | Commune      | Régime         | Statut Seveso | Rubriques                                                                              |
|-------------------------------|--------------|----------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndicat du Bois de l'Aumône  | CHATEL GUYON | Enregistrement | Non Seveso    | 2710                                                                                   |
| Syndicat du Bois de l'Aumône  | CHATEL GUYON | Non classé     | Non Seveso    | 322                                                                                    |
| LIMAGRAIN                     | ENNEZAT      | Autorisation   | Non Seveso    | 1331, 153bis, 2160, 305bis, 89                                                         |
| LIMAGRAIN                     | ENNEZAT      | Autorisation   | Non Seveso    | 1111, 1432, 153bis, 2160, 2260, 253, 2940, 3110                                        |
| LIMAGRAIN SCA                 | ENNEZAT      | Autorisation   | Non Seveso    | 2160                                                                                   |
| MARCA BOROT                   | ENNEZAT      | Non classé     | Non Seveso    |                                                                                        |
| METHELEC                      | ENNEZAT      | Autorisation   | Non Seveso    | 1510, 167, 2101, 2110, 2111, 2170, 2171, 2260, 2730, 2731, 2751, 2781, 2910, 322, 4718 |
| SCA LIMAGRAIN                 | ENNEZAT      | Autorisation   | Non Seveso    | 2160, 2260, 2910                                                                       |
| SCEA LOPA                     | ENNEZAT      | Autorisation   | Non Seveso    | 2101, 2111, 3660, 4718                                                                 |
| Syndicat du Bois de l'Aumône  | ENNEZAT      | Enregistrement | Non Seveso    | 2710                                                                                   |
| ENVAL DISTRIBUTION (ENVALDIS) | ENVAL        | Enregistrement | Non Seveso    | 1432, 1434, 1435, 2221, 2910, 2920, 2925                                               |

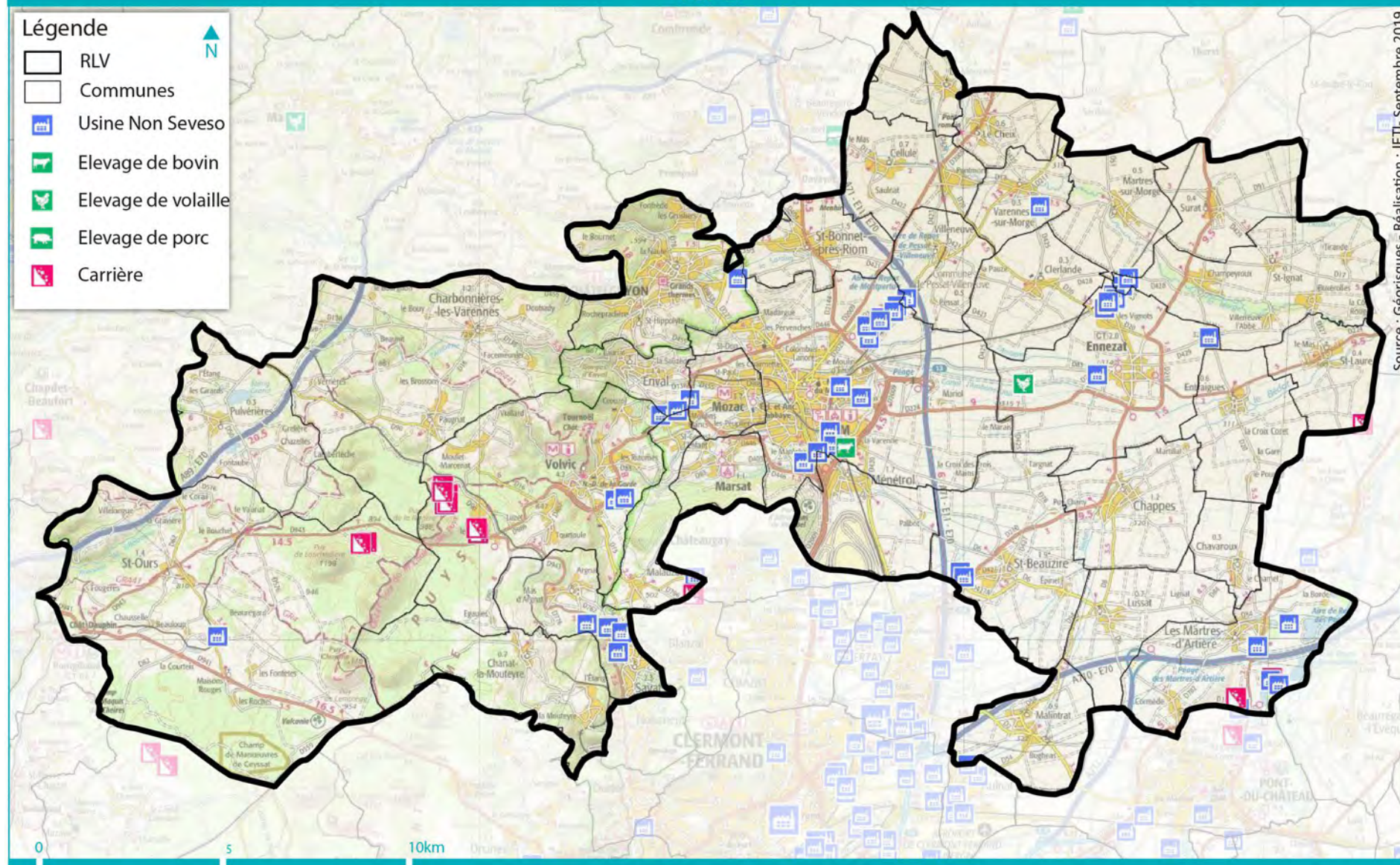
|                                          |                       |                |            |                                                      |
|------------------------------------------|-----------------------|----------------|------------|------------------------------------------------------|
| RENOVE PALETTES                          | ENVAL                 | Non classé     | Non Seveso | 1530, 2663, 98bis                                    |
| COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE               | LES MARTRES D ARTIERE | Enregistrement | Non Seveso | 2515, 2517                                           |
| COLAS SUD OUEST                          | LES MARTRES D ARTIERE | Non classé     | Non Seveso | 2510                                                 |
| GRANULATS VICAT                          | LES MARTRES D ARTIERE | Autorisation   | Non Seveso | 2510                                                 |
| GRANULATS VICAT                          | LES MARTRES D ARTIERE | Enregistrement | Non Seveso | 2515, 2517                                           |
| SABLIERES DU CENTRE                      | LES MARTRES D ARTIERE | Autorisation   | Non Seveso | 2510, 2515, 2517                                     |
| SARL ULMANN                              | LES MARTRES D ARTIERE | Autorisation   | Non Seveso | 1435, 2710, 2713, 2718                               |
| THOR ROGER                               | MALAUZAT              | Enregistrement | Non Seveso | 286, 361, 405                                        |
| CARREFOUR STATIONS SERVICE               | MENETROL              | Enregistrement | Non Seveso | 1412, 1414, 1435, 253, 261bis                        |
| AUVERGNE ENROBES GIE                     | PESSAT VILLENEUVE     | Enregistrement | Non Seveso | 150, 2521, 2910, 2915                                |
| 3L Ingénierie et Finance                 | RIOM                  | Non classé     | Non Seveso | 1432, 167, 2515, 2517, 2915                          |
| ATR                                      | RIOM                  | Enregistrement | Non Seveso | 1432, 1434, 1510, 1530, 2920, 2925                   |
| COVED SA                                 | RIOM                  | Non classé     | Non Seveso | 2662, 2711, 2714, 2718, 2790, 2791, 3510             |
| GOODYEAR DUNLOP TIRES FRANCE             | RIOM                  | Enregistrement | Non Seveso | 2661, 2662, 2663, 2910, 2925, 2940, 4331, 4719, 4734 |
| LIMAGRAIN INGREDIENTS                    | RIOM                  | Enregistrement | Non Seveso | 2160, 2220, 2260, 2661                               |
| R3I SARL                                 | RIOM                  | Enregistrement | Non Seveso |                                                      |
| SCHERING-PLOUGH                          | RIOM                  | Autorisation   | Non Seveso | 1432, 2120, 2910, 2915, 58                           |
| SCI VENDOME ACTIVITE chez AXA Real Estat | RIOM                  | Autorisation   | Non Seveso | 1412, 1414, 1432, 1435, 1510, 1530, 2662, 2663, 2910 |
| SELECTIS SA                              | RIOM                  | Non classé     | Non Seveso | 2515, 2714, 2716, 2718, 2791                         |
| Selectis Eco-Recyclage                   | RIOM                  | Autorisation   | Non Seveso | 2515, 2714, 2716, 2718, 2791                         |
| Syndicat du Bois de l'Aumône             | RIOM                  | Autorisation   | Non Seveso | 2710                                                 |
| Syndicat du Bois de l'Aumône             | RIOM                  | Non classé     | Non Seveso | 322                                                  |
| TMS INTERNATIONAL FRANCE                 | RIOM                  | Autorisation   | Non Seveso | 1435, 1436, 2716, 2791, 3532, 4734                   |

|                                       |                    |                |            |                                                                                          |
|---------------------------------------|--------------------|----------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| BECKER ALAIN                          | SAYAT              | Non classé     | Non Seveso |                                                                                          |
| BECKER Henri                          | SAYAT              | Autorisation   | Non Seveso | 286                                                                                      |
| BECKER JEAN                           | SAYAT              | Non classé     | Non Seveso | 286                                                                                      |
| Fromageries Paul DISCHAMP             | SAYAT              | Autorisation   | Non Seveso | 2221, 2230, 2921,                                                                        |
| MAROQUINERIE DE SAYAT                 | SAYAT              | Autorisation   | Non Seveso | 2355, 2360                                                                               |
| COMMUNAUTE COM CANTON ENNEZAT         | ST BEAUZIRE        | Non classé     | Non Seveso |                                                                                          |
| JACQUET PANIFICATION                  | ST BEAUZIRE        | Enregistrement | Non Seveso | 1432, 1510, 1530, 1532, 2160, 2220, 2221, 2663, 2910, 2925, 4140, 4755, 4802             |
| LIMAGRAIN                             | ST IGNAT           | Enregistrement | Non Seveso | 2160                                                                                     |
| LIMAGRAIN INGREDIENTS                 | ST IGNAT           | Enregistrement | Non Seveso | 2160, 2220, 2260, 2261, 2910                                                             |
| DUGOUR et FILS SAS                    | ST OURS            | Autorisation   | Non Seveso | 2510, 2515, 2517                                                                         |
| ETS JEAN ECHALIER                     | ST OURS            | Autorisation   | Non Seveso | 1435, 2560, 2564, 2663, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2716, 2718, 2791, 3550, 4725       |
| POUZZOLANES DES DOMES                 | ST OURS            | Autorisation   | Non Seveso | 2510, 2515, 2517                                                                         |
| SOCIETE DES ENROBES CLERMONTOIS - SEC | VARENNES SUR MORGE | Enregistrement | Non Seveso | 2515, 2517, 2521, 2910, 2915, 4801                                                       |
| ANDESITE - GRANITERIE DES VOLCANS     | VOLVIC             | Autorisation   | Non Seveso | 2510, 2517                                                                               |
| ANDESITE GRANITERIE DES VOLCANS       | VOLVIC             | Autorisation   | Non Seveso | 2510, 2517                                                                               |
| CARRIERES DES GOULOTS                 | VOLVIC             | Autorisation   | Non Seveso | 2510                                                                                     |
| ETABLISSEMENTS MALLET                 | VOLVIC             | Non classé     | Non Seveso | 2760                                                                                     |
| MALLET Robert                         | VOLVIC             | Non classé     | Non Seveso |                                                                                          |
| MALLET SAS                            | VOLVIC             | Autorisation   | Non Seveso | 2510                                                                                     |
| MALLET SAS                            | VOLVIC             | Autorisation   | Non Seveso | 2510                                                                                     |
| PORCENTRE SA                          | VOLVIC             | Enregistrement | Non Seveso | 2221, 2920                                                                               |
| PYROLAVE                              | VOLVIC             | Autorisation   | Non Seveso | 2510                                                                                     |
| Société des Eaux de VOLVIC            | VOLVIC             | Autorisation   | Non Seveso | 1185, 1200, 1412, 1414, 1432, 1510, 1532, 2253, 2661, 2662, 2663, 2910, 2921, 2925, 3642 |
| Syndicat du Bois de l'Aumône          | VOLVIC             | Enregistrement | Non Seveso | 2710                                                                                     |

#### **ENJEUX**

**Informers les habitants sur les risques et la conduite à tenir en cas d'accident (accident industriel, dispersion de matière dangereuse...)**

**Limiter l'installation de nouvelles populations ou activités dans les secteurs exposés et la conditionner à la mise en place de mesures de prévention.**



## 7.4 Les nuisances

### 7.4.1 Les nuisances sonores

La loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit a conduit notamment à un recensement et un classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Sur la base de ce classement sont déterminés :

- des secteurs affectés par le bruit situés au voisinage de ces infrastructures,
- les niveaux sonores que les constructeurs seront tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans ces secteurs,
- les isolements acoustiques de façade requis.

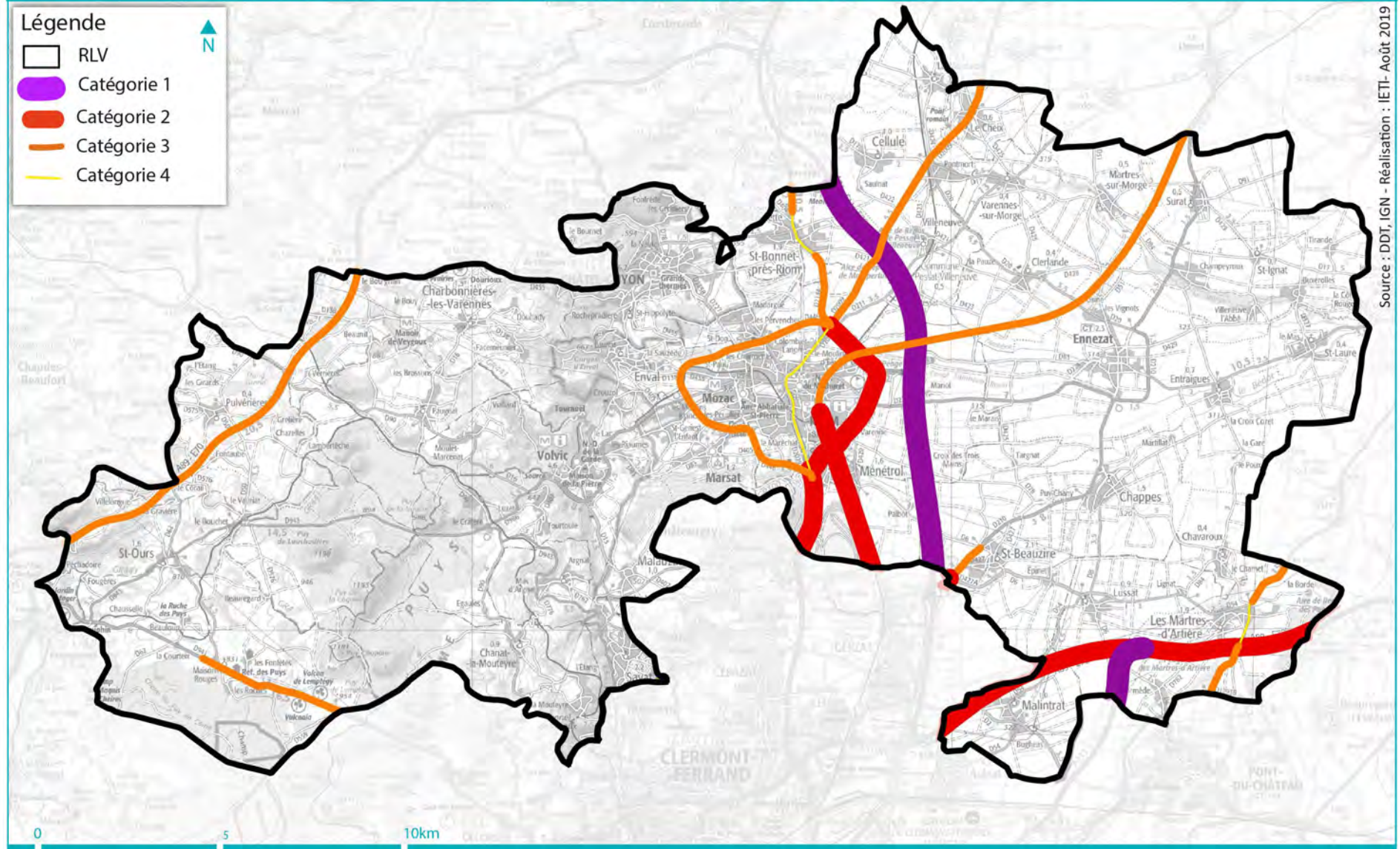
Ce classement a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement des infrastructures de transports terrestres en date du 9 janvier 2014.

La largeur des secteurs affectés par le bruit est fixée à 30, 100, 250 ou 300 mètres en fonction de la catégorie de l'infrastructure (cette distance est comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche).

Les communes suivantes sont concernées par un classement en catégorie allant de 1 à 4 des infrastructures routières : Chambaron-sur-Morge, Charbonnières-les-Varennes, Le Cheix, Enval, Lussat, Malintrat, Marsat, Les Martres d'Artière, Ménérol, Mozac, Pessat-Villeneuve, Pulvérières, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-Près-Riom, Saint-Ours, Sayat.

Les communes de Clerlande, Ennezat, Martres-sur-Morge, Saint-Ignat et Surat sont concernées par l'arrêté pour la ligne SNCF n°790

## CLASSEMENT SONORE DES VOIES



En application de la Directive 2002/49/CE, l'Etat et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont élaboré un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) concernant les routes ayant un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an (8200 véhicules/jour) et les voies ferrées de plus de 30 000 trains par an.

En amont de ces PPBE l'Etat a élaboré des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) pour les infrastructures principales. La troisième échéance des CBS a été arrêtée le 26 juin 2018.

Les cartes ci-dessous présentent les zones exposées à différents niveaux de bruit selon deux indicateurs :

- L'indicateur  $L_{DEN}$  est un indicateur du niveau de bruit global pendant une journée (jour, soir et nuit) utilisé pour qualifier la gêne liée à l'exposition au bruit. Il est calculé à partir des niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h.
- L'indicateur  $L_N$  est un indicateur du niveau de bruit pendant la période nocturne (22h-6h), il est utilisé pour qualifier la gêne liée à l'exposition au bruit durant la nuit.

## CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES - LDEN



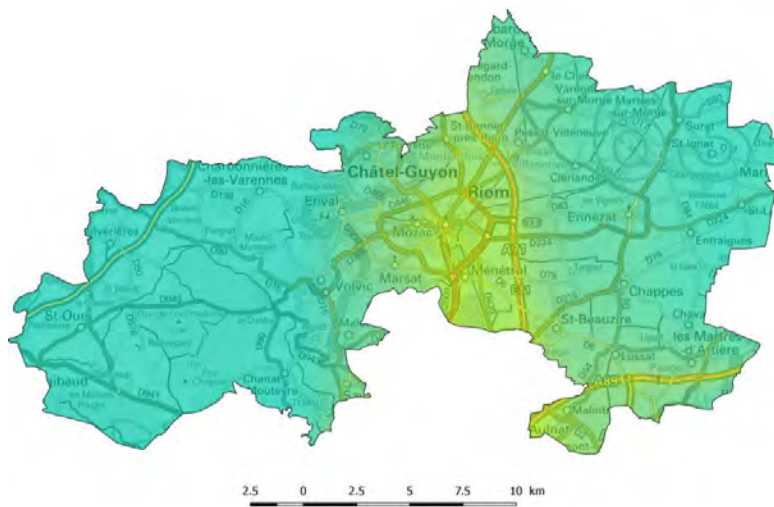
## CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES - LN



#### 7.4.2 La pollution de l'air

La présence des polluants atmosphériques sur le territoire de Riom Limagne et Volcans a été étudiée dans le cadre du PCAET. Le diagnostic réalisé par l'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes dans ce cadre met en avant une bonne qualité de l'air globale avec un respect des valeurs réglementaires. Toutefois pour les particules fines (PM 2,5) des concentrations supérieures aux valeurs recommandées par l'OMS sont enregistrées dans les secteurs urbains.

##### Oxydes d'azote

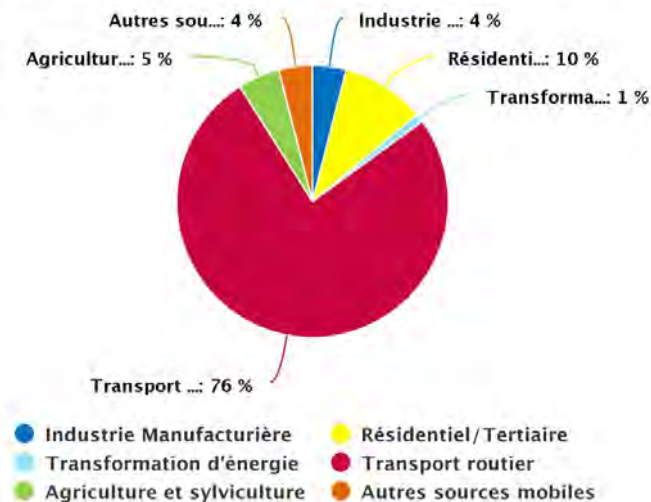


Concentration en dioxyde d'Azote \_ Source ATMO

Les valeurs de qualité de l'air sont bonnes au regard de la réglementation et des valeurs sanitaires. Les émissions se concentrent au niveau de la ville-centre (Riom) et au niveau des liaisons routières, notamment la A71 et la A89.

#### EPCI de CA Riom Limagne et Volcans (2016) Oxydes d'azote

Inventaire des émissions ESPACE AuRA V2018-0 – SECTEN – 6 classes, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes



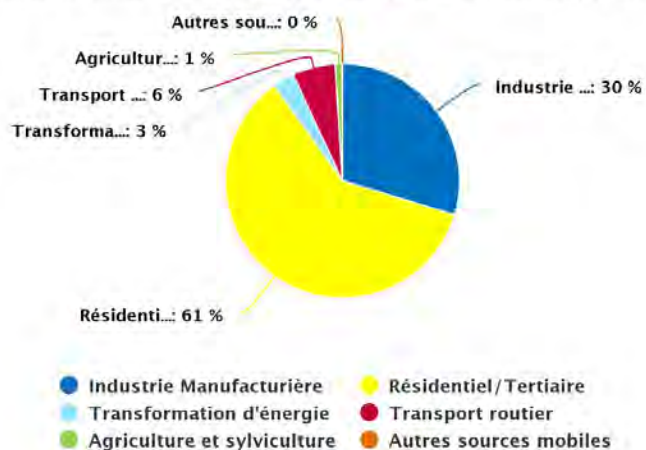
Parts sectorielles d'émissions de NOx – Source ATMO

Les principales émissions d'oxyde d'azote sont produites par les transports routiers (77%). Cela concerne les transports dans leur globalité : voyageurs et marchandises en raison de l'utilisation de produits pétroliers. Le mode de transport principal pour les habitants demeure la voiture individuelle (54% des émissions). En effet les transports en communs sont peu utilisés car peu développés à l'échelle départementale. Il est à noter que des efforts sont fait pour leur développement à différentes échelles et notamment sur Riom Limagne et Volcans.

## Dioxyde de soufre

### EPCI de CA Riom Limagne et Volcans (2016) Dioxyde de soufre

Inventaire des émissions ESPACE AuRA V2018-0 - SECTEN - 6 classes, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes



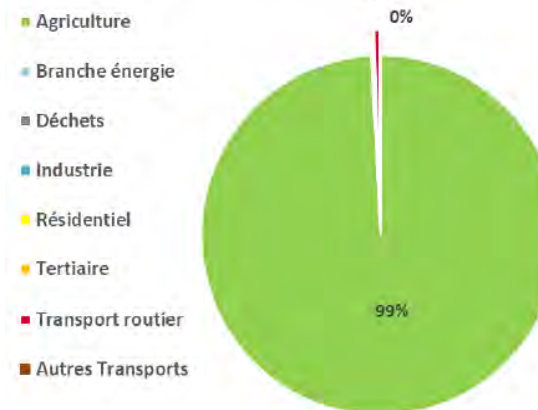
Parts sectorielles d'émissions de SO2 – Source ATMO

Pour le dioxyde de soufre (SO2), c'est l'industrie qui est le principal contributeur aux émissions (43%, provoqué principalement par les stations d'enrobage), suivi du secteur résidentiel (39%).

## Ammoniac

[204]

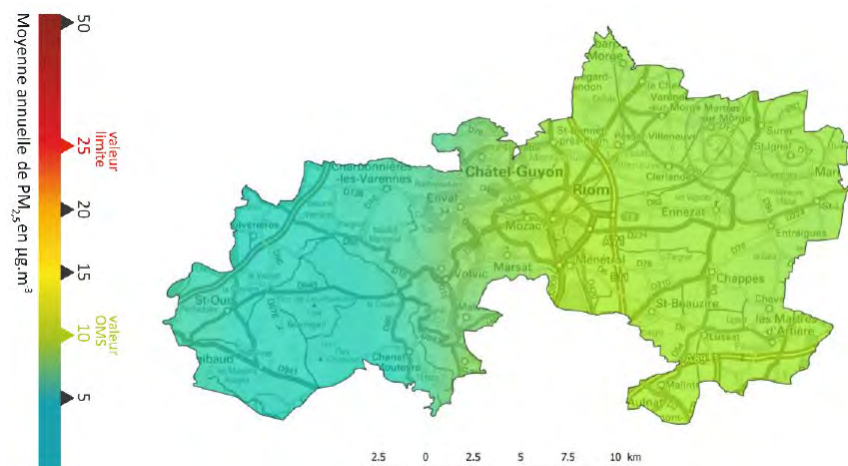
### Emissions NH3 (t) 2015



Parts sectorielles d'émissions de NH3 – Source ATMO

Pour ce qui est de l'ammoniac, c'est le secteur agricole qui est responsable de la quasi-totalité des émissions (99% provoqué par la gestion des déjections animales ainsi que l'épandage pour les cultures).

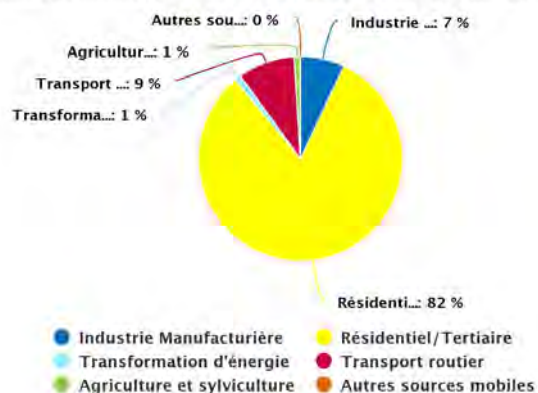
## Les particules fines et les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)



Concentration en PM<sub>2,5</sub>\_Source ATMO

### EPCI de CA Riom Limagne et Volcans (2016) COV non méthaniques

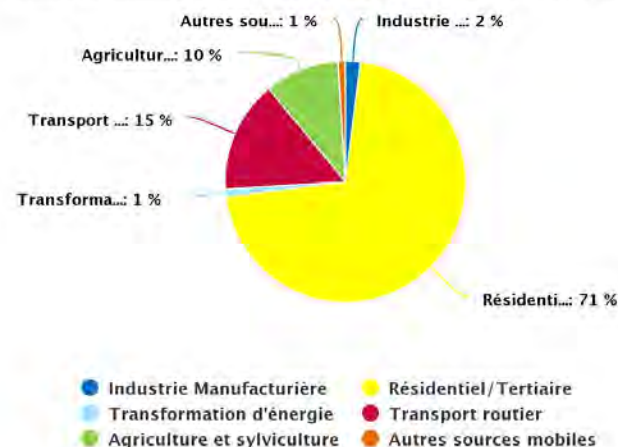
Inventaire des émissions ESPACE AuRA V2018-0 - SECTEN - 6 classes, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes



Parts sectorielles d'émissions de COVNM – Source ATMO

### EPCI de CA Riom Limagne et Volcans (2016) Particules PM<sub>2,5</sub>

Inventaire des émissions ESPACE AuRA V2018-0 - SECTEN - 6 classes, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes



Parts sectorielles d'émissions de PM<sub>2,5</sub> – Source ATMO

En ce qui concerne les particules fines et les COVNM, le secteur résidentiel est le principal contributeur aux émissions. Cela est dû en grande majorité à l'utilisation de moyens de chauffage au bois peu performants (foyer ouverts, poêle vétuste, maisons individuelles dispersées souvent vieillissantes, donc énergivores etc.).

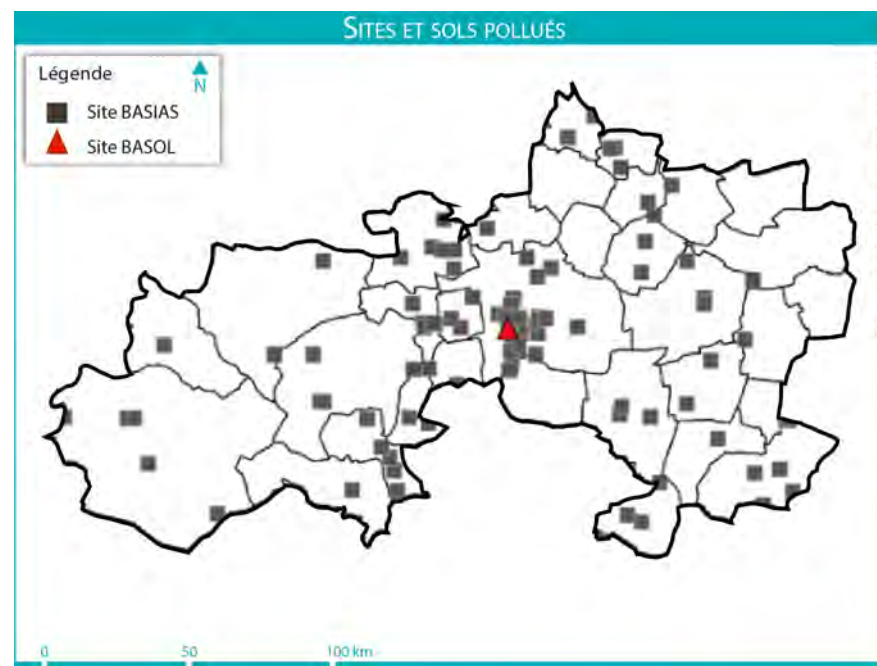
### 7.4.3 La pollution des sols

La base de données Basol des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, enregistre un site, le Centre EDF GDF Services, pour une activité de « Cokéfaction, usines à gaz » sur la commune de Riom. Ce site est classé vert ce qui veut dire qu'il a été traité et qu'il ne nécessite pas de surveillance, il s'agit d'en garder la mémoire. Il s'agit du est situé 8 rue Amable Faucon.

La base de données Basias recense quant à elle sur le territoire 93 sites industriels ou anciens sites industriels ayant accueilli une activité susceptible de générer une pollution dans les sols. (voir tableau page suivante).

Les communes suivantes sont concernées :

Chambaron-sur-Morge, Chanat-la-Mouteyre, Chappes, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Le Cheix, Clerlande, Ennezat, Entraigues, Enval, Lussat, Malauzat, Malintrat, Marsat, Les Martres d'Artière, Ménérol, Mozac, Pulvérières, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-Pres-Riom, Saint-Ours, Sayat, Varennes-sur-Morge et Volvic.



| Identifiant | Commune                    | Nom usuel                           | Etat d'activité   |
|-------------|----------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| AUV6300993  | CHAMBARON-SUR-MORGE        | Ancienne décharge communale         | Activité terminée |
| AUV6300994  | CHAMBARON-SUR-MORGE        | Ancienne décharge syndicale         | Activité terminée |
| AUV6300862  | CHANAT-LA-MOUTEYRE         | Ancienne décharge communale         | Activité terminée |
| AUV6300988  | CHAPPES                    | Ancienne décharge communale         | Activité terminée |
| AUV6300989  | CHAPPES                    | Décharge industrielle               | En activité       |
| AUV6301024  | CHARBONNIERES-LES-VARENNES | Ancienne décharge communale         | Activité terminée |
| AUV6301025  | CHARBONNIERES-LES-VARENNES | Ancienne décharge communale         | Activité terminée |
| AUV6300239  | CHATEL-GUYON               | Ancienne station de la Gare         | Activité terminée |
| AUV6300240  | CHATEL-GUYON               | Station ROUSSEL                     | En activité       |
| AUV6300241  | CHATEL-GUYON               | TOTAL service                       | En activité       |
| AUV6300478  | CHATEL-GUYON               | Ateliers WOOD                       | En activité       |
| AUV6300640  | CHATEL-GUYON               | Ancienne usine à gaz de Châtelguyon | Activité terminée |

|            |              |                                                        |                   |
|------------|--------------|--------------------------------------------------------|-------------------|
| AUV6300997 | CHATEL-GUYON | Ancienne décharge de Saint-Hippolyte                   | Activité terminée |
| AUV6300985 | CLERLANDE    | Ancienne décharge communale                            | Activité terminée |
| AUV6300986 | CLERLANDE    | Ancienne décharge industrielle de pneus usagées RHODES | Activité terminée |
| AUV6300146 | ENNEZAT      | ELF service                                            | En activité       |
| AUV6300147 | ENNEZAT      | TOTAL service                                          | En activité       |
| AUV6300407 | ENNEZAT      | Usine LIMAGRAIN DOMAGRI                                | En activité       |
| AUV6300991 | ENNEZAT      | Ancienne décharge communale                            | Activité terminée |
| AUV6300987 | ENTRAIGUES   | Ancienne décharge communale                            | Activité terminée |
| AUV6300048 | ENVAL        | LECLERC service ENVAL                                  | En activité       |
| AUV6300502 | ENVAL        | Récupérateur MAUGUE                                    | En activité       |
| AUV6300794 | ENVAL        | Casse autos LAROYE                                     | En activité       |
| AUV6301263 | ENVAL        | Casse autos TROCELLIER                                 | En activité       |

|            |                           |                                      |                      |
|------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| AUV6301336 | ENVAL                     | Ancienne Casse-auto<br>63 CHOMELLIER | Activité<br>terminée |
| AUV6300279 | LE CHEIX                  | Ancienne station<br>Garage COURTADON | Activité<br>terminée |
| AUV6301005 | LE CHEIX                  | Ancienne décharge<br>communale       | Activité<br>terminée |
| AUV6301256 | LE CHEIX                  | Casse autos FOLLIOL                  | En activité          |
| AUV6300704 | LES MARTRES-<br>D'ARTIERE | Anciens ateliers<br>LAMADON          | Activité<br>terminée |
| AUV6300796 | LES MARTRES-<br>D'ARTIERE | Poste d'enrobage<br>fixe COLAS       | En activité          |
| AUV6301039 | LES MARTRES-<br>D'ARTIERE | Ancienne décharge<br>communale       | Activité<br>terminée |
| AUV6301444 | LES MARTRES-<br>D'ARTIERE | Ancienne décharge<br>communale       | Activité<br>terminée |
| AUV6301040 | LUSSAT                    | Ancienne décharge<br>communale       | Activité<br>terminée |
| AUV6300329 | MALAUZAT                  | Etablissements THOR                  | En activité          |
| AUV6300996 | MALAUZAT                  | Ancienne décharge<br>communale       | Activité<br>terminée |
| AUV6300535 | MALINTRAT                 | Ateliers TICHIT                      | En activité          |
| AUV6300865 | MALINTRAT                 | Ancienne décharge<br>communale       | Activité<br>terminée |

|            |             |                                                       |                      |
|------------|-------------|-------------------------------------------------------|----------------------|
| AUV6301011 | MALINTRAT   | Ancienne décharge<br>communale                        | Activité<br>terminée |
| AUV6300998 | MARSAT      | Ancienne décharge<br>communale                        | Activité<br>terminée |
| AUV6301246 | MENETROL    | Ancienne décharge<br>communale                        | Activité<br>terminée |
| AUV6300047 | MOZAC       | Ancienne station<br>YACCO service -<br>Garage CITROËN | Activité<br>terminée |
| AUV6300643 | MOZAC       | Ancienne usine de<br>Saint Martin                     | Activité<br>terminée |
| AUV6300999 | MOZAC       | Ancienne décharge<br>communale                        | Activité<br>terminée |
| AUV6301019 | PULVERIERES | Ancienne décharge<br>communale                        | Activité<br>terminée |
| AUV6300041 | RIOM        | MOBIL service                                         | En activité          |
| AUV6300042 | RIOM        | ESSO service                                          | En activité          |
| AUV6300043 | RIOM        | Ancienne station<br>Route de Paris                    | Activité<br>terminée |
| AUV6300044 | RIOM        | INTERMARCHE<br>service Ménétrol                       | En activité          |
| AUV6300045 | RIOM        | TOTAL service                                         | En activité          |

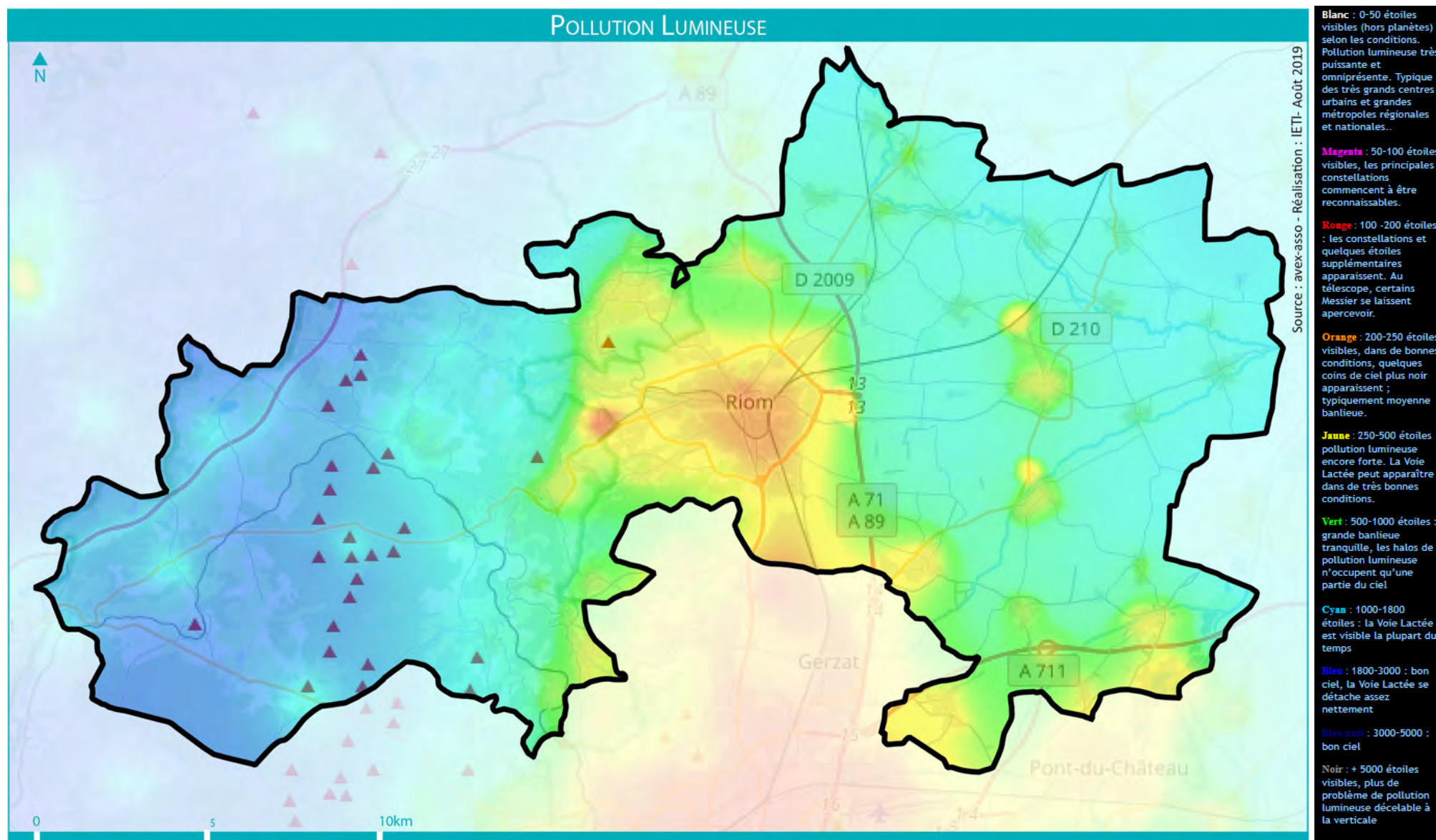
|            |      |                                                   |                   |
|------------|------|---------------------------------------------------|-------------------|
| AUV6300046 | RIOM | STOC service - Le Creux                           | En activité       |
| AUV6300371 | RIOM | Usine CHIBRET de Mirabel                          | En activité       |
| AUV6300372 | RIOM | Usine SEIA des Dagneaux                           | En activité       |
| AUV6300390 | RIOM | Anciens stockages STANDARD FRANCAISE des PETROLES | Activité terminée |
| AUV6300503 | RIOM | Usine DOM COMPOSIT                                | En activité       |
| AUV6300504 | RIOM | Usine LUMINOX                                     | En activité       |
| AUV6300505 | RIOM | Usine MECATRONIC                                  | En activité       |
| AUV6300506 | RIOM | Nouvelle usine des Signaux des Portes de Riom     | En activité       |
| AUV6300636 | RIOM | Ancienne usine à gaz de Riom                      | Activité terminée |
| AUV6300641 | RIOM | Ancienne station voie express Mirabel             | Activité terminée |
| AUV6300642 | RIOM | Anciennes tanneries de Riom                       | Activité terminée |

|            |      |                                                     |                   |
|------------|------|-----------------------------------------------------|-------------------|
| AUV6300644 | RIOM | Ancienne manufacture de l'Hopital Général           | Activité terminée |
| AUV6300645 | RIOM | Ancienne fonderie d'antimoine de Layat              | Activité terminée |
| AUV6300646 | RIOM | Ancienne manufacture de tabacs                      | Activité terminée |
| AUV6300647 | RIOM | Ancienne cablerie SEM - Site industriel du Maréchat | Activité terminée |
| AUV6300648 | RIOM | Entrepôts SEGUIN CHOMETTE                           | En activité       |
| AUV6300662 | RIOM | Usine SEITA de Riom                                 | En activité       |
| AUV6300713 | RIOM | Ancienne manufacture FROMENTAL                      | Activité terminée |
| AUV6300780 | RIOM | Ancienne usine CSEE La Fayette                      | Activité terminée |
| AUV6300781 | RIOM | Usine CSEE Archon Depeyrouse Dombrowski             | En activité       |
| AUV6300789 | RIOM | Anciens ateliers LUMINOX                            | Activité terminée |

|            |                        |                                          |                   |
|------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------|
| AUV6301000 | RIOM                   | Ancienne décharge communale              | Activité terminée |
| AUV6301218 | RIOM                   | Ancienne décharge communale des Dagneaux | Activité terminée |
| AUV6301262 | RIOM                   | Casse autos ARTHAUD                      | En activité       |
| AUV6301337 | RIOM                   | Ancienne usine DOMBROWSKI                | Activité terminée |
| AUV6300246 | SAINT-BEAUZIRE         | Relais des Dômes                         | En activité       |
| AUV6300583 | SAINT-BEAUZIRE         | Ancienne sucrerie de BOURDON             | Activité terminée |
| AUV6300990 | SAINT-BEAUZIRE         | Ancienne décharge communale              | Activité terminée |
| AUV6300992 | SAINT-BONNET-PRES-RIOM | Ancienne décharge communale              | Activité terminée |
| AUV6300222 | SAINT-OURS             | Station ROUDAIRE                         | En activité       |
| AUV6300678 | SAINT-OURS             | Récupérateur ECHALIER                    | En activité       |
| AUV6301023 | SAINT-OURS             | Ancienne décharge communale              | Activité terminée |
| AUV6301383 | SAINT-OURS             | Ancienne décharge communale              | Activité terminée |

|            |                    |                                                |                   |
|------------|--------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| AUV6301391 | SAINT-OURS         | Ancien dépôt militaire - Vulcania              | Activité terminée |
| AUV6300119 | SAYAT              | TOTAL service                                  | En activité       |
| AUV6300384 | SAYAT              | Les Entrepôts Frigorifiques                    | En activité       |
| AUV6300536 | SAYAT              | Casses autos La Côte Saint Vincent             | En activité       |
| AUV6300782 | SAYAT              | Usine CETEK                                    | En activité       |
| AUV6301041 | SAYAT              | Ancienne décharge communale                    | Activité terminée |
| AUV6300847 | VARENNES-SUR-MORGE | Poste d'enrobage temporaire des Epines         | En activité       |
| AUV6300712 | VOLVIC             | Ancienne station Hotel de la Nugère            | Activité terminée |
| AUV6301026 | VOLVIC             | Ancienne décharge communale                    | Activité terminée |
| AUV6301027 | VOLVIC             | Ancienne décharge communale de Moulet-Marcenat | Activité terminée |
| AUV6301028 | VOLVIC             | Ancienne décharge communale du Cratère         | Activité terminée |

#### 7.4.4 La pollution lumineuse



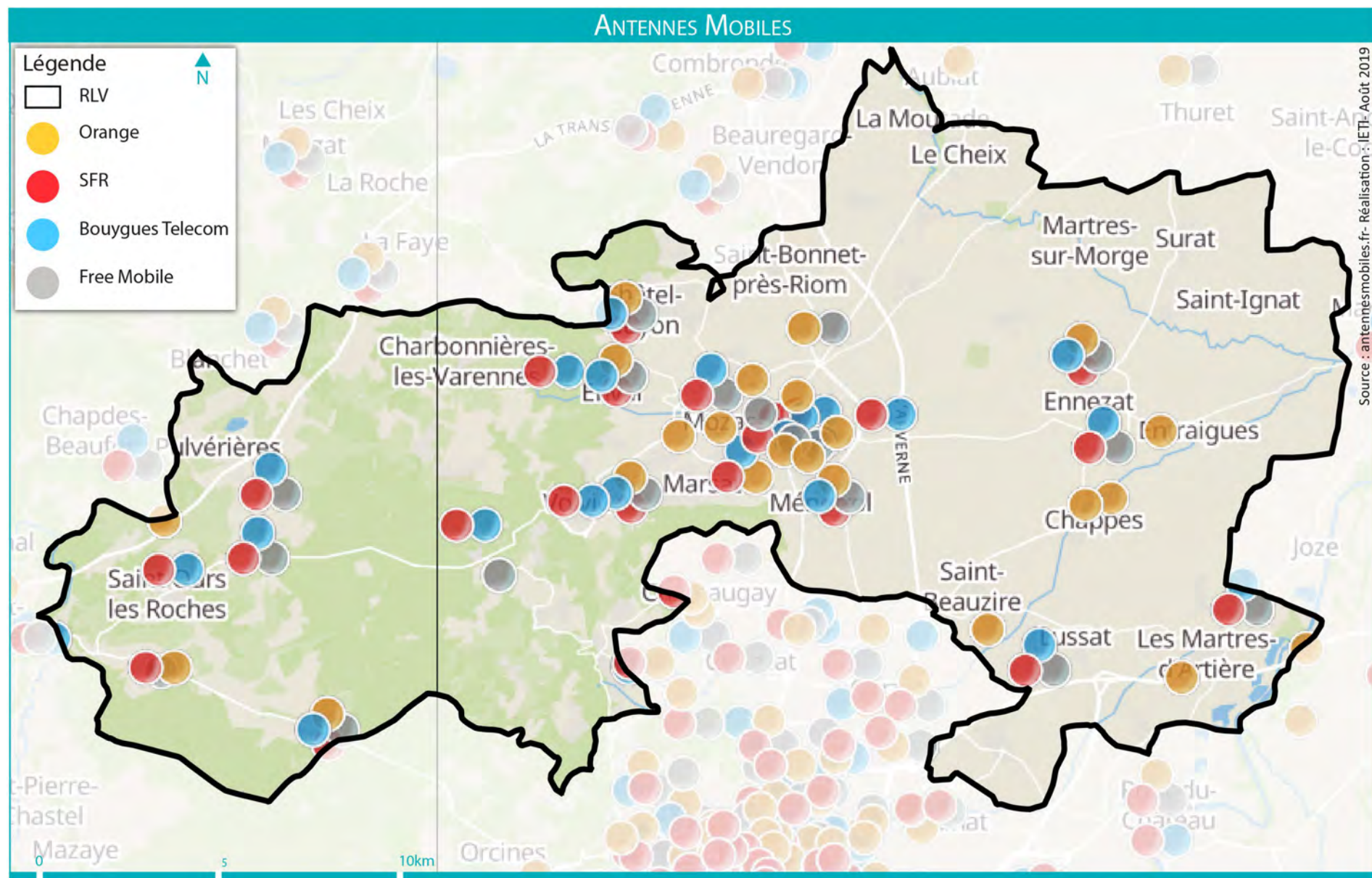
D'après l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), l'expression « pollution lumineuse » désigne la dégradation de l'environnement nocturne par émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine. La pollution lumineuse se perçoit principalement sous trois formes : le halo lumineux, la lumière éblouissante et la lumière envahissante (ou intrusive)

Cet excès rend notamment difficile l'observation des étoiles ce qui est traduit dans la carte ci-dessus.

Sur le territoire, la plupart des espaces restent globalement préservés, la pollution se concentrant essentiellement sur l'agglomération riomoise.

La pollution lumineuse a des effets sur la biodiversité (voir « Trame Noire » ci-dessus au paragraphe 5.3) en perturbant les rythmes circadiens de la faune et la flore et en pénalisant les espèces nocturnes. Les effets de perturbation des rythmes circadiens peuvent également être observés chez l'homme.

#### 7.4.5 Les ondes électromagnétiques



De nombreuses antennes relais mobile sont présentes sur le territoire. Ces antennes n'ont pas d'incidence directe sur la santé des citoyens.

Cependant, leur présence doit être prise en compte dans les projets urbains afin d'éviter l'implantation de locaux destinés à recevoir un public sensible (écoles, crèche, hôpital...).

**ENJEUX :**

**Maintenir le caractère préservé du cadre de vie**

**Réduire les nuisances par l'évolution des modes de transports et des pratiques agricoles ainsi que par la réhabilitation du bâti**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>ATOUTS</p> <p>Les habitants du territoire bénéficient d'un cadre de vie préservé les nuisances étant relativement faibles et localisées principalement au niveau des infrastructures.</p>                                                                                                                                                                                                                           | <p>FAIBLESSES</p> <p>Territoire soumis à de nombreux risques</p> <p>Importance du risque inondation</p>                                                                                                                                                                                            |
| <p>OPPORTUNITES</p> <p>Améliorer la gestion des risques notamment par la mise en œuvre les plans d'actions de la SLGRI et du PAPI</p> <p>Réduire le risque inondation par une meilleure gestion du ruissellement (désimperméabilisation, noues, haies...)</p> <p>Diminuer les nuisances par une action sur les transports (réduction du recours à la voiture individuelle) en lien avec la thématique de l'énergie</p> | <p>MENACES</p> <p>Imperméabilisation excessive des sols et construction dans les secteurs à enjeux entraînant une augmentation du risque inondation.</p> <p>Augmentation des risques naturels liés à l'augmentation des événements climatiques extrêmes dans le cadre du changement climatique</p> |

## 8 LES RESEAUX

### 8.1 L'alimentation en eau potable

#### 8.1.1 Les réseaux d'eau potable

La compétence pour la gestion de l'alimentation en eau potable sur le territoire est assurée par RLV et trois syndicats d'alimentation en eau potable :

- La Communauté d'Agglomération RLV qui alimente les communes de Riom, Saint-Genest-l'Enfant (Malauzat), Marsat et Mozac, d'une part et les communes de Volvic, Pulvérières, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon (hors Saint-Hippolyte) et Chanat-la-Mouteyre d'autre part.
- Le Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en eau Potable (SIAEP) de la Basse-Limagne qui alimente les communes de Chavaroux, Entraigues, Les Martres-d'Artière, Lussat, Malintrat, St-Ignat, St-Laure, Surat et Sayat.
- Le SIAEP de la Plaine de Riom qui alimente les communes de Varennes-sur-Morge, Martres-sur-Morge, Ennezat, Saint-Beauzire, Chappes, Clerlande, Le Cheix, Enval, Malauzat (hors Saint-Genest-l'Enfant) Ménérol, Chambaron-sur-Morge, Pessat-Villeneuve, Saint-Bonnet-près-Riom et Saint Hippolyte (Châtel-Guyon).
- Le Syndicat Mixte Sioule et Morge qui alimente la commune de Saint-Ours, le village du Blanchet (Pulvérières)

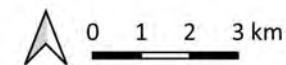
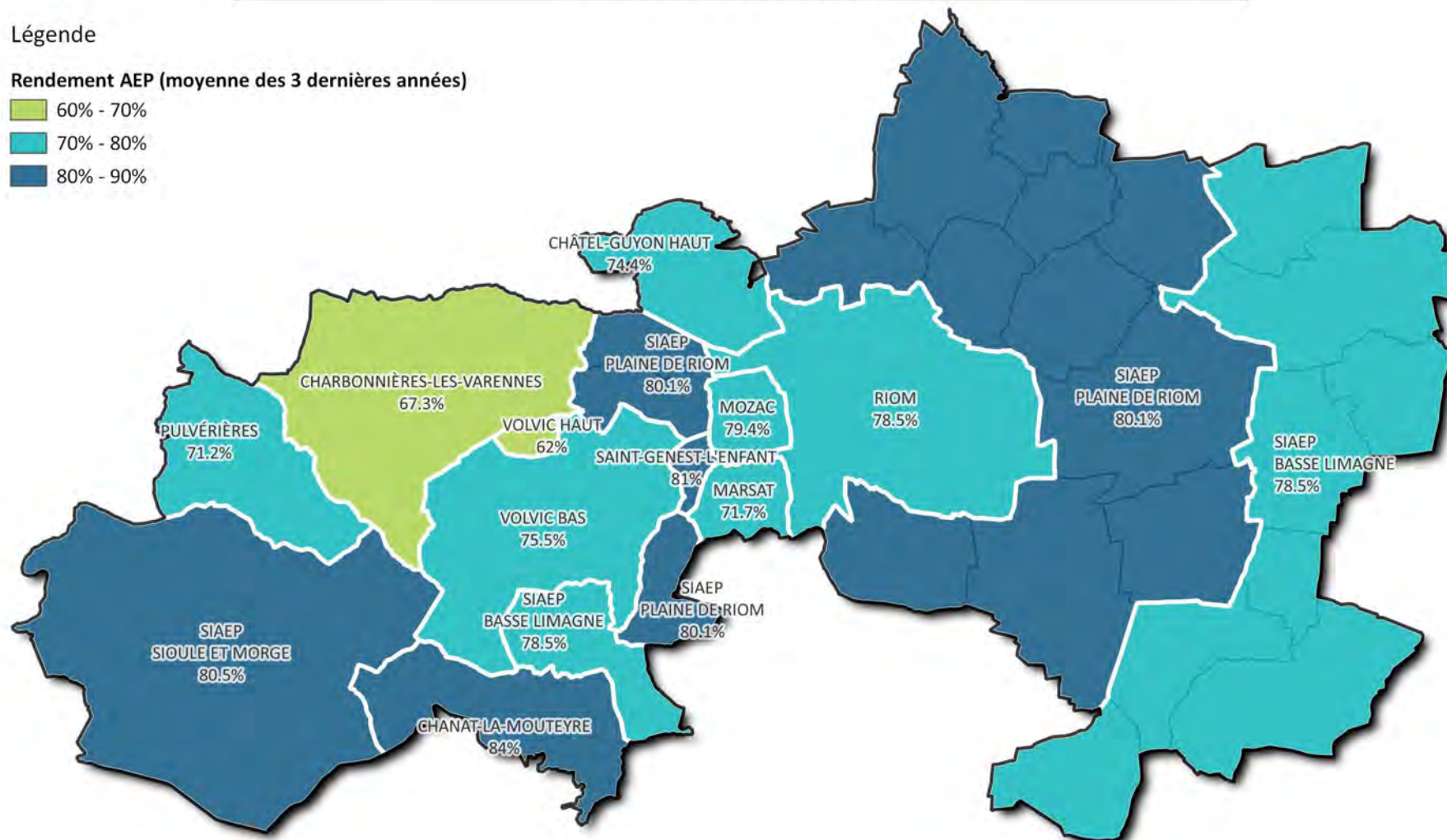
Ces collectivités assurent la gestion, l'entretien et les travaux sur l'ensemble des installations concernant l'alimentation en eau potable. Elles assurent également la protection de la ressource en eau et des points de captages dont elles ont la gestion (périmètres de protection).

Il est possible d'évaluer la qualité des réseaux d'alimentation en eau potable en se basant sur deux données :

- Le rendement AEP qui est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.
  - o A l'échelle de RLV, le rendement moyen pondéré par les volumes des communes dont la Collectivité exerce la compétence en eau potable est de 76.2%. Celui-ci est conforme au décret du 27 janvier 2012 puisque le seuil bas de rendement (pour RLV) est établi à 67,5%, mais il est inférieur au seuil haut qui est établi à 85%. A titre de comparaison, le rendement moyen observé en France est de l'ordre de 80%.
  - o Le rendement 2021 du SIAEP de Plaine de Riom est de 80.1%
  - o Le rendement 2021 du SIAEP Basse Limagne est de 78.5%
  - o Le rendement 2021 du SIAEP de Sioule et Morge est de 80.5%

### Légende

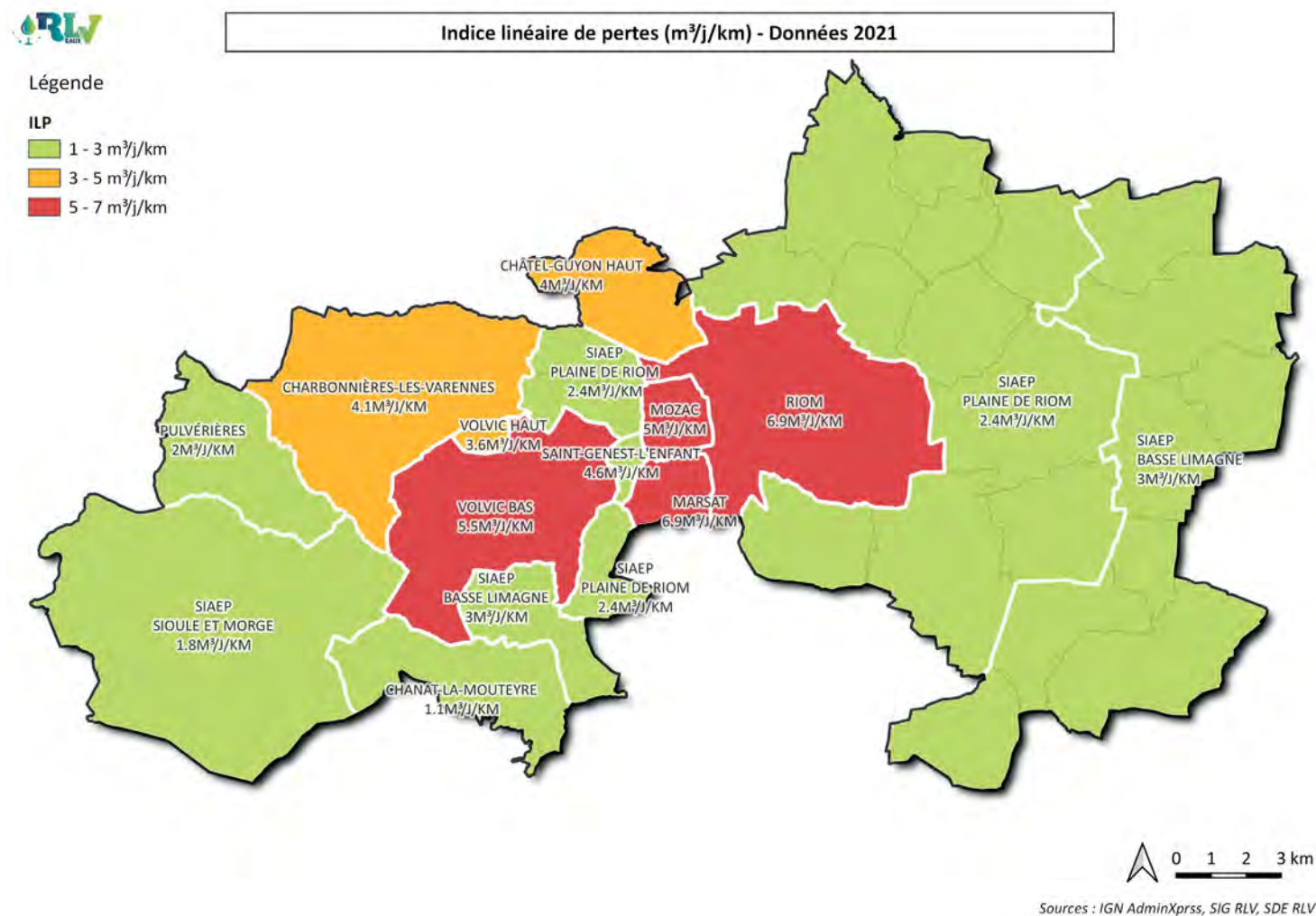
Rendement AEP (moyenne des 3 dernières années)



Sources : IGN AdminXprss, SIG RLV, SDE RLV

- L'indice linéaire de perte (ILP) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés (avec autorisation) sur le périmètre du service.

- o Celui-ci est jugé acceptable pour Charbonnières-les-Varennnes, Châtel-Guyon, SIAEP Basse-Limagne et SIAEP Plaine de Riom. Il est jugé médiocre pour Marsat, Mozac, Riom, Volvic et le SIAEP Sioule et Morge.



### 8.1.2 Les captages

Quatre ressources principales sont utilisées pour desservir les abonnés de ces services :

- Les captages de la Chaîne des Puys
  - En particulier le captage sous-basaltique du Goulet de Volvic (géré par le SMUERR)
- Les captages en nappe alluviale de l'Allier de Limons :
  - Captage des Grands Graviers situé sur la commune de Limons et appartenant au SIAEP de la Basse Limagne (5 puits)
  - Captage du confluent Dore et Allier situés sur les communes de Limons et de Mons appartenant au SIAEP de la Plaine de Riom (6 puits)
- Les captages en nappe alluviale de Pont du Château.

### 8.1.3 La qualité des eaux

Les derniers bilans produits par l'ARS ou les Rapport Public de la Qualité de Service (RPQS) pour l'année 2021 montrent que la qualité des eaux est très satisfaisante sur l'ensemble du territoire de RLV avec notamment les taux de conformité suivants :

- Territoire dont les services de l'eau sont gérés par RLV : 99% (microbiologique et physicochimique) ;
- SIAEP Basse Limagne : 99,5% (microbiologique) et 100% (physicochimique) ;
- SIAEP Plaine de Riom : 100% (microbiologique et physicochimique)

- SIAEP Sioule et Morge : 100% (microbiologique) et 97,1% (physicochimique) ;

Néanmoins, cette situation peut encore être améliorée pour certains réseaux car l'eau est douce très peu calcaire et peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution.

De plus, il a été identifié, par le service eau de RLV, une problématique liée à un taux trop élevé d'arsenic<sup>19</sup> dans les eaux captées par la commune de Charbonnières (captage du Pecheix et Font des Rases) avec un taux d'environ 150 microgrammes/litre (norme : 10 microgrammes/litre). Par ailleurs, il est identifié un léger dépassement du seuil de référence au Radon (seuil à 100 Bq/m<sup>3</sup>) avec des valeurs de 110 Bq/m<sup>3</sup> de moyenne

Les eaux captées au niveau de Pulvérières et de Volvic (captage du Moulet Marcenat) dépassent également la norme avec des taux d'environ 15 à 20 microgrammes/l en moyenne. Néanmoins, des mesures ont été prises :

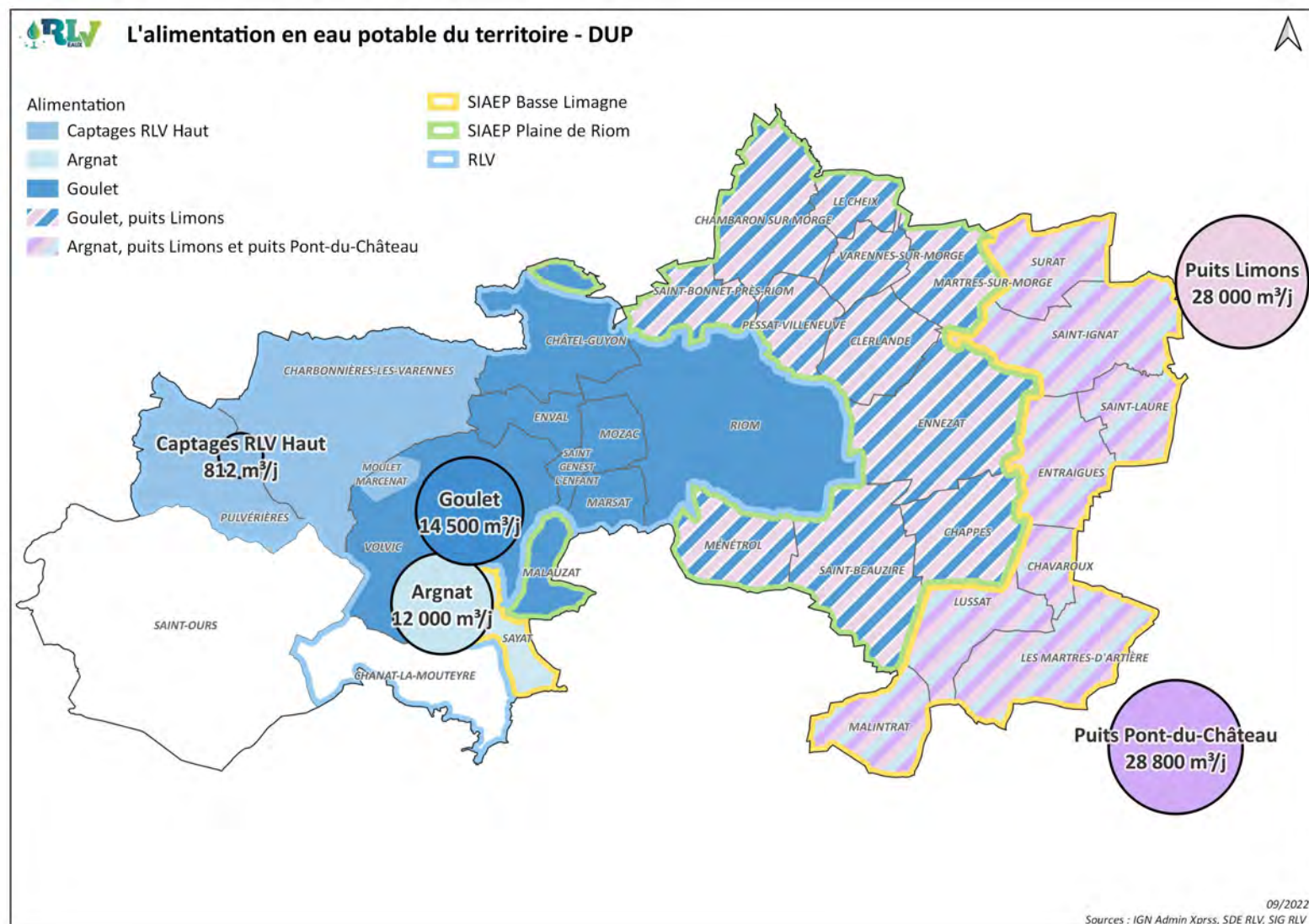
- Les eaux issues de Pulvérières et Charbonnières sont mélangées et diluées dans une bache de reprise puis traitées avant d'être distribuées
- Les eaux issues du captage du Moulet Marcenat sont mélangées aux eaux traitées afin de réaliser une dilution

---

<sup>19</sup> La présence d'arsenic est liée au sous-sol granitique de la région

### 8.1.5 La disponibilité de la ressource

La ressource en eau est assurée par différents captages :



| Ressources                                         | Besoins 2021      |                      | Ressource potentielle<br>(hors achat d'eau) |                      | Taux de<br>mobilisation |
|----------------------------------------------------|-------------------|----------------------|---------------------------------------------|----------------------|-------------------------|
|                                                    | m <sup>3</sup>    | m <sup>3</sup> /jour | m <sup>3</sup>                              | m <sup>3</sup> /jour |                         |
| Goulet de Volvic (SMUERR)                          | 5 300 000         | 14 500               | 5 300 000                                   | 14 500               | 100 %                   |
| Captage d'Argnat (SIAEPBL)                         | 6 035 000         | 16 500               | 4 400 000                                   | 12 000               | 31%                     |
| Nappe alluviale de l'Allier Limon (SIAEPBL)        |                   |                      | 4 470 000                                   | 12 250               |                         |
| Nappe alluviale pont du château                    |                   |                      | 10 500 000                                  | 28 800               |                         |
| Nappe alluviale de l'Allier Limon (SIAEPPR)        | 2 110 000         | 5 800                | 4 470 000                                   | 12 250               | 47%                     |
| <b>Total ressources principales (hors SIAEPSM)</b> | <b>13 500 000</b> | <b>36 800</b>        | <b>29 140 000</b>                           | <b>79 800</b>        | <b>46%</b>              |
| Captages communaux                                 | 205 000           | 561                  | 380 000                                     | 1 050                | 54%                     |

|                                  |                   |               |                   |               |            |
|----------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|------------|
| Captage du SIAEP Sioule et Morge | 6 500 000         | 17 900        | 5 230 000         | 14 340        | 100%       |
| Nappe alluviale Limon (SIAEPSM)  |                   |               | 1 300 000         | 3 500         |            |
| <b>Total</b>                     | <b>20 205 000</b> | <b>55 261</b> | <b>36 050 000</b> | <b>98 690</b> | <b>93%</b> |

Ainsi, les ressources sont mobilisées à 93%.

Il est important de rappeler que ce bilan ne concerne pas uniquement RLV mais également les besoins et ressources des syndicats chevauchants (SIAEPPR et SIAEPBL).

Une insuffisance potentielle des ressources en eau a été identifiée par le service des eaux de RLV au niveau des communes de Pulvérières, Charbonnières-les-Varennes et Volvic haut dont les réseaux sont interconnectés. La problématique de fragilité de ces ressources, en jour de pointe, est en cours de diagnostic par le service eau de RLV.

Considérant que depuis 2018, la région Puy de Dôme a été soumise à des arrêtés de restriction sur la ressource en eau sur des périodes pouvant aller d'avril à octobre il existe un enjeu fort sur la ressource en eau potable.

#### ENJEUX – Ressource en eau :

**Maintien de la bonne qualité de l'eau**

**Utilisation économe de la ressource en eau en complémentarité avec les autres usages.**

Mise en place de solutions techniques pour sécuriser l'alimentation en eau potable en période de fortes consommations.

## 8.2 L'assainissement des eaux usées et pluviales

La compétence pour la gestion des eaux usées sur le territoire est assurée par RLV sur 23 communes et trois syndicats assainissement pour les autres :

- La Communauté d'Agglomération RLV sur les communes de Chappes, Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Clerlande, Ennezat, Entraigues, Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Pessat-Villeneuve, Pulvérières, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom, Saint-Ignat, Saint-Laure, Saint-Ours-les-Roches (hors les villages de Peschadoires et du Verrouil), Sayat, Surat et Volvic.
- Le Syndicat Intercommunal d'assainissement (SIA)Morge et Chambaron qui gère les communes de Varennes-sur-Morge, Martres-sur-Morge, Le Cheix, Chambaron-sur-Morge.
- Le SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand (SIAREC) qui gère les communes de Chavaroux, Lussat, Malintrat, Les Martres d'Artière.
- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement des Bords de Sioule (SIVUABS) qui gère les villages de Peschadoires et du Verrouil à Saint-Ours

Ces collectivités assurent la gestion, l'entretien et les travaux sur l'ensemble des installations concernant l'assainissement collectif.

En ce qui concerne les eaux pluviales urbaines, RLV dispose de la compétence sur l'ensemble des 31 communes du territoire.

La carte suivante présente les zonages définis par l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales (transposition de la directive européenne du 21 mai 1991) :

1° Les zones d'assainissement collectif où les communes ou leurs EPCI sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulements des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Les autres communes ne disposent pas de zonages réalisés après enquête publique (et donc juridiquement opposables).

Concernant le zonage eau pluviale, seules les communes de Chappes et de Riom ont indiqué avoir un zonage des eaux pluviales. Toutefois, certaines communes font appliquer des règles de gestion des eaux pluviales, Saint-Ignat et Saint-Beauzire par exemple.

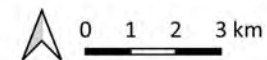
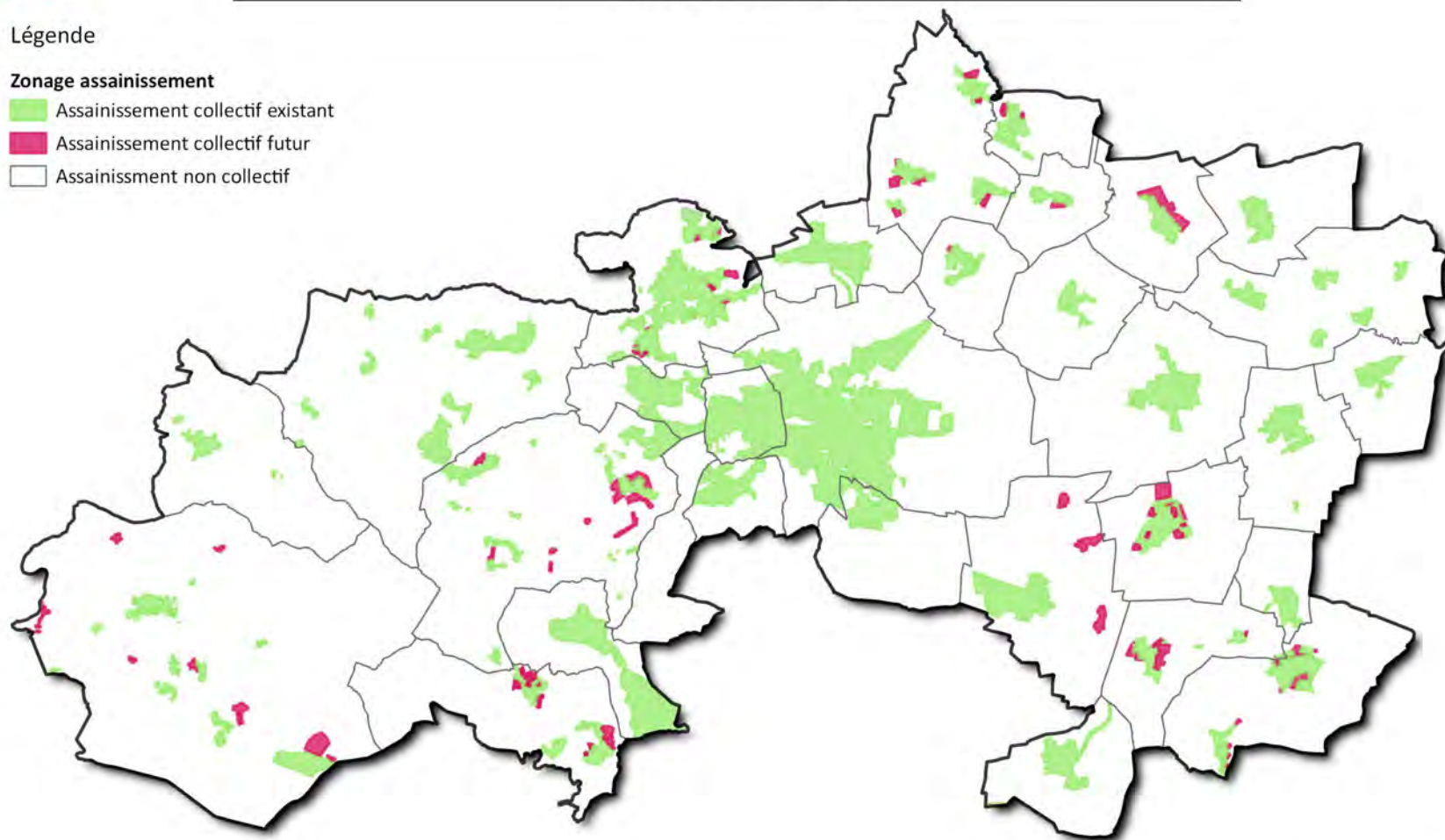


## Zonage assainissement

### Légende

#### Zonage assainissement

-  Assainissement collectif existant
-  Assainissement collectif futur
-  Assainissement non collectif



Sources : IGN AdminXprss, SIG RLV, SDE RLV



De nombreuses agglomérations d'assainissement sont présentes sur le territoire de Riom Limagne et Volcans. Elles traitent les eaux dans 30 Stations de Traitement d'Eaux Usées (STEU) réparties sur le territoire. En 2021, les stations étaient globalement conformes en équipement et performance.

Plusieurs problématiques liées aux stations ont pu être mises en avant par les services d'assainissement de RLV :

- Engorgement des stations de Volvic (Egales – station colmatée) et Pulvérières (surcharge hydraulique)

Il est à noter qu'une alerte a été émise par la DDT63 sur une potentielle saturation de la station de Saint Laure (la station reçoit 600EH pour une capacité de 500EH) néanmoins, une campagne de mesure réalisée par SAFEGE en mai 2019 indique que « la STEP n'est pas en surcharge hydraulique à ce jour » et que « la STEP est [...] suffisante pour traiter la charge de pollution actuellement reçue (y compris en pointe) ». En revanche, la charge hydraulique moyenne représente environ 89% de la capacité nominale. Cette charge est principalement liée à une arrivée importante d'eau claire parasite permanente importante (42% du débit moyen de temps sec).

La conformité des réseaux est globalement mal connue. Il est néanmoins fait état que les réseaux unitaires représentent 1/3 de la collecte des eaux, ce qui explique la présence de nombreux déversoirs d'orage (184) et engendre des problématiques de gestion par temps de pluie. Les constats suivants ont tout de même pu être établis, bien que la connaissance soit très lacunaire au vu du manque de données disponibles :

- Hormis à Riom, la proportion de réseaux dont l'âge est supérieur à 50 ans est élevée
- La connaissance des dates de pose des matériaux est très inégale
- Le taux de renouvellement des réseaux (1,3%) est supérieur à la moyenne nationale (0,4%) mais principalement induit par Riom

Globalement, un travail a été engagé par RLV afin d'affiner les connaissances vis-à-vis de l'assainissement (stations et réseaux), les conclusions de ce diagnostic étant attendues pour fin 2023.

Les agglomérations les plus importantes sont les suivantes :

- **l'agglomération d'assainissement de Riom** (Maitre d'ouvrage : RLV). Les zones d'assainissement collectif des communes de Châtel-Guyon<sup>20</sup>, Charbonnières-les-Varennes<sup>21</sup>, Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-près Riom et Volvic sont reliées à la STEU de Riom. La capacité nominale de traitement de la STEU inscrite à l'arrêté préfectoral d'autorisation est de 66 000 équivalent-habitant (EH) en période de temps sec et de 71.500 EH en période de pluie.

En 2021, la charge brute de pollution organique (CBPO) représentait 55 794 EH.

---

<sup>20</sup> Eaux usées du hameau des Grosliers sont traitées par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron

<sup>21</sup> Uniquement les eaux usées du bourg de Pagnat

Concernant les caractéristiques de charge, la situation actuelle est la suivante :

| Charge organique                    |                            | Charge hydraulique |                                                                     |
|-------------------------------------|----------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Moyenne annuelle                    | En pointe                  | Moyenne annuelle   | Charge hydraulique                                                  |
| 37% de la charge nominale temps sec | 165% de la charge nominale | 70,0%              | 111%<br>(17 901 m3) sans incidence sur la performance de traitement |

Il est à noter que la proportion d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) qui représente près de 43% des volumes totaux. Les Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM) représentent quant à elles 16% des volumes totaux. La présence de ces ECP a généré des déversements en tête 105 jours en 2021.

Les 12 déversoirs d'orages qui ont fait l'objet d'une surveillance en 2021 ont présenté une sensibilité à la pluviométrie (notamment pour des fortes intensités) mais aussi aux ECP.

Aussi, la gestion des ECP a été identifiée comme un axe d'amélioration à travailler par le délégataire. Cette agglomération est non conforme au regard des obligations nationales fixées dans l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et notamment vis-à-vis du suivi des déversoirs d'orage du système de collecte. Comme indiqué par la DDT dans un courrier du 19 juin 2018 au SIARR avec copie aux communes concernées, tout projet d'urbanisme conséquent sur l'agglomération d'assainissement, doit assurer que les eaux usées nouvellement générées rejoignent la station

sans débordement par temps sec au droit des déversoirs d'orage traversés sur le parcours des effluents.

- **l'agglomération d'assainissement des Martres sur Morge** (maître d'ouvrage : syndicat intercommunal d'assainissement de la Morge et du Chambaron). La charge brute de pollution organique (CBPO) entrant à la station est d'environ 9400 EH.

La capacité nominale de traitement de la nouvelle STEU mise en service en 2019 est de 16.500 EH.

Concernant les charges organiques et hydrauliques, en 2019, le bilan de la station est le suivant

| Paramètres  | Moyenne | Maxi | Capacité nominale | Taux de saturation | Capacité restante |
|-------------|---------|------|-------------------|--------------------|-------------------|
| DBO5 (kg/j) | 212     | 359  | 990               | 36%                | 10 517 EH         |
| DCO (kg/j)  | 541     | 1154 | 3185              | 36%                | 16 925 EH         |
| MES (kg/j)  | 257     | 570  | 1515              | 38%                | 10 500 EH         |
| NGL (kg/j)  | 76      | 94   | 290               | 32%                | 9 800 EH          |
| Pt (kg/j)   | 10      | 15   | 38                | 39%                | 10 000 EH         |
| Volume/j    | 950     | 3273 | 4370              | 75%                | 7 313 EH          |

Il est à noter que, en 2020, le syndicat a effectué le raccordement des communes de Saint Myon et d'Artonne au réseau syndical, ce qui représente une augmentation de la charge d'environ 1000 EH.

La station d'épuration présente des taux de saturation faible. Exception faite de la charge hydraulique en période de pointe, qui représente déjà 75% de la capacité nominale.

- **l'agglomération d'assainissement d'Ennezat** (Maitre d'ouvrage : RLV). La charge brute de pollution organique (CBPO) entrant à la station est de 953 EH (moyenne mesurée) et de 1590 EH (max mesuré). La charge brute de pollution organique (CBPO) devant entrer théoriquement à la station est de 2500 EH. La capacité nominale de traitement de la nouvelle station de traitement est de 3600 EH (mise en service le 4 août 2016).

| Paramètres  | Moyenne | Maxi | Capacité nominale | Taux de saturation | Capacité restante |
|-------------|---------|------|-------------------|--------------------|-------------------|
| DBO5 (kg/j) | 88      | 127  | 216               | 59%                | 1 483 EH          |
| DCO (kg/j)  | 207     | 393  | 432               | 91%                | 325 EH            |
| MES (kg/j)  | 103     | 272  | 324               | 84%                | 578 EH            |
| NGL (kg/j)  | 25.5    | 39,2 | 43                | 91%                | 190 EH            |
| Pt (kg/j)   | 3       | 4,9  | 10,8              | 45%                | 2 565 EH          |
| Volume/j    | 405     | 1599 | 870               | 47%                | 1 929 EH          |

Il est important de noter que, les paramètres élevés (DCO, MES, NGL) sont relevés surtout à titre indicatif. En effet, à l'heure actuelle c'est le paramètre DBO5 qui est pris en compte pour évaluer la charge polluante de la station. Aussi, la station n'est pas considérée comme saturée et, la capacité restante est de l'ordre de 1000 EH d'après la SEMERAP.

Néanmoins, le rapport DCO/DBO5 est particulièrement élevé et s'explique par la nature majoritairement unitaire du réseau.

- **l'agglomération d'assainissement de Pont-du-Château** (maître d'ouvrage : SIAREC). La capacité nominale de traitement de la STEU est de 30.000 EH. La charge brute de pollution organique (CBPO) entrant à la station est d'environ 29 500 EH. Il reste donc une capacité disponible de traitement assez limitée. Le débit nominal temps sec est de 6 000m3 et le débit nominal par temps de pluie est de 18 000m3. Les communes concernées sont Chavaroux, Lussat, Malintrat et Les Martres d'Artière.

| Charge organique [EH] |                  | Débit entrant (m3/j) |         | Débit de référence - percentile 95 [m3/j] |
|-----------------------|------------------|----------------------|---------|-------------------------------------------|
| Moyenne               | En pointe        | Moyenne              | Maximal |                                           |
| 21 178<br>[70,6%]     | 31 625<br>[105%] | 4 920<br>[82%]       | 16 245  | 11 601                                    |

Certaines zones classées en zonage d'assainissement collectif ne sont pas équipées de station de traitement à l'exutoire :

- Charbonnière-les-Varennes – Hameau de Villeneuve ;
- Saint-Ignat – Hameau de Buxerolles ;
- Entraigues – Hameau du Poux
- Saint-Beauzire – Hameaux de Targnat et de Puy Chagny

Sur ces zones, la mise en service d'une STEU devra être envisagée dans un délai maximal de 10 ans ou un zonage d'assainissement non collectif devra être substitué au zonage actuel.

De manière générale, les zonages d'assainissement devront être mis à jour suite aux études diagnostiques et patrimoniales, en cohérence avec le futur

PLUi et les choix en matière d'assainissement, notamment pour les communes ne disposant pas de zonage opposable. Lors de l'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement à RLV, la question de l'assainissement non collectif a été étudiée. Il ressort ainsi que, en 2021, 96% des habitations étaient concernées par un assainissement collectif, soit 27 142 abonnés. L'assainissement non collectif comptabilise en 2021 2430 habitants desservis.

Le taux moyen de conformité des installations ANC est très satisfaisant sur le territoire de RLV avec 93% :

Lorsque la gestion est assurée par un syndicat le taux de conformité est similaire :

- SIAEP Basse Limagne : 92%
- SIA Morge et Chambaron : 99.5%
- SIA Région Est Clermont Ferrand : 90%
- SIAEP Sioule Morge : 89%

Concernant les eaux pluviales, le PLUi devra être compatible avec la disposition 3D-2 du SDAGE Loire-Bretagne. Cette disposition concerne la réduction des rejets d'eaux de ruissellement dans les réseaux séparatifs eaux pluviales de manière à ne pas aggraver les écoulements naturels avant aménagement. Ainsi la désimperméabilisation et la gestion à la parcelle des eaux pluviales devront être favorisées dans un premier lieu et en second lieu la mise en place de réseaux séparatifs avec limitation du débit de fuite.

En conformité avec le SDAGE, à défaut d'une étude spécifique produite, le débit de fuite maximal sera de 3l/s/ha pour une pluie décennale et pour une surface imperméabilisée raccordée supérieure à 1/3 ha

**Mise en conformité des réseaux de collecte et des stations de traitement**

**Développement des nouvelles urbanisations en lien avec les capacités de traitement ou conditionnées au développement de solutions de traitement**

**Limiter l'imperméabilisation, favoriser la gestion à la parcelle des eaux pluviales et les solutions de stockage**

**Mise à jour des zonages d'assainissement**

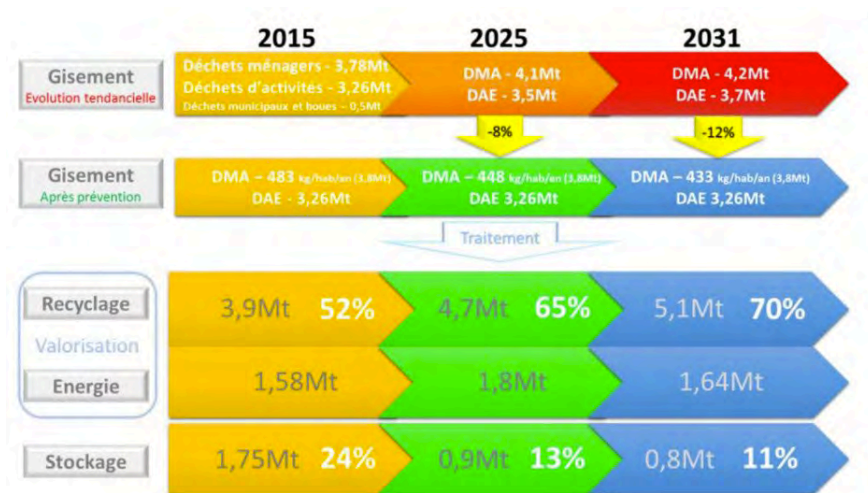
## 8.3 La gestion des déchets

### 8.3.1 Le cadre réglementaire

La loi n° 2015-11 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république a institué un plan régional de prévention et de gestion des déchets, prenant en compte les déchets de toute nature (dangereux et non-dangereux, déchets du BTP).

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Auvergne Rhône Alpes a été intégré dans le SRADDET approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

La synthèse des principaux objectifs de ce plan est représentée sur le schéma ci-dessous :



Dans le cadre de la Stratégie Locale des Gestion du Risque Inondation (SLGRI), un Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) a fait l'objet d'une convention cadre signée le 23 octobre 2018.

Une des actions du PAPI est l'étude d'évaluation des déchets produits en cas de crue.

L'objectif de cette étude est de quantifier et préparer la gestion des déchets produits lors d'une crue :

- évaluer les volumes de déchets produits par fréquence d'événements
- définir et planifier l'organisation des de la gestion des déchets post-crise au niveau intercommunal (zones de stockage et de sites potentiels de regroupement)
- déterminer les contenus de formation à destination des acteurs de la gestion post-crise des déchets et réaliser des actions de formation

### 8.3.2 La gestion

Riom Limagne et Volcans a délégué sa compétence relative au service de collecte des ordures ménagères à deux syndicats dont elle est adhérente :

- Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Pontaumur-Pontgibaud pour Saint-Ours et Pulvérières



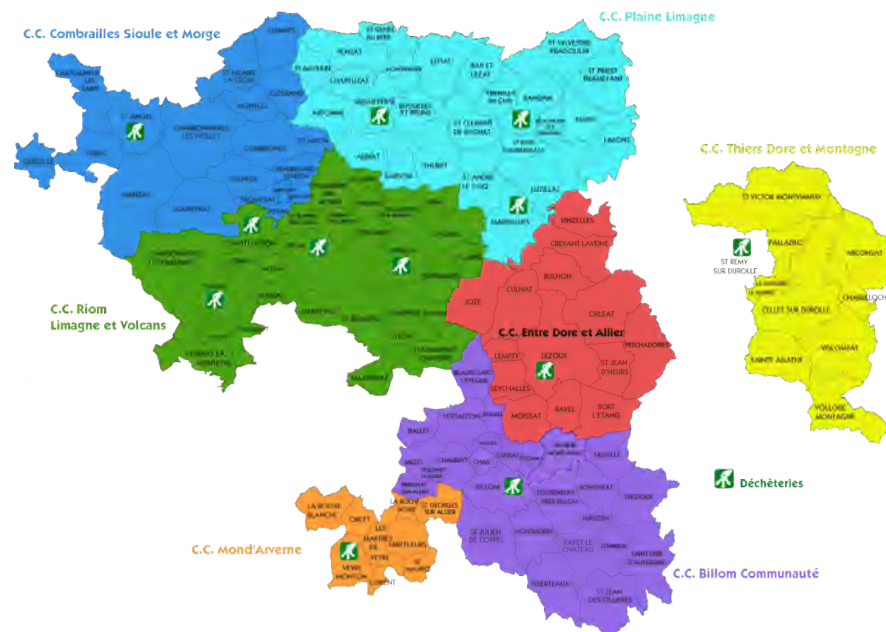
Périmètre du SICTOM - Source SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud

La collecte se fait dans des bacs de regroupement, 1 fois par semaine pour les ordures ménagères et 1 fois tous les 15 jours pour la collecte sélective.

La collecte du verre se fait en point d'apport volontaire.

Une déchetterie est présente sur la commune de Saint-Ours. Son accès est gratuit pour les particuliers et les professionnels.

- Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour les 29 autres communes



Périmètre du SBA - Source SBA

La collecte se fait dans des bacs individuels ou collectifs, 1 fois par semaine pour les ordures ménagères (OMr) et 1 fois tous les 15 jours pour la collecte sélective (CS). Certains secteurs sont équipés de points d'apports volontaire (PAV) qui sont collectés 1 à 2 fois par semaine pour les OMr et 1 fois toutes les 1 à 2 semaines pour la CS.

Le syndicat a mis en place une tarification incitative par nombre de levées de bacs en porte à porte ou par nombre d'apport en PAV.

La collecte du verre et du cartons se fait en point d'apport volontaire.

Des déchetteries sont présentes sur les communes de Châtel-Guyon, Ennezat, Riom et Volvic.



*Les différents dispositifs de collecte - Source IETI*

Ces deux syndicats sont engagés dans des démarches de réduction des déchets et dans l'amélioration de la valorisation. Des actions pour l'amélioration du tri, pour favoriser le compostage et diminuer le gaspillage alimentaire ont notamment été mises en place.

Le SBA a été labellisé, en 2015 "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" (TZDZG) par le Ministère de l'Environnement. Ce label reconnaît la démarche exemplaire en termes de gestion des déchets mais a aussi l'objectif de porter le syndicat plus loin dans la prévention et la valorisation des déchets : réduire toutes les sources de gaspillage, donner une seconde vie aux produits, recycler tout ce qui est recyclable.

Il est néanmoins à noter que des points noirs, de déchets sauvages, ont été identifiés dans le cadre de la gestion du site UNESCO. Ceux-ci sont souvent associés à des activités de récupération au niveau des aires d'accueil (Châtel-Guyon, Riom, Saint-Ours, Volvic). Il ne s'agit néanmoins pas d'une thématique récurrente pour le territoire.

**Poursuivre les actions de prévention et valorisation des déchets**

**ENJEUX : Déchets**

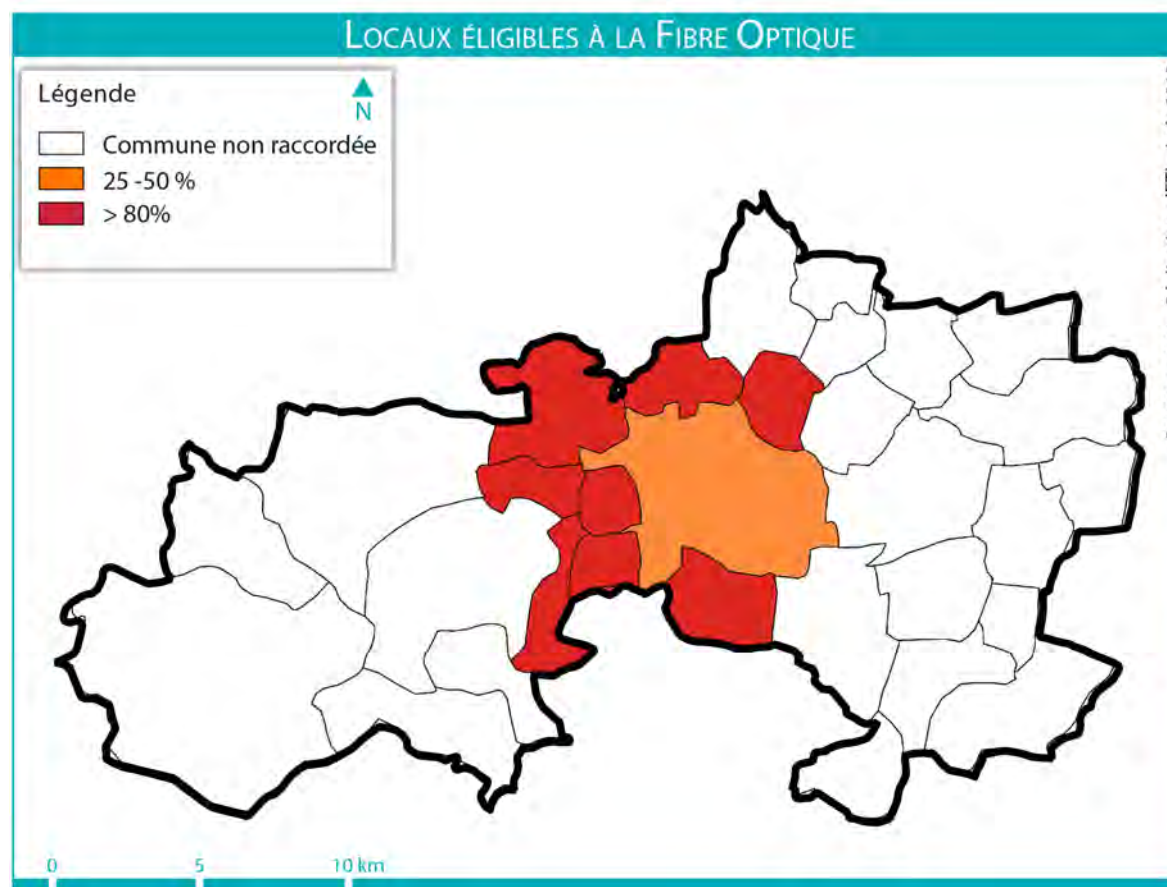
### 8.5 La couverture numérique

D'après l'observatoire France Très Haut Débit, les locaux du territoire sont desservis à 99,95% par l'accès à Internet dont 52,39% par le très haut débit (débit supérieur à 30 Mbits/s) (données T2 2017). Les communes de Ménérol, Marsat, Malauzat, Mozac, Enval, Châtel-Guyon, Saint-Bonnet-près-Riom et Pessat-Villeneuve sont raccordées à la technologie fibre optique sur un réseau d'initiative publique (plus de 80% de locaux

raccordables. Cette technologie est également disponible à Riom, la part plus faible de cette technologie s'explique par le raccordement plus important par la technologie câble (75% de locaux éligibles en 2017).

#### ENJEUX : Couverture numérique

Poursuivre le développement de l'accès aux technologies numériques



|                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ATOUTS</b></p> <p>Une eau potable distribuée de bonne qualité.</p> <p>Un syndicat de gestion des déchets labellisé "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage"</p>                                                                                                              | <p><b>FAIBLESSES</b></p> <p>Complexité des réseaux d'eau potable et d'assainissement</p>                                                                                                              |
| <p><b>OPPORTUNITES</b></p> <p>Amélioration et modernisation des réseaux pour augmenter leur fiabilité, leur performance et garantir la protection de l'environnement.</p> <p>Limiter le ruissellement par une gestion des eaux pluviales au plus proche de leur point de chute</p> | <p><b>MENACES</b></p> <p>Raréfaction de la ressource en eau et compétition d'usage avec l'agriculture et l'industrie.</p> <p>Développement urbain sans prise en compte des capacités des réseaux.</p> |